

# PHASE III

Descriptif de programme  
(2024-2030)

Programme mondial UNFPA-UNICEF  
visant à accélérer la lutte contre  
le mariage d'enfants



Première de couverture : © UNICEF/UN0703832/Mulala, © UNICEF/UN0851641/Mawa,  
© UNICEF/UN0586721/Tamayo

© Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Août 2023

# Descriptif de programme de la phase III du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants

**Intitulé du programme :** Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants

**Résultats attendus du programme conjoint :** dans les pays ciblés par le Programme mondial, les adolescentes, y compris les plus marginalisées, profitent pleinement de leur enfance sans risquer d'être mariées. Le programme leur garantit des transitions de vie plus saines, plus sûres et plus autonomes, en les aidant par exemple à faire leurs propres choix en matière d'éducation, de moyens de subsistance, de sexualité, de relations, de mariage et de santé sexuelle et procréative (notamment en ce qui concerne la maternité). Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures sont nécessaires :

- Continuer de donner aux adolescentes les moyens de s'exprimer, de prendre leurs propres décisions et d'exercer leur capacité d'action grâce à l'évolution des normes sociales et de genre qui étayent l'acceptabilité du mariage d'enfants ;
- Permettre aux adolescentes, à leur famille et à leur communauté d'accéder à des ressources et des possibilités, mettre en place des systèmes qui améliorent leur santé, leur éducation et leur sécurité, mais aussi considérer la pauvreté et l'insécurité économique comme des facteurs clés du mariage d'enfants et les combattre ;
- Mobiliser les gouvernements afin qu'ils renforcent les systèmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de façon à fournir des services multisectoriels qui tiennent compte des questions de genre, et qu'ils adoptent des lois et des politiques conformes aux normes en matière de droits de la personne.

**ODD 5, cible 5.3 :** éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

**Durée du programme :** 2024-2030

**Dates de début et de fin prévues :** du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2030

**Gestion des fonds :** intermédiation

**Agent de gestion ou d'administration :** UNICEF (le cas échéant)

**Budget total estimé pour la période 2024-2027\* :** 170 952 982 dollars des États-Unis

\* Le budget total estimé comprend à la fois les coûts du programme et les coûts d'appui indirects

**Sources de financement du budget :**

- Royaume-Uni : 11,5 millions de livres sterling (2024-2025)
- Canada : 35 millions de dollars canadiens (réserve)



Julitta Onabanjo  
Directrice de la Division technique de l'UNFPA  
Date et signature :



George Laryea-Adjei  
Directeur du Groupe des programmes de l'UNICEF  
Date et signature :



# Résumé du programme

<b>Intitulé du projet</b>	Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants
<b>Pays et région(s)</b>	Projet mondial - en Afrique de l'Est et australe : Éthiopie, Mozambique, Ouganda et Zambie ; au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Yémen ; en Afrique de l'Ouest et centrale : Burkina Faso, Ghana, Niger et Sierra Leone ; et en Asie du Sud : Bangladesh, Inde et Népal
<b>Budget total proposé</b>	170 952 982 dollars des États-Unis
<b>Durée du programme</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2030 (sept ans)
<b>Objectif</b>	<p>L'objectif premier du Programme mondial est d'apporter une contribution notable à l'atteinte de la cible 5.3 des objectifs de développement durable (ODD), de manière directe dans les 12 pays participants, et de manière indirecte dans les autres pays qui pourraient être influencés par la méthodologie, les ressources techniques, les données, les résultats et les connaissances du Programme mondial. Ce programme vise à soutenir les pouvoirs publics et les partenaires de la société civile, notamment les organisations dirigées par des femmes ou des jeunes et les mouvements féministes, en vue d'accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. La théorie du changement repose sur une approche centrée sur les adolescentes, et dont le but est de donner à chacune d'elles les moyens de décider si elle souhaite se marier, quand et avec qui, tout en créant un réseau de soutien associant sa famille, la communauté (notamment les garçons et les hommes), les prestataires de services, les structures publiques et sociétales, les institutions, les systèmes et les services, ainsi que les lois et politiques.</p> <p>L'objectif de ce programme, qui s'inscrit dans une approche transformatrice de la conception des genres, est de permettre aux adolescentes des pays ciblés, y compris les plus marginalisées, de profiter pleinement de leur enfance sans risquer d'être mariées. Il vise en outre à leur garantir des transitions de vie plus saines, plus sûres et plus autonomes, en les aidant par exemple à faire leurs propres choix en matière d'éducation, de moyens de subsistance, de sexualité, de relations, de mariage et de santé sexuelle et procréative (notamment en ce qui concerne la maternité).</p>
<b>ODD concerné, domaines de résultats des plans stratégiques de l'UNFPA et de l'UNICEF</b>	<p><b>ODD 5, cible 5.3</b> : éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.</p> <p><b>Plan stratégique de l'UNFPA pour 2022-2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Résultat 3</b> : accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</li><li>→ <b>Produit 2 - Qualité des soins et des services</b> : d'ici 2025, renforcement de la capacité des systèmes, des institutions et des communautés à fournir des informations et des services de qualité et complets (y compris des articles) en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi que des services essentiels, pour lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.</li><li>→ <b>Indicateur de produit 2.12 - Fourniture de services adaptés aux adolescents et aux jeunes</b> : proportion de pays dotés de normes nationales relatives à la fourniture de services de santé sexuelle et procréative aux adolescents âgés de 10 à 19 ans.</li></ul>



- **Produit 3 – Normes sociales et de genre** : d’ici 2025, renforcement des mécanismes et des capacités des acteurs et des institutions pour lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires afin de faire progresser l’égalité des genres et la prise de décision des femmes.
- **Indicateur de produit 3.4 – Renforcement des mouvements sociaux** : proportion de pays dans lesquels un ou plusieurs mouvements sociaux puissants préconisent de combattre les stéréotypes, les normes sociales et de genre néfastes et les pratiques discriminatoires afin de favoriser l’obtention de résultats transformateurs.
- **Indicateur de produit 3.5 – Promotion de la masculinité positive** : proportion de pays dotés d’un mécanisme national fonctionnel chargé de coopérer avec les organisations, réseaux et coalitions d’hommes et de garçons qui font la promotion de la masculinité positive afin d’obtenir des résultats transformateurs.
- **Produit 6 – Adolescent(e)s et jeunes** : d’ici 2025, renforcement des compétences et des opportunités des adolescent(e)s et des jeunes afin de garantir l’intégrité physique, le leadership et la participation, et de développer le capital humain.
- **Indicateur de produit 6.1 – Mise en place de programmes d’éducation complète à la sexualité dans les établissements scolaires** : nombre de pays ayant mis en place des programmes d’éducation complète à la sexualité dans les établissements scolaires suivant les normes internationales.
- **Indicateur de produit 6.2 – Mise en place de programmes d’éducation complète à la sexualité hors établissements scolaires** : nombre de pays ayant mis en place des programmes d’éducation complète à la sexualité hors établissements scolaires suivant les recommandations techniques internationales et les conseils du programme.
- **Indicateur de produit 6.4 – Renforcement des compétences des adolescentes** : nombre de filles marginalisées, y compris les filles handicapées ou touchées par d’autres facteurs essentiels d’exclusion, bénéficiant des programmes centrés sur les filles visant à renforcer les compétences nécessaires à la vie courante et à améliorer leur santé, leur statut social et leurs ressources économiques.

### Plan stratégique de l’UNICEF 2022-2025

- **Groupe d’objectifs 3** : tous les enfants, y compris les adolescents, sont protégés contre la violence, l’exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques néfastes.
- **Domaine de résultat 3.3** : les enfants, y compris ceux touchés par des crises humanitaires, bénéficient d’une prévention contre les pratiques néfastes.
- **Indicateur de produit 3.3.2** : nombre de personnes participant, dans des structures communautaires, à une réflexion sur l’élimination des normes sociales et de genre discriminantes et des pratiques néfastes qui portent atteinte aux filles et aux femmes dans le cadre des programmes soutenus par l’UNICEF.
- **Indicateur de produit 3.3.3** : nombre d’adolescentes bénéficiant, dans le cadre de programmes soutenus par l’UNICEF, d’interventions de prévention et de soins visant à lutter contre le mariage des enfants.
- **Indicateur de produit 3.3.4** : nombre de pays qui mettent en œuvre des stratégies ou des plans d’action fondés sur des données probantes, chiffrés et financés, assortis de cadres de suivi et d’évaluation, afin d’éliminer le mariage d’enfants.

<b>Zone géographique ciblée</b>	Monde
<b>Partenaires principaux</b>	Structures politiques régionales, gouvernements, organisations de la société civile, communautés et partenaires de développement.

# Table des matières

<b>Acronymes et abréviations</b>	<b>8</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>9</b>
<b>2. Contexte</b>	<b>10</b>
2.1 Trois grands défis	10
2.1.1 La polycrise et les grandes tendances mondiales du XXI <sup>e</sup> siècle	10
2.1.2 Le recul de l'égalité des genres, de la démocratie et des droits de la personne	12
2.1.3 Le déclin trop lent du mariage d'enfants	12
2.2 Tendances récentes concernant le mariage d'enfants et l'autonomie corporelle	13
2.2.1 Le mariage d'enfants à travers le monde	13
2.2.2 Devenir mère pendant l'enfance	18
2.2.3 L'autonomie corporelle	19
2.3 Synthèse des données probantes concernant la prévention du mariage d'enfants et l'amélioration de la situation des adolescentes	22
2.3.1 État des lieux des données probantes sur le mariage d'enfants	22
2.3.2 Données probantes relatives aux différents types d'interventions	23
2.3.3 Implications pour les programmes	30
<b>3. Les réalisations du Programme mondial</b>	<b>31</b>
3.1 Évolution du Programme mondial	31
3.2 Couverture du Programme mondial et réalisations	31
3.2.1 Principales réalisations et portée du Programme mondial	33
3.2.2 Réalisations en regard des produits et résultats attendus	37
<b>4. Vison pour la phase III</b>	<b>42</b>
<b>5. Théorie du changement</b>	<b>43</b>
5.1 Description de la théorie du changement	43
5.2 Hypothèses	49
5.3 Diagramme de la théorie du changement	50
<b>6. Stratégie du programme</b>	<b>52</b>
6.1 Trois principes fondamentaux	52
6.1.1 Adopter une approche fondée sur les droits de la personne	52
6.1.2 Ne laisser personne de côté	53
6.1.3 Encourager une évolution transformatrice de la conception des genres	54
6.2 Trois domaines d'intervention	56
6.2.1 Promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles	56
6.2.2 Adaptation à la polycrise et aux grandes tendances mondiales	64
6.2.3 Accélération des progrès et mobilisation des partenariats et des ressources	67

<b>7. Suivi, évaluation, recherche et apprentissage</b>	<b>73</b>
7.1 Suivi	74
7.1.1 Investissement accru dans les activités de suivi durant la phase III	74
7.1.2 Méthodes de suivi pour la phase III	77
7.2 Évaluation	78
7.2.1 Activités d'évaluation globale de la phase III	78
7.2.2 Autres activités d'évaluation de la phase III	81
7.3 Recherche	82
7.4 Gestion des connaissances, utilisation des données probantes et apprentissage	83
7.4.1 Gestion des connaissances à tous les niveaux du cycle de programmation	83
7.4.2 La stratégie de gestion des connaissances du Programme mondial	84
7.4.3 Utilisation des données probantes et apprentissage	86
<b>8. Communication et plaidoyer à l'échelle mondiale</b>	<b>87</b>
<b>9. Gouvernance et gestion du programme</b>	<b>89</b>
9.1 Structure de gouvernance	89
9.1.1 Comité directeur	89
9.1.2 Groupe consultatif partenaire	90
9.1.3 Groupe d'appui au Programme mondial	90
9.1.4 Entités régionales et nationales	90
9.1.5 Rapports de situation et d'utilisation des fonds	91
9.2 Ressources humaines	92
9.3 Gestion des fonds	93
<b>Références</b>	<b>94</b>
<b>Annexe</b>	<b>101</b>
Glossaire	101
Matrice des risques (mise à jour en août 2023)	106
Cadre de résultats	110



## Acronymes

<b>ASACR</b>	Association sud-asiatique de coopération régionale
<b>ASDI</b>	Agence suédoise de coopération internationale au développement
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CESAO</b>	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
<b>CIPD</b>	Conférence internationale sur la population et le développement
<b>COVID-19</b>	Maladie à coronavirus 2019
<b>CRANK</b>	Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (de l'anglais <i>Child Marriage Research to Action Network</i> )
<b>ECR</b>	Essai contrôlé randomisé
<b>EDS</b>	Enquête démographique et de santé
<b>FCDO</b>	Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (de l'anglais <i>Foreign and Commonwealth Development Office</i> )
<b>GNUDD</b>	Groupe des Nations Unies pour le développement durable
<b>GPSU</b>	Groupe d'appui au Programme mondial (de l'anglais <i>Global Programme Support Unit</i> )
<b>HCDH</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
<b>MICS</b>	Enquête par grappes à indicateurs multiples (de l'anglais <i>Multiple Indicator Cluster Survey</i> )
<b>OCHA</b>	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (de l'anglais <i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i> )
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU-Femmes</b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>Programme mondial</b>	Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants
<b>SADC</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe (de l'anglais <i>Southern African Development Community</i> )
<b>STAR</b>	Assistance technique stratégique pour la recherche (de l'anglais <i>Strategic Technical Assistance for Research</i> )
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

# 1. Introduction

Le présent document détaille l'approche globale de la phase III du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, qui se déroulera entre 2024 et 2030. Il constitue à la fois un outil de collecte de fonds et une feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme jusqu'à 2030. Il s'appuie sur plusieurs processus et consultations menés pour examiner les expériences et les progrès réalisés au cours de la phase II du Programme mondial ainsi que les difficultés et les perspectives actuelles, mais aussi pour se mettre d'accord sur les priorités stratégiques de la phase III en matière de programmation, de plaidoyer, de recherche, de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Dans cette perspective, le Comité directeur a rencontré les représentants des donateurs du 6 au 8 mars 2023 à New York, des consultations et des réunions ont été organisées avec les partenaires dans tous les pays et toutes les régions du Programme mondial, et un atelier de conception de la phase III s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 5 mai 2023 à Johannesburg. Le document présente en outre les dernières données disponibles sur le mariage d'enfants ainsi qu'une synthèse des données probantes actuelles concernant les mesures efficaces pour lutter contre cette pratique. Il se fonde sur une analyse des éléments indispensables au bien-être des adolescents et adolescentes et sur les priorités identifiées par les organisations de la société civile dans le cadre du processus d'examen CIPD+30<sup>1</sup>.



© UNICEF/UN0825657/Das

1. Pour plus d'informations, consulter : Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), « *Join the #1point8 billion campaign* » (Rejoignez la campagne #1,8 milliard), non daté. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://pmnch.who.int/news-and-events/campaigns/adolescents2030>> ; Rutgers, « *The Hearth of the Matter: Embrace the reality of young people's sexual and reproductive health and rights today* » (Le cœur du problème : découvrez la réalité actuelle de la santé et des droits des jeunes en matière de sexualité et de procréation), 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://rutgers.international/resources/the-hearth-of-the-matter-embrace-the-reality-of-young-peoples-sexual-and-reproductive-health-and-righs-today/>>.

## 2. Contexte

Ce chapitre vise à brosser le tableau de la situation : il s'intéresse à l'évolution du contexte politique, environnemental, sécuritaire et social à l'échelle mondiale, présente les dernières données disponibles sur le mariage d'enfants ainsi que sur la grossesse et la maternité chez les adolescentes, et dresse un état des lieux des mesures efficaces ou non pour prévenir le mariage d'enfants et venir en aide aux adolescentes déjà mariées.

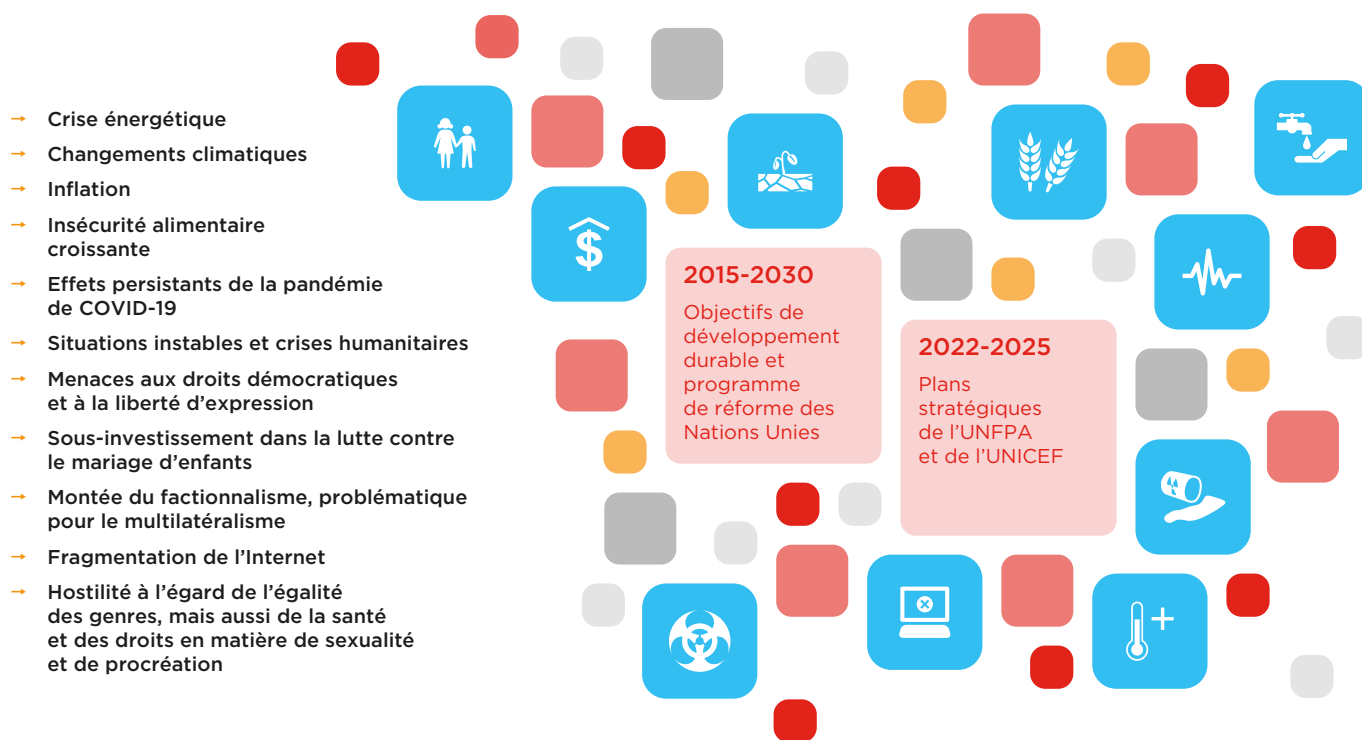
### 2.1 Trois grands défis

#### 2.1.1 La polycrise et les grandes tendances mondiales du XXI<sup>e</sup> siècle

Ces dernières années, le monde a été secoué par une série de chocs et de stress : la plus grave pandémie depuis un siècle, une guerre de grande ampleur impliquant des puissances nucléaires en Europe, la pire crise énergétique mondiale depuis les années 1970, l'inflation mondiale la plus rapide du XXI<sup>e</sup> siècle, une

insécurité alimentaire incontrôlable, une dette mondiale atteignant un niveau record, et les effets de plus en plus visibles des changements climatiques, avec notamment des inondations dévastatrices au Pakistan et des sécheresses en Afrique de l'Est.

Figure 1 : Un monde secoué par polycrise et les grandes tendances mondiales



Ce phénomène a été qualifié de « polycrise » (voir la figure 1), un terme désignant la coexistence de crises multiples quasiment simultanées et fortement interdépendantes, survenant dans un monde de plus en plus intégré. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a engendré une flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie qui a déstabilisé les marchés mondiaux et aggravé la faim dans le monde. Les produits alimentaires et l'énergie ont également été les principaux moteurs de l'inflation mondiale, déclenchant une brutale remontée des taux d'intérêt dans toutes les grandes banques centrales du

monde. Cette hausse a entraîné une augmentation de la valeur du dollar par rapport aux autres devises, limitant l'accès des pays disposant de faibles revenus aux financements externes et alourdissant les dettes existantes<sup>2</sup>.

La polycrise s'inscrit dans plusieurs grandes tendances mondiales qui façonnent le XXI<sup>e</sup> siècle et conditionnent les progrès en matière de développement durable : changements climatiques, évolutions démographiques, urbanisation galopante, émergence de technologies numériques, creusement des inégalités...

2. UNICEF, *Prospects for Children in the Polycrisis. A 2023 global outlook* (Perspectives pour les enfants dans un contexte de polycrise - Perspective mondiale 2023). 2023a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/globalinsight/reports/prospects-children-polycrisis-2023-global-outlook](http://www.unicef.org/globalinsight/reports/prospects-children-polycrisis-2023-global-outlook)>.



La polycrise a radicalement modifié le contexte dans lequel intervient le Programme mondial. Les interactions entre les conflits, les chocs climatiques, les situations d'urgence humanitaire et les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) menacent de réduire à néant les avancées réalisées dans l'élimination du mariage d'enfants. Ainsi, la pandémie de COVID-19 a réduit d'un quart le nombre estimé de mariages d'enfants évités depuis 2020 ; une récente analyse de l'UNICEF a en outre calculé qu'une multiplication par dix des décès liés à un conflit était corrélée à une augmentation de 7% des mariages d'enfants, et qu'une variation de 10% des précipitations due aux changements climatiques était associée à une augmentation de 1% de la prévalence du mariage d'enfants<sup>3</sup>.

### Les effets des chocs climatiques sur le mariage d'enfants

Les changements climatiques constituent l'une des principales grandes tendances mondiales et contribuent nettement à la polycrise, ce qui en fait une priorité politique mondiale. Cette section synthétise les données probantes les plus récentes concernant les effets des chocs climatiques sur le mariage d'enfants.

Les changements climatiques et d'autres crises humanitaires mettent en péril la réalisation de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation en exacerbant le mariage d'enfants et la violence liée au genre<sup>4</sup>. Souvent, les régions qui affichent les taux de mariage d'enfants les plus élevés sont les plus gravement menacées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Sur les 32 pays classés à très haut risque face aux effets des changements climatiques dans le monde, 29 enregistrent une forte prévalence des mariages d'enfants (plus de 25%). À l'inverse, sur les 61 pays qui présentent une prévalence élevée de cette pratique à l'échelle mondiale, 29 sont considérés comme à très haut risque face aux changements climatiques et 19 sont exposés à des risques élevés ou moyens à élevés<sup>5</sup>. Les initiatives d'adaptation aux changements climatiques doivent s'intéresser aux liens entre les crises environnementales et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment pour ce qui est du mariage d'enfants et de la violence liée au genre. De même, les mesures de lutte contre le mariage d'enfants doivent tenir compte de l'influence que peuvent avoir les crises environnementales locales et mondiales sur les facteurs qui favorisent le mariage d'enfants<sup>6</sup>.



Dans ce contexte marqué par des crises complexes, les nouvelles études consacrées aux effets des changements climatiques sur le mariage d'enfants offrent des renseignements précieux et montrent la voie à suivre pour élaborer des programmes efficaces afin d'atténuer ces effets sur les adolescentes. Une analyse quantitative réalisée en 2020 d'après les données de 180 pays a tenté de déterminer si et comment les changements climatiques affectaient le mariage d'enfants en utilisant des variables économiques, climatiques et culturelles. Elle a conclu à l'existence d'une influence due à une diminution des revenus des ménages, à la discrimination liée au genre et à l'extrême pauvreté, à l'origine d'un accroissement des vulnérabilités et des inégalités. Selon cette analyse, les adolescentes sont confrontées à une double menace : les inégalités entre les genres et la pauvreté. L'étude révèle que les chocs climatiques aggravent les facteurs connus du mariage d'enfants : certaines personnes sont contraintes de quitter leur foyer ; d'autres perdent leurs biens et ne peuvent plus générer de revenus ; l'éducation est perturbée ; l'accès aux services de santé sexuelle et procréative se dégrade ; et ces situations créent des environnements où règnent les violences sexuelles et la crainte de ces dernières. La conjugaison de ces différents facteurs pousse les familles à marier leurs filles très jeunes et compromet la réalisation de la santé et des droits des adolescentes en matière de sexualité et de procréation<sup>7</sup>.

3. UNICEF, *Is an End to Child Marriage Within Reach? Latest trends and future prospects: 2023 update* (La fin du mariage d'enfants à portée de main ? Dernières tendances et perspectives d'avenir - Mise à jour de 2023). 2023b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://data.unicef.org/resources/is-an-end-to-child-marriage-within-reach/>>.

4. UNFPA, *The Impact of the Climate Crisis on Sexual and Reproductive Health and Rights* (L'impact de la crise climatique sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation). 2022a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://esaro.unfpa.org/en/publications/impact-climate-crisis-sexual-and-reproductive-health-and-rights>>.

5. UNICEF, *La crise climatique est une crise des droits de l'enfant - Présentation de l'indice des risques climatiques pour les enfants*. 2021a. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.unicef.org/media/109861/file/The%20Climate%20Crisis%20is%20a%20Child%20Rights%20Crisis%20.pdf>>.

6. Pasten, R. et al., *Not a Dream Wedding: The Hidden Nexus Between Climate Change and Child Marriage* (Pas un mariage de rêve : le lien caché entre les changements climatiques et le mariage d'enfant). 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://econ.uchile.cl/uploads/publicacion/6e5a4a088041b583694ad85ae25948c4fe9443e8.pdf>>.

7. Pasten et al., 2020 ; Pope, D. H. et al., « What is the current evidence for the relationship between the climate and environmental crises and child marriage? A scoping review » (Quelles données probantes établissent un lien entre les crises climatiques et environnementales et le mariage d'enfants ? Revue exploratoire). *Global Public Health*, 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://doi.org/10.1080/17441692.2022.2095655>>.



### 2.1.2 Le recul de l'égalité des genres, de la démocratie et des droits de la personne

Partout sur la planète, les idées d'extrême droite et les tendances antidémocratiques vont de pair avec une opposition à l'égalité des genres, qui menace les acquis politiques dans ce domaine<sup>8</sup>. Cette hostilité à l'égard de l'égalité des genres dans le monde entier compromet les efforts de lutte contre le mariage d'enfants. La promotion d'une évolution de la conception des genres se heurte à une défiance croissante envers l'égalité des genres, mais aussi envers les droits et l'autonomisation des filles et des femmes. Cette tendance se manifeste par une résistance aux lois visant à interdire le mariage d'enfants et à augmenter l'âge du consentement, par l'émergence de lois punitives visant à criminaliser la sexualité des adolescents et des adolescentes<sup>9</sup>, ou encore

par une opposition à la fourniture de contraceptifs et d'autres services de santé sexuelle et procréative aux adolescentes non mariées sexuellement actives et à la mise en place de programmes d'éducation complète à la sexualité dans les établissements scolaires. L'opposition à l'égalité des genres, à l'autonomie corporelle et à la capacité d'action des adolescentes s'exprime au niveau législatif et politique, dans les systèmes et les services, et au sein des communautés et des familles. Ce rejet peut prendre de nombreuses formes et commence par une opposition aux termes relatifs à la sexualité, au genre et aux droits de la personne.

### 2.1.3 Le déclin trop lent du mariage d'enfants

À en juger par les données disponibles, nous ne sommes pas prêts de mettre fin au mariage d'enfants. Au rythme actuel, l'éradication de cette pratique prendrait encore au moins 300 ans, et 9 millions de filles seraient encore mariées pendant leur enfance en 2030. En outre, les crises simultanées que nous traversons mettent les filles dans des conditions précaires lorsqu'elles doivent interrompre leurs études ou qu'elles subissent des pertes de revenus à cause des crises de santé publique, des conflits prolongés, des catastrophes naturelles, ou de plusieurs de ces facteurs cumulés. On estime par exemple que 10 millions de filles supplémentaires seront

mariées au cours des 10 prochaines années à cause des seules répercussions de la pandémie de COVID-19. De plus, les progrès constatés à travers le monde dans la lutte contre le mariage d'enfants ces 10 dernières années sont inégaux selon les régions et bénéficient principalement aux adolescentes appartenant aux quintiles les plus riches, ce qui montre bien la nécessité de redoubler d'efforts pour atteindre les filles les plus pauvres, les moins instruites et les plus vulnérables des zones rurales. Dans ce contexte, il est essentiel de réaffirmer l'ambition du Programme mondial d'accélérer ses progrès.

8. ONU-Femmes, *Democratic backsliding and the backlash against women's rights: Understanding the current challenges for feminist politics* (Recul démocratique et hostilité à l'égard des droits des femmes : Comprendre les défis actuels des politiques féministes). 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/discussion-paper-democratic-backsliding-and-the-backlash-against-womens-rights](http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/discussion-paper-democratic-backsliding-and-the-backlash-against-womens-rights)>.

9. Partners in Law for Development India, *A case for differentiated legal responses to child, early and forced marriage and unions: Lessons from India for a Global Audience* (Arguments en faveur d'interventions juridiques différenciées pour les mariages et les unions d'enfants, précoces et forcés : Enseignements tirés en Inde à destination d'un public mondial). 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://plindia.org/advocacy/papers-and-articles/a-case-for-differentiated-legal-responses-to-child-early>>.

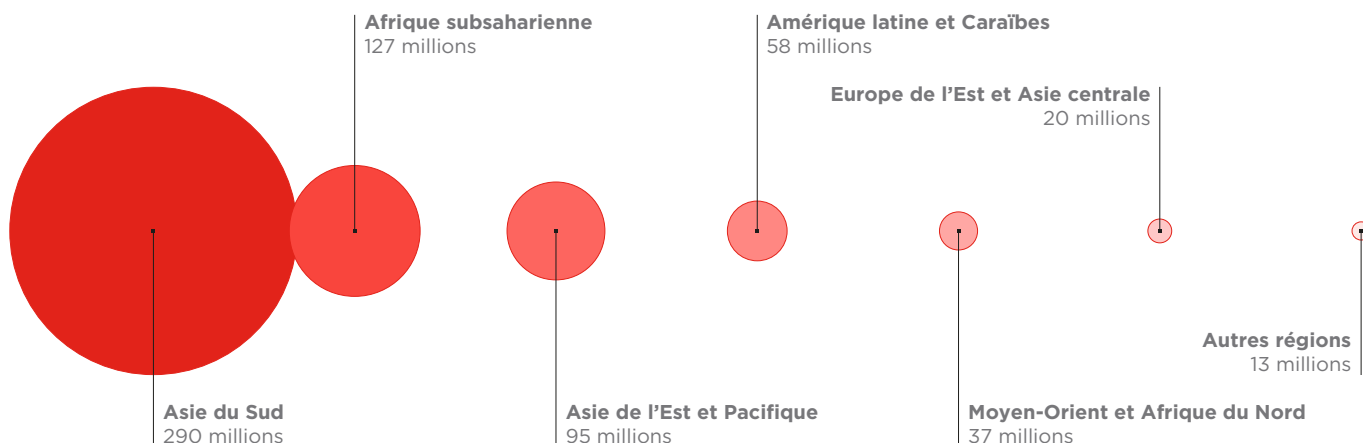
## 2.2 Tendances récentes concernant le mariage d'enfants et l'autonomie corporelle

### 2.2.1 Le mariage d'enfants à travers le monde

Au total, 640 millions de filles et de femmes en vie n'étaient encore que des enfants au moment de leur mariage. L'Asie du Sud abrite près de la moitié de ces

épouses enfants (45%), devant l'Afrique subsaharienne (20%), l'Asie de l'Est et le Pacifique (15%), et l'Amérique latine et les Caraïbes (9%) (voir la figure 2).

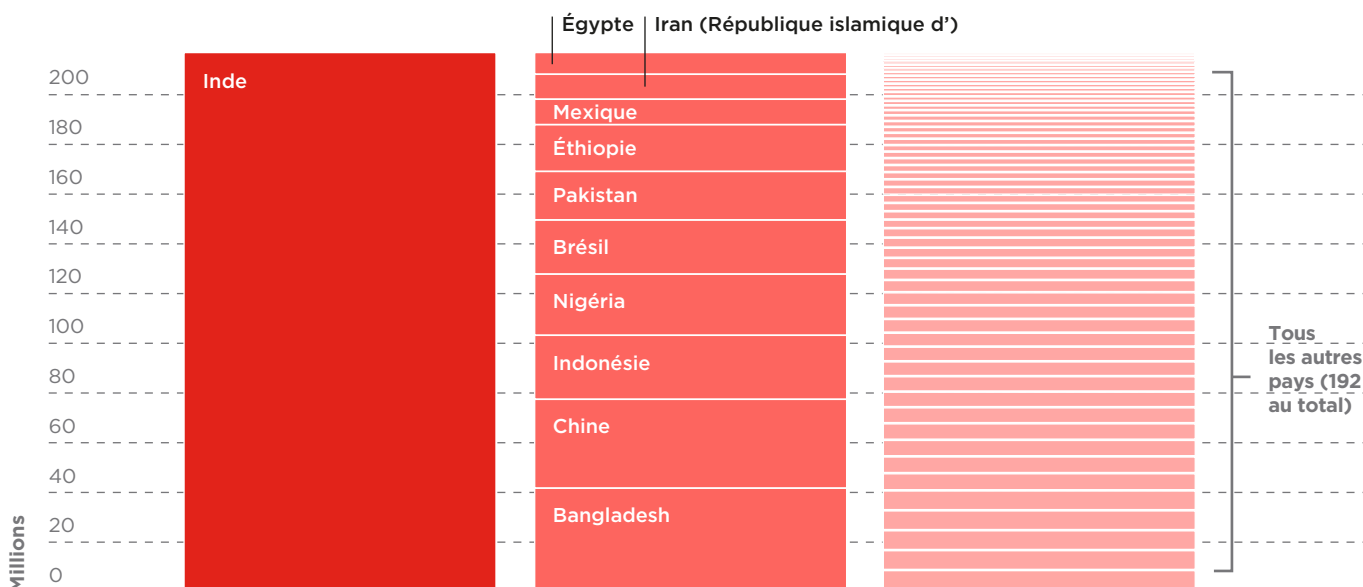
**Figure 2 :** Répartition mondiale du nombre de filles et de femmes ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par région<sup>10</sup>



À elle seule, l'Inde abrite un tiers des femmes et filles qui ont été mariées pendant l'enfance à l'échelle mondiale. Un autre tiers se concentre dans 10 pays (le Bangladesh,

la Chine, l'Indonésie, le Nigéria, le Brésil, le Pakistan, l'Éthiopie, le Mexique, l'Iran et l'Égypte)<sup>11</sup>, et le tiers restant se répartit dans 192 pays (voir la figure 3).

**Figure 3 :** Nombre de filles et de femmes ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par pays<sup>12</sup>



10. Remarque : les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à la somme des valeurs individuelles. Source : UNICEF, 2023b.

11. Dans cette liste figure la Chine, qui affiche pourtant une faible prévalence du mariage d'enfants, mais compte tenu de la taille de sa population, le pays abrite en définitive un grand nombre de femmes mariées avant l'âge de 18 ans. Pour plus d'informations, consulter Fan, S., Qian, Y. et Koski, A., « Child marriage in mainland China » (Le mariage d'enfants en Chine continentale). *Studies in Family Planning*, vol. 53, n° 1, 2022, p. 23-42.

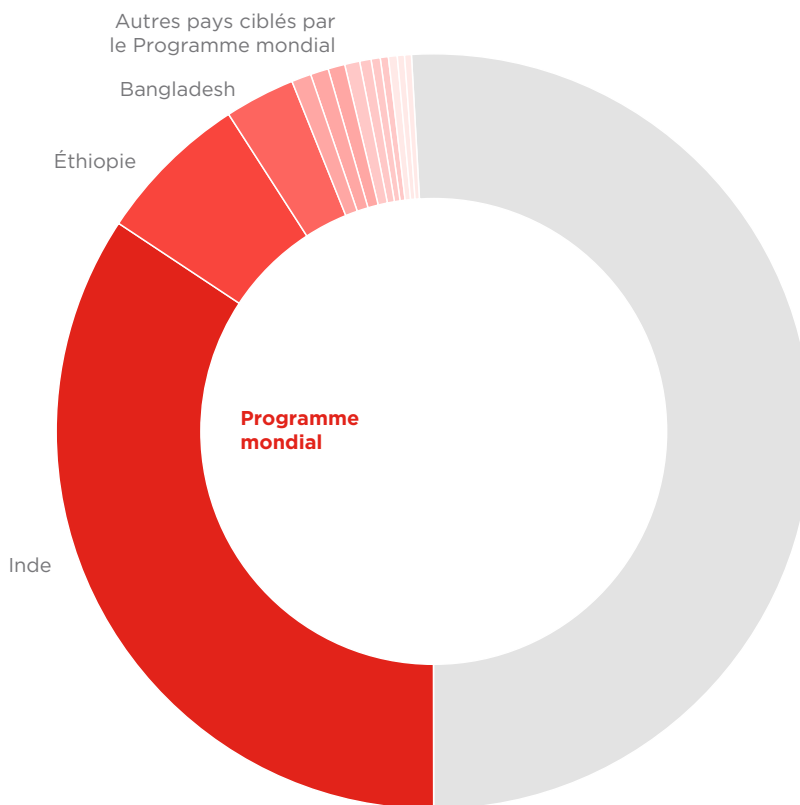
12. UNICEF, 2023b.



Le Programme mondial cible 12 pays où vivent près de la moitié des épouses enfants de la planète (300 millions), notamment l'Inde, le Bangladesh et l'Éthiopie, qui comptent parmi les 11 pays les plus lourdement touchés par cette pratique à l'échelle mondiale (voir la figure 4).

Les pays ciblés par le Programme mondial sont des pays qui recensent un grand nombre d'enfants épouses, qui affichent une forte prévalence du mariage d'enfants, ou les deux à la fois.

**Figure 4 :** Proportion de femmes et de filles mariées pendant l'enfance sur le total global, dans les pays ciblés par le Programme mondial<sup>13</sup>



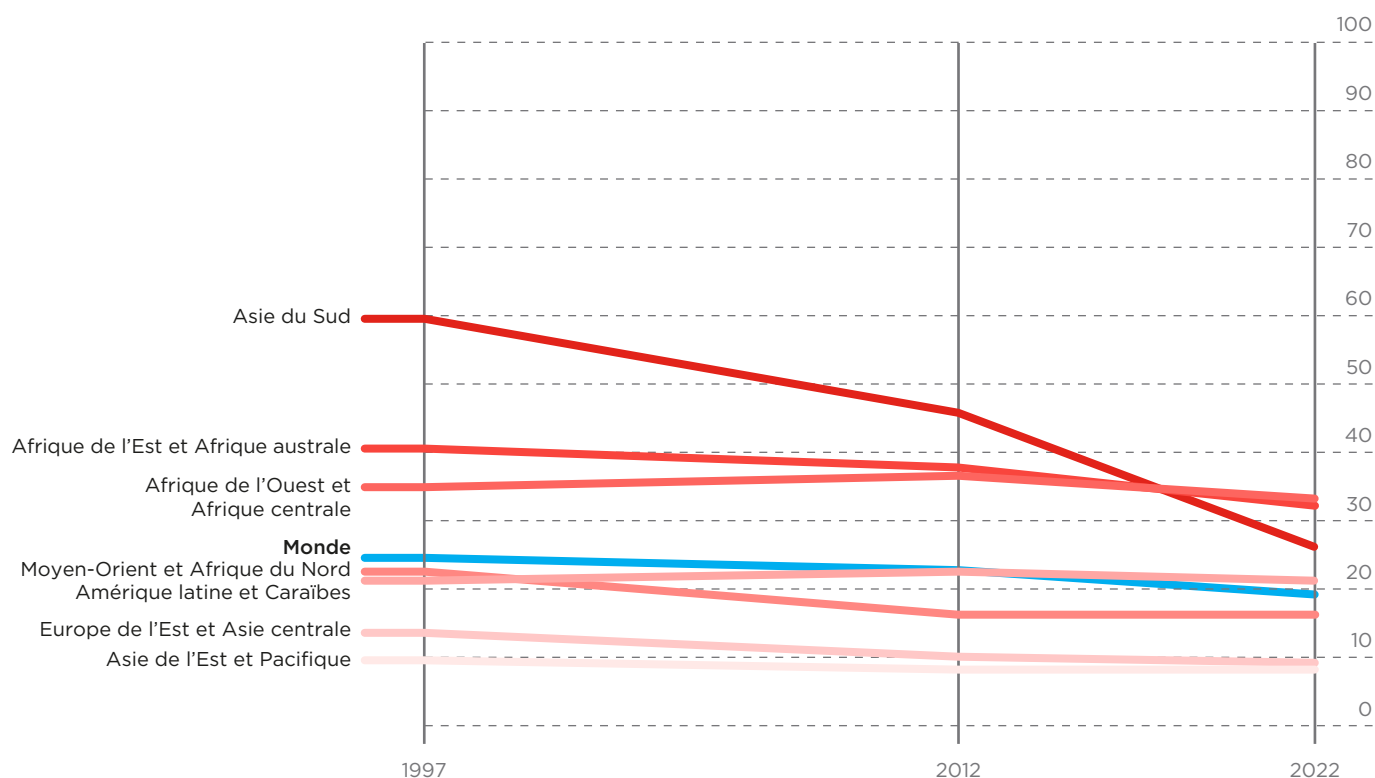
Les mariages d'enfants sont plus répandus dans les zones rurales, au sein des familles les plus pauvres, et chez les filles les moins instruites. Certaines zones géographiques, comme le Sahel, présentent un niveau de mariages d'enfants particulièrement élevé indépendamment des frontières nationales. Dans les États fragiles, la prévalence du mariage d'enfants atteint 35%, contre 19% sur l'ensemble de la planète<sup>14</sup>.

Une fille sur cinq est encore mariée pendant l'enfance, et la prévalence mondiale de cette pratique est passée de 23% à 19% au cours des 10 dernières années. Cette diminution est principalement le fait de l'Inde. Sur la majeure partie du globe, le recul du mariage d'enfants reste très lent (voir la figure 5) et la répartition régionale présentée à la figure 5 masque des différences entre les pays où le mariage d'enfants est en recul et ceux où les taux stagnent.

<sup>13</sup>. Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2023.

<sup>14</sup>. Selon la Classification révisée des situations de fragilité et de conflit pour l'intervention du Groupe de la Banque mondiale, les pays fragiles sont définis comme ceux présentant au moins l'une des caractéristiques suivantes : a) l'environnement institutionnel et politique le plus précaire (mesuré à l'aide d'un ensemble de 16 critères regroupés en quatre catégories : gestion économique, politiques structurelles, politiques d'inclusion et d'équité sociales, gestion et institutions du secteur public) ; b) la présence d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, preuve que la communauté internationale reconnaît la nécessité d'un investissement fort pour maintenir la paix et la stabilité ; ou c) la fuite à l'étranger d'au moins 2 000 personnes pour 100 000, considérées par tous les pays comme des réfugiés ayant besoin d'une protection internationale, signe d'une crise politique ou sécuritaire majeure. Source : UNICEF, *Towards ending child marriage: Global trends and profiles of progress* (Vers l'éradication du mariage d'enfants : Tendances mondiales et profils de progression). 2021b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://data.unicef.org/resources/towards-ending-child-marriage/>>.

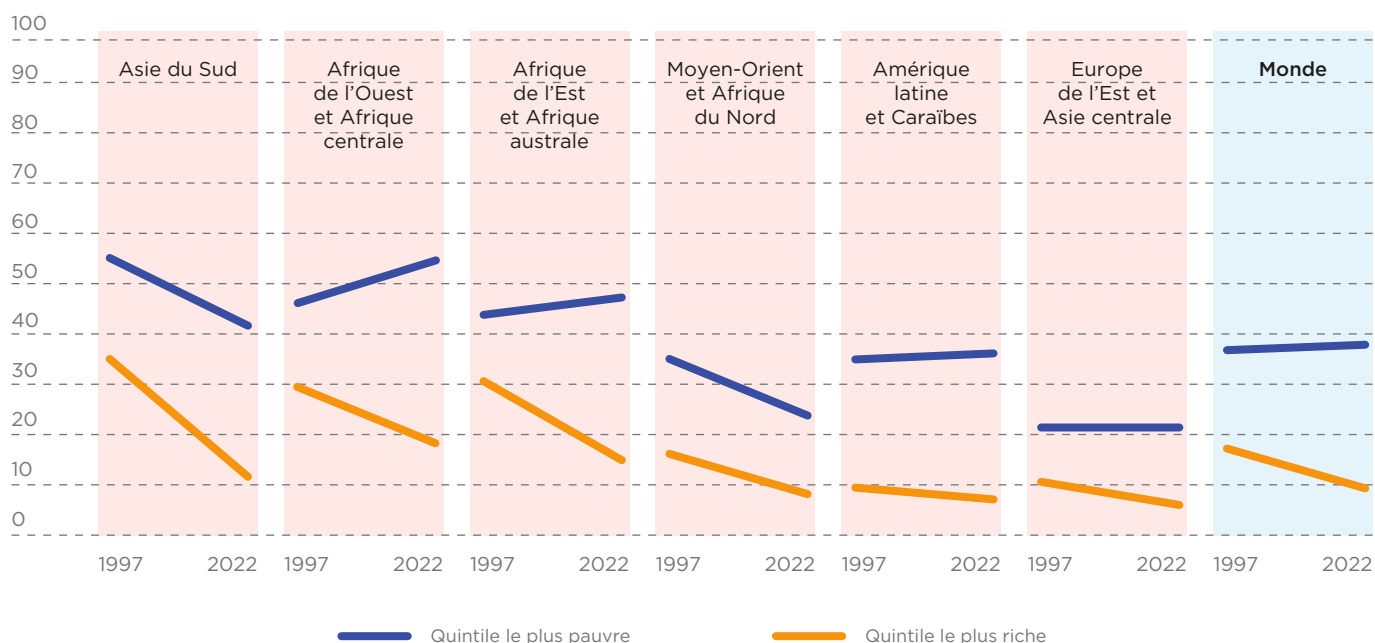
**Figure 5 :** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par région<sup>15</sup>



La diminution globale observée à l'échelle mondiale n'a pas bénéficié de la même façon à toutes les filles. On compte en effet trois fois plus de mariages évités chez les filles des familles les plus aisées que chez celles des foyers les plus pauvres. En Afrique subsaharienne,

l'écart entre le quintile le plus riche et le plus pauvre s'est creusé, avec un déclin du taux de mariage d'enfants dans le quintile le plus riche, mais une hausse dans le quintile le plus pauvre (voir la figure 6).

**Figure 6 :** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par région et par quintile de richesse<sup>16</sup>



15. UNICEF, 2023b.  
16. UNICEF, 2023b.

Dans les pays qui sont le mieux parvenus à faire reculer le mariage d'enfants, cette tendance s'accompagne souvent d'améliorations sur les plans du développement économique, de la réduction de la pauvreté, de l'accès à l'emploi (en particulier pour les femmes) et du niveau d'études des filles. L'exemple de ces pays prouve qu'il est nécessaire de progresser sur plusieurs fronts pour proposer aux filles d'autres solutions viables que le mariage précoce. Éduquer les filles sans leur offrir de perspectives d'emploi, par exemple, peut engendrer une cohorte de filles plus instruites, mais qui se marient tout de même pendant l'enfance. Par le passé, une grande partie des épouses enfants n'avaient reçu aucune instruction. Aujourd'hui, le taux de prévalence a diminué, mais une part plus importante des filles mariées ont suivi un

enseignement secondaire : cette situation s'explique à la fois par le manque de perspectives professionnelles et par la faible participation des femmes au marché du travail dans certains pays (notamment l'Inde, le Moyen-Orient, etc.)<sup>17</sup>.

Il existe plusieurs scénarios de progression possibles : dans les pays qui affichent un niveau de mariage d'enfants historiquement élevé, une diminution spectaculaire est possible ; dans ceux qui enregistrent déjà une faible prévalence, la pratique pourrait être quasiment éliminée. Dans de nombreux pays qui connaissent un important recul du mariage d'enfants, cette pratique ne diminue pas encore de façon marquée au sein des populations les plus pauvres. Il est rare que les progrès soient répartis équitablement.

**Tableau 1 :** Différents exemples de progression de la lutte contre le mariage d'enfants<sup>18</sup>

Recul notable	Quasi-élimination	Progrès répartis équitablement
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pays qui enregistraient au départ une forte prévalence du mariage d'enfants</li> <li>→ D'une manière générale, ces pays ne sont pas en bonne voie pour éliminer le mariage d'enfants d'ici à 2030</li> <li>→ Dans certains cas, un net recul de la prévalence correspond également à un grand nombre de mariages d'enfants évités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pays plus proches de l'objectif de l'élimination du mariage d'enfants d'ici à 2030</li> <li>→ Diminution moins importante de la prévalence et du nombre de filles mariées en termes absolus</li> <li>→ Parvenir à l'élimination de cette pratique requiert d'atteindre les populations les plus pauvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contrairement à la tendance mondiale, ces pays affichent des progrès au moins aussi importants au sein des populations les plus pauvres que des populations les plus riches : l'écart ne se creuse pas, voire se réduit</li> </ul>
Exemples : Bangladesh, Éthiopie, Inde et Indonésie	Exemples : Bangladesh, Éthiopie, Inde et Indonésie	Exemple : Eswatini

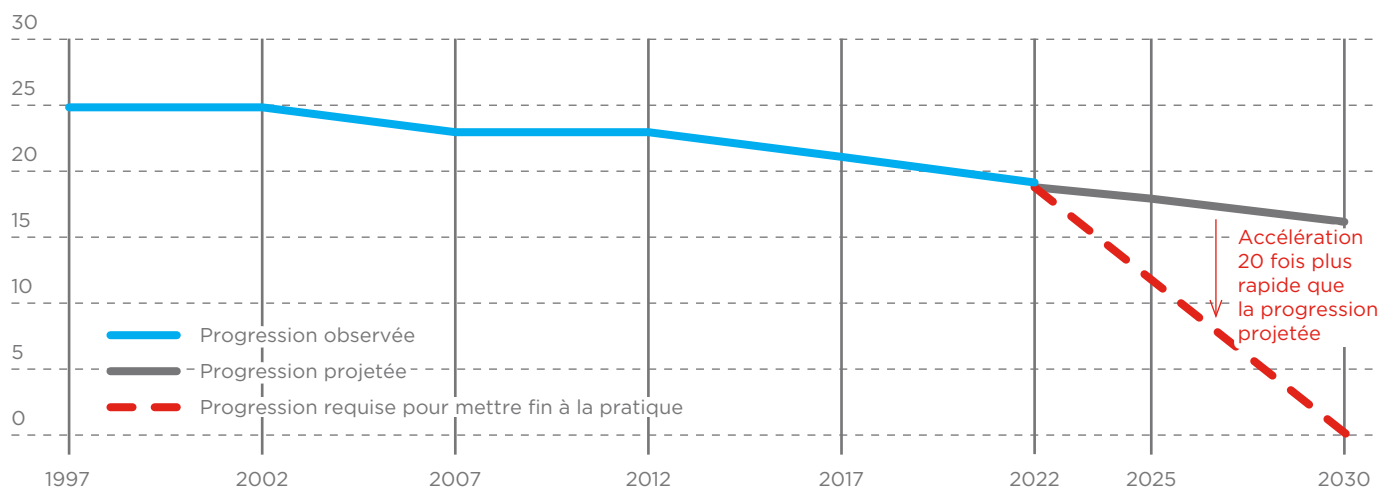
À l'échelle mondiale, les progrès devraient être 20 fois plus rapides pour mettre fin au mariage d'enfants d'ici à 2030 (voir la figure 7). Au rythme actuel, l'éradication de cette pratique prendrait encore au moins 300 ans, et 9 millions de filles seraient encore mariées pendant leur enfance en 2030. S'agissant de la répartition régionale, la proportion des mariages d'enfants devrait augmenter en Afrique subsaharienne en raison d'un recul plus rapide de cette pratique néfaste dans d'autres régions du monde et d'une croissance démographique de plus

en plus concentrée dans cette région, alors que le reste de la population mondiale vieillit de plus en plus (voir la figure 8). Dans l'ensemble, les données montrent que nous ne sommes pas prêts de mettre fin à cette pratique. En outre comme nous l'avons indiqué, d'autres doivent être relevés, tels que les effets prolongés de la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, les conflits et d'autres crises susceptibles d'accroître la prévalence du mariage d'enfants.

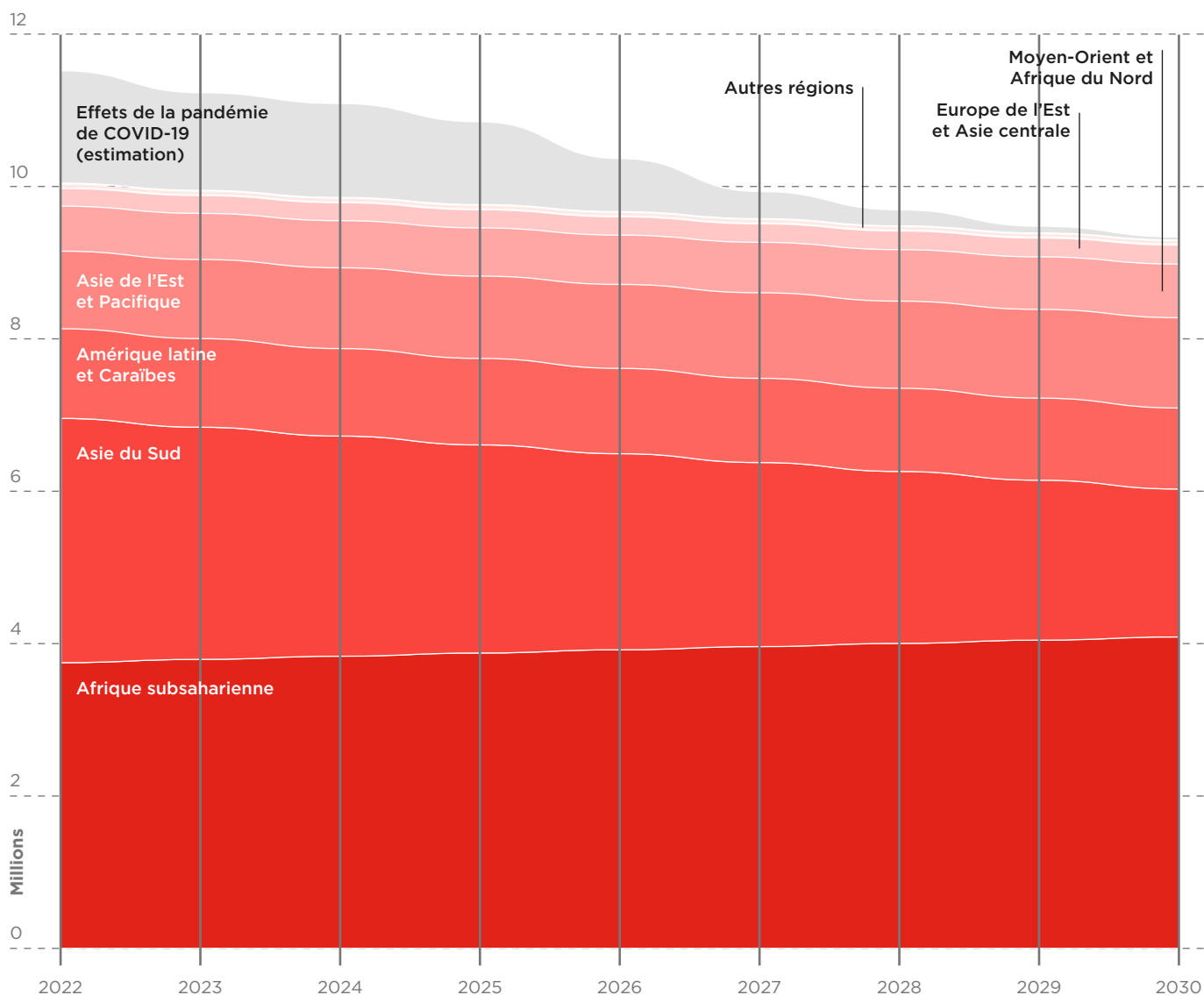
17. En Inde, par exemple, l'augmentation du niveau de richesse des ménages entraîne une diminution du travail des femmes en dehors de leur domicile. Autrement dit, les femmes des ménages de la classe moyenne peuvent se permettre de ne pas aller travailler, tandis que les ménages moins aisés n'ont pas ce luxe. Voir OIT, « *Women's labour force participation in India: Why is it so low?* » (Pourquoi la participation des femmes au marché du travail en Inde est-elle si faible ?). N. d. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-new\\_delhi/documents/genericdocument/wcms\\_342357.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-new_delhi/documents/genericdocument/wcms_342357.pdf)>.

18. UNICEF, 2021b.

**Figure 7 :** Pourcentage observé et projeté de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans<sup>19</sup>



**Figure 8 :** Nombre estimé de filles de moins de 18 ans mariées chaque année, par région<sup>20</sup>



19. UNICEF, 2023b.

20. Ibid.



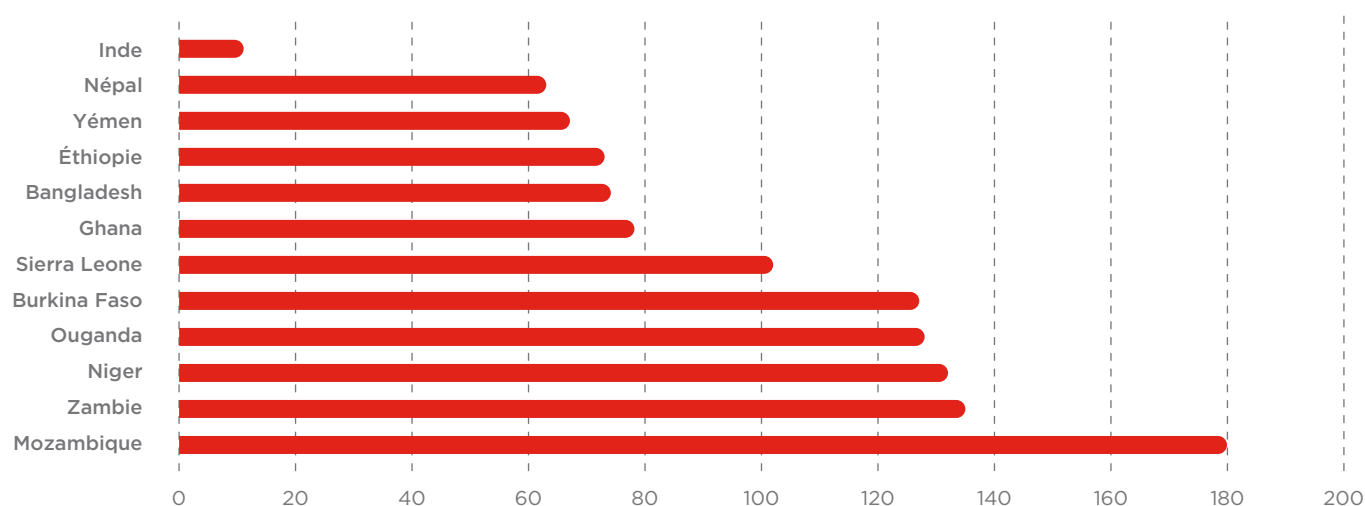
## 2.2.2 Devenir mère pendant l'enfance

Les grossesses adolescentes sont à la fois un facteur et une conséquence du mariage d'enfants<sup>21</sup>. Le rapport de l'UNFPA publié en 2022 au sujet de la maternité pendant l'enfance fournit de précieuses données en complément des statistiques sur le mariage d'enfants<sup>22</sup>. Ce rapport fait le point sur les tendances en matière de maternité précoce en s'appuyant sur des techniques qui s'intéressent aux filles les plus vulnérables : celles devenues mères pendant l'enfance, qui ont connu plusieurs grossesses à l'adolescence, ou qui ont enchaîné les naissances successives à un rythme dangereusement rapide. L'utilisation de ces nouvelles mesures permet de révéler une histoire méconnue, qui s'étale sur plus de 50 ans : celle des adolescentes devenues mères dans les pays à revenu faible ou intermédiaire du monde entier.

Selon les estimations, 21 millions de grossesses par an concerneraient des adolescentes âgées de 15 à 19 ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et près de la moitié (10 millions) ne seraient pas intentionnelles. Plus d'un quart de ces 21 millions de grossesses (5,7 millions, d'après les estimations) se solderaient pas un avortement, pratiqué dans des conditions dangereuses dans la majorité des cas.

La figure 9 présente le taux de natalité chez les adolescentes (pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans) dans les pays ciblés par le Programme mondial. C'est de loin en Inde que ce taux s'avère le plus faible, et au Mozambique qu'il est le plus élevé.

**Figure 9** : Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans dans les pays ciblés par le Programme mondial<sup>23</sup>



Dans le monde entier, des signes encourageants témoignent d'un déclin de la maternité pendant l'enfance (jusqu'à 17 ans) et l'adolescence (jusqu'à 19 ans). Néanmoins, cette diminution reste à bien des égards beaucoup trop lente, souvent à peine quelques points de pourcentage par décennie, et ne suit pas le rythme de la baisse de la fécondité totale.

De nouvelles mesures révèlent que l'enjeu ne se limite pas à déterminer si les filles mettent au monde un enfant à l'adolescence, mais aussi de déterminer combien de grossesses elles connaissent et à quel âge. La maternité à l'adolescence renvoie à trois enjeux fondamentaux et interdépendants en matière de procréation : i) le moment de la première naissance pour les adolescentes, ii) l'espacement des naissances à l'adolescence et iii) le nombre total de naissances pour chaque mère adolescente.

Ce phénomène multidimensionnel est d'abord déterminé par des facteurs tels que l'âge lors des premières règles et des premiers rapports sexuels, la fréquence de l'activité sexuelle, les schémas matrimoniaux et de mise en ménage, ou encore l'accès aux moyens de contraception, leur utilisation et leur efficacité. Dans 54 pays en développement pour lesquels des données sont disponibles, les premières naissances chez les filles âgées de 17 ans ou moins surviennent majoritairement dans le cadre d'un mariage ou d'une vie en concubinage. D'autres facteurs, comme l'éducation des filles, jouent aussi un rôle décisif. Ces facteurs liés au genre peuvent être d'ordre social, économique, cognitif ou psychologique et intervenir au niveau de l'individu, des pairs, de la famille ou de la communauté. La situation en matière de procréation chez les adolescentes est également influencée par des valeurs, des forces économiques et des normes plus larges, mais aussi par les lois, les politiques et les priorités nationales.

21. UNFPA, *État de la population mondiale 2013*. 2013. Disponible à l'adresse suivante : <[https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FR-SWOP2013\\_0.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FR-SWOP2013_0.pdf)>.

22. UNFPA, *Motherhood in Childhood: The Untold Story* (Devenir mère pendant l'enfance : Une histoire tenue secrète). 2022b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/MotherhoodInChildhood\\_report.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/MotherhoodInChildhood_report.pdf)>.

23. UNFPA, *État de la population mondiale 2023*. 2023a. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/fr/swp2023](https://www.unfpa.org/fr/swp2023)>.

Une meilleure connaissance de l'âge à la première naissance, de l'espacement et du nombre de naissances pour chaque mère adolescente, mais aussi éventuellement des facteurs directs et indirects à l'origine de ce phénomène, permettrait aux politiques et aux programmes de mieux définir et cibler leurs approches. Les interventions prometteuses en matière de prévention des grossesses adolescentes prévoient notamment des mesures de constitution de capital pour les adolescentes, de soutien aux familles et aux parents, d'éducation complète à la sexualité, de fourniture de services de santé et de mobilisation politique et communautaire. Il convient

d'aller plus loin afin de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des programmes ciblant les adolescents qui démarrent leur vie sexuelle le plus tôt et les filles qui risquent de tomber enceintes rapidement et d'enchaîner les grossesses à l'adolescence.

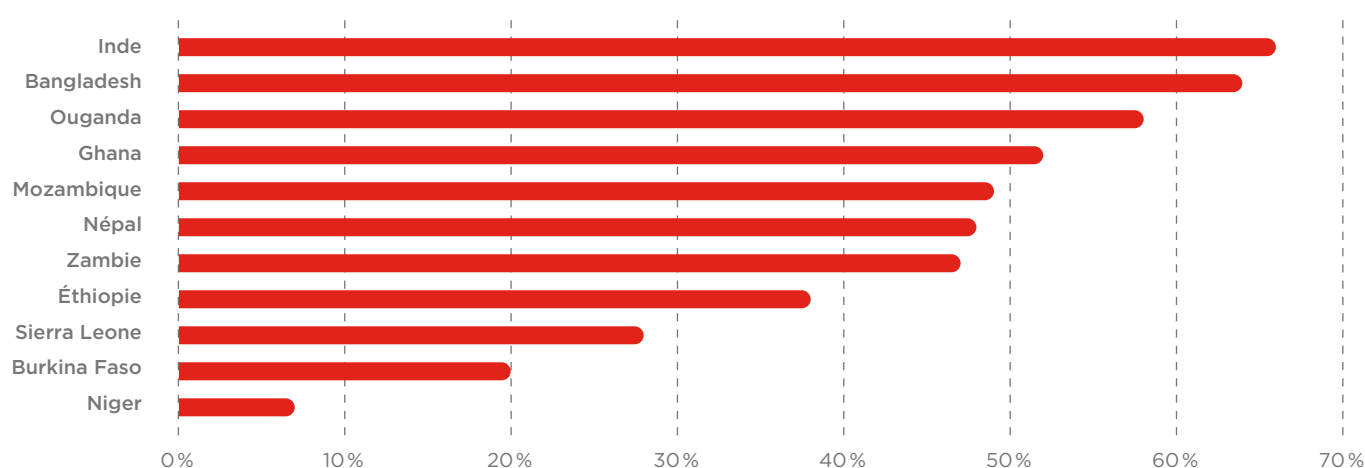
Au cours de la phase III, le Programme mondial peut mettre à profit les programmes, stratégies et politiques de prévention des grossesses adolescentes pour prévenir et combattre le mariage d'enfants dans le cadre d'un ensemble complet d'interventions conforme aux normes internationales.

### 2.2.3 L'autonomie corporelle

Le concept d'autonomie corporelle est incontournable pour comprendre dans quelle mesure les femmes et les filles ont la possibilité d'exercer leurs droits, de prendre des décisions et de faire leurs propres

choix concernant leur corps et leur vie. L'autonomie corporelle est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)<sup>24</sup>.

**Figure 10 :** Pourcentage de femmes mariées (ou en couple) âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions en ce qui concerne leur santé, le recours à la contraception et les rapports sexuels avec leur conjoint



La figure 10 s'appuie sur des données issues de l'édition 2023 du rapport de l'UNFPA sur l'état de la population mondiale et montre le pourcentage de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions en matière de soins de santé, de contraception et de rapports sexuels. Le graphique donne un aperçu des disparités entre les différents pays concernant le pouvoir décisionnel des femmes mariées. Il fait apparaître des différences notables entre les pays ciblés par le Programme mondial s'agissant de la capacité des femmes à prendre des décisions en matière de santé sexuelle et procréative. L'Inde et le Bangladesh affichent les pourcentages les plus

élevés de femmes indiquant prendre leurs propres décisions dans les trois domaines examinés (les soins de santé, la contraception et les rapports sexuels). Les pourcentages les plus faibles sont enregistrés au Niger et au Burkina Faso. Il convient toutefois de noter que les femmes et les filles non mariées ne sont pas prises en compte dans ces données. Autrement dit, ces données ne nous apprennent rien sur le pouvoir décisionnel des adolescentes non mariées en matière de santé sexuelle et procréative, en particulier pour celles qui sont sexuellement actives et tentent de se prémunir d'une grossesse non désirée et d'une maternité précoce<sup>25</sup>.

24. UNFPA, *Women's Ability to Decide: Issue Brief on Indicator 5.6.1 of the Sustainable Development Goals* (La capacité des femmes à décider : Note d'information sur l'indicateur 5.6.1 des objectifs de développement durable). 2020a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : [www.unfpa.org/resources/womens-ability-decide-issue-brief-indicator-561-sustainable-development-goals](http://www.unfpa.org/resources/womens-ability-decide-issue-brief-indicator-561-sustainable-development-goals)

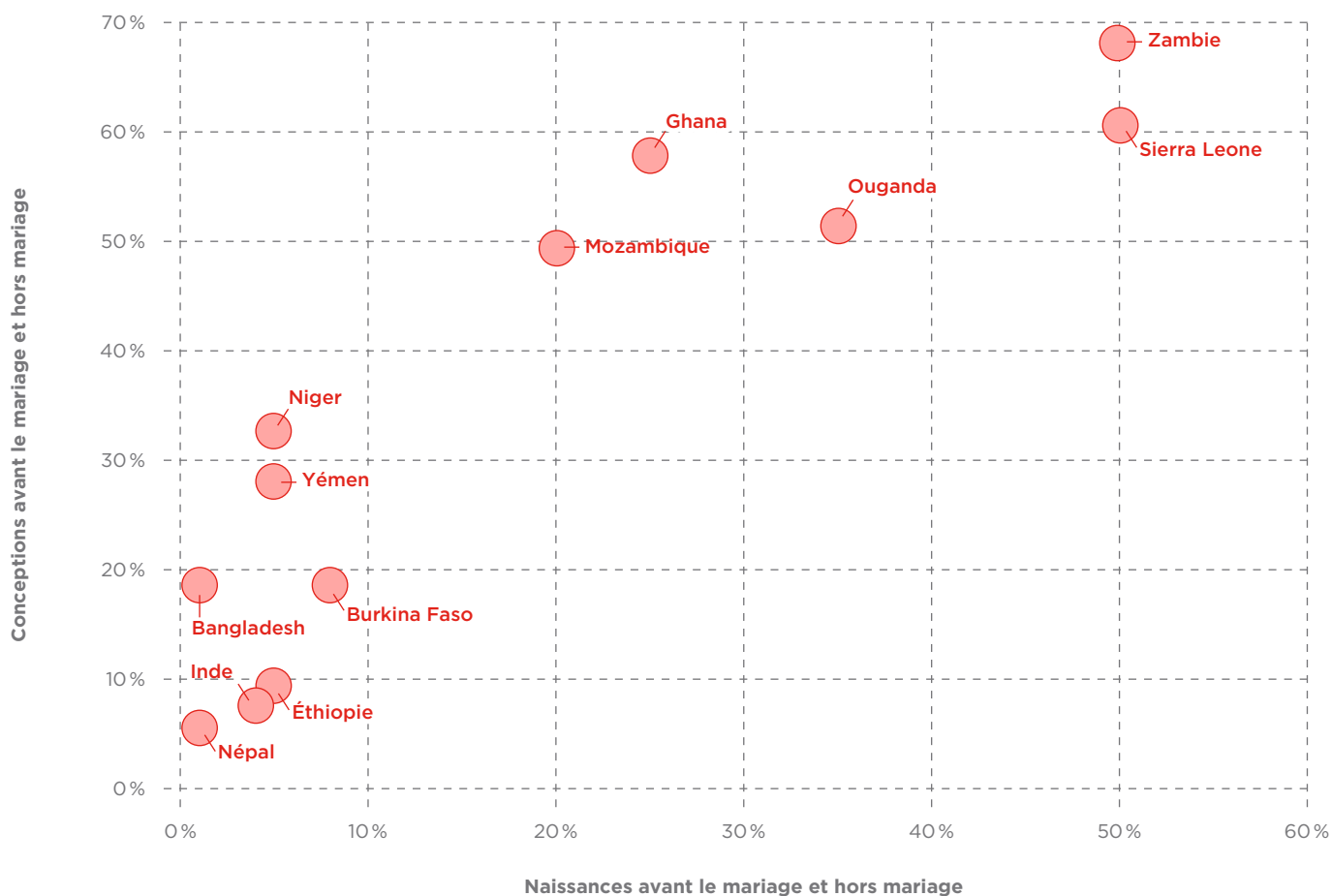
25. UNFPA, 2023a ; UNFPA, 2020a.

Pour mieux appréhender la question de l'autonomie corporelle, il importe également de faire la distinction entre deux scénarios de mariage d'enfants différents. Le premier est à l'œuvre dans les contextes où les mariages sont forcés ou arrangés et s'accompagnent du paiement d'une dot ou du « prix de la fiancée ». Dans ces milieux, les relations sexuelles avant le mariage sont souvent évitées à tout prix – y compris en mariant les filles précocement. Idéalement, les événements s'enchaînent de la façon suivante : d'abord un mariage arrangé, puis les premiers rapports sexuels de la mariée, suivis d'une grossesse et d'une maternité pour prouver sa fécondité. Ce modèle de « mariages arrangés » se retrouve couramment dans certains pays d'Asie du Sud, du Moyen-Orient ou encore du Sahel, et dans certaines parties de la Corne de l'Afrique. Dans le deuxième scénario, les adolescentes ont toute latitude pour se livrer à des rapports sexuels avant le mariage et pour se marier ou vivre en concubinage de leur propre chef. Il est fréquent qu'elles débutent leur vie sexuelle, qu'elles tombent enceintes et (parfois) qu'elles mettent au monde un enfant avant de se marier ou de vivre en concubinage. Ce modèle de « mariages volontaires » se retrouve dans la majeure

partie de l'Afrique subsaharienne (à l'exception du Sahel et d'une part considérable de la Corne de l'Afrique). Bien entendu, il existe de nombreuses variations de ces deux schémas, mais aussi des différences entre la situation idéalisée dans un contexte donné et la réalité vécue. La distinction entre mariages arrangés et volontaires a néanmoins d'importantes implications pour l'élaboration des programmes.

La figure 11 illustre les différences entre les pays qui pratiquent les mariages arrangés et la dot et condamnent les rapports sexuels avant le mariage et ceux où les relations sexuelles avant le mariage sont tolérées et où le mariage ou la vie de couple sont souvent à l'initiative des adolescentes. Les pays d'Asie du Sud, du Moyen-Orient, du Sahel et de la Corne de l'Afrique, où les naissances et les conceptions avant le mariage ou hors mariage sont relativement rares, sont regroupés dans le coin inférieur gauche du graphique. Dans le reste de l'Afrique subsaharienne, les conceptions et les naissances avant le mariage ou hors mariage sont en règle générale bien plus répandues : ces pays apparaissent dans la moitié supérieure du graphique.

**Figure 11 :** Part des conceptions et naissances survenues avant le mariage ou hors mariage dans les premières naissances enregistrées avant l'âge de 18 ans dans les pays ciblés par le Programme mondial<sup>26</sup>



26. Données des enquêtes démographiques et de santé, calculs de l'UNFPA.

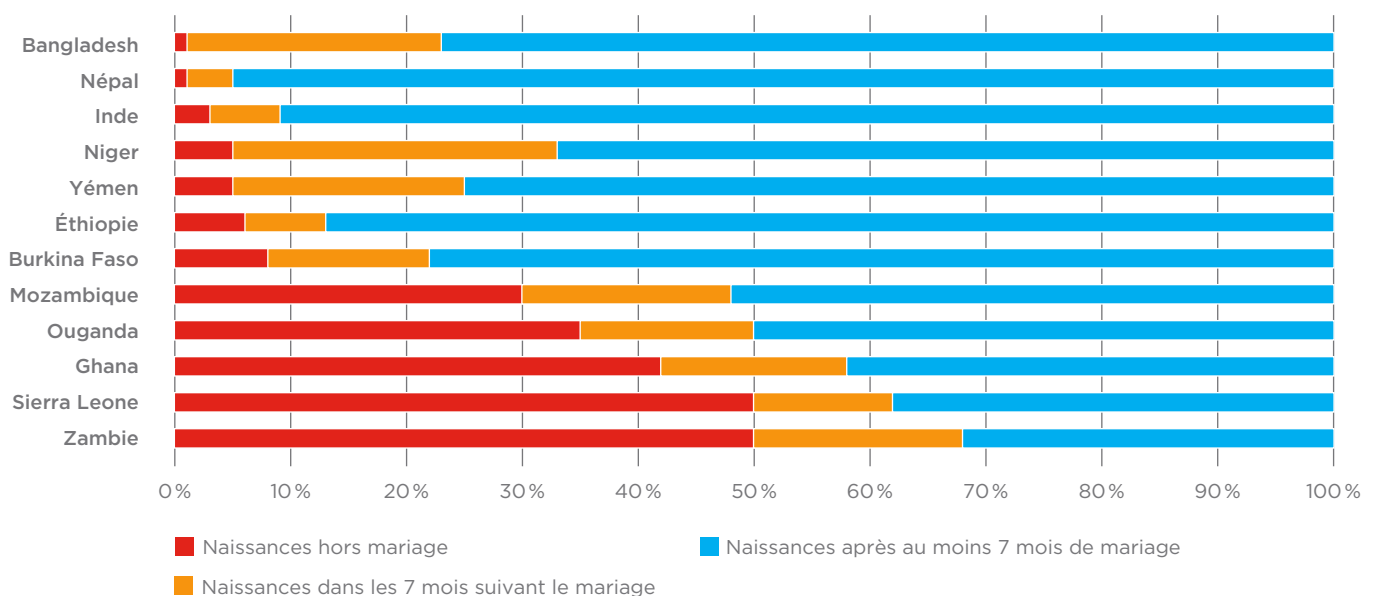


© UNICEF/UNI376155/Choi

Une récente étude du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) consacrée au mariage d'enfants et à la maternité précoce corrobore ces schémas et montre que l'Asie du Sud, le Yémen, l'Éthiopie et le Sahel enregistrent très peu de premières naissances avant l'âge de 18 ans hors du cadre du mariage, tandis que dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest,

en Afrique australe et en Ouganda, jusqu'à 50% de ces naissances surviennent hors mariage<sup>27</sup>. Il est intéressant de noter que la proportion de naissances chez les filles âgées de moins de 18 ans survenant dans les sept mois suivant le mariage ou la mise en ménage est à peu près similaire dans tous les pays.

**Figure 12 :** Répartition du moment des premières naissances par rapport au mariage chez les filles âgées de moins de 18 ans, après 2010



<sup>27</sup> Molitoris, J. et al., « Early Childbearing and Child Marriage: An Update » (Grossesses précoces et mariage d'enfants : Dernières informations). *Studies in Family Planning*, 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://doi.org/10.1111/sifp.12243>>.



## 2.3 Synthèse des données probantes concernant la prévention du mariage d'enfants et l'amélioration de la situation des adolescentes

Alors que le Programme mondial amorce la phase III, les données probantes continueront de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre des interventions à l'échelle nationale. Les responsables de la mise en œuvre des programmes et les décideurs peuvent se servir des données empiriques et des travaux de recherche afin d'identifier les stratégies et

les interventions qui se sont révélées efficaces pour réduire la prévalence du mariage d'enfants chez les filles à risque dans certains contextes. Étudier ce qui fonctionne, pour qui, quand et où permet d'affecter les ressources et les efforts aux interventions de lutte contre le mariage d'enfants qui ont le plus de chances de fonctionner pour un maximum d'adolescentes.

### 2.3.1 État des lieux des données probantes sur le mariage d'enfants

Les données probantes relatives au mariage d'enfants se sont multipliées ces 10 dernières années, et plusieurs examens systématiques ont mis en évidence les méthodes qui fonctionnent pour prévenir cette pratique et améliorer les résultats en faveur des filles<sup>28</sup>. Nous allons ici synthétiser ces analyses ainsi que d'autres évaluations de qualité afin de faire la lumière sur l'efficacité des différentes interventions visant à prévenir le mariage d'enfants. Une évaluation systématique des données mondiales recueillies pendant 20 ans sur le mariage d'enfants, réalisée par Siddiqi et Greene (2022), révèle que notre connaissance de ce phénomène a nettement progressé, en particulier dans les domaines de recherche suivants :

- La prévalence du mariage d'enfants et les tendances en la matière à l'échelle mondiale, régionale et nationale ;
- Les facteurs et les corrélations du mariage d'enfants, notamment le niveau d'instruction des filles, la situation socioéconomique de la famille, les perspectives économiques, le fait de vivre en milieu urbain ou rural, les structures de pouvoir en fonction de l'âge et du genre, la peur/le contrôle/l'exploitation de la sexualité des adolescents, ou encore l'insécurité ;
- Les conséquences du mariage d'enfants, notamment sur la santé sexuelle et procréative : grossesses adolescentes et morbidité maternelle, violence, isolement social, santé mentale et coûts économiques<sup>29</sup>.

Il reste toutefois certaines lacunes et des domaines qu'il conviendrait d'étudier de façon plus approfondie afin d'éclairer les mesures à prendre pour éliminer le mariage d'enfants. Il faudrait par exemple :

- Des études plus rigoureuses et à plus long terme sur l'efficacité des interventions de lutte contre le mariage d'enfants, grâce à des évaluations d'impact, afin de disposer d'un plus grand nombre de données probantes sur les méthodes efficaces ;
- Des études mesurant l'évolution des normes sociales et de genre liées au mariage d'enfants, afin de clarifier le concept, d'homogénéiser la mise en œuvre des différents programmes et de mesurer plus précisément et rigoureusement l'évolution des normes ;
- Des travaux de recherche sur la mise en œuvre afin d'en tirer des enseignements sur les moyens



28. Bien que les descriptifs et les évaluations des programmes menés dans le monde entier nous livrent des enseignements précieux, le présent document s'intéresse surtout aux résultats de l'examen de ces analyses, en faisant la synthèse des conclusions de travaux de recherche formellement considérés comme répondant à certains critères de qualité. Il s'appuie notamment sur les études suivantes : Malhotra et Elnakib, 2021 ; Mathers, N., *How cash transfers contribute to ending child marriage: review and synthesis of the evidence* (Comment les transferts en espèces contribuent à éliminer le mariage d'enfants : Examen et synthèse des données). Filles, pas épouses, 2021. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.researchgate.net/publication/359972704\\_How\\_Cash\\_Transfers\\_Can\\_Contribute\\_to\\_Ending\\_Child\\_Marriage\\_Review\\_and\\_synthesis\\_of\\_the\\_evidence](http://www.researchgate.net/publication/359972704_How_Cash_Transfers_Can_Contribute_to_Ending_Child_Marriage_Review_and_synthesis_of_the_evidence)> ; Peterman, A. et Fiala, N., *Rapid review and stocktaking of child marriage interventions research: Impact Feasibility Assessment for the UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage* (Examen rapide et bilan de situation des études consacrées aux interventions de lutte contre le mariage d'enfants : Étude de faisabilité des évaluations d'impact pour le Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants). 2022 ; Siddiqi, M. et Greene, M., « Mapping the Field of Child Marriage: Evidence, Gaps, and Future Directions From a Large-Scale Systematic Scoping Review, 2000–2019 » (Cartographie du mariage d'enfants : Données probantes, lacunes et orientations futures d'après une revue exploratoire systématique à grande échelle). *Journal of Adolescent Health*, vol. 70, n° 3, 2022, p. 9-16 ; Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK), *Evidence review: Child marriage interventions and research from 2020 to 2022* (Analyse des données probantes : Interventions et recherches sur le mariage des enfants de 2020 à 2022). Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants et Filles, pas épouses, 2023.

29. Siddiqi et Greene, 2022 ; Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Global Child Marriage Research Strategy* (Stratégie de recherche mondiale sur le mariage d'enfants). 2021a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/104126/file/Child-marriage-research-strategy-2021.pdf](http://www.unicef.org/media/104126/file/Child-marriage-research-strategy-2021.pdf)>.

d'effectuer des interventions peu coûteuses, équitables et de qualité, notamment dans le cadre de programmes multisectoriels à plusieurs volets ;

- Une attention particulière à l'égard des **contextes négligés**, confrontés à une forte prévalence du mariage d'enfants et pour lesquels les données probantes disponibles sont insuffisantes. La plupart des données probantes existantes sont issues de pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud ; en revanche, de nombreux pays affichant une prévalence et une incidence élevées de mariages d'enfants n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'études<sup>30</sup>. La priorité doit être de réaliser des études et de recueillir des données dans ces pays, mais également dans les contextes fragiles et les situations de crise humanitaire, notamment lorsque celles-ci sont liées à des événements causés par les changements climatiques (sécheresses, etc.)<sup>31</sup> ;
- Une attention accrue à l'égard des **adolescentes les plus exposées à un mariage précoce** ou dont l'expérience est mal connue, telles que les filles handicapées, divorcées, mariées, séparées ou veuves,

les mères adolescentes, les jeunes adolescentes, etc. ;

- Des recherches consacrées à l'efficacité des initiatives visant à **réduire le nombre de grossesses adolescentes sur la diminution des taux de mariage d'enfants**, en particulier dans les milieux où les premiers rapports sexuels surviennent couramment avant le mariage et où la grossesse est un facteur connu de mariage pour les filles ;
- Comprendre les **synergies programmatiques entre les différents services destinés aux adolescentes** : santé et droits en matière de sexualité et de procréation, éducation, prévention et lutte contre la violence liée au genre, protection, sécurité économique, etc.

S'il convient de continuer à renforcer et approfondir les études sur les interventions de prévention et de lutte contre le mariage d'enfants, des données de plus en plus nombreuses confirment que ces efforts parviennent effectivement à reculer l'âge du mariage et à améliorer la situation des adolescentes.



### 2.3.2 Données probantes relatives aux différents types d'interventions

Diverses approches ont été employées ces dernières décennies pour prévenir le mariage d'enfants et répondre aux besoins des adolescentes mariées. Le tableau 2 classe les interventions dans ce domaine en sept grandes catégories selon la quantité et la qualité des données probantes disponibles à leur sujet et

des informations sur leurs retombées. Ces catégories rendent compte des différentes approches couramment utilisées pour lutter contre le mariage d'enfants, étant entendu que certaines approches peuvent correspondre à plusieurs catégories à la fois.

<sup>30</sup>. Siddiqi et Greene (2022) notent par exemple que la République centrafricaine occupe la deuxième place du classement mondial de la prévalence de mariage d'enfants la plus élevée (68%), mais la 46<sup>e</sup> position pour ce qui est du nombre de publications sur ce sujet. De même, le Tchad, en troisième position en termes de prévalence (67%), n'arrive que 28<sup>e</sup> en volume de publications, et le Soudan du Sud, pourtant huitième du classement (52% de prévalence), se trouve relégué à la 64<sup>e</sup> place en nombre de publications.

<sup>31</sup>. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, 2021a.

**Tableau 2** : Efficacité des interventions visant à prévenir le mariage d'enfants

Catégories et définitions <sup>32</sup>	Domaines d'intervention
<p><b>Résultats positifs et homogènes</b> : au moins deux évaluations d'impact de qualité moyenne à élevée, fondées sur des essais contrôlés randomisés et/ou sur des méthodes quasi expérimentales, révèlent un recul statistiquement significatif du mariage d'enfants et/ou des facteurs associés à cette pratique. L'appréciation de l'efficacité d'une intervention repose sur des méta-analyses de qualité et sur un examen systématique des conclusions d'évaluations portant sur plusieurs interventions.</p>	<p><b>1. Appui aux revenus et émancipation économique<sup>33</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Transferts en espèces</li> <li>→ Formation professionnelle</li> <li>→ Marché de l'emploi favorable</li> </ul> <p><b>2. Enseignement et renforcement des compétences de la vie courante dans les écoles et/ou dans le cadre de programmes périscolaires<sup>34</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aides à la scolarisation (financières ou en nature)</li> <li>→ Renforcement ciblé et personnalisé des compétences nécessaires à la vie courante</li> </ul> <p><b>3. Santé et droits en matière de sexualité et de procréation<sup>35</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Éducation complète à la sexualité<sup>36</sup></li> <li>→ Services de santé sexuelle et procréative adaptés aux adolescent(e)s</li> </ul>
<p><b>Résultats prometteurs, mais nécessité de procéder à une évaluation plus rigoureuse</b> : une évaluation d'impact de qualité moyenne ou élevée, fondée sur un essai contrôlé randomisé ou sur une étude quasi expérimentale, révèle un recul statistiquement significatif du mariage d'enfants ou une tendance à l'évolution des différents facteurs associés pouvant suggérer un tel recul.</p>	<p><b>4. Évolution des normes sociales et/ou de genre<sup>37</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Divers efforts (voir plus loin) ; éléments du programme difficiles à ventiler</li> </ul> <p><b>5. Renforcement des systèmes et approches multisectorielles et multiniveaux<sup>38</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Formations de renforcement des capacités du personnel dans les différents secteurs</li> </ul>
<p><b>Résultats mitigés et nécessité de procéder à une évaluation plus rigoureuse</b> : les conclusions de plusieurs études de qualité font état de résultats contradictoires, c'est-à-dire que certaines interventions sont jugées efficaces tandis que d'autres ne produisent aucun effet, par exemple. Il convient d'investir davantage dans la recherche à leur sujet.</p>	<p><b>6. Interventions communautaires ciblant les filles<sup>39</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Initiatives isolées de création d'espaces sûrs<sup>40</sup> pour reculer l'âge du mariage et prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles</li> </ul> <p><b>7. Lois et politiques<sup>41</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Lois sur l'âge minimum du mariage</li> </ul>

32. Catégories adaptées de Kerr-Wilson, A. *et al.*, *What works to prevent violence against women and girls? A rigorous global evidence review of interventions to prevent violence against women and girls* (Qu'est-ce qui fonctionne pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles ? Analyse mondiale rigoureuse des interventions visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles). *Programme mondial « What Works to Prevent Violence Against Women and Girls »*, 2020, p. ii-iii. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.whatworks.co.za/documents/publications/374-evidence-reviewweb/file](http://www.whatworks.co.za/documents/publications/374-evidence-reviewweb/file)>.

33. Malhotra et Elnakib, 2021 ; Mathers, 2021.

34. Malhotra et Elnakib, 2021 ; Mathers, 2021.

35. Santhya, K. G. et Jejeebhoy, S. J., « Sexual and reproductive health and rights of adolescent girls: Evidence from low- and middle- income countries », (Santé et droits des adolescentes en matière de sexualité et de procréation : Données des pays à revenu faible ou intermédiaire). *Global Public Health*, vol. 10, n° 2, 2015, p. 189-221 ; Bergstrom, K. et Özler, B., *Improving the Well-Being of Adolescent Girls in Developing Countries* (Améliorer le bien-être des adolescentes dans les pays en développement). Groupe de recherche sur le développement et Pôle des pratiques mondiales sur la santé, la nutrition et la population de la Banque mondiale, document de travail de recherche sur les politiques n° 9827. 2021. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/d6340e66-f894-5c64-9026-b09ef6a9434a/content>> ; Haberland N. et Rogow D., « Sexuality education: emerging trends in evidence and practice » (Éducation à la sexualité : tendances émergentes concernant les données probantes et les pratiques). *Journal of Adolescent Health*, vol. 56, 2015, p. S15-S21.

36. Au Guatemala, par exemple, un programme axé sur les filles et les normes en matière d'éducation complète à la sexualité est parvenu à réduire la prévalence du mariage d'enfants. Toutes les études réalisées s'appuyaient sur six ECR, et l'une d'elles utilisait un ECR comme étude secondaire ainsi que des méthodes quasi expérimentales. Population Council, *Delivering impact for adolescent girls, emerging findings from Population Council research* (Agir pour les adolescentes : Résultats des recherches du Population Council). Publication « Knowledge Commons », 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://knowledgecommons.popcouncil.org/cgi/viewcontent.cgi?article=1459&context=departments\\_sbsr-pgy](https://knowledgecommons.popcouncil.org/cgi/viewcontent.cgi?article=1459&context=departments_sbsr-pgy)>.

37. Mehra, D. *et al.*, « Effectiveness of a community based intervention to delay early marriage, early pregnancy and improve school retention among adolescents in India » (Efficacité d'une intervention communautaire pour retarder le mariage précoce, les grossesses précoces et améliorer la persévérance scolaire des adolescentes en Inde). *BMC Public Health*, vol. 18, 2018, p. 732. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://doi.org/10.1186/s12889-018-5586-3>>.

38. Rudgard, W. *et al.*, « Multiple Impacts of Ethiopia's Health Extension Program on Adolescent Health and Well-Being: A Quasi-Experimental Study » (Divers impacts du programme de vulgarisation sanitaire en Éthiopie sur la santé et le bien-être des adolescents : Étude quasi expérimentale). *Journal of Adolescent Health*, vol. 71, 2022, p. 303-316.

39. Stark, L. *et al.*, « The Effectiveness of Women and Girls Safe Spaces: A Systematic Review of Evidence to Address Violence Against Women and Girls in Humanitarian Contexts » (Efficacité des espaces sûrs réservés aux femmes et aux filles : Examen systématique des interventions de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les contextes humanitaires). *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 23, n° 4, 2022, p. 1249-1261 ; Malhotra et Elnakib, 2021.

40. Les programmes de création d'espaces sûrs s'appuient généralement sur plusieurs éléments tels que l'exposition à l'information, l'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante, les réseaux sociaux, le jeu et, dans certains cas, l'accès aux services. Bien que cette approche soit couramment employée pour faciliter l'autonomisation des filles, les données probantes à ce sujet révèlent une efficacité aléatoire, plus particulièrement dans la lutte contre le mariage d'enfants et/ou contre la violence à l'égard des femmes et des filles, lorsque ces interventions ne s'accompagnent pas d'autres mesures. ▶



## Les approches qui produisent des résultats positifs et homogènes

Les approches qui donnent des résultats positifs et homogènes en ce qui concerne la prévention du mariage d'enfants et l'amélioration de la situation des filles se répartissent en trois grands domaines d'intervention : l'appui aux revenus et l'émancipation économique, l'éducation, et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.

**1. Les interventions d'appui aux revenus et d'émancipation économique** visent à réduire la pauvreté et à garantir une croissance économique plus inclusive. Elles peuvent prendre la forme de transferts en espèces, d'incitations économiques ou d'autres types d'aide sociale, mais également de programmes de formation professionnelle et de développement des compétences. Selon un examen systématique des interventions menées à l'échelle mondiale pour prévenir le mariage d'enfants, les approches économiques apparaissent comme étant généralement les plus efficaces dans ce domaine<sup>42</sup>.

→ L'analyse de 21 études consacrées à l'impact des transferts en espèces sur le mariage d'enfants montre que ces programmes permettent d'atténuer plusieurs facteurs économiques et sociaux de cette pratique par différents moyens, en renforçant la sécurité économique des ménages ou en améliorant l'accès à l'éducation, par exemple<sup>43</sup>. Lorsqu'ils sont adaptés au contexte et qu'ils s'accompagnent de services complémentaires, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé ou des moyens de subsistance (interventions « cash plus »), les programmes de protection sociale peuvent eux aussi contribuer à la santé et au bien-être des filles, promouvoir leur libre arbitre et les aider à peser davantage sur les décisions qui les concernent<sup>44</sup>. Il est en outre largement établi que les transferts en espèces peuvent également réduire la violence à



© UNICEF/UNI398530/Pouget

l'égard des femmes et des filles, retarder l'âge des premiers rapports sexuels chez les adolescentes et faire reculer les grossesses adolescentes<sup>45,46</sup>.

→ Deux études réalisées en Inde et au Bangladesh mettent en évidence les effets très largement positifs d'un marché de l'emploi favorable aux femmes sur la diminution du mariage d'enfants<sup>47</sup>. Ces réussites laissent à penser que s'il est important d'investir dans l'amélioration des perspectives économiques des filles pour reculer l'âge du mariage, il est sans doute tout aussi important de leur garantir des perspectives économiques lorsqu'elles entrent dans l'âge adulte. Une autre étude d'impact comparative transversale, publiée en 2001 au sujet du programme « Better Life Options » (Options pour une vie meilleure)<sup>48</sup> et de différentes interventions misant sur la formation professionnelle et le renforcement des compétences nécessaires à la vie courante, a mis en évidence les importantes retombées positives du programme sur l'autonomisation économique, l'estime de soi et l'assurance des participantes, mais aussi sur l'autonomie de la prise de décisions, entre autres évolutions.

Ainsi, une évaluation de l'impact du Programme d'autonomisation des adolescentes mené en Zambie a révélé que les efforts qui ciblent exclusivement les filles ne suffisent pas à améliorer la situation à long terme sur le plan de l'éducation et de la fécondité pour les adolescentes très vulnérables (Austrian, K. et al., « The impact of the Adolescent Girls Empowerment Program (AGEP) on short and long term social, economic, education and fertility outcomes: a cluster randomized controlled trial in Zambia » [Retombées à court et à long terme du Programme d'autonomisation des adolescentes sur le plan social, économique, de l'éducation et de la fécondité : Essai contrôlé randomisé en Zambie], *BMC Public Health*, vol. 20, n° 1, 2020, p. 349). La création d'espaces sûrs peut en revanche jouer un rôle important dans le cadre d'une approche à plusieurs volets visant à combattre le mariage d'enfants et à améliorer la situation des filles. La réussite de tous les types d'interventions présentés dans ce tableau repose sur l'application des recommandations relatives à l'utilisation des données probantes dans leur conception et leur mise en œuvre, notamment pour les programmes de création d'espaces sûrs.

41. McGavock, T., « Here waits the bride? The effect of Ethiopia's child marriage law » (L'attente de la mariée : Effets de la loi sur le mariage d'enfants en Éthiopie). *Journal of Development Economics*, 2021, p. 149 ; Collin, M. et Talbot, T., « Are age of marriage laws enforced? Evidence from developing countries » (Les lois sur l'âge du mariage sont-elles appliquées ? Les données de pays en développement). *Journal of Development Economics*, vol. 160, 2023.

42. Malhotra et Elnakib, 2021.

43. Mathers, 2021.

44. Ibid.

45. Kerr-Wilson, 2020 ; Handa, S., Halpern, C., Pettifor, A. et Thirumurthy, H., « The Government of Kenya's Cash Transfer Program Reduces the Risk of Sexual Debut among Young People Age 15-25 » (Le programme de transferts en espèces du Gouvernement du Kenya réduit les risques de premiers rapports sexuels trop précoces chez les jeunes âgés de 15 à 25 ans). *PLoS One*, vol. 9, n° 1, 2014 ; Hindin, M., Kalamar, A., Thompson, T. et Upadhyay, U., « Interventions to prevent unintended and repeat pregnancy among young people in low and middle income countries: A systematic review of the published and gray literature » (Interventions visant à prévenir les grossesses non intentionnelles et répétées chez les jeunes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire : Examen systématique des études publiées et des documents non publiés). *Journal of Adolescent Health*, vol. 59, n° 3, 2016, p. S8-S15 ; Gavrilovic et al., *Child Marriage and Ethiopia's Productive Safety Net Program: Analysis of protective pathways in the Amhara region* (Le mariage d'enfants et le programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie : Analyse des méthodes de protection dans la région d'Amhara). 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/ethiopia/media/6761/file/Final%20Report%20.pdf](http://www.unicef.org/ethiopia/media/6761/file/Final%20Report%20.pdf)>.

46. Les programmes ayant réduit les risques de mariage d'enfants incluent, entre autres : le [Projet pilote de transferts en espèces Zomba au Malawi](#) ; le [Programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie](#) ; l'[Initiative pour les adolescentes au Kenya](#) ; le [Programme d'allocation pour les filles dans l'enseignement secondaire au Bangladesh](#) ; et le [projet Kanyashree Prakalpa en Inde](#).

47. Jensen, R., « Do labour market opportunities affect young women's work and family decisions? Experimental evidence from India » (Les possibilités d'emploi ont-elles une influence sur les décisions professionnelles et familiales des jeunes femmes ? Données expérimentales recueillies en Inde). *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 127, n° 2, 2012, p. 753-792 ; Heath et Mobarak, 2014.

48. Centre pour le développement et les activités en matière de population (CEDPA), 2001.





© UNICEF/UN0825604/Das

→ Les interventions relevant de la formation professionnelle ont pour objectif de doter les bénéficiaires des connaissances et compétences nécessaires pour exercer un emploi donné. Les études montrent que ces interventions sont prometteuses, même s'il conviendrait de les analyser de façon plus approfondie. La plupart des données disponibles proviennent d'essais contrôlés randomisés (ECR) menés au Bangladesh<sup>49</sup> et en Ouganda<sup>50</sup>. Les interventions concernées consistaient à fournir aux filles deux types de capital humain à la fois : des compétences professionnelles afin qu'elles puissent démarrer des activités génératrices de revenus à petite échelle, et des compétences nécessaires à la vie courante pour les aider à faire des choix éclairés en matière de sexualité, de procréation et de mariage. Ces interventions « deux en un » ont donné lieu à un recul spectaculaire du mariage d'enfants (jusqu'à 62% de réduction), des grossesses adolescentes et de la proportion de filles ayant des rapports sexuels contre leur gré dans les communautés ayant bénéficié du programme par rapport à celles dans lesquelles il n'avait pas été déployé (groupe témoin).

**2. Les interventions en faveur de l'enseignement et d'un développement ciblé des compétences nécessaires à la vie courante** sont conçues pour accroître l'accès des filles à l'instruction et à la formation et en améliorer la qualité et la valeur perçue, grâce, notamment, à des aides financières ou en nature, à un développement ciblé des compétences et à un renforcement des capacités des enseignants. Prolonger la scolarité des filles, en particulier dans l'enseignement secondaire,

présente des effets positifs concrets et durables pour les adolescentes, en reculant l'âge du mariage, des premiers rapports sexuels et de la première grossesse, en les incitant à adopter des comportements plus sains en matière de santé et en améliorant leur pouvoir d'agir et leur confiance dans leurs propres capacités.

→ Favoriser la scolarisation des filles au moyen d'aides financières et en nature est la stratégie dont l'efficacité pour prévenir le mariage d'enfants est la mieux établie parmi tous les programmes évalués<sup>51</sup>. Une analyse révèle que, sur 10 études de qualité moyenne à élevée, huit font état de résultats positifs. Une autre observe que 19 programmes sont parvenus à réduire les risques de mariage d'enfants ou à faire reculer l'âge du mariage chez les adolescentes<sup>52</sup>. Les études témoignent également d'effets positifs dans des domaines connexes, avec notamment un recul de l'âge des premiers rapports sexuels et de la première grossesse, ou encore une réduction de la violence à l'égard des femmes. Ces observations ont pu être faites dans divers contextes en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne<sup>53</sup>.

→ Les interventions de renforcement ciblé des compétences nécessaires à la vie courante se sont imposées comme un moyen efficace de reculer l'âge du mariage, selon un examen des données probantes de grande ampleur<sup>54</sup>. Des évaluations ont mis en évidence les retombées positives des interventions de renforcement des compétences de la vie courante, d'appui aux moyens de subsistance et de formation des filles aux questions de genre et de droits.

49. Heath et Mobarak, 2014.

50. Bandiera, O. et al., *Women's empowerment in action: Evidence from a randomized control trial in Africa* (L'autonomisation des femmes à l'œuvre : Données probantes issues d'un essai contrôlé randomisé en Afrique). Banque mondiale, 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/393e329a-d3c5-54a4-8d93-a21c09ed17f9/content>>.

51. Malhotra et Elnakib, 2021.

52. Malhotra et Elnakib, 2021 ; Mathers, 2021.

53. Pour une présentation détaillée, voir Mathers, 2021.

54. Malhotra et Elnakib, 2021.

### 3. Les interventions en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation

encouragent des comportements sexuels sains et sans danger, notamment par l'intermédiaire de l'éducation complète à la sexualité, des services de santé et d'information sur la prévention des grossesses, de la violence basée sur le genre, du VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles (IST), mais aussi de l'accès aux services de contraception et aux informations dans ce domaine<sup>55</sup>.

→ L'éducation complète à la sexualité, qu'elle soit ou non dispensée dans le cadre scolaire, sensibilise d'après un programme déterminé aux aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité. Son objectif consiste à enseigner aux enfants et aux jeunes des connaissances, des compétences, des attitudes et des valeurs qui leur permettront de préserver leur santé, leur bien-être et leur dignité, de comprendre les notions de consentement et de limites et ce qui constitue une relation saine et équitable, d'entretenir des relations sociales et sexuelles respectueuses, de réfléchir aux conséquences de leurs choix sur leur bien-être et celui des autres, mais aussi de connaître leurs droits et les défendre tout au long de leur vie<sup>56</sup>. L'éducation complète à la sexualité associe généralement des cours dispensés en classe, l'éducation par les pairs, une sensibilisation communautaire et des actions de communication et de plaidoyer dans les espaces numériques. Elle peut être un moyen efficace de prévenir le mariage d'enfants en agissant sur plusieurs leviers, notamment en reculant l'âge des premiers rapports sexuels, en diminuant le nombre de partenaires sexuels et en accroissant le recours à la contraception et à la planification familiale<sup>57</sup>. Dans de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie, les parents et les autres adultes ne donnent généralement pas d'informations ou de conseils aux enfants concernant les rapports sexuels, la sexualité et d'autres questions connexes, et voient d'un mauvais œil de nombreux aspects des programmes d'éducation complète à la sexualité<sup>58</sup>. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, il est par ailleurs nécessaire de procéder à davantage d'évaluations de qualité basées sur des essais contrôlés randomisés pour tester les programmes d'éducation complète à la sexualité à plusieurs volets (dispensés en partie dans les écoles et en partie dans les communautés). Il convient aussi d'étudier de façon plus approfondie et plus globale les retombées de l'éducation complète à la sexualité sur d'autres aspects que les comportements sexuels, notamment

l'autonomisation des jeunes en tant que citoyens du monde ou la prévention de la violence liée au genre, et de mettre en lumière les facteurs contextuels et de mise en œuvre ainsi que leurs implications<sup>59</sup>.

→ Les services de santé sexuelle et procréative de l'adolescent englobent divers services de soins de santé, d'éducation et de soutien spécialement conçus pour répondre aux besoins des adolescents et adolescentes (généralement entre 10 et 19 ans). Des études prometteuses réalisées dans différents pays montrent que les interventions qui sont adaptées à cette tranche d'âge et tiennent compte des besoins des jeunes en leur proposant notamment un accès à des conseils confidentiels et à des contraceptifs de qualité permettent de réduire les grossesses non désirées chez les personnes qui utilisent ces services<sup>60</sup>. Quel que soit le contexte, les observations réalisées démontrent que les approches mixtes misant à la fois sur l'éducation et sur la prestation de services en faveur de la santé sexuelle et procréative de l'adolescent sont les plus efficaces à court comme à long terme<sup>61</sup>. Les interventions qui parviennent à toucher les adolescents sexuellement actifs ou bientôt sexuellement actifs peuvent engendrer des répercussions positives, en particulier dans les contextes où la grossesse est un facteur important du mariage d'enfants<sup>62</sup>. De leur côté, les interventions de planification familiale à destination des couples mariés se sont avérées efficaces pour réduire les grossesses et favoriser le bonheur conjugal. Ces programmes pourraient également améliorer la



55. UNFPA, *Sexual and Reproductive Health and Rights: An Essential Element of Universal Health Coverage* (La santé et les droits en matière de sexualité et de procréation : Une composante essentielle de la couverture sanitaire universelle). 2019a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/featured-publication/sexual-and-reproductive-health-and-rights-essential-element-universal-health](http://www.unfpa.org/featured-publication/sexual-and-reproductive-health-and-rights-essential-element-universal-health)>.

56. OMS, ONU-Femmes, ONUSIDA, UNFPA et UNICEF, 2018.

57. Santhya et Jejeebhoy, 2015.

58. Ibid.

59. OMS, ONU-Femmes, ONUSIDA, UNFPA et UNICEF, 2018.

60. Bergstrom et Özler, 2021 ; Salam, R. A. et al., « Improving adolescent sexual and reproductive health: A systematic review of potential interventions » (Améliorer la santé sexuelle et procréative des adolescents : Examen systématique des interventions potentielles). *Journal of Adolescent Health*, vol. 59, n° 4, 2016, p. S11-S28.

61. Oringanje, C. et al., « Interventions for preventing unintended pregnancies among adolescents » (Les interventions visant à prévenir les grossesses non intentionnelles chez les adolescentes). *Cochrane Database of Systematic Reviews*, vol. 2, n° 2, 2016, CD005215. DOI : 10.1002/14651858.CD005215.pub3.

62. Bergstrom et Özler, 2021.



qualité de la vie conjugale ainsi que la santé et le bien-être des filles mariées<sup>63</sup>.

### Les approches qui s'annoncent prometteuses, mais mériteraient des études plus approfondies

Les approches jugées prometteuses mais nécessitant des recherches plus poussées appartiennent à deux autres domaines d'intervention : l'évolution des normes de genre et le renforcement des systèmes.

**4. Les interventions qui cherchent à faire évoluer les normes sociales et de genre** comprennent diverses initiatives de dialogue avec les institutions, les communautés, les familles et les individus visant à remettre en question les normes néfastes et à promouvoir l'égalité des genres : groupes de discussion entre personnes qui s'occupent d'enfants, dialogues communautaires, mobilisation des garçons et des hommes, interventions médiatiques et de communication, etc. De nombreuses études suggèrent une forte corrélation entre les normes sociales et de genre et le mariage d'enfants<sup>64</sup>. Un examen systématique a récemment révélé que tous les programmes conçus pour remettre en cause les normes sociales et de genre afin d'éliminer le mariage d'enfants ne procèdent pas à une évaluation de l'évolution de ces normes sociales et n'adoptent pas une approche globale (c'est-à-dire qu'elles ne s'adressent pas aux hommes et aux garçons, aux familles, aux communautés, etc.). Les études et évaluations dans ce domaine se heurtent à plusieurs problèmes notables, tels que l'absence de terminologie et de définitions consensuelles, et la difficulté à identifier précisément les normes à modifier et les groupes de référence concernés, les profils d'impact et la manière de mesurer l'efficacité des programmes. Les évaluations de ces programmes sont par conséquent limitées. L'efficacité des interventions axées sur les

normes de genre est surtout prouvée lorsque celles-ci sont judicieusement associées à d'autres approches favorisant par exemple l'inclusion économique, l'éducation ou encore la formation professionnelle. Il est essentiel de faire la lumière sur l'efficacité de ce type d'initiatives, étant donné leur rôle crucial dans de nombreux programmes visant à faire reculer l'âge du mariage et à améliorer la santé et le bien-être des adolescentes.

**5. Les interventions de renforcement des systèmes** sont les stratégies et les actions destinées à améliorer de façon globale les capacités, l'efficacité et l'efficience des politiques, des services et des procédures dans les différents secteurs (notamment la santé, l'éducation et la protection) afin de produire des résultats et des effets plus importants. Cette approche peut passer par un renforcement des capacités, par des réformes politiques et réglementaires et par la prestation de services dans les secteurs de la protection sociale, de l'éducation et de la santé, par exemple. Les initiatives de renforcement des systèmes peuvent contribuer, à terme, à améliorer la santé et le bien-être des filles.

### Les approches dont l'efficacité est l'objet de données contradictoires

Les approches dont l'efficacité est l'objet de données contradictoires concernent deux types d'interventions : d'une part, les lois et politiques, d'autre part, les programmes communautaires ciblant les filles mis en œuvre dans des domaines comme l'éducation, l'autonomisation et l'évolution des normes de genre. Les études à ce sujet sont plus sporadiques.

**6. Les interventions communautaires ciblant les filles** sont conçues pour favoriser l'autonomisation des filles et les aider à acquérir les compétences et l'assurance nécessaires pour exercer leurs droits, assurer leur bien-être et jouir d'un accès équitable à l'éducation, à la santé, aux perspectives économiques et aux prises de décisions. L'accent mis sur l'autonomisation des filles est également une caractéristique transversale commune à de nombreux autres programmes visant à prévenir le mariage d'enfants, et plus généralement en faveur de la santé et du développement des adolescentes.

Certains programmes ciblant les filles prévoient la mise à disposition d'espaces sûrs ainsi que des séances de formation aux compétences de la vie courante. Les programmes de création d'espaces sûrs s'appuient généralement sur plusieurs éléments tels que l'exposition à l'information, l'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante, les réseaux sociaux, le jeu, et dans certains cas, l'accès aux services. Bien que cette approche soit couramment employée pour faciliter l'autonomisation des filles, les données probantes à ce sujet révèlent une efficacité aléatoire dans la lutte contre le mariage d'enfants lorsque ces interventions ne s'accompagnent pas d'autres mesures et qu'elles



© UNICEF/UN0511568/Abdou

63. Ibid.

64. Voir Malhotra et Elnakib, 2021.



ne ciblent que les filles<sup>65</sup>. La création d'espaces sûrs peut en revanche jouer un rôle important dans le cadre d'une approche à plusieurs volets visant à combattre le mariage d'enfants et à améliorer la situation des filles. La réussite des programmes de création d'espaces sûrs repose sur l'application des recommandations relatives à l'utilisation des données probantes dans leur conception et leur mise en œuvre.

Un examen systématique portant sur 22 études (réalisées entre 1997 et 2016) révèle que les interventions les plus efficaces en matière d'autonomisation sont celles qui favorisent la scolarisation des filles et qui réduisent les risques de grossesse et de maternité<sup>66</sup>. De même, une étude contrôlée randomisée de l'initiative Girls Empower au Liberia a établi qu'un suivi de l'évolution de la conception des genres et des interventions de transferts en espèces destinées à améliorer le bien-être des adolescentes avaient permis un recul du mariage d'enfants, des grossesses adolescentes et des comportements sexuels à risque. Ces effets se sont avérés encore plus positifs lorsqu'un transfert d'espèces conditionnel était proposé aux parents et tuteurs en cas de participation des filles aux séances du programme. Douze mois après la fin du programme, la probabilité de se marier et le nombre de partenaires sexuels avaient diminué au moins de moitié chez les participantes par rapport aux filles n'ayant pas suivi le programme.

Malgré ces résultats prometteurs, l'efficacité de certains programmes visant à lutter contre le mariage d'enfants n'est pas vraiment concluante, d'où la nécessité d'un examen plus poussé des facteurs qui renforcent ou au contraire compromettent l'efficacité de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'autonomisation dans le cadre des travaux de recherche sur la mise en œuvre. Un ECR de qualité réalisé au sujet du programme

Kishori Kontha au Bangladesh quatre ans et demi après la fin de l'intervention ne fait état d'aucune évolution du taux de mariage chez les filles ayant suivi ce programme d'autonomisation sur six mois, qui s'appuyait notamment sur la mise à disposition d'espaces sûrs et sur des pairs-éducateurs<sup>67</sup>. À en juger par ces conclusions, les initiatives communautaires axées sur les filles devraient s'appuyer sur des données probantes et se conformer aux normes internationales, notamment en s'assurant une exposition et une intensité suffisantes grâce à des interventions multidimensionnelles portant sur plusieurs aspects du cadre socioécologiques à la fois<sup>68</sup>.

**7. Les interventions qui ciblent les lois et les politiques,** notamment les réformes portant l'âge du consentement au mariage à 18 ans et les efforts déployés en parallèle pour interdire le mariage d'enfants ou en faire une infraction pénale, produisent des résultats mitigés. Des analyses montrent que dans les pays où l'âge minimum légal pour se marier, pour se marier avec le consentement de ses parents et pour consentir à des rapports sexuels est fixé à 18 ans ou plus, les filles sont 40% moins susceptibles d'être mariées avant l'âge de 18 ans que dans les pays dotés de lois contradictoires sur ces sujets<sup>69</sup>. Selon une étude quasi expérimentale réalisée en Éthiopie, la loi sur l'âge minimum du mariage tend à dissuader les filles de se marier<sup>70</sup>. D'autres données récentes indiquent cependant que les réformes législatives comme celle-ci ne suffisent pas en soi à prévenir le mariage d'enfants<sup>71</sup>, et qu'elles peuvent même dans certains cas favoriser la clandestinité de cette pratique. Une étude publiée début 2023 a mesuré le degré d'application des lois contre le mariage d'enfants suivant la distribution de l'âge au moment du mariage, établie d'après les données d'enquêtes auprès des ménages de plus de 100 pays, et n'a relevé aucun signe d'une évolution soudaine ou d'un écart des données en la matière, ce qui porte à croire qu'à elles seules, les lois fixant un âge minimum légal pour le mariage ne suffisent pas à éliminer le mariage d'enfants<sup>72</sup>. Les lois et politiques relatives au mariage d'enfants doivent s'inscrire dans un cadre juridique et stratégique complet, qui s'attaque aux causes fondamentales de cette pratique, notamment les inégalités entre les genres, et réponde à divers enjeux tels que le soutien aux femmes et filles qui souhaitent quitter leur conjoint, les questions de propriété, d'héritage, de violence sexuelle et liée au genre, le travail et la maltraitance des enfants, la traite des êtres humains, l'accès à l'éducation, à la santé et à la sécurité sociale, ou encore l'enregistrement obligatoire des mariages et des naissances<sup>73</sup>.

65. Austrian, K. et al., 2020.

66. Chae, S. & Ngo, T., *The global state of evidence on interventions to prevent child marriage*. Rapport de recherche du GIRL Center n° 1, Population Council, 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://knowledgecommons.popcouncil.org/departments\\_sbsr-pgvy/533/](https://knowledgecommons.popcouncil.org/departments_sbsr-pgvy/533/)>.

67. Buchmann, N. et al., *Power vs Money: Alternative Approaches to Reducing Child Marriage in Bangladesh, A Randomized Control Trial* (Le pouvoir ou l'argent ? Essai contrôlé randomisé sur les approches alternatives visant à réduire la prévalence du mariage d'enfants au Bangladesh). 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.povertyactionlab.org/sites/default/files/research-paper/Power-vs-Money-Working-Paper.pdf](http://www.povertyactionlab.org/sites/default/files/research-paper/Power-vs-Money-Working-Paper.pdf)>.

68. Haberland, N. A., McCarthy, K. J. et Brady, M., « A Systematic Review of Adolescent Girl Program Implementation in Low- and Middle-Income Countries: Evidence Gaps and Insights » (Examen systématique de la mise en œuvre des programmes ciblant les adolescentes dans les pays à revenu faible et intermédiaire : Lacunes et enseignements). *Journal of Adolescent Health*, vol. 63, n° 1, 2018, p. 18-31.

69. UNICEF, 2021b, p. 28.

70. McGavock, 2021.

71. Banque mondiale, *Child marriage laws and their limitations* (Les lois sur le mariage d'enfants et leurs limites). 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://documents1.worldbank.org/curated/en/334131513322505611/pdf/122074-BRI-2017-10-ending-child-marriage.pdf>>.

72. Collin et Talbot, 2023.

73. Filles, pas épouses, « Établissement et application de lois et de politiques ». N. d. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/th%C3%A9orie-du-changement/etablir-et-appliquer-lois-et-politiques/>>.



### 2.3.3 Implications pour les programmes

Différentes interventions ont fait leurs preuves s'agissant de la réduction de la prévalence du mariage d'enfants dans divers contextes. Celles pour lesquelles le plus grand nombre de données convergentes sont disponibles concernent l'éducation des adolescentes. Favoriser la scolarisation et l'apprentissage des adolescentes, en particulier dans l'enseignement secondaire, constitue un axe de changement majeur, éprouvé et adaptable à différentes échelles. Les aides financières et en nature destinées à aider les familles à satisfaire leurs besoins élémentaires, à s'assurer une certaine sécurité et stabilité économiques et à assumer les coûts (directs et d'opportunité) liés aux études s'avèrent efficaces dans de nombreux contextes différents, de même que les interventions ciblées visant à autonomiser les adolescentes au travers de compétences nécessaires à la vie courante, de programmes d'éducation complète à la sexualité et de services de santé sexuelle et procréative. De même, les interventions visant à instaurer un marché de l'emploi favorable et à améliorer la formation professionnelle ont fait la preuve de leur efficacité pour prévenir le mariage d'enfants et améliorer la santé et le bien-être des adolescentes.

Certains signes encourageants laissent penser que les programmes de renforcement des systèmes permettraient de faire reculer le mariage d'enfants en répondant efficacement aux besoins des adolescentes. Les interventions visant à faire évoluer les normes sociales,

lorsqu'elles sont adaptées au contexte et judicieusement associées à d'autres types d'interventions, peuvent également remettre en cause les attitudes et comportements néfastes susceptibles de favoriser cette pratique dans différents environnements. Des recherches et des analyses plus approfondies dans ces domaines permettraient d'obtenir les informations nécessaires pour encourager ce type de mesures et mieux comprendre pourquoi certaines interventions ciblant les lois et les politiques ou axées sur les filles s'avèrent plus efficaces que d'autres. Pour favoriser le bien-être d'un plus grand nombre de filles sur la planète, il est en outre essentiel de faire le lien entre les interventions qui cherchent à réduire les grossesses non intentionnelles et celles qui entendent prévenir le mariage d'enfants.

Les travaux de recherche axés sur les solutions peuvent nous aider à produire les informations et les données probantes dont nous avons besoin, mais nous ne pouvons pas rester les bras croisés en attendant. Il est temps d'agir de manière stratégique et de s'appuyer sur les méthodes que nous savons efficaces pour prévenir et combattre le mariage d'enfants. La collaboration entre les différents secteurs est pour cela indispensable, de même qu'un suivi et une évaluation systématiques et rigoureux des programmes afin de tirer constamment des enseignements sur les mesures qui fonctionnent pour améliorer l'existence des filles de façon concrète et durable.



© UNICEF/UN0663914/Schermbrucker



## 3. Les réalisations du Programme mondial

Cette partie résume l'évolution du Programme mondial et les modifications apportées depuis sa création en 2016. Elle offre un aperçu de la couverture du Programme et des progrès accomplis au cours de la phase II.

### 3.1 Évolution du Programme mondial

Durant sa première phase (2016-2019), le Programme mondial UNFPA-UNICEF a jeté les bases d'un programme conjoint de communication et de plaidoyer régionaux et internationaux dans 12 pays cibles. Au niveau national, il a œuvré à l'élaboration de plans d'action nationaux, plaidé en faveur de réformes législatives et politiques et apporté un appui technique en la matière, mené des travaux de recherche et des études initiales sur les tendances, les schémas et les facteurs du mariage d'enfants, soutenu les services de santé, d'éducation et de protection de l'enfance ciblant les adolescentes, et misé sur la formation des adolescentes aux compétences de la vie courante et sur la mobilisation des communautés pour créer un environnement plus favorable aux adolescentes et aux initiatives de lutte contre le mariage d'enfants.

La phase II (2020-2023) a été marquée par d'importants changements programmatiques dans le but d'accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. Elle a ainsi accru les investissements et le soutien en faveur des adolescentes mariées ou non et mobilisé des acteurs clés (en encourageant les jeunes à devenir des agents du changement, notamment) pour faire évoluer la conception des genres et promouvoir des normes respectueuses de l'égalité des genres. Elle a en outre intégré une approche fondée sur les droits de la personne afin de protéger le droit des filles à décider quand et avec qui elles souhaitent se marier, obtenu davantage de soutien politique et de ressources, et renforcé la prise en compte des questions de genre dans les cadres et les politiques. Les efforts ont également porté sur les moyens de faire respecter la législation, en particulier le droit international humanitaire, et d'améliorer la qualité des données et des études relatives aux mesures efficaces pour mettre fin au mariage d'enfants.

La phase III (2024-2030) s'inscrit dans une approche transformatrice de la conception des genres à plus long terme. Elle a pour ambition de progresser considérablement dans la réalisation de la cible 5.3 des ODD, qui porte sur l'éradication du mariage d'enfants, en s'attachant tout particulièrement à garantir aux adolescentes les plus marginalisées (y compris celles qui sont déjà mariées, enceintes ou divorcées) une vie plus saine, plus sûre et plus autonome, en leur permettant notamment de faire leurs propres choix de vie. Au cours de la phase III, le Programme mondial élargira son approche transformatrice en investissant davantage dans les systèmes et services destinés aux adolescentes, en particulier l'éducation, la santé sexuelle et procréative des adolescents, et la protection sociale tenant compte des questions de genre. Des stratégies de changement social et comportemental seront employées à tous les



niveaux du modèle socioécologique afin de remettre en cause les normes discriminatoires liées au genre et de promouvoir l'égalité des genres. Il s'agira par ailleurs de développer les partenariats avec des organisations dirigées par des jeunes et des femmes et des mouvements féministes afin de faire progresser l'égalité des genres et de permettre aux adolescentes de mieux se faire entendre, d'élaborer des approches programmatiques adaptées à la polycrise et aux grandes tendances mondiales, d'obtenir des financements publics et de renforcer la responsabilité des pouvoirs publics s'agissant de l'élimination du mariage d'enfants, mais aussi de tirer parti des technologies innovantes pour accélérer la lutte contre le mariage d'enfants.

## 3.2 Couverture du Programme mondial et réalisations

Encadré 1 : Synthèse des principaux résultats depuis 2016

 <p><b>21 millions de filles bénéficient de programmes de renforcement</b> des compétences de la vie courante et d'éducation complète à la sexualité</p>	 <p><b>63 études et travaux de recherche</b> sur l'élimination du mariage d'enfants ont été produits au niveau national</p>
 <p><b>1,2 million de filles ont bénéficié d'un soutien</b> pour s'inscrire à l'école, y retourner ou y rester</p>	 <p><b>8 des 11 plans d'action nationaux chiffrés d'élimination du mariage d'enfants</b> (sur les 12 pays ciblés par le Programme mondial) <b>sont financés</b> par les pouvoirs publics, et grâce au plaidoyer mondial, <b>33 pays disposent aujourd'hui d'un plan d'action national chiffré</b>, contre 7 en 2018</p>
 <p><b>58 millions de membres de communautés ont participé</b> à des discussions sur l'égalité des genres et le mariage d'enfants</p>	
 <p><b>70 000 points de prestation de services de prévention et de soins ont bénéficié d'un soutien</b> afin de fournir aux filles des services de qualité en matière de santé, d'éducation et de protection</p>	
 <p><b>455 partenariats établis</b> en soutien à la protection sociale et à l'autonomisation économique des filles</p>	 <p><b>94 politiques ou instruments juridiques conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne</b> ont été élaborés, proposés ou adoptés au sujet du mariage d'enfants grâce au soutien du Programme mondial</p>

Les évaluations successives réalisées par le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) au Royaume-Uni ont

systématiquement attribué le score le plus élevé au Programme mondial. L'évaluation de l'achèvement du projet, en 2020, affirmait :

*Le Programme mondial joue un rôle unique dans le mouvement mondial en faveur de l'éradication du mariage d'enfants. C'est en effet le seul programme d'une telle envergure qui s'attaque à cette pratique néfaste, en s'alignant sur les cadres et engagements mondiaux et régionaux relatifs à l'élimination du mariage d'enfants. Le [Programme mondial] continue de galvaniser l'attention et d'entretenir la dynamique sur cette question aux échelles mondiale, régionale et nationale. Au niveau national, il favorise la durabilité en collaborant étroitement avec les pouvoirs publics ainsi que d'autres parties prenantes afin d'institutionnaliser les objectifs et approches d'élimination du mariage d'enfants et d'autonomisation des adolescentes, en misant notamment sur le renforcement des politiques et des systèmes, le développement des capacités et l'obtention de financements complémentaires.*

L'évaluation indépendante de la phase I du Programme mondial a par ailleurs insisté sur ce point :

*Le [Programme mondial] s'inscrit dans une dynamique mondiale positive d'éradication du mariage d'enfants et occupe une place importante au sein du mouvement mondial en faveur de cette cause. Le Programme est tout à fait en phase avec les cadres et engagements mondiaux et régionaux relatifs à l'élimination du mariage d'enfants. L'UNFPA et l'UNICEF, qui se sont imposés comme des acteurs incontournables dans ce domaine, ont désormais un rôle stratégique à jouer pour entretenir cet élan en faveur de l'éradication du mariage d'enfants.*

### 3.2.1 Principales réalisations et portée du Programme mondial

Durant la phase II (2020-2023), le Programme mondial a conforté sa position de chef de file de l'action mondiale visant à mettre fin au mariage d'enfants d'ici à 2030. Ses principales réalisations sont les suivantes :

- **Promotion d'une transformation de la conception des genres** : le Programme a assuré l'articulation, la mise en œuvre et le déploiement d'une approche ambitieuse de transformation de la conception des genres dans les différents pays et régions et auprès des différents partenaires. L'objectif était de s'attaquer aux causes structurelles des inégalités entre les genres afin de transformer les rôles liés au genre, les normes de genre et les rapports de pouvoir présentant des effets néfastes.
- **Engagement à ne laisser personne de côté** : le Programme a réalisé d'importants progrès dans l'adoption d'une approche intersectionnelle et la création de structures de mise en œuvre et de mécanismes de suivi afin que les adolescentes les plus marginalisées

et les plus vulnérables bénéficient des interventions visant à mettre fin au mariage d'enfants et à y faire face (en particulier les mères adolescentes, les filles mariées, handicapées, démunies, touchées par un conflit ou une crise humanitaire ou déscolarisées, mais pas uniquement).

- **Contribution à l'instauration d'un environnement respectueux de l'égalité des genres au sein des familles et des communautés grâce à l'évolution des normes sociales et de genre** : les normes sociales et de genre étant un important facteur du mariage d'enfants, le Programme a investi dans une intensification des actions visant l'évolution de ces normes et des comportements sociaux, au travers d'un renforcement des capacités et de la mise en œuvre à grande échelle d'interventions de mobilisation communautaire et de changement social et comportemental fondées sur des données probantes. Les bureaux de pays, les pouvoirs publics et les partenaires de la société civile ont bénéficié





d'interventions relatives aux normes sociales et de genre, mais aussi de formations et de cours sur l'évaluation, et une approche systématique de la production de données sur les comportements a été adoptée afin d'ajuster les programmes en fonction des facteurs pertinents.

→ **Amélioration de la disponibilité et de la qualité des données et des études** : l'UNFPA et l'UNICEF ont continué de renforcer et d'accroître la disponibilité et la qualité des données probantes relatives au

mariage d'enfants, aux grossesses adolescentes et à l'autonomie corporelle des femmes et des filles au moyen de travaux de recherche, d'analyses et de nombreuses publications (profils de pays, portails de données, comptes rendus réguliers, etc.). Les deux organisations ont fait preuve de réactivité pour observer et analyser les effets de la COVID-19 sur le mariage d'enfants et sur les adolescentes, mais également pour adapter les programmes multisectoriels à la pandémie.

## Encadré 2 : Exemple des études de qualité sur lesquelles s'appuie l'élaboration des programmes

Deux études réalisées dans le cadre du Programme mondial ont été récompensées. L'une a reçu le prix Best of UNICEF Research, et l'autre a été saluée pour sa contribution à la promotion de l'égalité des genres :

- Le mariage d'enfants dans les situations de crise humanitaire en Asie du Sud : Résultats d'études menées au Bangladesh et au Népal (en anglais)<sup>74</sup>
- Étude formative visant à éclairer l'élaboration d'une stratégie de communication pour le développement sur le mariage d'enfants au Mozambique (en anglais)<sup>75</sup>

L'évaluation de la phase I du Programme mondial était également en lice pour le prix « Solutions pour l'égalité des genres », de même que plusieurs études sur le mariage d'enfants réalisées en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Inde, en raison de l'impact des investissements consentis pour produire des données probantes sur l'égalité des genres.

En 2022, le cadre AGIR s'est vu décerner la médaille d'argent du Best of UNICEF Research<sup>76</sup>. Élaboré dans le cadre du Programme conjoint de l'UNFPA et de l'UNICEF pour l'élimination des mutilations génitales féminines, cet ensemble de ressources visant à mesurer plus facilement l'évolution des normes sociales peut être adapté à l'analyse

d'autres pratiques néfastes favorisées par les normes sociales, notamment le mariage d'enfants. Ainsi, le bureau de l'UNICEF en Éthiopie, où le cadre AGIR a été validé au moment de son élaboration, utilise désormais ce système pour recueillir des données de référence sur les facteurs comportementaux des mutilations génitales féminines et du mariage d'enfants et a repris les indicateurs et outils de ce cadre dans différents travaux de recherche et d'élaboration de programmes, notamment pour la rédaction d'un manuel sur la mobilisation communautaire et le dialogue avec les filles déscolarisées en vue de mettre fin au mariage d'enfants.

Enfin, en 2021, le Programme mondial a publié un rapport important sur les méthodes efficaces en matière de lutte contre le mariage d'enfants<sup>77</sup>, dans lequel il propose une revue exploratoire des données probantes relatives au mariage d'enfants de 2000 à 2019. Ce rapport, qui porte sur 386 publications, conclut à la fiabilité et la diversité des données probantes produites à ce sujet au cours des 20 dernières années, lesquelles nous donnent de précieux renseignements sur la prévalence et la mesure, les facteurs déterminants, les corrélations, mais aussi sur les différents contextes, les conséquences de cette pratique et les interventions menées pour la combattre. Toutes ces observations servent de base à l'élaboration de programmes dans le monde entier et contribuent aux débats théoriques au sujet du mariage d'enfants.

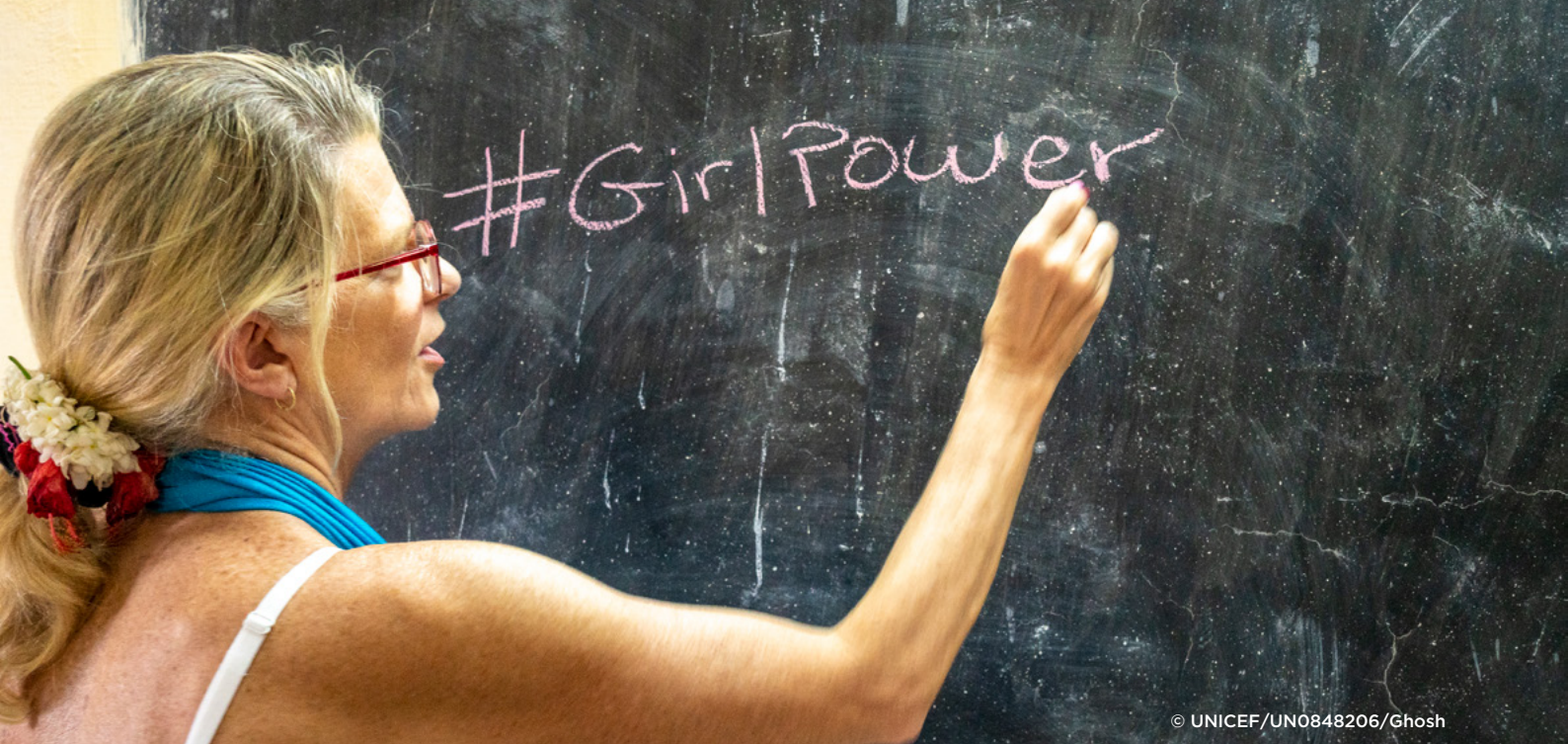
74. UNICEF, *Best of UNICEF Research 2021* (Les meilleurs travaux de recherche de l'UNICEF 2021). 2022a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef-irc.org/publications/pdf/Best-of-UNICEF-Research-2021.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/Best-of-UNICEF-Research-2021.pdf)>.

75. UNICEF, *Gender solutions: Capturing the impact of UNICEF's gender equality evidence investments (2014-2021)* (Solutions pour l'égalité des genres : Mesurer l'impact des investissements de l'UNICEF dans la production de données probantes sur l'égalité des genres entre 2014 et 2021). 2022b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef-irc.org/publications/pdf/Gender-Solutions-Capturing-the-impact-of-UNICEFs-gender-equality-evidence-investments.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/Gender-Solutions-Capturing-the-impact-of-UNICEFs-gender-equality-evidence-investments.pdf)>.

76. UNICEF, *Best of UNICEF Research 2022* (Les meilleurs travaux de recherche de l'UNICEF 2022). 2023c.

77. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Evolution in the evidence base on child marriage (2000-2019)* (Évolution des données probantes relatives au mariage d'enfants entre 2000 et 2019). 2021b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/documents/evolution-evidence-base-child-marriage-2000-2019](http://www.unicef.org/documents/evolution-evidence-base-child-marriage-2000-2019)>.





© UNICEF/UN0848206/Ghosh

- **Coordination des travaux de recherche et renforcement des capacités en matière de production et d'utilisation de données probantes :** le Programme mondial, en collaboration avec les partenaires et les réseaux mondiaux et régionaux, a considérablement augmenté les investissements dans la recherche et dans des mécanismes permettant de générer et d'utiliser des données de qualité : stratégie de recherche du Programme mondial, Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK), initiative d'assistance technique stratégique à la recherche (STAR) pour l'élimination des pratiques néfastes, Système de suivi du mariage d'enfants, etc.
- **Synthèse des données probantes sur les mesures efficaces pour mettre fin au mariage d'enfants :** le Programme mondial a largement contribué à l'analyse et à la synthèse des données mondiales sur les interventions efficaces en matière de prévention et de lutte contre le mariage d'enfants. Cette démarche a permis de déterminer plus précisément les mesures efficaces ou non pour éradiquer cette pratique dans le monde entier.
- **Développement de la gestion des connaissances :** le Programme mondial a continué de développer la production et la diffusion de supports de connaissances afin de faciliter la compréhension des données probantes disponibles, d'encourager leur utilisation et d'en faire bénéficier un maximum d'acteurs impliqués dans la lutte contre le mariage d'enfants à travers le monde.
- **Plaidoyer et communication efficaces :** le Programme mondial a soutenu un plaidoyer de haut niveau à l'échelle mondiale, régionale et nationale afin de maintenir la question du mariage d'enfants parmi les priorités des politiques publiques et d'encourager les investissements financiers des donateurs et des gouvernements nationaux en faveur des adolescentes du monde entier. Au niveau mondial, il a ainsi régulièrement contribué aux résolutions de la Commission de la condition de la femme, de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme relatives à l'élimination du mariage d'enfants. Au niveau régional, il a coopéré avec l'Union africaine (campagne visant à mettre fin au mariage d'enfants) et la Ligue des États arabes, ainsi qu'avec plusieurs commissions économiques régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), mais aussi d'autres mécanismes régionaux comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).
- **Collaboration avec d'autres initiatives mondiales :** le Programme mondial a noué des partenariats avec l'initiative Filles, pas épouses, avec le programme régional africain Spotlight Initiative, financé par l'Union européenne, et avec le Programme conjoint de l'UNFPA et de l'UNICEF pour l'élimination des mutilations génitales féminines, l'objectif étant de renforcer les complémentarités afin d'améliorer les retombées.
- **Adaptation à la pandémie de COVID-19 :** les problèmes engendrés par la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement adoptées en conséquence ont poussé le Programme mondial à investir massivement dans l'adaptation de ses stratégies de façon à ce que les adolescentes et les communautés continuent de bénéficier des services, des informations et des interventions d'autonomisation.

---

*Suivant les formules standard appliquées par le FCDO, le Programme mondial obtient le score A [...]. D'une manière générale, il a assuré diverses interventions multisectorielles ambitieuses dans les 12 pays ciblés, atteignant de nombreuses personnes malgré des circonstances très difficiles durant la pandémie de COVID-19, qui a tout de même compromis la réalisation de certains résultats.*

- Évaluation annuelle 2022 du FCDO<sup>78</sup>

---

*Lorsque la pandémie est survenue, les bureaux de pays ont cherché des moyens de mettre en œuvre les activités prévues en adaptant les modalités d'intervention plutôt que de créer de toutes pièces de nouvelles activités. Les modes d'intervention, les outils et les ensembles de services ont ainsi été adaptés afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre du Programme. Dans l'ensemble, les ajustements réalisés par le Programme mondial en réponse aux restrictions liées à la COVID-19 se sont avérés cohérents à la fois en interne (au sein des organismes) et en externe (programmes nationaux concernés).*

- Évaluation indépendante des adaptations du Programme mondial à la pandémie de COVID-19<sup>79</sup>

---

*L'adaptation du Programme à la pandémie a permis de tirer plusieurs enseignements qui pourraient servir de base à l'élaboration d'interventions futures, notamment : i) l'utilisation de méthodes virtuelles avec les bénéficiaires, qui accroît la portée des interventions (malgré certains inconvénients) ; ii) la nécessité d'adopter des approches à plusieurs volets dans les programmes visant à faire évoluer les normes de genre ou à renforcer les compétences ; et iii) la flexibilité concernant l'ajustement des programmes et la réaffectation des budgets.*

- Évaluation indépendante des adaptations du Programme mondial à la pandémie de COVID-19<sup>80</sup>

→ **Rôle de premier plan dans les efforts mondiaux de lutte contre le mariage d'enfants** : le mariage d'enfants constitue un enjeu mondial, et aucune région n'est en bonne voie pour mettre fin à cette pratique d'ici à 2030. Le Programme mondial est donc venu en aide à des pays et des régions ne figurant

pas parmi ses 12 pays cibles : il leur a apporté une assistance technique et a mis à leur disposition des supports de connaissances, des données récentes et des ressources techniques afin d'accélérer, dans le monde entier, la réalisation de la cible des ODD visant à éradiquer le mariage d'enfants.

---

*Le Programme a un rôle particulièrement important à jouer : présenter pour la première fois une approche efficace à grande échelle pour les adolescentes, influencer l'approche et l'orientation mondiales en matière de lutte contre le mariage d'enfants, mais aussi renforcer et autonomiser les organisations locales de la société civile qui défendent les droits des femmes.*

- Évaluation annuelle 2018 du FCDO<sup>81</sup>

---

*Le [Programme mondial] a favorisé la durabilité en s'appuyant sur le plaidoyer, l'institutionnalisation, le renforcement des systèmes, le développement des capacités et la mobilisation de financements complémentaires. Les interventions au sein des communautés ont été conçues de façon à produire des changements durables.*

- Évaluation indépendante de la phase I du Programme mondial<sup>82</sup>

---

78. FCDO, 2023.

79. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Joint Assessment of Adaptations to the UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage in Light of COVID-19* (Étude conjointe des adaptations du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants au regard de la COVID-19). 2020a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/documents/joint-assessment-adaptations-unfpa-unicef-global-programme-end-child-marriage-light-covid](http://www.unicef.org/documents/joint-assessment-adaptations-unfpa-unicef-global-programme-end-child-marriage-light-covid)>.

80. Ibid.

81. FCDO, *Annual review* (Bilan annuel). Mars 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://devtracker.fcdo.gov.uk/projects/GB-1-204496/documents>>.

82. UNFPA et UNICEF, *Joint evaluation report: UNFPA-UNICEF Global Programme to Accelerate Action to End Child Marriage* (Rapport de l'évaluation conjointe du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants). 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/sites/default/files/2019-06/GP-2019-Evaluation.pdf](http://www.unicef.org/sites/default/files/2019-06/GP-2019-Evaluation.pdf)>.

→ **Élargissement du rayon d'action au-delà des 12 pays cibles** : depuis sa création, le Programme mondial a étendu son rayon d'action au-delà de ses 12 pays cibles afin d'élargir les efforts de lutte contre le mariage d'enfants. Au fil des années, il n'a cessé de développer la couverture géographique

et l'envergure de ses activités de production et de diffusion de connaissances mondiales. Au total, 113 pays ont participé à des activités de partage des connaissances proposées par le Programme mondial (webinaires, renforcement des capacités, diffusion de supports de connaissances).

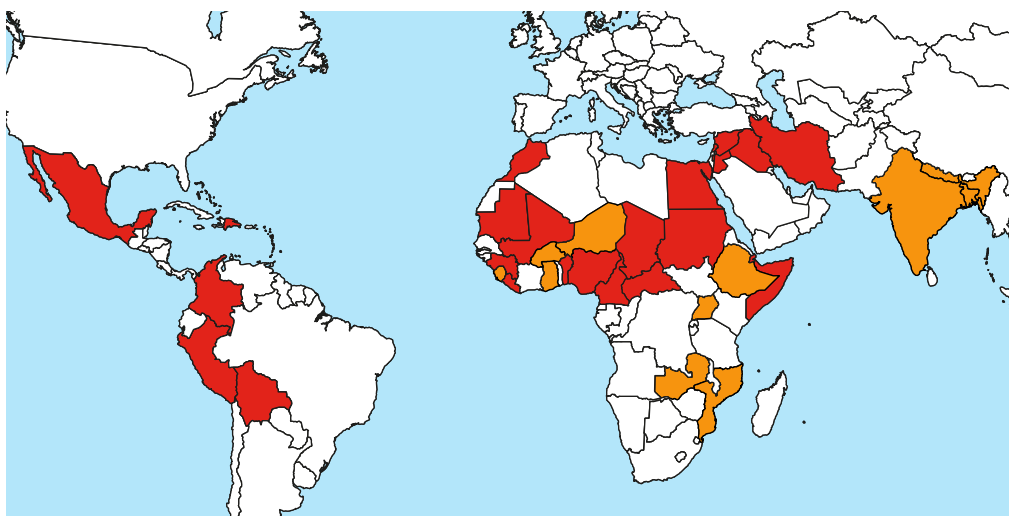
*Le [Programme mondial] a eu un effet catalyseur au sein des pays et entre eux. Il est parvenu à mobiliser plus largement les parties prenantes sur les questions liées au mariage d'enfants et aux droits des adolescentes.*

- Évaluation indépendante de la phase I du Programme mondial<sup>83</sup>

Tous ces investissements ont été possibles grâce au soutien indéfectible des donateurs, à l'augmentation des niveaux de financement du Programme mondial,

mais aussi aux solides partenariats qui ont permis de continuer à accomplir des progrès marqués dans les pays cibles par le Programme.

**Figure 13** : Panorama de l'action du Programme mondial<sup>84</sup>



**12 pays** sont directement ciblés par le Programme

**28 pays** reçoivent un appui technique

**8 donateurs** financent le Programme<sup>85</sup>

**113 pays** bénéficient des activités de partage des connaissances

### 3.2.2 Réalisations en regard des produits et résultats attendus

Cette partie synthétise les résultats obtenus jusqu'ici par le Programme mondial et ses principales réalisations dans les 12 pays cibles. Le tableau 3 compare les objectifs

et les résultats pour les différents indicateurs de produit de la phase II.

*L'appréciation des résultats (évolution de l'attitude des adolescentes à l'égard du mariage d'enfants, par exemple) montre que les objectifs ont été dépassés dans certains domaines et témoigne de la qualité et de l'efficacité des interventions du Programme. Une visite sur le terrain organisée en 2022 dans l'État d'Odisha en Inde confirme pleinement la qualité du Programme et son potentiel d'impact, notamment grâce à des interventions menées dans plusieurs secteurs au sein d'une même communauté (maintenir les filles dans les établissements scolaires, améliorer l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, accroître l'assurance des filles et les informer de leurs droits, s'attaquer aux normes sociales néfastes dans l'ensemble de la communauté) afin de lutter efficacement contre le mariage d'enfants.*

- Évaluation annuelle 2022 du FCDO<sup>86</sup>

<sup>83</sup>. UNFPA et UNICEF, 2019.

<sup>84</sup>. Données datant de la fin de l'année 2022.

<sup>85</sup>. Le Programme mondial est généreusement financé par les gouvernements de la Belgique, du Canada, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, ainsi que par l'Union européenne et Zonta International.

<sup>86</sup>. FCDO, *Annual review* (Bilan annuel). 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://devtracker.fcdo.gov.uk/projects/GB-GOV-1-301058/documents>>.



*Le Programme est en bonne voie pour obtenir les résultats attendus, et un suivi ventilé semble indiquer qu'il élargit son rayonnement et accélère son approche en 2018 pour la plupart des produits prévus malgré d'importantes diminutions des financements, en grande partie grâce à l'utilisation stratégique de fonds mutualisés.*

- Évaluation indépendante de la phase I du Programme mondial<sup>87</sup>



<sup>87</sup>. Chiffres révisés pour rendre compte des résultats obtenus en 2022 de façon à éviter les comptages multiples. Les campagnes médiatiques couvrent l'ensemble de la population, et leur portée n'est pas cumulée d'une année sur l'autre.



**Tableau 3** : Résultats de la phase II pour les différents indicateurs de produit (2020-2022)

Indicateur	Objectif	Résultat	Réalisation de l'objectif (%)
Indicateur 1111 : Nombre d'adolescentes (âgées de 10 à 19 ans) ayant activement participé à des interventions de renforcement des compétences nécessaires à la vie courante ou d'éducation complète à la sexualité dans les zones ciblées par le Programme	13 527 986	13 004 882	96%
Indicateur 1121 : Nombre de filles (âgées de 10 à 19 ans) dont la scolarisation ou le maintien dans l'enseignement primaire ou secondaire ont été favorisés par le Programme	972 713	457 670	47%
Indicateur 1211 : Nombre de garçons et d'hommes participant activement à des séances d'enseignement/de discussion de groupe traitant des masculinités et des normes de genre aux effets néfastes	2 829 999	11 573 784	409%
Indicateur 1221 : Nombre de personnes (garçons, filles, femmes et hommes) participant à des séances d'enseignement/de discussion de groupe traitant des conséquences du mariage d'enfants et des solutions pour l'éviter, des droits des adolescentes et de l'égalité des genres	34 289 195	52 569 918	153%
Indicateur 1222 : Nombre de personnes (garçons, filles, femmes et hommes) auxquelles sont parvenus les messages diffusés dans les médias (médias traditionnels et médias sociaux) au sujet du mariage d'enfants, des droits des adolescentes et de l'égalité des genres <sup>88</sup>	163 178 858	289 296 077	177%
Indicateur 1223 : Nombre d'acteurs locaux (responsables traditionnels, religieux, communautaires, etc.) participant concrètement au dialogue et à la recherche de consensus pour mettre fin au mariage d'enfants	261 965	1 182 109	451%
Indicateur 1231 : Nombre de nouvelles organisations de la société civile mobilisées par le Programme mondial pour remettre en question les normes sociales et favoriser l'égalité des genres <sup>89</sup>	687	374	54%
Indicateur 2121 : Nombre d'écoles primaires, secondaires et non formelles proposant un enseignement de qualité tenant compte des questions de genre et respectant les normes minimales dans les zones ciblées par le Programme	2 626	4 648	177%
Indicateur 2131 : Nombre de points de prestation de services dans les zones ciblées par le Programme qui proposent des services (de santé, de protection de l'enfance, de lutte contre la violence liée au genre) de qualité, adaptés aux adolescents et respectant les normes minimales	13 005	15 065	116%
Indicateur 2211 : Nombre de partenariats (formels et informels) conclus pour proposer des programmes et des services de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique adaptés aux adolescent(e)s <sup>90</sup>	225	556	247%
Indicateur 3111 : Nombre de politiques ou d'instruments juridiques relatifs au mariage d'enfants élaborés, proposés ou adoptés aux niveaux national et infranational avec le soutien du Programme mondial <sup>91</sup>	211	167	79%
Indicateur 3211 : Nombre de données probantes et de connaissances produites au sujet des mesures efficaces pour mettre fin au mariage d'enfants <sup>92</sup>	137	98	72%
Indicateur 3212 : Nombre de données probantes et de connaissances produites qui appliquent une analyse des questions de genre	121	87	72%
Indicateur 3221 : Nombre de collaborations Sud-Sud (conférences, visites d'experts, consultations entre pairs, voyages d'étude, communautés de pratique) bénéficiant d'un soutien	44	47	107%

88. Il s'agit des chiffres cumulés ; veuillez tenir compte des chiffres cumulés de 2022.

89. Il s'agit des chiffres cumulés ; veuillez tenir compte des chiffres cumulés de 2022.

90. Il s'agit des chiffres cumulés ; veuillez tenir compte des chiffres cumulés de 2022.

91. Il s'agit des chiffres cumulés ; veuillez tenir compte des chiffres cumulés de 2022.

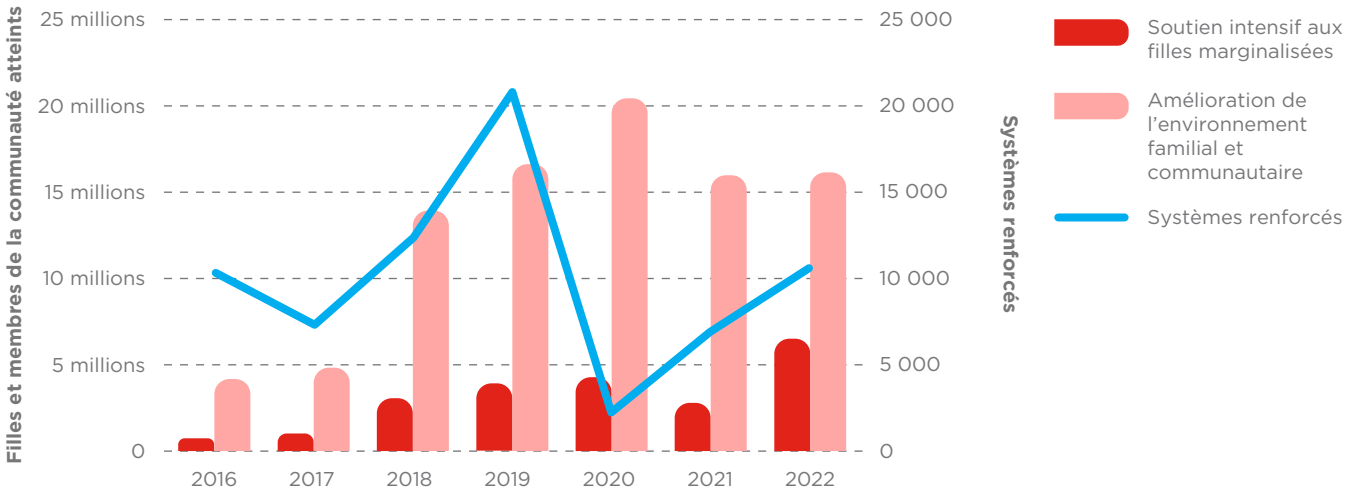
92. Il s'agit des chiffres cumulés ; veuillez tenir compte des chiffres cumulés de 2022.

### Analyse des tendances en matière de résultats

La figure 14 illustre les tendances en matière de performances concernant les trois principaux indicateurs de produits depuis le lancement du programme. Le soutien intensif aux adolescentes marginalisées n'a cessé de s'accroître, excepté durant la pandémie de COVID-19 en 2020. En 2022, le Programme mondial a touché près de 6,5 millions d'adolescentes. La mobilisation des communautés a enregistré une forte augmentation les

quatre premières années, avant de se stabiliser autour de 15 millions de personnes atteintes par an au niveau communautaire. Les initiatives de renforcement des systèmes ont également affiché une belle progression durant les premières années du programme avant de subir un sérieux revers dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La situation a commencé à s'améliorer, mais le nombre de systèmes de santé, d'éducation, de protection et d'assistance sociale renforcés n'a pas encore retrouvé les niveaux atteints avant la pandémie.

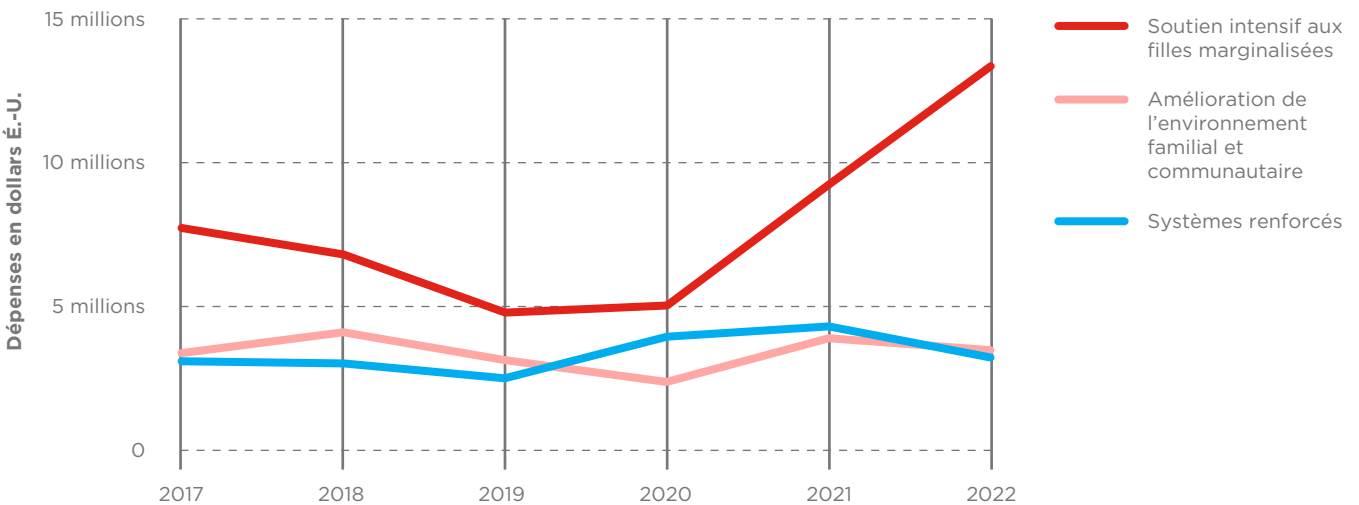
**Figure 14 :** Tendances des résultats du Programme mondial par rapport aux indicateurs de produit



La figure 15 dévoile le montant des dépenses pour chaque domaine de résultat : soutien intensif aux filles marginalisées (résultat 1), amélioration de l'environnement familial et communautaire (résultat 2) et renforcement des systèmes (résultat 3). Les dépenses engagées pour apporter un soutien intensif aux filles

marginalisées ont fortement progressé depuis 2020 pour atteindre 13,3 millions de dollars É.-U. en 2022. Les dépenses liées au renforcement des systèmes ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement familial et communautaire sont restées stables, autour de 3,3 millions de dollars É.-U. par an.

**Figure 15 :** Dépenses du Programme mondial par domaine de résultat

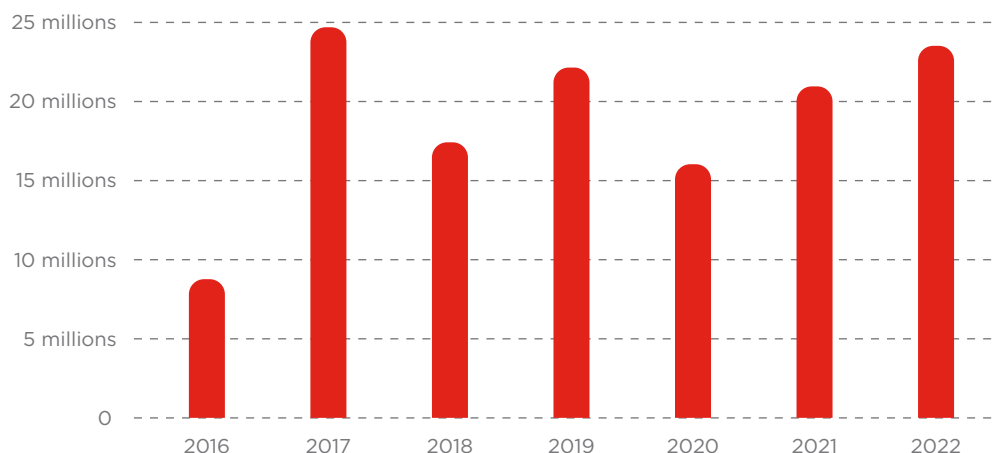


## Retour sur investissement et rentabilité

Avec un budget moyen de 20 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.) par an, le Programme mondial

fait preuve d'une excellente rentabilité et offre aux donateurs d'importants retours sur investissement. La figure 16 présente le montant total des dépenses programmables par an.

**Figure 16 :** Montant total des dépenses programmables du Programme mondial en dollars É.-U.



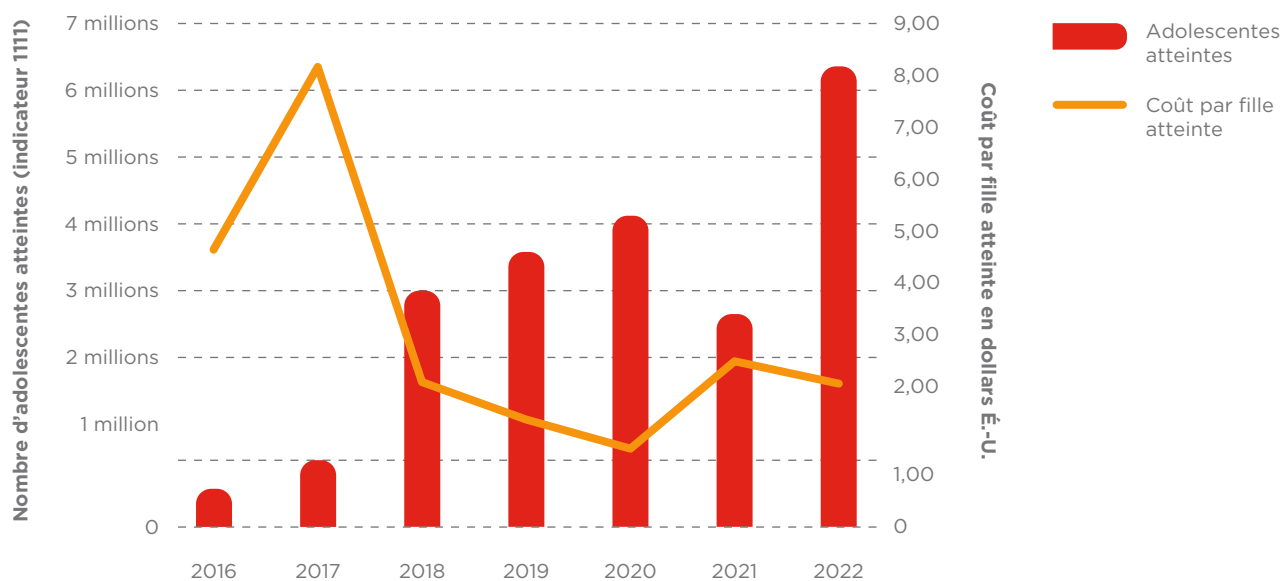
*Les bureaux de pays impliqués dans le [Programme mondial] ont remarquablement bien réussi à obtenir les résultats attendus avec des financements limités grâce à l'utilisation stratégique de fonds mutualisés et à la mobilisation de ressources complémentaires.*

- Évaluation indépendante de la phase I du Programme mondial<sup>93</sup>

L'évolution des résultats du Programme et des dépenses par domaine de résultat au fil du temps témoigne d'une diminution progressive du coût par fille atteinte. La

figure 17 montre que le coût par adolescente atteinte s'est stabilisé après les deux premières années et qu'il fluctue désormais entre 2 et 3 dollars É.-U. par an.

**Figure 17 :** Nombre d'adolescentes atteintes et coût par fille atteinte



93. UNFPA et UNICEF, 2019.



## 4. Vison pour la phase III

Entre la polycrise, les implications des grandes tendances mondiales, l'hostilité à l'égard de l'égalité des genres et de la démocratie et le déclin trop lent du mariage d'enfants, le contexte dans lequel opère le Programme mondial est de plus en plus difficile. Les crises complexes et multidimensionnelles que nous connaissons aujourd'hui compliquent l'accès des filles aux services de base et suscitent de vives inquiétudes au sujet de leur protection.

Cependant, compte tenu des ambitions renouvelées pour 2030, le Programme mondial continuera de cibler les adolescentes les plus vulnérables et leur famille. À l'approche de l'année 2030, le Programme mondial renforcera ses interventions afin d'accélérer le déclin du mariage d'enfants et de remédier aux effets conjugués de la polycrise et du recul de l'égalité des genres sur les adolescentes. La phase III du Programme mondial témoigne d'une volonté réaffirmée de galvaniser les actions pour accélérer la réalisation de la cible 5.3 des ODD, à savoir éliminer toutes les pratiques préjudiciables telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines.

L'ambition du Programme est de faire en sorte que les **adolescentes**, y compris les plus marginalisées, profitent pleinement de leur enfance **sans être exposées au risque d'un mariage précoce** et de leur garantir des transitions de vie plus saines, plus sûres et plus autonomes, en les aidant par exemple à faire des choix éclairés en matière d'éducation, de moyens de subsistance, de sexualité, de relations, de mariage et de procréation.



## 5. Théorie du changement

La théorie du changement du Programme mondial énoncée lors la phase I a été revue et corrigée durant le processus d'élaboration de la phase II. Conformément aux bonnes pratiques, la théorie du changement a été évaluée dans le cadre de la conception de la phase III, au regard notamment des derniers exercices de production de données probantes<sup>94</sup> (évaluation systématique des données mondiales sur le mariage d'enfants en 2022<sup>95</sup> et synthèse des données probantes réalisée dans le cadre du processus de conception de la phase III, début 2023<sup>96</sup>). Cette évaluation, fondée entre autres sur des échanges avec les principales parties prenantes, a permis de déterminer que cette théorie du changement restait d'actualité, pertinente et adaptée à l'objectif du Programme mondial, tout en tenant compte des droits et des besoins des adolescentes. Par conséquent, seules des modifications minimales ont été apportées afin de souligner plus explicitement le rôle des adolescents et des jeunes et d'intégrer davantage les implications des grandes tendances mondiales du XXI<sup>e</sup> siècle, notamment la polycrise, les changements climatiques et les crises humanitaires.

La théorie du changement de la phase III applique les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de la phase I ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre de la phase II. Elle présente des enchaînements logiques aboutissant à des résultats à deux niveaux. Les résultats intermédiaires décrivent les changements de comportements et de pratiques nécessaires pour obtenir les effets escomptés. Les résultats immédiats renvoient quant à eux à l'évolution des connaissances, des compétences et des capacités nécessaires à la transformation des comportements et des pratiques visées.

La théorie du changement de la phase III reste axée sur la transformation de la conception des genres et sur les initiatives multisectorielles et intersectorielles. Elle traite en outre de l'évolution des mentalités et de l'opposition croissante à l'égalité des genres, aux droits de la personne et à la démocratie, mais également au mariage d'enfants. La théorie du changement met également l'accent sur l'importance de coopérer avec des organisations féministes et des organisations dirigées par des jeunes et des femmes et de renforcer ces mouvements et coalitions afin de contrer le recul des droits, mais aussi d'établir des partenariats qui favorisent l'investissement en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de l'éducation complète à la sexualité et des services de protection à destination des adolescentes.

### 5.1 Description de la théorie du changement

La théorie du changement élaborée dans le cadre du Programme mondial s'articule de la façon suivante :

L'objectif premier du Programme mondial est d'apporter une contribution notable à l'atteinte de la cible 5.3 des objectifs de développement durable (ODD), de manière directe dans les 12 pays participants, et de manière indirecte dans les autres pays qui pourraient être influencés par la méthodologie, les ressources techniques, les données, les résultats et les connaissances du Programme mondial. Ce programme vise à soutenir les pouvoirs publics et les partenaires de la société civile, notamment les organisations dirigées par des femmes ou des jeunes et les mouvements féministes, en vue d'accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. La théorie du changement repose sur une approche centrée sur les adolescentes, et dont le but est de donner à chacune d'elles les moyens de décider si elle souhaite se marier, quand et avec qui, tout en créant un réseau de soutien associant sa famille, la communauté (notamment les garçons et les hommes), les prestataires de services, les structures publiques et sociétales, les institutions, les systèmes et les services, ainsi que les lois et politiques.

L'objectif de ce programme, qui s'inscrit dans une **approche transformatrice de la conception des genres**, est de permettre aux adolescentes des pays ciblés, y

compris les plus marginalisées, de profiter pleinement de leur enfance sans risquer d'être mariées. Il vise en outre à leur garantir des transitions de vie plus saines, plus sûres et plus autonomes, en les aidant par exemple à faire leurs propres choix en matière d'éducation, de moyens de subsistance, de sexualité, de relations, de mariage et de santé sexuelle et procréative (notamment en ce qui concerne la maternité). Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures sont nécessaires :

- Continuer de donner aux adolescentes les moyens de s'exprimer, de prendre leurs propres décisions et d'exercer leur capacité d'action grâce à l'évolution des normes sociales et de genre qui étayent l'acceptabilité du mariage d'enfants ;
- Permettre aux adolescentes, à leur famille et à leur communauté d'avoir accès à des ressources et à des opportunités, mettre en place des systèmes qui améliorent leur santé, leur éducation et leur sécurité, mais aussi considérer la pauvreté et l'insécurité économique comme des facteurs clés du mariage d'enfants et les combattre ;
- Mobiliser les gouvernements afin qu'ils renforcent les systèmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de façon à fournir des services multisectoriels qui

<sup>94</sup>. À noter que l'évaluation de la phase II du Programme mondial était encore en cours et qu'il n'a pas été possible de se servir des résultats pour élaborer le présent descriptif de programme.

<sup>95</sup>. Siddiqi et Greene, 2022.

<sup>96</sup>. À paraître.



tiennent compte des questions de genre, et qu'ils adoptent des lois et des politiques conformes aux normes en matière de droits de la personne.

Afin de produire ces effets, la théorie du changement définit **trois résultats intermédiaires, présentés ci-dessous.**

**Résultat intermédiaire 1 : Les adolescentes exposées au mariage d'enfants ou concernées par cette pratique prennent des décisions éclairées et font leurs propres choix concernant le mariage, l'éducation, les moyens de subsistance et la santé sexuelle et procréative, notamment en ce qui concerne la maternité**

Ce premier résultat intermédiaire met l'accent sur l'autonomisation des adolescentes. Il part du principe qu'il est impératif d'apporter deux changements majeurs (résultats immédiats) pour que celles-ci puissent s'exprimer librement et faire leurs propres choix.

Le **résultat immédiat 1.1** consiste à fournir aux adolescentes marginalisées<sup>97</sup> (à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire) les informations, les compétences de la vie courante, les ressources et les réseaux de soutien nécessaires pour leur permettre de faire des choix de vie éclairés, de connaître leurs droits et d'exprimer leurs opinions. Ce résultat immédiat repose sur le postulat suivant :

→ Si les adolescentes âgées de 10 à 19 ans bénéficient d'initiatives de renforcement de l'éducation, des connaissances, des ressources (notamment financières), de l'alphabétisme et des compétences néces-

saires à la vie courante au sein de leur communauté et en milieu scolaire,

→ alors elles verront leur santé, leur bien-être et leurs résultats scolaires s'améliorer et seront plus à même de se protéger en prenant des décisions éclairées et en faisant leurs propres choix au sujet du mariage, de la santé sexuelle et procréative, de l'éducation et des moyens de subsistance.

Les connaissances et les compétences évoquées incluent les compétences nécessaires à la vie courante qui font évoluer la conception des genres, l'éducation complète à la sexualité, la connaissance de leurs droits, l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et aux informations dans ce domaine, la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et l'éducation financière, ainsi que la capacité à nouer des relations saines et à promouvoir l'égalité des genres.

Toutefois, pour être efficaces, les activités d'autonomisation doivent être complétées par des actions visant à combattre les normes sociales et de genre néfastes qui empêchent les adolescentes d'être maître de leur vie, et par un dialogue avec les garçons et les hommes afin de favoriser les masculinités positives et les relations saines.

Le **résultat immédiat 1.2** consiste par conséquent à informer et à sensibiliser les communautés, les parents et autres personnes s'occupant d'enfants, les hommes et les garçons, les responsables religieux et traditionnels ainsi que tous les autres décideurs sur les répercussions négatives du mariage d'enfants et des inégalités de genre en général, mais aussi à instaurer une volonté de bâtir des communautés plus égalitaires pour les filles, les garçons, les hommes et les femmes. Il met l'accent sur la transformation des masculinités, des attitudes à l'égard des filles et des femmes et des rôles de genre aux effets néfastes, et s'appuie sur l'efficacité collective dans le but ultime d'obtenir l'adhésion et l'implication active de la population en faveur de l'élimination du mariage d'enfants. Ce résultat immédiat repose sur les trois postulats suivants :

→ Si les communautés (les parents et autres personnes s'occupant d'enfants, les garçons et les hommes, les responsables religieux et traditionnels et les autres décideurs) prennent part à des activités qui encouragent les masculinités positives et s'appuient sur l'efficacité collective pour combattre les comportements négatifs et misogynes,

→ alors ces personnes seront plus enclines à adopter ces comportements positifs et les promouvoir à leur tour, ainsi qu'à entretenir des relations plus équitables avec les filles et les femmes, notamment en se prononçant publiquement en faveur de l'élimination du mariage d'enfants.



<sup>97</sup>. Notamment les filles exposées au risque d'un mariage précoce, les adolescentes mariées, divorcées ou veuves ainsi que les adolescentes enceintes ou déjà mères.



© UNICEF/UN0847041/Dejongh

Et

- *Si* les mères, les pères, les autres personnes qui s'occupent d'enfants, les familles, les hommes et les garçons, les responsables religieux et traditionnels et les autres décideurs, d'une part, sont impliqués dans des dialogues qui visent à transformer la conception des genres et dans l'établissement d'un consensus sur l'élimination du mariage d'enfants et, d'autre part, qu'ils prennent conscience qu'il existe d'autres perspectives d'avenir valorisantes et en adéquation avec leur culture pour les adolescentes que le mariage (poursuite des études, entrée dans la vie active, etc.),
- *alors* ces personnes reconnaîtront que la valeur des adolescentes ne se limite pas au fait de pouvoir les marier et adopteront une attitude et un comportement plus respectueux de l'égalité des genres vis-à-vis des filles et des garçons en prenant des mesures concrètes pour en finir avec le mariage d'enfants.

Et

- *Si* les organisations de femmes, les groupes dirigés par des jeunes, les organisations de la société civile, les organisations, coalitions et mouvements

féministes et d'autres défenseurs de cette cause sont mobilisés en tant que partenaires et alliés et bénéficient d'un renforcement des capacités (formation, soutien technique et financier, partage des recherches les plus récentes, des connaissances et des données probantes), et

- *si* les familles bénéficient d'incitations économiques destinées à réduire la pauvreté,
- *alors* ces acteurs prendront des mesures pour combattre les inégalités entre les genres et les normes qui sous-tendent le mariage d'enfants, et les familles investiront dans l'éducation et le bien-être des adolescentes.

**Résultat intermédiaire 2 : Les institutions et les systèmes sectoriels compétents répondent efficacement aux besoins des adolescentes et de leur famille dans les zones ciblées par le Programme mondial**

Le résultat intermédiaire 2 considère que si l'on encourage les adolescentes à acquérir des connaissances et des compétences grâce à une éducation formelle ou non formelle<sup>98</sup> intégrant l'éducation complète à la sexualité, si les systèmes concernés (santé, éducation, prévention et lutte contre la violence liée au genre, protection

<sup>98</sup> L'UNICEF intervient aussi bien dans des contextes formels que non formels pour garantir que les adolescentes : 1) acquièrent des compétences fondamentales (lecture et mathématiques, par exemple) ; 2) acquièrent des compétences transférables (efficacité personnelle et leadership, par exemple) ; et 3) aient accès à des programmes flexibles (apprentissage accéléré, notamment), afin que même celles qui ne sont jamais allées à l'école ou qui suivent encore un enseignement primaire aient plusieurs options pour accéder à des études secondaires et/ou à d'autres programmes de certification équivalents, et les achever.



sociale et protection de l'enfance) bénéficient d'un appui pour fournir des services de qualité, et si les filles ont accès auxdits services et sont en mesure de les utiliser, les changements comportementaux induits par l'autonomisation des adolescentes ainsi que par la mobilisation des familles et des communautés n'en seront que plus marqués.

Le **résultat immédiat 2.1** est donc axé sur la consolidation des capacités des systèmes d'éducation, de santé, de prévention et de lutte contre la violence liée au genre, de protection sociale et de protection de l'enfance (à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire) à offrir aux adolescentes des services tenant compte des questions de genre, notamment en mettant à profit des programmes existants proposés par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile en vue d'élargir la portée des actions du Programme mondial. Ce résultat immédiat repose sur le postulat suivant :

- Si les systèmes d'éducation, de santé, de prévention et de lutte contre la violence liée au genre, de protection sociale et de protection de l'enfance disposent de capacités renforcées qui leur permettent de proposer des programmes et des services coordonnés, de qualité et tenant compte des questions de genre, qui répondent aux besoins des adolescentes et de leur famille, y compris dans les contextes humanitaires, et
- si les adolescentes ont accès à des services de qualité, adaptés à leurs besoins et tenant compte des questions de genre dans les domaines de l'éducation, de la santé sexuelle et procréative, de la protection sociale et des soins de santé,
- alors les filles pourront mener une vie plus saine, plus sûre et plus autonome, et prendre leurs propres décisions concernant leur éducation, leur sexualité, leurs relations (y compris le mariage), leurs moyens de subsistance et leur santé sexuelle et procréative (notamment en ce qui concerne la maternité).

Le **résultat immédiat 2.2** vise quant à lui à renforcer la capacité des gouvernements et d'autres parties prenantes (à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire) à recenser et à mettre à profit les programmes existants de protection sociale, d'autonomisation économique et de réduction de la pauvreté, et à les adapter de façon à mieux atteindre et aider les adolescentes mariées, séparées, divorcées ou veuves ainsi que les filles exposées au risque d'un mariage précoce et leur famille. Ce résultat immédiat repose sur le postulat suivant :

- Si des partenariats sont noués avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, notamment les mouvements et coalitions dirigés par des jeunes et des femmes ainsi que les mouvements et coalitions féministes, le secteur privé et d'autres agents d'exécution pour mettre à profit et développer les programmes et les services de protection sociale,



de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique afin de toucher les adolescentes les plus pauvres et leur famille,

- alors les adolescentes et leur famille bénéficieront d'interventions de protection sociale (transferts en espèce, stratégies « cash plus », assurance, politiques de protection, santé, activités éducatives) tenant compte des questions de genre.

Dans tous ces scénarios, les adolescentes touchées par le mariage d'enfants, exposées à cette pratique ou qui décident de se marier sont mieux en mesure d'exercer leur capacité d'action et d'exprimer leur opinion et leurs choix quant à la personne qu'elles souhaitent épouser et au moment où elles désirent se marier lorsqu'elles peuvent s'appuyer sur des services coordonnés et de qualité et qu'elles évoluent dans un environnement au sein duquel leur famille et elles-mêmes sont à la fois désireuses et en capacité de choisir d'autres solutions viables que le mariage.

**Résultat intermédiaire 3 : Le renforcement du cadre juridique et politique permet de prévenir le mariage d'enfants et de soutenir les adolescentes enceintes, mariées, séparées, divorcées ou veuves ainsi que les filles exposées au risque d'un mariage précoce**

Les pays peuvent protéger et promouvoir les droits et le bien-être des adolescents, filles ou garçons, en déployant des systèmes et des services conformes aux normes internationales, adaptés au contexte, dotés des ressources adéquates et dûment mis en œuvre. Pour ce faire, il convient de les aider, au niveau d'un ou de plusieurs ministères, à mettre en place des stratégies, des politiques, des programmes et des plans d'action nationaux d'élimination du mariage d'enfants qui soient transformateurs en matière de genre, chiffrés et financés. Cette démarche doit être menée en lien avec d'autres stratégies et politiques nationales en faveur de l'égalité des genres, et adopter une approche intersectionnelle, notamment à l'échelle infranationale et locale.

Le **résultat immédiat 3.1** consiste à aider les gouvernements à préparer, coordonner et mettre en œuvre des plans d'action multisectoriels et multipartites nationaux et infranationaux chiffrés de lutte contre le mariage d'enfants et à en assurer le suivi. Ce résultat immédiat repose sur le postulat suivant :

- Si les pouvoirs publics bénéficient d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique pour pouvoir promulguer, appliquer et faire respecter des lois et politiques de grande envergure visant à prévenir le mariage d'enfants, conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne, et
- si les pouvoirs publics bénéficient d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique pour pouvoir mettre en œuvre, au sein des différents ministères et services à l'échelle nationale et infranationale, un plan multisectoriel chiffré d'élimination du mariage d'enfants qui puisse transformer la conception des genres,
- alors les pouvoirs publics seront en mesure de prévenir et combattre le mariage d'enfants, mais aussi de protéger et faire valoir les droits et le bien-être des adolescentes.

Le **résultat immédiat 3.2** consiste à renforcer la capacité des pouvoirs publics et des organisations de la société civile à produire, diffuser et utiliser des données probantes récentes et de qualité pour éclairer l'élaboration des

politiques, des budgets et des programmes, suivre les progrès réalisés et en tirer des enseignements.

L'élimination du mariage d'enfants nécessite en outre d'adopter des approches fondées sur des données probantes, en s'appuyant notamment sur des informations contextuelles relatives aux causes et aux facteurs du mariage d'enfants, ainsi que sur des études concernant les mesures efficaces à grande échelle et dans des contextes donnés. Ce résultat immédiat repose sur le postulat suivant :

- Si les pouvoirs publics et les organisations de la société civile bénéficient d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique pour produire et utiliser des données et des études de qualité sur les solutions efficaces en matière de lutte contre le mariage d'enfants, et
- si les pouvoirs publics et les organisations de la société civile sont encouragés à partager et utiliser à grande échelle les données et études produites sur l'élimination du mariage d'enfants,
- alors ces données et études permettront d'améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes, de faciliter la responsabilité sociale, de suivre les progrès réalisés et d'en tirer des enseignements.

La théorie du changement s'articule autour de **sept stratégies transversales** :



© UNICEF/UN0853128/Magray



1. **Intégrer une programmation adaptable :** recourir à une programmation adaptable dans les contextes humanitaires et de développement, en particulier ceux touchés par la polycrise et les grandes tendances mondiales.
2. **Créer et développer des possibilités d'autonomisation pour les adolescentes :** accroître l'envergure et la portée des programmes consacrés au mariage d'enfants, tout particulièrement pour les populations les plus marginalisées, en mettant à profit, en coordonnant et en complétant les autres initiatives menées par des acteurs de la société civile, par les pouvoirs publics ou par les Nations Unies conformément aux plans d'action nationaux.
3. **Investir dans la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et dans l'éducation complète à la sexualité :** accroître l'envergure et la portée des services qui font valoir les droits des adolescentes ainsi que leur autonomie et leur intégrité corporelles, en leur permettant de décider si elles souhaitent avoir des enfants et quand et d'avoir une vie sexuelle sûre et épanouie.
4. **Promouvoir un environnement favorable et respectueux de l'égalité des genres au sein des familles et des communautés :** ouvrir le dialogue pour sensibiliser la population et remettre en question les normes dominantes qui perpétuent les inégalités entre les genres et leurs conséquences néfastes pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons, l'économie ainsi que la société dans son ensemble, et miser sur l'efficacité collective en collaborant avec des personnes d'influence et des chefs de file locaux à tous les échelons (au sein des familles, des communautés, des institutions locales telles que les écoles et les centres de santé, mais aussi du gouvernement) afin d'y remédier.
5. **Renforcer la gouvernance pour prévenir et combattre le mariage d'enfants :** promouvoir un environnement juridique et politique favorable, encourager le leadership des gouvernements, stimuler les financements et la responsabilité, renforcer la coordination multisectorielle entre les systèmes, en tenant compte des voix de la société civile, des organisations dirigées par des jeunes et des organisations de défense des droits des femmes, des mouvements et coalitions féministes, des chercheurs, des médias, des responsables traditionnels et religieux ainsi que d'autres acteurs influents en vue de mener des actions efficaces pour mettre fin au mariage d'enfants.
6. **Améliorer la pérennité et l'impact des programmes de lutte contre le mariage d'enfants :** soutenir les stratégies et les programmes durables, fondés sur des données probantes et



adaptés au contexte menés aux niveaux national et local.

7. **Renforcer les coalitions mondiales, régionales et locales :** affecter des ressources supplémentaires et des cofinancements aux initiatives visant à lutter contre le mariage d'enfants et à prévenir les grossesses adolescentes dans les zones ciblées par le Programme.



© UNICEF/UN0855330/Naftalin

## 5.2 Hypothèses

Voici les principales hypothèses formulées pour la théorie du changement de la phase III du Programme mondial :

- Le mariage d'enfants est influencé par des facteurs qui ne sont pas du ressort du système des Nations Unies et sur lesquels il n'a aucun contrôle, tels que la polycrise et les grandes tendances mondiales ;
- L'abolition de cette pratique nécessite une approche multisectorielle et une convergence géographique ;
- L'évolution socioéconomique doit s'accélérer si l'on souhaite voir s'accomplir des progrès significatifs ;
- L'éradication du mariage d'enfants passe par l'élimination des causes fondamentales des inégalités entre les genres et par la transformation des relations de pouvoir, des normes et des rôles liés au genre ayant des effets néfastes. L'évolution des normes sociales néfastes, en particulier les normes de genre discriminatoires, au niveau structurel, communautaire, familial et individuel, revêt une importance cruciale pour opérer un changement durable ;
- L'évolution de la conception des genres passe par des investissements soutenus et prolongés dans le temps afin de redistribuer le pouvoir et les ressources de façon plus équitable pour les femmes et les filles ;
- Pour engendrer un changement durable, il est nécessaire que les efforts visant à mettre fin au mariage d'enfants s'inscrivent dans le cycle des programmes d'action humanitaire et adoptent des approches qui établissent des liens entre le développement et l'action humanitaire (nexus développement-humanitaire).

Le Programme mondial favorisera l'évolution des structures et des rapports entre les genres en cherchant spécifiquement à faire reculer et, à terme, éradiquer le mariage d'enfants. Il repose en outre sur l'idée que la promotion de l'égalité des genres est un prérequis pour éliminer cette pratique, et inversement.



## 5.3 Diagramme de la théorie du changement

<b>IMPACT</b>	<p>Dans les pays ciblés par le Programme mondial, les adolescentes, y compris les plus marginalisées, profitent pleinement de leur enfance sans risquer d'être mariées. Le Programme leur garantit des transitions de vie plus saines, plus sûres et plus autonomes, en les aidant par exemple à faire leurs propres choix en matière d'éducation, de sexualité, de relations, de mariage et de santé sexuelle et procréative (notamment en ce qui concerne la maternité).</p>					
<b>Cible des ODD</b>	<p>Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine. Indicateur 5.3.1 : Proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans.</p>					
<b>Résultats intermédiaires</b>	<p>1000 Les adolescentes exposées au mariage d'enfants ou concernées par cette pratique prennent des décisions éclairées et font leurs propres choix concernant le mariage, l'éducation, les moyens de subsistance et la santé sexuelle et procréative (notamment en ce qui concerne la maternité).</p>		<p>2000 Les institutions et les systèmes sectoriels compétents répondent efficacement aux besoins des adolescentes et de leur famille dans les zones ciblées par le Programme mondial.</p>		<p>3000 Le renforcement du cadre juridique et politique permet de prévenir le mariage d'enfants et de soutenir les adolescentes enceintes, mariées, séparées, divorcées ou veuves ainsi que les filles exposées au risque d'un mariage précoce.</p>	
<b>Résultats immédiats</b>	<p><b>1100 SOUTIEN INTENSIF AUX FILLES LES PLUS MARGINALISÉES</b></p> <p>Amélioration des connaissances, de l'éducation et des compétences, ainsi que des attitudes des adolescentes marginalisées (à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire) en ce qui concerne des sujets tels que leurs droits, leurs relations, la santé sexuelle et procréative et la compréhension des questions financières.</p>	<p><b>1200 AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p>Les familles, les responsables traditionnels et religieux, les membres des communautés (filles, garçons, hommes et femmes), les groupes communautaires et d'autres acteurs influents (à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire) sont plus sensibles à l'équité entre les genres et soutiennent davantage les droits des filles.</p>	<p><b>2100 RENFORCEMENT DES SYSTÈMES</b></p> <p>Capacités accrues des systèmes d'éducation, de santé, de prévention et de lutte contre la violence liée au genre et de protection de l'enfance à proposer des programmes et des services coordonnés de qualité, qui répondent aux besoins des adolescentes et de leur famille, à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire.</p>	<p><b>2200 LUTTE CONTRE LES FACTEURS DE PAUVRETÉ</b></p> <p>Capacités accrues des programmes et services nationaux et infranationaux de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique à répondre aux besoins des adolescentes les plus pauvres et de leur famille, à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire.</p>	<p><b>3100 APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES</b></p> <p>Capacités accrues des pouvoirs publics, des autorités locales et des organisations de la société civile à coordonner et mettre en œuvre des plans d'action, des politiques et des systèmes nationaux et infranationaux chiffrés en vue d'éliminer le mariage d'enfants.</p>	<p><b>3200 CONSO-LIDATION ET UTILISATION DES DONNÉES ET DES ÉLÉMENTS PROBANTS</b></p> <p>Capacités accrues des pouvoirs publics et des organisations de la société civile à produire, diffuser et utiliser des données probantes récentes et de qualité pour éclairer la conception des politiques et des programmes, suivre les progrès réalisés et tirer des enseignements.</p>
	<p><b>1110</b> Parmi les adolescentes (filles âgées de 10 à 19 ans) marginalisées ou n'ayant qu'un accès restreint aux services de base, celles qui sont exposées au risque d'un mariage précoce, mariées, séparées, divorcées ou veuves, ainsi que celles qui sont enceintes ou déjà mères participent à des programmes de développement des compétences nécessaires à la vie courante et d'éducation complète à la sexualité qui font évoluer la conception des genres et permettent aux adolescentes concernées de renforcer leurs connaissances et leurs compétences, d'être informées de leurs droits, et d'être orientées vers les services disponibles.</p>	<p><b>1210</b> Les garçons et les hommes participent à des programmes transformateurs de la conception des genres (y compris des programmes d'éducation complète à la sexualité pour les garçons) qui encouragent des relations saines, des masculinités positives et l'égalité des genres.</p> <p><b>1220</b> Les familles, les responsables traditionnels et religieux, les membres de la communauté (filles, garçons, hommes et femmes), les groupes communautaires et les autres personnes d'influence (les jeunes, les femmes, les militantes féministes, etc.) participent à des dialogues et des activités de plaidoyer qui visent à transformer la conception des genres, mais aussi à la recherche d'un consensus autour de solutions visant à éviter le mariage d'enfants (notamment l'éducation),</p>	<p><b>2110</b> Les établissements d'enseignement (primaire et secondaire) formels et non formels bénéficient d'un soutien pour fournir aux adolescentes une éducation de qualité tenant compte des questions de genre et prévoyant une éducation complète à la sexualité.</p> <p><b>2120</b> Les systèmes de santé (en particulier de santé sexuelle et procréative), de prévention et de lutte contre la violence liée au genre et de protection de l'enfance sont accompagnés dans la mise en œuvre de directives, de protocoles et de normes visant à proposer aux adolescentes non mariées, mariées, séparées, divorcées ou veuves, ainsi qu'aux adolescentes enceintes ou ayant déjà des enfants, des services coordonnés et de qualité, adaptés à leur âge et tenant compte des questions de genre.</p>	<p><b>2210</b> Les partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, le secteur privé, les réseaux de protection sociale et les autres partenaires d'exécution bénéficient d'un soutien pour garantir que les programmes et services de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique sont adaptés aux adolescents, tiennent compte des questions de genre et bénéficient aux adolescentes les plus démunies ainsi qu'à leur famille.</p>	<p><b>3110</b> Les pouvoirs publics et les organisations de la société civile bénéficient d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique et sont la cible d'un plaidoyer afin de promouvoir, d'appliquer et de faire respecter des lois et politiques de grande envergure visant à prévenir le mariage d'enfants, à protéger les personnes à risque et à répondre aux besoins des populations touchées, conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne.</p> <p><b>3120</b> Les pouvoirs publics et les organisations de la société civile bénéficient d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique pour mettre en œuvre, au sein des différents ministères et services à l'échelle nationale et infranationale, un plan multisectoriel chiffré d'élimination du mariage d'enfants</p>	<p><b>3210</b> Les pouvoirs publics et les organisations de la société civile bénéficient d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique pour produire et utiliser des données et des études de qualité sur la lutte contre le mariage d'enfants.</p> <p><b>3220</b> Le soutien et la coordination fournis aux niveaux régional et mondial facilitent la production de données probantes et les apprentissages croisés sur les mesures efficaces contre le mariage d'enfants entre les pays ciblés par le Programme mondial et avec des initiatives menées dans d'autres pays du globe.</p>

Produits	<p><b>1120</b> Les adolescentes bénéficient d'une aide pour s'inscrire à des programmes d'éducation formelle ou non formelle et pour rester scolarisées, notamment lors du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.</p>	<p>des droits des adolescentes et de l'égalité des genres.</p> <p><b>1230</b> Les organisations, réseaux et coalitions dirigés par des femmes et des jeunes et les organisations, réseaux et coalitions féministes sont pris en considération et bénéficient d'un appui pour renforcer leurs capacités, appeler les populations marginalisées (en particulier les filles) à s'exprimer, remettre en cause les normes sociales et de genre néfastes, contrer les oppositions et les échecs et promouvoir l'égalité des genres par l'intermédiaire du plaidoyer, de la mobilisation des communautés et du renforcement des capacités, entre autres initiatives.</p>			qui tient compte des questions de genre.	
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Intégrer une programmation adaptable</b> : recourir à une programmation adaptable dans les contextes humanitaires et de développement, en particulier ceux touchés par la polycrise et les grandes tendances mondiales.</li> <li>→ <b>Créer et élargir les possibilités d'autonomisation pour les adolescentes</b> : accroître l'envergure et la portée des programmes consacrés au mariage d'enfants, tout particulièrement pour les populations les plus marginalisées, en mettant à profit, en coordonnant et en complétant les autres initiatives menées par des acteurs de la société civile, par les pouvoirs publics ou par les Nations Unies conformément aux plans d'action nationaux.</li> <li>→ <b>Investir dans la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et dans l'éducation complète à la sexualité</b> : accroître l'envergure et la portée des services qui font valoir les droits des adolescentes ainsi que leur autonomie et leur intégrité corporelles, en leur permettant de décider si elles souhaitent avoir des enfants et quand et d'avoir une vie sexuelle sûre et épanouie.</li> <li>→ <b>Promouvoir un environnement favorable et respectueux de l'égalité des genres au sein des familles et des communautés</b> : ouvrir le dialogue et sensibiliser aux inégalités de genre et à leurs conséquences néfastes pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons, l'économie ainsi que la société dans son ensemble ; collaborer avec des personnes d'influence et des chefs de file locaux à tous les échelons (au sein des familles, des communautés, des institutions locales telles que les écoles et les centres de santé, mais aussi du gouvernement) afin d'y remédier.</li> <li>→ <b>Renforcer la gouvernance pour prévenir et combattre le mariage d'enfants</b> : promouvoir un environnement juridique et politique favorable, encourager le leadership des gouvernements, stimuler les financements et la responsabilité, renforcer la coordination multisectorielle entre les systèmes, en tenant compte des voix de la société civile, des organisations dirigées par des jeunes et de défense des droits des femmes, des chercheurs, des médias, des responsables traditionnels et religieux ainsi que d'autres acteurs influents en vue de mener des actions efficaces pour mettre fin au mariage d'enfants.</li> <li>→ <b>Renforcer les coalitions mondiales, régionales et locales</b> : affecter des ressources supplémentaires et des cofinancements aux initiatives visant à lutter contre le mariage d'enfants et à prévenir les grossesses adolescentes dans les zones ciblées par le Programme.</li> <li>→ <b>Améliorer la pérennité et l'impact des programmes de lutte contre le mariage d'enfants</b> : soutenir les stratégies et les programmes adaptés au contexte menés aux niveaux national et local.</li> </ul>					
Causes et facteurs déterminants	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Inégalités entre les genres</b> et contrôle de la sexualité des adolescentes ; <b>normes sociales et de genre</b> favorisant les stéréotypes néfastes et discriminatoires pour les filles, les femmes, les garçons et les hommes.</li> <li>→ Manifestations de la <b>pauvreté multidimensionnelle</b> : dénuement matériel ne permettant pas de satisfaire ses besoins élémentaires, isolement social, inégalités, exclusion et impuissance, impossibilité de développer ses capacités, mal-être physique et psychologique.</li> <li>→ <b>Absence de perspectives économiques</b>, désorganisation des circuits économiques.</li> <li>→ <b>Grossesses adolescentes</b>.</li> <li>→ <b>Inaccessibilité ou mauvaise qualité des services</b>, notamment de santé (santé sexuelle et procréative, entre autres), d'éducation, de protection sociale, de lutte contre la violence liée au genre et de protection de l'enfance.</li> <li>→ <b>Environnements peu favorables sur le plan politique</b>. Application insuffisante des lois et politiques visant à protéger les adolescentes ; respect insuffisant du droit international humanitaire.</li> <li>→ <b>Polycrise et grandes tendances mondiales</b> : conflits, États défaillants, crises économiques, crises environnementales, catastrophes naturelles, déplacements, pandémies, changements climatiques, évolutions démographiques, urbanisation, etc.</li> </ul>					
<p><b>PROBLÉMATIQUE</b> : le mariage d'enfants et les unions précoces (tant pour les filles que pour les garçons) demeurent des pratiques courantes dans de nombreuses sociétés et sont associés à un ensemble de facteurs structurels, économiques et socioculturels, ainsi qu'aux inégalités plus générales entre les genres. L'absence d'autres perspectives d'avenir localement acceptables incite les adolescents (filles et garçons) à se marier. Au total, 640 millions de femmes et de filles aujourd'hui en vie n'étaient encore que des enfants au moment de leur mariage.</p>						

## 6. Stratégie du programme

Durant la phase III, le Programme mondial répondra aux principaux défis présentés dans le chapitre « Contexte », à savoir, la polycrise (chocs climatiques et situations de crise humanitaire, notamment) et les grandes tendances mondiales, le recul de l'égalité des genres et le déclin trop lent du mariage d'enfants. **L'immobilisme n'est pas envisageable.** Pour accélérer ses progrès dans la réalisation de la cible des ODD consistant à éradiquer le mariage d'enfants d'ici à 2030, le Programme mondial doit redoubler d'efforts pour encourager des approches transformatrices de la conception des genres et contrer l'hostilité à l'égard de l'égalité des genres, adapter ses programmes aux défis que constituent la polycrise et les grandes tendances mondiales, et mettre à profit les systèmes, les partenariats et les ressources pour obtenir des résultats à grande échelle.

Bien que l'action du Programme mondial reste limitée à 12 pays cibles, les enseignements tirés des interventions serviront à renseigner d'autres pays particulièrement touchés par le mariage d'enfants et dans lesquels il existe une forte volonté politique et un engagement sérieux à mettre fin au mariage d'enfants<sup>99</sup>. Les bureaux régionaux ont déjà commencé à contribuer à l'élaboration de notes stratégiques destinées à éclairer les orientations stratégiques des politiques et des programmes dans certains de ces pays.

### 6.1 Trois principes fondamentaux

Pour concrétiser la vision ambitieuse énoncée pour la phase III, il conviendra d'appliquer une approche fondée sur les droits de la personne et sur le principe consistant à ne laisser personne de côté, de façon à cibler en priorité les populations les plus marginalisées, à savoir les filles les plus démunies et les plus vulnérables, les filles enceintes et les mères adolescentes, les filles déjà mariées et celles touchées par des crises humanitaires. Cette démarche nécessite en outre de transformer la conception




des genres et d'offrir de nouvelles perspectives aux adolescentes afin qu'elles puissent pleinement profiter de leur enfance sans risquer d'être mariées et mener une vie plus saine, plus sûre et plus autonome, en prenant leurs propres décisions en matière d'éducation, de sexualité, de relations, de mariage et de procréation, ce qui suppose de garantir leur autonomie corporelle et leur pouvoir de décision et de leur donner accès à des choix de carrière qui leur permettront de réaliser leurs aspirations.

#### 6.1.1 Adopter une approche fondée sur les droits de la personne

L'approche fondée sur les droits de la personne demeurera le fondement de la phase III du Programme mondial. Il s'agira donc de saisir les opportunités sur le plan politique pour faire progresser l'égalité des genres

ainsi que les droits et l'autonomisation des adolescentes, et de continuer à reconnaître le mariage d'enfants comme une violation des droits de la personne.

#### Encadré 3 : Les tendances mondiales liées à la polycrise<sup>100</sup>

	<b>Les menaces aux droits démocratiques tels que la liberté d'expression devraient persister</b> , mais se heurteront probablement à une résistance des mouvements sociaux, notamment ceux menés par des jeunes et des femmes.
	<b>La montée du factionnalisme exercera une pression accrue sur le multilatéralisme</b> , mais les efforts déployés pour répondre aux problèmes des enfants et des jeunes pourraient permettre de trouver un terrain d'entente.
	<b>Internet continuera de se fragmenter et de perdre sa dimension mondiale, ce qui accentuera les disparités entre les enfants</b> , mais suscitera un élan plus vigoureux en faveur de l'ouverture, de l'équité et de l'inclusion.

Le Programme mondial continue d'adopter une approche fondée sur les droits de la personne dans toutes ses interventions afin de garantir le respect des

droits fondamentaux à la protection, au développement, à la santé (notamment à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation) et à une vie sans

<sup>99</sup>. Les pays concernés sont, par exemple : le Mexique et le Brésil en Amérique latine ; l'Indonésie et les Philippines en Asie du Sud-Est ; le Nigéria, la République démocratique du Congo, la Guinée, le Mali, le Tchad et le Bénin en Afrique de l'Ouest et centrale ; le Pakistan et l'Afghanistan en Asie du Sud ; l'Égypte, le Soudan et la Somalie au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ; l'Angola, le Malawi, la Tanzanie et le Zimbabwe en Afrique de l'Est et australe ; etc.

<sup>100</sup>. UNICEF, 2023a.

violence, à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire, et aux niveaux national, régional et mondial.

L'approche du développement fondée sur les droits de la personne constitue un cadre conceptuel de développement durable qui, d'un point de vue normatif, repose sur les normes et principes internationaux relatifs aux droits de la personne et qui, d'un point de vue opérationnel, vise à promouvoir et à protéger les droits de la personne. Dans le cadre de cette approche, les plans, politiques et processus de développement s'inscrivent dans un système de droits et d'obligations

correspondantes établis par le droit international, qui reprend l'ensemble des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, ainsi que le droit au développement. L'approche fondée sur les droits de la personne exige que les activités de coopération au développement menées par les Nations Unies s'inspirent des **principes fondamentaux d'égalité et de non-discrimination, de participation et de responsabilité** et préconise de renforcer les capacités des « détenteurs d'obligations » (les États) à s'acquitter de leurs devoirs, mais aussi celles des « détenteurs de droits » à faire valoir leurs droits<sup>101</sup>.

### 6.1.2 Ne laisser personne de côté

Entre la polycrise et les grandes tendances mondiales, les crises complexes et multidimensionnelles que nous connaissons aujourd'hui compliquent l'accès des filles aux services de base et suscitent de vives inquiétudes au sujet de leur protection. Ne laisser personne de côté est un enjeu qui touche aux droits de la personne, mais aussi une condition essentielle à la réalisation des ODD. Les populations qui sont laissées pour compte le sont souvent en raison d'une exclusion et d'une discrimination délibérées, d'où la nécessité d'une action ciblée<sup>102</sup>. L'inclusion est indispensable pour éradiquer le mariage d'enfants. L'atteinte de l'ODD 5 ne sera possible qu'au prix d'une lutte intersectionnelle contre les inégalités et l'exclusion. La programmation de la phase III doit s'appuyer sur un leadership qui se soucie en priorité des populations les plus défavorisées, sur un personnel, des systèmes et des mécanismes capables de toucher ces populations, sur des données permettant d'identifier les personnes laissées de côté et sur des financements suffisants pour pouvoir les atteindre.

Durant la phase III, le Programme mondial élargira et intensifiera l'inclusion des populations marginalisées, en particulier les plus défavorisées et celles qui sont confrontées à des formes croisées d'exclusion et

de discrimination : les adolescentes handicapées, les filles mariées et les mères adolescentes, les filles déscolarisées, les personnes d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression de genre diverses, les personnes déplacées, les adolescentes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, les filles vivant dans l'extrême pauvreté, les populations les plus touchées par la polycrise, etc. Dans les contextes fragiles, les adolescentes font face à des grossesses répétées et à des risques de violence liée au genre et disposent d'un accès restreint aux services essentiels, notamment pour ce qui est de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, ce qui les expose davantage aux grossesses non intentionnelles et aux infections sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida. Le Programme mondial doit donc continuer de plaider en faveur d'une éducation inclusive et de qualité, comprenant des programmes d'éducation complète à la sexualité et un développement des compétences professionnelles, de services de protection de l'enfance et de défense de la santé et des droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation, mais aussi collaborer avec les pouvoirs publics dans une approche de préparation aux catastrophes et d'amélioration de la résilience fondée sur le renforcement des systèmes.



<sup>101</sup>. UNFPA, *Renforcer les droits et les choix de tous : Note d'orientation pour l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme à la programmation*. 2020b. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2020\\_HRBA\\_guidance\\_note\\_unfpa\\_fr22.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2020_HRBA_guidance_note_unfpa_fr22.pdf)>.

<sup>102</sup>. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, « *Leaving No One Behind: Technical Note of the Global Programme to End Child Marriage* » (Ne laisser personne de côté : Note technique du Programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants). 2020b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/resources/leaving-no-one-behind-technical-note-global-programme-end-child-marriage](http://www.unfpa.org/resources/leaving-no-one-behind-technical-note-global-programme-end-child-marriage)>.



	<b>Rendre visibles les invisibles</b> : ventiler les données dans la mesure du possible et investir dans des études afin d'obtenir de nouvelles données
	Établir des partenariats avec les populations les plus défavorisées et <b>renforcer leur représentation et leur participation</b>
	<b>S'attaquer aux causes structurelles</b> : la discrimination, les normes sociales, la stigmatisation, la xénophobie, le racisme, les inégalités entre les genres, etc.
	Adopter une approche <b>intersectionnelle</b>
	<b>Encourager un environnement national favorable</b> sur les plans politique et législatif (supprimer les lois discriminatoires et faire appliquer les lois sur le mariage d'enfants)
	<b>Institutionnaliser la responsabilité</b> dans les systèmes, les structures réglementaires et les mécanismes de supervision afin de créer une boucle de rétroaction qui mettra en lumière les discriminations systémiques et permettra de remédier aux violations
	Collaborer avec les <b>mécanismes internationaux de défense des droits de la personne</b> , notamment les organes conventionnels, les procédures spéciales et l'Examen périodique universel, afin de faire valoir les droits fondamentaux de tous et toutes et de favoriser le dialogue et les partenariats
	<b>Obtenir des financements</b> pour les approches visant à ne laisser personne de côté
	<b>Intégration et approche ciblée</b> : programmes spécifiques en fonction des groupes, <b>assortis d'indicateurs afin de suivre les progrès réalisés</b>

### 6.1.3 Encourager une évolution transformatrice de la conception des genres

Les approches transformatrices ont pour but de lutter contre les causes structurelles des inégalités entre les genres et des normes et rôles discriminatoires liés au genre, de s'attaquer aux formes intersectionnelles d'exclusion et de vulnérabilité, de redistribuer le pouvoir et les ressources de façon plus équitable pour les femmes et les filles, de promouvoir des normes, des rôles et des comportements qui respectent l'égalité des genres, et d'autonomiser les femmes et les filles afin qu'elles puissent exercer leurs droits. Les approches

qui visent à transformer la conception des genres ne se limitent pas à sensibiliser les populations. Elles remettent en cause les institutions et les systèmes qui perpétuent les discriminations liées au genre en aidant les pouvoirs publics à mettre en place des lois, des politiques et des systèmes favorables à l'égalité des genres et à proposer des services de qualité adaptés aux adolescents, notamment en matière de santé sexuelle et procréative, d'éducation, de lutte contre la violence liée au genre, de protection de l'enfance et de protection sociale. Ces

103. UNFPA, *Plan stratégique 2022-2025*. 2021a. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/fr/strategic-plan-2022](http://www.unfpa.org/fr/strategic-plan-2022)>.



© UNICEF/UN0855179/Schermbrucker

approches doivent être intégrées aux programmes, aux politiques, aux budgets et aux activités de plaidoyer et de communication des pouvoirs publics afin de mobiliser des ressources publiques à grande échelle et de contribuer à instaurer un environnement propice à des changements transformateurs pour les adolescentes.

L'évolution de la conception des genres est au cœur de l'action du Programme mondial. Il faut du temps pour établir une vision commune et faire évoluer la conception des genres, et cette démarche nécessitera des investissements soutenus et durables aux différents niveaux du modèle socioécologique. Durant la phase III, le Programme mondial déploiera des approches transformatrices et investira en faveur d'une évolution durable, à la fois systémique et structurelle, dans une perspective d'égalité des genres. Pour favoriser l'évolution transformatrice de la conception des genres, le Programme mondial devra aller plus loin et :

- Assurer un plaidoyer, apporter un soutien technique et renforcer les capacités du personnel, des partenaires et des prestataires de services ;
- Intégrer la transformation de la conception des genres dans les programmes gouvernementaux afin de mobiliser des ressources à grande échelle ;
- Veiller à ce que les programmes multisectoriels intègrent des approches transformatrices et tiennent

compte des problèmes intersectionnels et des multiples formes d'exclusion et de discrimination ;

- Continuer de déployer l'outil d'accélération de la transformation de la conception des genres au-delà des pays ciblés ;
- Apporter un soutien accru aux organisations et mouvements dirigés par des femmes et aux organisations et mouvements féministes afin de redistribuer les ressources et de contrer le recul de l'égalité des genres ;
- Aider les adolescentes et les jeunes à se faire entendre ;
- Encourager systématiquement les masculinités positives et l'engagement des hommes et des garçons en faveur de l'égalité des genres ;
- Continuer de collecter des données probantes sur les méthodes efficaces en matière de transformation de la conception des genres ;
- Affiner les mesures quantitatives et qualitatives de la transformation de la conception des genres ;
- Renforcer le leadership et la participation des organisations.

## 6.2 Trois domaines d'intervention

Compte tenu de l'expérience des huit dernières années, la stratégie de la phase III du Programme mondial consistera à investir dans trois domaines d'intervention complémentaires afin de relever le triple défi de la polycrise et des grandes tendances mondiales, du recul de l'égalité des genres et du déclin trop lent du mariage

d'enfants. Ces trois axes de travail sont la promotion de l'égalité des genres, l'adaptation à la polycrise et aux grandes tendances mondiales, et la mobilisation des partenariats et des ressources, l'objectif ultime tant d'accélérer la lutte contre le mariage d'enfants.

### 6.2.1 Promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles

Depuis la phase II, le Programme mondial a mis l'accent sur l'importance d'élargir les interventions à d'autres enjeux que la prévention du mariage d'enfants ou des grossesses adolescentes, indépendamment du contexte et du fait que les mariages d'enfants (arrangés ou volontaires) ou les grossesses adolescentes constituent le problème central ou un élément déclencheur entraînant de lourdes répercussions négatives pour les adolescentes. Quelle que soit la situation, les programmes doivent avoir une portée plus large et viser l'égalité des genres et l'autonomisation des adolescentes au sens large, en s'appuyant sur une approche transformatrice adaptée à chaque contexte.

Dans l'ensemble, les approches de changement social et comportemental seront mieux adaptées au contexte et élargies à d'autres activités que la communication et les interventions communautaires, et elles seront appliquées à tous les niveaux du modèle socio-écologique. Le dialogue avec les garçons et les hommes sera également renforcé et systématisé. Le Programme mondial développera en outre des partenariats afin de mobiliser les adolescentes, les femmes et les jeunes en tant qu'agents du changement. Il permettra notamment aux filles de mieux se faire entendre.

#### Prolonger et déployer à grande échelle les interventions de soutien intensif à l'autonomisation des adolescentes

La phase III du Programme mondial restera centrée sur la promotion du libre arbitre et de l'autonomisation des adolescentes : elle apportera un soutien intensif aux

adolescentes les plus marginalisées, proposera d'autres solutions viables que le mariage d'enfants et la maternité, et mettra en œuvre deux grandes approches fondées sur des données probantes, à savoir le renforcement ciblé des compétences de la vie courante et l'éducation complète à la sexualité, en ciblant tout particulièrement les contextes extrascolaires et l'éducation non formelle.

Le développement ciblé des compétences de la vie courante et l'éducation complète à la sexualité sont deux approches complémentaires du Programme mondial, souvent concomitantes au niveau de la mise en œuvre, et parfois déclinées en interventions distinctes en milieu scolaire et extrascolaire. En outre, dans plusieurs pays, la plupart des programmes d'autonomisation s'appuient également sur une approche de renforcement des biens productifs dans leurs interventions destinées aux adolescentes<sup>104</sup>.

#### 1. Développement ciblé des compétences de la vie courante

Les compétences de la vie courante se définissent comme « un large groupe de compétences interpersonnelles et psychosociales qui peuvent aider à prendre des décisions éclairées, à communiquer efficacement et à développer des compétences d'adaptation et d'autogestion susceptibles de contribuer à une vie saine et productive. » Pour avoir une dimension transformatrice, les programmes de renforcement des compétences de la vie courante destinés aux adolescentes doivent comporter huit éléments en lien avec la conception du programme, sa mise en œuvre

#### Encadré 5 : L'autonomisation<sup>105</sup>

**L'autonomisation désigne le fait d'acquérir la capacité de faire des choix de vie stratégiques après avoir été privé de cette possibilité. Elle suppose de disposer des ressources matérielles, sociales et humaines nécessaires pour faire des choix stratégiques, mais aussi d'avoir la capacité d'exercer son libre arbitre, de participer, de s'exprimer et de négocier dans les prises de décision, de façon à pouvoir s'accomplir ou améliorer concrètement son existence et son bien-être.**

<sup>104</sup>. UNFPA, « *Empowering Adolescent Girls Through Non-Formal Education* » (Autonomiser les filles grâce à l'éducation non formelle). 2022c. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/publications/empowering-adolescent-girls-through-non-formal-education](http://www.unfpa.org/publications/empowering-adolescent-girls-through-non-formal-education)>.

<sup>105</sup>. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, « *Note technique sur l'autonomisation des adolescentes par les compétences transférables dans le cadre du Programme mondial pour mettre fin au mariage d'enfants* ». 2020c. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/104831/file/Girls-empowerment-technical-note-2020-French.pdf](http://www.unicef.org/media/104831/file/Girls-empowerment-technical-note-2020-French.pdf)>.



et son ancrage communautaire : 1) une définition claire des résultats souhaités ; 2) un ciblage intentionnel en fonction de la vulnérabilité, du sexe et de l'âge ; 3) un contenu qui corresponde aux préoccupations des filles et élargisse le champ de leurs aspirations ; 4) une équipe d'animateurs capables de croissance personnelle ; 5) une approche réfléchie, participative et fondée sur la pratique ; 6) une intensité et une durée suffisantes pour apporter des transformations ; 7) une période de dialogue avec les décideurs ; et 8) des liens avec les services communautaires et d'orientation<sup>106</sup>. Ce type de programme peut également inculquer aux adolescentes des compétences transférables qui faciliteront leur entrée sur le marché du travail et leur permettront d'explorer d'autres rôles que ceux traditionnellement assignés à leur genre<sup>107</sup>.

## 2. Éducation complète à la sexualité

L'éducation complète à la sexualité en milieu scolaire ou extrascolaire permet aux jeunes de protéger et de faire valoir leur santé, leur bien-être et leur dignité en leur enseignant les connaissances, les compétences et les attitudes dont ils ont besoin. C'est un préalable incontournable pour qu'ils puissent exercer pleinement leur autonomie corporelle, cette dernière supposant non seulement d'avoir le droit de faire des choix concernant son corps, mais aussi de disposer des informations nécessaires pour faire ces choix de façon responsable. Ces programmes s'appuyant sur les principes des droits de la personne, ils favorisent l'égalité des genres ainsi que l'autonomisation des adolescentes et la promotion de leurs droits.

L'éducation complète à la sexualité est une approche fondée sur des données probantes et sur des normes internationales, de sorte que les programmes fournissent de façon progressive des informations rigoureuses d'un point de vue scientifique, adaptées à l'âge et au stade de développement des enfants, tenant compte des questions de genre, pertinentes sur le plan culturel et porteuses de transformations au sujet des aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité. Elle permet également aux adolescents et adolescentes de réfléchir aux valeurs, aux attitudes, aux droits et aux normes sociales et culturelles qui influent sur les relations sexuelles et sociales, mais aussi d'acquérir des compétences utiles à la vie courante. Pour être exhaustive, l'éducation complète à la sexualité doit couvrir huit concepts clés : les relations ; les valeurs, les droits, la culture et la sexualité ; la notion de genre ; la violence et les moyens de se protéger ; les compétences nécessaires à la santé et au bien-être ; le corps humain et son développement ; la sexualité et les comportements sexuels ; et la santé sexuelle et procréative<sup>108</sup>.

### Adapter les interventions de changement comportemental au contexte à tous les niveaux du modèle socioécologique

L'examen systématique des efforts entrepris durant la phase II pour faire évoluer les normes sociales afin de mettre fin au mariage d'enfants révèle que, si le changement social et comportemental peut contribuer à modifier les normes et les pratiques, un grand nombre des initiatives évaluées ne définissaient pas assez clairement en quoi devaient consister les interventions dans ce



© UNICEF/UN0792788/Tibaweswa

<sup>106</sup>. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, « Note technique - Programmes de compétences de vie pour l'autonomisation des adolescentes ». 2020d. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/104846/file/Life-skills-technical-note-2019-French.pdf](http://www.unicef.org/media/104846/file/Life-skills-technical-note-2019-French.pdf)>.

<sup>107</sup>. UNICEF, *Global framework on transferable skills* (Plan-cadre mondial des compétences transférables). 2019a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/reports/global-framework-transferable-skills](http://www.unicef.org/reports/global-framework-transferable-skills)>.

<sup>108</sup>. OMS, ONU-Femmes, ONUSIDA, UNFPA et UNICEF, 2018 ; UNFPA, *Principes directeurs et programmatiques internationaux sur l'éducation complète à la sexualité en milieu extrascolaire*. 2020c. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/featured-publication/international-technical-and-programmatic-guidance-out-school-comprehensive](http://www.unfpa.org/featured-publication/international-technical-and-programmatic-guidance-out-school-comprehensive)>.



domaine. L'accent a donc été mis sur la clarification des concepts de changement social et comportemental et de mesures visant à faire évoluer les normes sociales, avec la rédaction d'un ensemble de définitions<sup>109</sup>, la création de cours en ligne sur les facteurs comportementaux et les normes sociales<sup>110</sup>, la formation en présentiel de membres du personnel national et de partenaires sur les programmes visant à faire évoluer les normes sociales et leur évaluation, et la création d'indicateurs comportementaux relatifs au mariage d'enfants.

La phase III s'appuiera sur ces travaux et sur les données probantes concernant les stratégies efficaces en matière de lutte contre le mariage d'enfants et de promotion de l'autonomisation des filles pour renforcer le volet de changement social et comportemental grâce à une approche systématique visant à concevoir, réaliser et mesurer des interventions de qualité dans ce domaine en complément de tous les autres éléments de la théorie du changement relative à cette phase.

Le changement social et comportemental se définit comme un ensemble de processus, d'approches, d'outils, de stratégies et de tactiques favorisant des évolutions positives et mesurables dans l'environnement, la société et les comportements<sup>111</sup>. C'est à ce titre une stratégie cruciale pour instaurer un environnement favorable et autonomiser les filles, les garçons et les communautés afin de susciter des changements individuels et collectifs. Lors de la phase III, le renforcement des interventions de changement social et comportemental reposera sur quatre piliers stratégiques : 1) le recours aux sciences comportementales pour diagnostiquer les facteurs des comportements visés et concevoir des interventions personnalisées et adaptées au contexte ainsi que des indicateurs de mesure ; 2) la diversification des approches en dehors des activités de communication ; 3) la mise en œuvre du changement social et comportemental à tous les niveaux du modèle socioécologique afin de transformer la conception des genres ; et 4) la formation, le renforcement des capacités et l'apprentissage.

### **1. Recours aux sciences comportementales pour diagnostiquer les facteurs des comportements visés et concevoir des interventions personnalisées et adaptées au contexte ainsi que des indicateurs de mesure**

L'expérience du Programme mondial montre que le mariage d'enfants peut s'expliquer par un éventail de facteurs très divers. Dans certains cas, cette pratique est motivée par la pauvreté, dans d'autres, par la nécessité de protéger les filles de la stigmatisation liée aux rapports sexuels avant le mariage, dans d'autres encore, par des normes sociales ou culturelles, ou par la grossesse d'une adolescente. Comprendre exactement ce qui entraîne ce comportement permettra de concevoir des



interventions sur mesure, ciblant des facteurs précis, ce qui contribuera à concentrer les ressources et les efforts.

Le Programme mondial s'appuiera sur les travaux réalisés durant la phase II à l'aide du modèle des facteurs comportementaux<sup>112</sup>, utilisé pour appréhender et mesurer ce type de facteurs. Le modèle des facteurs comportementaux répartit les facteurs ayant une influence sur le comportement en trois catégories : 1) les facteurs psychologiques, qui relèvent de l'individu, comme la confiance dans ses propres capacités, les connaissances, les croyances et la perception des risques ; 2) les facteurs sociologiques, tels que les normes sociales, la pression des pairs et les dynamiques communautaires ; et 3) les facteurs environnementaux, tels que l'environnement de communication, la disponibilité des services, les entités dirigeantes et les obstacles structurels. Au cours de la phase II, des questionnaires visant à diagnostiquer et quantifier les facteurs de ces trois catégories ont été élaborés et validés dans six pays, ce qui a permis de déterminer sur quelles cibles axer les efforts de changement social et comportemental et de disposer de données de référence par rapport auxquelles suivre les progrès réalisés. Durant la phase III, ces questionnaires comportementaux seront généralisés et d'autres pays ciblés par le Programme mondial seront accompagnés dans leur mise en œuvre et dans l'interprétation des résultats afin de définir des activités de changement social et comportemental adaptées à leur contexte. Des questionnaires de suivi seront mis en place afin de surveiller l'évolution de certains indicateurs comportementaux et de procéder à des ajustements des programmes en conséquence, le cas échéant.

### **2. Diversification des approches de changement social et comportemental en dehors des activités de communication**

Les approches de changement social et comportemental employées au cours de la phase II reposaient essentiel-

<sup>109</sup>. UNICEF, « Définition des normes sociales et des concepts connexes ». 2021c. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/114436/file/Social-norms-definitions-French.pdf](http://www.unicef.org/media/114436/file/Social-norms-definitions-French.pdf)>.

<sup>110</sup>. Voir les cours en ligne en anglais aux adresses suivantes : <https://agora.unicef.org/course/info.php?id=35046> et <https://agora.unicef.org/course/info.php?id=40035>.

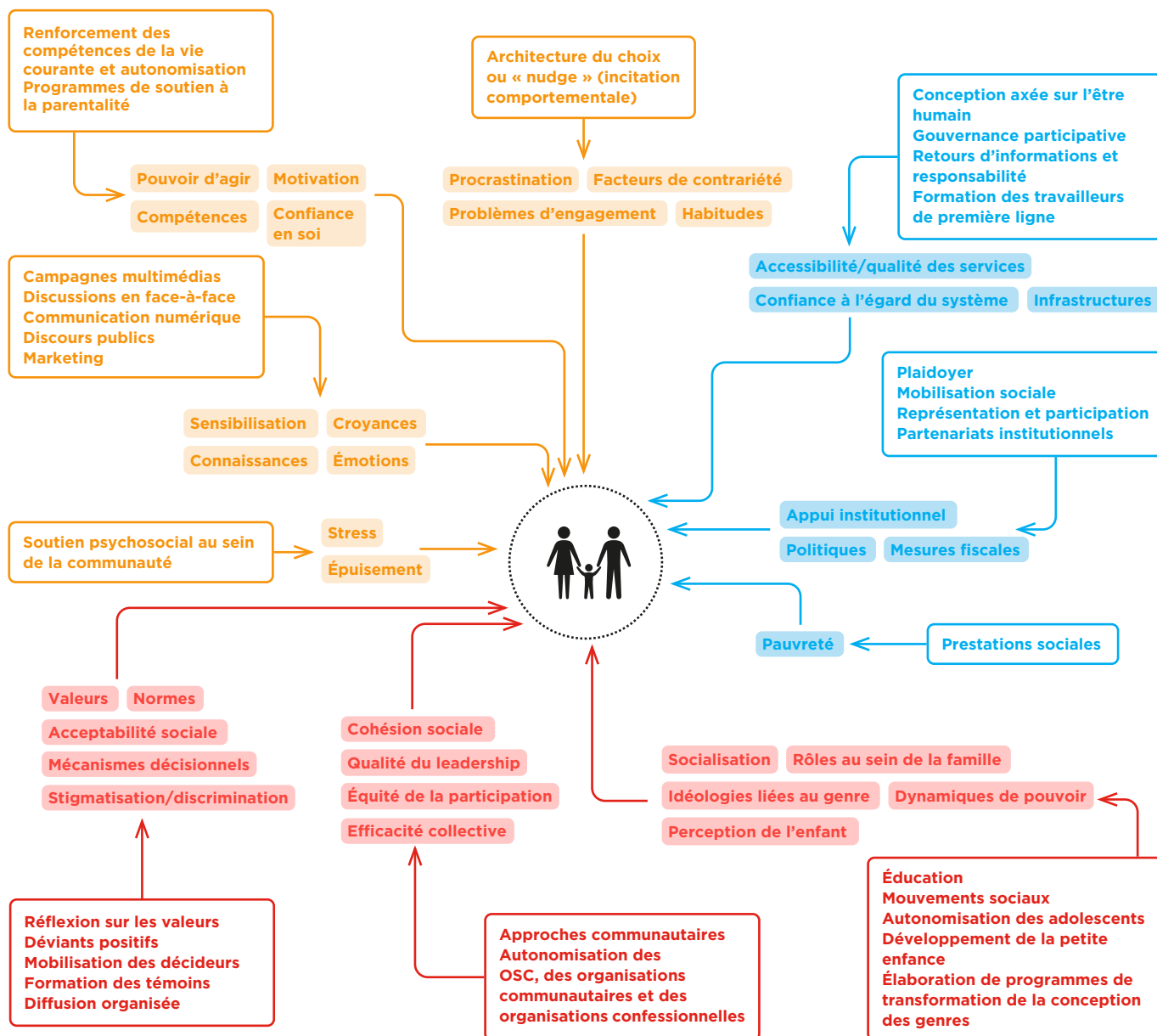
<sup>111</sup>. UNICEF, *Social and behaviour change guidance* (Orientations sur le changement social et comportemental). 2023d. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.sbcguidance.org/home](http://www.sbcguidance.org/home)>.

<sup>112</sup>. UNICEF, *Le modèle des facteurs comportementaux : Un cadre conceptuel pour la programmation du changement social et comportemental*. 2019b. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.unicef.org/wca/media/7706/file/Modele-des-facteurs-comportementaux.pdf>>.

lement sur la communication, avec des activités de sensibilisation, des échanges avec les communautés et l'utilisation des médias traditionnels et des médias sociaux. Si ces méthodes conservent leur importance dans la remise en cause des normes dominantes, la promotion de nouvelles normes et l'évolution des croyances collectives, la phase III s'attachera tout particulièrement à réaliser des activités en lien avec les différents facteurs comportementaux. Pour cela, le Programme mondial sélectionnera ses activités parmi une boîte à outils plus vaste (et non limitée aux activités de communication) afin de cibler des facteurs spécifiques. Si le manque de pouvoir est identifié comme étant un facteur clé, par exemple, les activités viseront à renforcer les compétences et l'assurance des filles. Si les communautés ne sont pas exposées à d'autres manières de procéder (et qu'elles n'imaginent par conséquent pas de solutions alternatives), le marketing social et la déviance positive

peuvent constituer des approches plus pertinentes. De même, si le fait que la population ne dénonce pas les pratiques néfastes est considéré comme un facteur, l'introspection et l'incitation comportementales peuvent être utilisées pour encourager les citoyens à élever la voix. La figure 18 illustre les nombreux facteurs pouvant influencer le mariage d'enfants, classés suivant les catégories établies par le modèle des facteurs comportementaux<sup>113</sup> : les facteurs psychologiques en orange, sociologiques en rouge, et environnementaux en bleu. À côté de ces différents facteurs, la figure fait apparaître les activités et approches les plus pertinentes pour y remédier, selon leur nature. Ce modèle sera utilisé pour aider les pays à concevoir des activités afin de répondre aux besoins spécifiques mis en évidence lors de la phase de diagnostic des facteurs comportementaux, mais aussi pour leur permettre de mieux connaître et utiliser ces différentes approches.

**Figure 18** : Relations entre les principaux facteurs, les interventions comportementales et les approches programmatiques



113. Ibid.

### 3. Mise en œuvre du changement social et comportemental à tous les niveaux du modèle socioécologique afin de transformer la conception des genres

Les familles et les communautés resteront au cœur des activités de changement social et comportemental, qui s'efforceront de faire évoluer les croyances, les valeurs et les normes et de renforcer l'efficacité collective. Toutefois, étant donné que les facteurs du mariage d'enfants interviennent à différents niveaux du modèle socioécologique, un diagnostic comportemental sera également réalisé afin d'évaluer et d'influencer d'autres dimensions en fonction des besoins contextuels : obstacles structurels limitant l'accès aux services, attitude des prestataires de services, discours néfastes favorisés par l'environnement de communication, etc. Les interventions de changement social et comportemental continueront surtout d'encourager la collaboration intersectorielle afin de remédier aux métanormes des inégalités entre les genres qui influencent le mariage d'enfants. Les métanormes sont des normes qui ont une portée très vaste et conditionnent de multiples comportements. Les normes de genre, par exemple, ont une influence non seulement sur le mariage d'enfants, mais aussi sur les mutilations génitales féminines, le recours à la planification familiale, l'accès à l'éducation et au marché du travail et les pratiques parentales. De même, les normes relatives à la manière dont sont perçus les enfants affectent l'âge auquel les filles sont jugées prêtes à se marier et à devenir mères, celui auquel les enfants commencent à travailler, ainsi que les responsabilités qui leur sont confiées au sein du foyer. Les interventions de changement social et comportemental tenteront de continuer à nouer des partenariats avec d'autres secteurs afin de comprendre et de combattre ces métanormes qui contribuent à la persistance du mariage d'enfants.

### 4. Formation, renforcement des capacités et apprentissage

La phase III s'appuiera sur le travail entamé lors de la phase II pour renforcer la capacité des pays à concevoir et mettre en œuvre des interventions de changement social et comportemental de qualité et à assurer leur suivi. Des outils sont actuellement mis au point pour aider les pays à placer les communautés au cœur de leurs activités, notamment un guide du changement social et comportemental qui préconise une approche centrée sur l'humain pour lutter contre les pratiques néfastes. Une formation à l'élaboration de programmes sur les normes sociales et au suivi de leurs résultats sera adaptée aux différentes régions en collaboration avec des instituts universitaires afin de renforcer les capacités des institutions en matière de changement social et comportemental et de garantir la durabilité des interventions. Les pays continueront de recevoir un appui technique pour adapter les interventions à leur

situation, et les possibilités d'échange et d'apprentissage se poursuivront tout au long de la phase III.

L'importance accrue accordée à l'identification et la mesure des facteurs comportementaux permettront de suivre les évolutions, d'évaluer les progrès réalisés et d'obtenir des données probantes sur les méthodes qui fonctionnent. Outre les indicateurs quantitatifs employés pour diagnostiquer et mesurer les facteurs comportementaux, des outils d'évaluation qualitative rapide seront également utilisés dans les interactions des partenaires avec les communautés afin de mieux cerner les différentes dimensions des évolutions. Cela permettra en outre de procéder rapidement aux ajustements programmatiques nécessaires, le cas échéant, et de tirer continuellement des enseignements de l'expérience des communautés. Le suivi du changement social et comportemental sera assuré dans le cadre global de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage du Programme mondial.

### Intervenir auprès des garçons et des jeunes hommes pour promouvoir les masculinités positives

Si le mariage d'enfants touche essentiellement les adolescentes, des données fiables montrent qu'il ne suffit pas d'intervenir auprès des filles pour mettre fin à cette pratique. Les garçons et les jeunes hommes, eux aussi, sont nombreux à subir des pressions pour se marier très tôt, ou pour épouser des filles encore mineures, et ils contribuent grandement à incarner et reproduire les normes de genre néfastes qui favorisent le mariage d'enfants. Pourtant, cette population n'est pas toujours ciblée par les interventions programmatiques en dehors des activités de sensibilisation.

Au cours de la phase III, le Programme mondial élaborera et déploiera des interventions plus énergiques et plus systématiques auprès des garçons et des jeunes hommes afin d'encourager les masculinités positives. Dans une récente étude, l'UNFPA et Equimundo proposent huit recommandations pour concevoir, financer et mettre en œuvre des programmes transformateurs en matière de conception des genres, qui reposent sur la collaboration avec les garçons pour lutter contre le mariage d'enfants<sup>114</sup> :

- Faire du dialogue avec les hommes et les garçons un élément central des programmes ;
- Mettre en place des partenariats pour intervenir à tous les niveaux du modèle socioécologique, en accordant une attention particulière aux changements institutionnels ;
- Élaborer et faire financer des programmes qui privilégient les interventions en profondeur, sur le long terme et à plusieurs niveaux ;

114. Equimundo, UNFPA et Spotlight Initiative, *Boyhood and Child, Early, and Forced Marriages and Unions: An evidence review* (Les garçons et les unions ou mariages d'enfants, précoces ou forcés : Examen des données probantes). 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://www.equimundo.org/wp-content/uploads/2022/09/Equimundo\\_CEFMU\\_Report.pdf](https://www.equimundo.org/wp-content/uploads/2022/09/Equimundo_CEFMU_Report.pdf)> ; Ruane-McAteer, E. et al., « Gender-transformative programming with men and boys to improve sexual and reproductive health and rights: A systematic review of intervention studies » (Élaboration de programmes de transformation de la conception des genres en collaboration avec les hommes et les garçons afin d'améliorer la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation : Examen systématique des études sur les interventions). *BMJ Global Health*, vol. 5, 2020. DOI :10.1136/bmjgh-2020-002997.



- Mieux comprendre le profil des garçons adolescents et adapter les programmes en conséquence ;
- S'attaquer aux tabous entourant la sexualité ;
- Rompre l'immobilisme en formant le personnel à l'évolution de la conception des genres et en intégrant cette dimension dans la conception des programmes ;
- Contribuer à enrichir la base de données probantes concernant la mobilisation des garçons et des hommes ;
- Encourager des investissements nationaux et internationaux afin de combler les principales lacunes.



### Mobiliser les adolescentes, les femmes et les jeunes en tant qu'agents du changement

**Les femmes et les jeunes sont des agents du changement incontournables dans la lutte contre le mariage d'enfants et doivent occuper une place centrale dans nos interventions en tant qu'alliés et partenaires de premier plan.**

- Faith Mwangi-Powell, directrice générale de Filles, pas épouses, à l'occasion de l'atelier de conception de la phase III du Programme mondial

Les adolescentes, les femmes et les jeunes sont des agents du changement incontournables dans les mouvements sociaux et peuvent devenir des alliés de choix dans les efforts d'autonomisation des filles et d'élimination du mariage d'enfants, à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire. Le Programme mondial est fermement déterminé à collaborer avec les jeunes, à écouter leurs préoccupations et à les aider à se faire entendre au sein de leur communauté ainsi que dans les forums politiques nationaux, régionaux et mondiaux.

Les études menées pendant 40 ans dans 70 pays montrent que la mobilisation de groupes indépendants de femmes joue un rôle essentiel dans la lutte contre la violence liée au genre. Elle permet en effet d'œuvrer en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et

de procréation, en renforçant l'accès à la contraception d'urgence et aux services de santé maternelle, néonatale et infantile, mais aussi d'améliorer l'accès des enfants à la vaccination, en particulier dans les pays où les femmes, les filles et les enfants ne peuvent être soignés que par d'autres femmes<sup>115,116</sup>. Face au recul de l'égalité des genres, il est impératif de constituer des alliances et des coalitions pour défendre cette cause et contrer ceux qui s'y opposent. Durant la phase III, le Programme mondial développera des alliances et des partenariats stratégiques avec des organisations, des coalitions et des mouvements dirigés par des jeunes et des femmes et des organisations, des coalitions et des mouvements féministes afin de renforcer et de mettre à profit leur pouvoir d'agents du changement, dans les contextes de développement comme dans les situations de crise humanitaire.

**Encadré 6 :** En quoi les partenariats avec des organisations dirigées par des femmes et des filles font-ils progresser la concrétisation des Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire ?<sup>117</sup>

Établir des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes et des filles permet :

- De contribuer à la réalisation d'analyses de genre plus facilement exploitables ;
- De renforcer la responsabilité envers les femmes et les filles touchées par des crises ;
- D'obtenir rapidement des retours d'informations sur l'évolution des contextes d'urgence et les ajustements programmatiques à opérer en conséquence ;
- De faciliter la sensibilisation des communautés et de faire en sorte que les interventions humanitaires ne laissent personne de côté ;
- De favoriser la préparation aux catastrophes et le relèvement à long terme, puisque les organisations dirigées par des femmes et des filles interviennent dans le cadre du nexus développement-humanitaire.

<sup>115</sup> Weldon, S. L. et Htun, M., « Feminist mobilisation and progressive policy change: Why governments take action to combat violence against women » (Mobilisation féministe et évolution progressive des politiques : Pourquoi les pouvoirs publics prennent des mesures pour combattre la violence à l'égard des femmes). *Gender & Development*, vol. 21, n° 2, 2013, p. 231-247. DOI :10.1080/13552074.2013.802158.

<sup>116</sup> Groupe de référence du Comité permanent interorganisations pour les questions de genre, *Women's and/or girls' organisations (WGO): What, who, and how - defining women's and/or girls' organisations for humanitarian action* (Les organisations de femmes et/ou de filles : Quoi, qui et comment - Définir le rôle de ces organisations dans l'action humanitaire). Document de travail non publié, 2022.

<sup>117</sup> UNICEF, 2020a.

## 1. Engagements politiques

L'UNFPA et l'UNICEF se sont tous deux fermement engagés à intensifier leurs partenariats avec des organisations et des réseaux féministes. Le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres<sup>118</sup> met l'accent sur l'importance de développer les partenariats avec des organisations et des réseaux féministes dirigés par des femmes et des filles afin de faire entendre leur voix en tant qu'agentes du changement et partenaires dans la programmation et le plaidoyer aux niveaux local, national, régional et mondial. Le Plan d'action pour l'égalité des genres engage en outre l'UNICEF à examiner les ajustements qu'il convient d'apporter aux politiques et systèmes internes afin de transformer l'organisation en une institution plus diverse, plus inclusive et plus équitable. Le Plan stratégique de l'UNFPA pour 2022-2025<sup>119</sup> se fixe pour objectifs d'encourager la masculinité positive afin de remettre en question les normes discriminatoires, de renforcer les organisations de la société civile, féministes, confessionnelles et locales, de soutenir les militantes et les mouvements féministes et d'aider les défenseurs et défenseuses des droits des femmes, des droits de la personne, ainsi que les jeunes organisations féministes. À cet effet, l'UNFPA a publié des directives internes sur la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes dans les contextes de développement, d'aide humanitaire et de maintien de la paix.

## 2. L'importance de l'investissement et du soutien en faveur des organisations de la société civile dirigées par des jeunes et par des femmes<sup>120</sup>

En dépit de leur force, de leur créativité et de leur capacité d'adaptation, les organisations dirigées par des jeunes et des femmes disposent souvent de ressources très insuffisantes. Le Programme mondial soutient ces organisations et les aide à faire évoluer la conception des genres de façon à lutter contre le mariage d'enfants et à prévenir les grossesses non désirées chez les adolescentes. En 2022, le Programme mondial comptait au total 276 partenaires d'exécution aux niveaux régional et national. Parmi eux, 145 étaient des organisations de la société civile, dont 27 entités dirigées par des jeunes et 46 organisations de défense de droits des femmes. Le Programme mondial s'est appuyé sur des passations de marchés et des partenariats pour allouer des financements à petite échelle à 22 organisations locales dirigées par des femmes et des filles afin qu'elles encouragent l'égalité des genres et militent pour l'élimination du mariage d'enfants dans leurs communautés.

En 2022, le Programme mondial a évalué dans quelle mesure 134 organisations partenaires de la société civile de 10 pays contribuaient à transformer la conception des genres dans leurs programmes et leurs systèmes et structures internes. Cette démarche visait à éclairer l'UNFPA et l'UNICEF sur les moyens de mieux identifier et mettre à profit les perspectives de transformation de la conception des genres dans le cadre du Programme mondial. D'après cette évaluation, 20% des OSC étaient porteuses de transformations en la matière, 36% contribuaient activement à l'égalité des genres et 19% tenaient compte des questions de genre, tandis que 10% n'étaient pas sensibles à ces questions et 1% accentuaient les inégalités entre les genres. L'évaluation a recommandé que les OSC partenaires soient systématiquement intégrées dans le déploiement de l'outil d'accélération de la transformation de la conception des genres et qu'elles bénéficient d'un renforcement de leur capacité à mettre en œuvre des programmes transformateurs dans ce domaine. Les conclusions et recommandations de cette évaluation sont utilisées pour concevoir des outils et un soutien technique en vue de pallier la plupart des problèmes structurels et systémiques recensés<sup>121</sup>.



<sup>118</sup>. Conseil d'administration de l'UNICEF, *Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres*. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/executiveboard/media/7051/file/2021-31-Gender\\_Action\\_Plan\\_2022-2025-FR-ODS.pdf](http://www.unicef.org/executiveboard/media/7051/file/2021-31-Gender_Action_Plan_2022-2025-FR-ODS.pdf)>.

<sup>119</sup>. UNFPA, 2021a.

<sup>120</sup>. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Gender assessment of civil society organization partners under the UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage* (Évaluation sous l'angle du genre des partenaires des organisations de la société civile dans le cadre du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants). 2022a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://www.unicef.org/documents/gender-assessment-civil-society-organization-partners>>.

<sup>121</sup>. UNICEF, *Gender Equality in Humanitarian Action: Action Learning Brief and Checklist. Partnering with women- and girl-led organizations* (L'égalité des genres dans l'action humanitaire : Synthèse des enseignements tirés et liste de contrôle - Nouer des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes et des filles). 2020a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/129046/file/UNICEF%20-%20Action%20Brief%20-%20Engaging%20Local%20WGLos.pdf](http://www.unicef.org/media/129046/file/UNICEF%20-%20Action%20Brief%20-%20Engaging%20Local%20WGLos.pdf)>.



© UNICEF/UN0836580/Andrianantenaina

### 3. Développer des partenariats avec des organisations et réseaux dirigés par des jeunes et des femmes et des organisations et réseaux féministes

Durant la phase III, le Programme mondial est déterminé à développer ses partenariats avec des organisations, des réseaux et des mouvements dirigés par des femmes et par des jeunes, afin de les aider et de renforcer leurs capacités en matière de recherche, d'élaboration de programmes et de plaider en faveur de l'élimination du mariage d'enfants et de l'égalité des genres. Cette démarche peut prendre différentes formes :

- Favoriser les partenariats avec les réseaux de femmes et les mouvements féministes pour assurer un plaidoyer politique sur les facteurs liés au genre qui influencent le mariage d'enfants, l'âge du consentement, la santé et les droits des adolescentes et des jeunes femmes en matière de sexualité et de procréation et leur autonomie corporelle, mais aussi pour contrer le recul de l'égalité des genres, des droits de la personne et de la démocratie.
- Renforcer les capacités dans les domaines du lobbying et du plaidoyer pour la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans tous les contextes, notamment à travers l'ensemble du spectre du développement et de l'action humanitaire. Cela augmentera la portée et l'efficacité des messages concernant l'égalité des genres, l'abolition du mariage d'enfants, la santé et les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation, ainsi que leur autonomie corporelle ;
- Aider les adolescentes les plus défavorisées à se faire entendre en permettant aux organisations dirigées par

des femmes et des adolescentes d'accéder aux forums politiques nationaux, régionaux et internationaux ;

- Encourager la participation des filles aux évaluations et à la planification de la prévention des catastrophes, à l'élaboration de politiques relatives aux changements climatiques, aux évaluations de l'impact environnemental et aux audits. Cela contribuera à atténuer les risques accrus de mariage d'enfants lors d'une catastrophe naturelle ou d'une crise humanitaire<sup>122</sup> ;
- Investir dans les organisations dirigées par des filles et des jeunes et favoriser leur participation aux processus de prise de décisions et de planification afin de lever les obstacles culturels et systémiques, d'éliminer le mariage d'enfants et d'encourager l'autonomisation des adolescentes<sup>123</sup>.

### Élargir les partenariats régionaux et mondiaux en faveur de l'égalité des genres

Durant la phase III, le Programme mondial s'appuiera sur les fondements solides établis depuis 2016 pour élargir ses partenariats régionaux et mondiaux à l'architecture mondiale des droits de la personne, aux institutions politiques régionales, aux commissions économiques régionales, aux réseaux mondiaux d'OSC et à d'autres organismes, programmes et initiatives des Nations Unies. Ces partenariats ne se limiteront pas à la question du mariage d'enfants et mettront davantage l'accent sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, l'autonomie corporelle et les moyens de contrer le recul de l'égalité des genres. Le Programme mondial impliquera des organisations dirigées par des femmes et des jeunes, des mouvements et des réseaux féministes dans des initiatives de plaidoyer aux échelles régionale et mondiale.

122. Filles, pas épouses, *Ending child marriage is crucial to gender equality* (La fin du mariage des enfants, une condition essentielle à la réalisation de l'égalité des genres). 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.girlsnotbrides.org/documents/953/Ending-child-marriage-is-crucial-to-gender-equality\\_2020-July.pdf](http://www.girlsnotbrides.org/documents/953/Ending-child-marriage-is-crucial-to-gender-equality_2020-July.pdf)>.

123. Ibid.



La polycrise et les grandes tendances mondiales ayant des implications différentes selon les contextes, le Programme mondial s'adaptera à l'évolution constante des conditions et fera preuve de flexibilité face aux enjeux liés aux adolescentes, au mariage d'enfants, aux grossesses précoces et à l'égalité des genres. Pour cela, il devra par exemple délocaliser certaines interventions pour suivre des communautés déplacées à cause d'une crise environnementale ou d'un conflit armé, utiliser les technologies numériques pour atteindre les populations de zones devenues inaccessibles en raison d'une inondation ou de l'insécurité, ou encore renforcer les structures communautaires afin d'assurer la continuité des interventions de changement social et comportemental au niveau des communautés. Les services de santé, d'éducation, d'assistance sociale et de protection et les stratégies d'autonomisation économique des femmes et des filles doivent être adaptés, repensés et rendus plus résilients pour répondre à l'évolution des exigences<sup>124</sup>. Dans les contextes en perpétuel changement, il convient également de disposer de systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage capables de produire des données qui pourront être utilisées pour adapter les programmes bien plus rapidement. Cela signifie que boucles de rétroaction doivent être beaucoup plus rapides et que le suivi, la recherche et la programmation doivent être intégrés de façon bien plus importante.

Les adaptations à la pandémie de COVID-19 ont livré de précieux enseignements et le Programme mondial a investi pour conceptualiser et rendre compte des expériences relatives aux programmes de lutte contre le mariage d'enfants dans les situations d'urgence, mais il faudrait adopter une approche du problème beaucoup plus prospective dans les situations d'urgence complexes. Les interventions doivent faire le lien entre



les approches humanitaires et de développement et accorder une attention bien plus stratégique et systématique aux changements climatiques. Il est impératif de coopérer avec les acteurs de l'aide humanitaire et de l'action climatique pour que la lutte contre le mariage d'enfants fasse partie intégrante de toutes les dimensions des programmes humanitaires et climatiques : la prévention, le renforcement de la résilience, l'atténuation et la riposte. Cette démarche garantira au Programme mondial un positionnement plus clair qui lui permettra d'intervenir rapidement face aux crises multiples et interdépendantes, pour lesquelles la coordination, les financements et les mécanismes de programmation sont souvent cloisonnés.

Cette partie présente différentes expériences et idées relatives à l'adaptation de la lutte contre le mariage d'enfants à la polycrise et aux grandes tendances mondiales telles que les changements climatiques. Il reste évidemment beaucoup à faire pour élaborer une approche d'élimination du mariage d'enfants qui soit cohérente et aboutie dans le contexte de la polycrise, des grandes tendances mondiales et des chocs climatiques.

### Les effets des crises humanitaires sur le mariage d'enfants et les adolescentes et leurs implications en matière de programmation

Il est indispensable de comprendre que les vulnérabilités des filles sont exacerbées en période de crise. Les changements climatiques et autres crises humanitaires constituent de toute évidence une menace pour la réalisation de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Souvent, les régions qui affichent les taux de mariage d'enfants les plus élevés sont les plus gravement menacées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Les initiatives d'adaptation aux changements climatiques doivent s'intéresser aux liens entre les crises environnementales et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, notamment pour ce qui est du mariage d'enfants. De même, les mesures de lutte contre le mariage d'enfants doivent tenir compte de l'influence que peuvent avoir les crises environnementales locales et mondiales sur les facteurs qui favorisent cette pratique<sup>125</sup>.

Alors que les crises et les situations d'urgence sont de plus en plus complexes, l'un des principes clés des interventions humanitaires est la recherche de solutions concrètes, ciblées et réalisables. Compte tenu des données probantes dont nous disposons actuellement, les programmes doivent, pour s'adapter aux crises, combiner des mesures de prévention, de réduction des risques, de renforcement de la résilience, d'atténuation et de riposte, et comprendre les éléments présentés dans le tableau 4.

<sup>124</sup>. La résilience des systèmes repose sur leurs capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation. Pour en savoir plus, voir OCDE, *Coopération pour le développement 2020 : Apprendre des crises, renforcer la résilience*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <[www.oecd-ilibrary.org/fr/development/cooperation-pour-le-developpement-2020\\_b8d7cf8c-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/cooperation-pour-le-developpement-2020_b8d7cf8c-fr)>.

<sup>125</sup>. Pasten *et al.*, 2020.

**Tableau 4** : Solutions programmatiques pouvant s'adapter aux crises

Problèmes causés par la polycrise et les grandes tendances mondiales	Solutions : prévention, renforcement de la résilience, réduction des risques et riposte
<p><b>Hausse de la pauvreté due à la perte de biens et de perspectives de génération de revenu.</b> Cette situation peut encourager des stratégies d'adaptation néfastes : mariage d'enfants, travail des enfants, rapports sexuels monnayés, etc.</p>	<p>Atténuer les effets économiques de la crise et renforcer la résilience en développant les programmes de protection sociale, d'aide au revenu et de diversification des moyens de subsistance</p>
<p><b>Perturbation des services, de l'accès aux services et de la qualité de ces derniers :</b> éducation, santé, protection, etc.</p>	<p>Assurer la continuité des services de santé, d'éducation, d'assistance sociale et de protection pour les populations touchées par la crise</p>
<p><b>Escalade de la violence :</b> création d'environnements où règnent les violences sexuelles et la peur des violences sexuelles</p>	<p>Prévenir et combattre la violence sexuelle et liée au genre à l'égard des filles et des femmes, y compris le mariage d'enfants, grâce à des programmes ciblés visant à faire évoluer la conception des genres et à une approche fondée sur le nexus développement-humanitaire</p>
<p><b>Déplacements de populations</b> pouvant entraîner une perte de continuité dans la promotion d'un changement social et comportemental et réduire à néant les évolutions positives des normes sociales et des comportements</p>	<p>Assurer un dialogue continu avec les communautés en s'appuyant sur les innovations technologiques, le déplacement des interventions pour suivre les communautés et le renforcement des structures communautaires</p>
<p><b>Recul démocratique et hostilité à l'égard de l'égalité des genres et des droits de la personne,</b> source de revers, d'échecs et d'un manque de priorité accordée aux questions liées à la violence liée au genre, au mariage d'enfants, à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation dans les programmes politiques nationaux, régionaux et mondiaux</p>	<p>Nouer des partenariats avec des organisations féministes et des organisations dirigées par des femmes et des jeunes et investir en leur faveur afin de contrer ce recul et faire en sorte que la violence liée au genre, le mariage d'enfants, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et les enjeux qui s'y rapportent soient pris en compte de façon prioritaire dans les plans nationaux de gestion des catastrophes</p>

### Comblent le fossé entre action humanitaire et développement

Le Programme mondial s'emploiera à établir un pont entre action humanitaire et développement afin que les interventions soient adaptées aux objectifs visés et associent des mesures de prévention, de renforcement de la résilience, d'atténuation et de riposte. Trop souvent, l'action humanitaire se focalise sur la riposte au détriment de la prévention, tandis que les programmes de développement ne sont généralement pas assez ciblés et flexibles pour répondre rapidement à une crise. Il est admis depuis un certain temps que la distinction entre aide humanitaire et développement n'est pas pertinente dans les contextes de crises chroniques et complexes.

Depuis de nombreuses années, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement s'efforcent de faire le lien entre les approches propres à leurs domaines de compétence respectifs. Dernièrement, leurs efforts ont porté sur les liens entre l'action humanitaire et les activités de paix et de développement. Cette approche, malgré ses nombreux mérites, reste difficile à mettre en pratique et peine à obtenir des résultats concrets. Voici quelques-unes des difficultés identifiées concernant cette approche, ainsi

que des pistes de solutions pour prévenir les mariages d'enfants dans les zones touchées par des crises.

- **Production et partage de données :** souvent, les organismes gouvernementaux, les communautés et les acteurs humanitaires ne disposent pas des connaissances, des informations et des données nécessaires sur les liens entre les situations d'urgence humanitaire et le mariage d'enfants. Pour remédier à ce problème, intégrer la question du mariage d'enfants et celle de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation dans les évaluations et analyses humanitaires afin de les mettre en lumière et de garantir une prise en compte appropriée de la prévention du mariage d'enfants dans les plans d'intervention humanitaire.
- **Degré de priorité :** les interventions visant à prévenir les mariages d'enfants n'étant pas considérées comme susceptibles de sauver des vies, elles sont reléguées au second plan dans les contextes caractérisés par un conflit ou des changements climatiques. Les pouvoirs publics doivent en faire une priorité dans le cadre de leurs interventions d'urgence. S'appuyer sur les données probantes

et éléments de preuve disponibles pour mettre en évidence la gravité des conséquences des crises humanitaires pour les adolescentes.

- **Positionnement** : positionner stratégiquement la prévention du mariage d'enfants au cœur des mesures de protection de l'enfance et de lutte contre la violence liée au genre dans les situations d'urgence et tous les autres secteurs alliés (nutrition, santé et éducation). Intégrer des mesures de prévention et de lutte contre le mariage d'enfants dans les plans d'intervention humanitaire.
- **Effet de levier** : intégrer la lutte contre le mariage d'enfants dans les différents secteurs humanitaires, à savoir le domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre, les secteurs de la protection, des transferts en espèces à des fins humanitaires, de l'éducation, de la santé sexuelle et procréative des adolescents, etc.
- **Partenariats** : nouer de nouveaux partenariats avec des acteurs humanitaires intervenant dans les domaines des changements climatiques, des conflits et du mariage d'enfants.
- **Développement des capacités** : renforcer les capacités techniques des acteurs humanitaires en ce qui concerne le mariage d'enfants ainsi que la santé sexuelle et procréative des adolescents.
- **Adaptation** : dans le cadre du Programme mondial, plusieurs équipes de pays ont adopté leurs interventions aux crises récentes en mettant davantage l'accent sur le renforcement de la résilience communautaire, notamment en recrutant des mentors au sein des communautés. Ces équipes expérimentent la possibilité de faire évoluer un programme de développement en programme humanitaire.
- **Diffusion de messages** : intégrer les messages clés de prévention du mariage d'enfants dans la communication humanitaire à l'intention des populations touchées et des décideurs.
- **Suivi** : faire du mariage d'enfants l'un des indicateurs de base des plans d'intervention humanitaire. Mettre au point des outils de suivi pour les zones à haut risque : géolocalisation, collecte de données, documentation des activités, photos, etc.
- **Financements** : aucun financement supplémentaire n'est prévu pour les programmes de lutte contre le

mariage d'enfants dans les contextes caractérisés par un conflit ou des changements climatiques. Faire preuve de flexibilité dans l'utilisation des fonds du Programme mondial pour les programmes mis en œuvre dans des situations d'urgence. Les sièges de l'UNFPA et de l'UNICEF doivent militer pour trouver de nouveaux donateurs prêts à financer la lutte contre le mariage d'enfants dans les contextes humanitaires (par l'intermédiaire du Fonds central de l'OCHA pour les interventions d'urgence ou du Fonds pour la consolidation de la paix, par exemple).

Ces difficultés se rapportent principalement à l'absence de mécanismes de lutte contre le mariage d'enfants dans le secteur humanitaire. Les solutions correspondantes visent donc à intégrer cette question dans les interventions humanitaires. D'autres efforts devront être déployés pour mettre en œuvre une approche fondée sur le nexus développement-humanitaire.

Le Programme mondial s'emploiera à rapprocher ces deux secteurs afin que les interventions soient adaptées aux objectifs visés et associent des mesures de prévention, d'atténuation et de riposte. Il devra pour cela miser sur des stratégies audacieuses et transcender les clivages inutiles afin de faire de la prévention et de la lutte contre le mariage d'enfants et de l'égalité des genres des composantes à part entière de l'architecture humanitaire, et notamment des approches de prévention et de changement social et comportemental, et de préparer et mettre en œuvre des interventions favorisant l'égalité des genres dans les situations d'urgence.

Intégrer la lutte contre le mariage d'enfants dans l'action humanitaire est un impératif, et ce combat doit faire partie intégrante des interventions destinées à sauver des vies. Les efforts visant à mettre fin au mariage d'enfants doivent donc s'inscrire dans le cycle des programmes d'action humanitaire et adopter des approches fondées sur le nexus développement-humanitaire. Il est possible de tirer parti des crises humanitaires pour améliorer notre action auprès des filles exposées au risque d'un mariage précoce ou déjà mariées. Pour y parvenir, le Programme mondial doit faire partie de « l'architecture humanitaire » et avoir accès aux sources de financement de l'action humanitaire<sup>126</sup>.

### Les crises constituent-elles des occasions de transformer la conception des genres ?

Les études sur le genre dans les situations d'urgence humanitaire dépeignent un tableau particulièrement sinistre des effets néfastes de ces crises sur les

126. Service d'assistance de l'ASDI sur la sécurité humaine et l'aide humanitaire, *Leaving no crisis behind with assistance for the triple nexus: Humanitarian, development and peace funding in crisis contexts* (Ne laisser aucune crise de côté grâce au soutien en faveur des liens entre l'action humanitaire et les activités de paix et de développement : Financement de l'action humanitaire, du développement et du maintien de la paix dans les contextes de crise). 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://devinit.org/documents/1298/SHD261\\_nexus\\_financing\\_data\\_for\\_distribution\\_signed\\_off\\_final\\_v2\\_5G8xy9F.pdf](https://devinit.org/documents/1298/SHD261_nexus_financing_data_for_distribution_signed_off_final_v2_5G8xy9F.pdf)> ; Yunusa, Zainab, « Climate policies must allow women to control their bodies and their fates » (Les politiques climatiques doivent permettre aux femmes de contrôler leur corps et leur destin). *The New Humanitarian*, avril 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.thenewhumanitarian.org/opinion/2022/04/14/Climate-change-policies-women-control-bodies](http://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2022/04/14/Climate-change-policies-women-control-bodies)> ; Loy, Irwin, « What the latest funding data says about the humanitarian system » (Ce que les dernières données sur les financements nous enseignent sur le système humanitaire). *The New Humanitarian*, juin 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.thenewhumanitarian.org/news/2023/06/21/what-latest-funding-data-says-about-humanitarian-system?utm\\_source=The+New+Humanitarian&utm\\_campaign=f91a72f1ae-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2023\\_06\\_23&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_d842d98289-f91a72f1ae-75519541](http://www.thenewhumanitarian.org/news/2023/06/21/what-latest-funding-data-says-about-humanitarian-system?utm_source=The+New+Humanitarian&utm_campaign=f91a72f1ae-EMAIL_CAMPAIGN_2023_06_23&utm_medium=email&utm_term=0_d842d98289-f91a72f1ae-75519541)>.



femmes et les filles. Du fait des perturbations sociales et économiques qu'elles génèrent, les crises humanitaires peuvent toutefois être une opportunité d'encourager une évolution positive des normes et des comportements. Elles peuvent offrir l'occasion de faire progresser l'égalité des genres, mais au prix d'importants efforts. Au-delà de la simple prise en compte des questions de genre, il faut impérativement chercher des moyens de rendre les interventions humanitaires plus favorables à l'égalité des genres et de mettre au profit le potentiel de perturbation sociale des crises pour faire évoluer la conception des genres<sup>127</sup>.



### 6.2.3 Accélération des progrès et mobilisation des partenariats et des ressources

La phase III continuera de créer et de développer des perspectives pour les adolescentes et s'attachera à instaurer un environnement favorable et respectueux de l'égalité des genres. Pour accélérer l'élimination du mariage d'enfants, elle mettra l'accent sur une approche en quatre volets : déploiement dans les différents systèmes ; renforcement de la responsabilité des gouvernements afin qu'ils adoptent des politiques soucieuses de l'égalité des genres et correctement financées ; mise à profit des innovations technologiques ; et établissement de partenariats stratégiques avec des organisations et des mouvements dirigés par des jeunes ou des femmes (pour ce dernier volet, veuillez vous reporter à la section 6.2.1 sur la mobilisation des adolescentes, des femmes et des jeunes en tant qu'agents du changement).

Durant la phase III, le Programme mondial affectera davantage de ressources au renforcement des systèmes de santé, d'éducation et de protection destinés aux adolescentes et au resserrement des liens entre les services et les interventions communautaires. Pour accélérer le recul du mariage d'enfants, il faudra impérativement investir en faveur d'une protection sociale tenant compte des questions de genre, mais aussi accroître les investissements dans les services, les programmes et les systèmes de santé sexuelle et procréative. Compte tenu des expériences passées, le plaidoyer législatif, politique et budgétaire sera adapté à chaque contexte et aux priorités des politiques et des décideurs, et le recours aux innovations technologiques sera systématisé dans la lutte contre le mariage d'enfants afin d'obtenir des résultats à plus grande échelle.

#### Investir dans les systèmes et les services à grande échelle

##### 1. Favoriser les interventions multisectorielles à grande échelle

Pour accélérer le recul durable du mariage d'enfants, il conviendra de déployer à grande échelle des interventions multisectorielles de prévention et de lutte

contre cette pratique. Le Programme mondial jouera un rôle catalyseur en incitant les systèmes et services existants à mieux répondre aux besoins particuliers et aux intérêts stratégiques des adolescentes. Les secteurs de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la santé (en particulier sexuelle et procréative), de la protection sociale et du développement économique, entre autres, doivent travailler en étroite collaboration aux échelles nationale et infranationale pour définir une ambition commune ainsi que des stratégies et des plans d'action harmonisés. La pauvreté multidimensionnelle étant un facteur non négligeable du mariage d'enfants, des interventions multisectorielles pourront s'appuyer sur les systèmes et investissements existants pour mettre fin à cette pratique.

Le Programme mondial a toujours encouragé une approche multisectorielle pour lutter contre le mariage d'enfants et promouvoir l'autonomisation des adolescentes. Il s'est servi des études récentes et des enseignements tirés depuis des années pour perfectionner son approche programmatique, passant d'un ensemble d'interventions standard et multisectoriel à des méthodes plus ciblées et adaptées au contexte, assorties de stratégies de changement clairement définies. Les évaluations des programmes ont contribué à affiner ces interventions, améliorant à la fois leur efficacité et leur efficience. Le déploiement à plus grande échelle des interventions multisectorielles nécessite de supprimer les éléments qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Il est en effet plus facile d'élargir un programme épuré et simplifié qu'un « ensemble global » inutilement complexe.

##### 2. Principes et composantes des interventions à grande échelle

Durant la phase III, le Programme mondial mettra à profit les enseignements tirés des programmes multisectoriels de grande envergure ayant enregistré les meilleurs résultats, et les appliquera systématiquement à ses interventions dans les 12 pays ciblés. Pour cela, il devra :

<sup>127</sup> Gupta, G. R. et al., « Beyond gender mainstreaming: transforming humanitarian action, organizations and culture » (Au-delà de l'intégration d'une perspective de genre : Transformer l'action, les organisations et la culture humanitaires). *Journal of International Humanitarian Action*, vol. 8, n° 5, 2023.



- Acquérir une connaissance approfondie des facteurs spécifiques du mariage d'enfants et des grossesses adolescentes selon les contextes ;
- Veiller à l'utilisation d'approches transformatrices ;
- Améliorer l'accès des adolescentes aux services et la qualité de ces derniers, et faire en sorte qu'ils soient inclusifs, adaptés à l'âge et au contexte, en particulier pour ce qui est de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation ;
- Élaborer des interventions expressément conçues à cette fin, assorties de stratégies de changement clairement définies ;
- Mettre en place une démarche rigoureuse de suivi et d'évaluation, avec des boucles de rétroaction rapides afin d'éclairer l'adaptation des interventions ;
- Assurer la coordination et établir des liens (grâce à des plateformes multisectorielles permettant de coordonner les différents secteurs et les divers niveaux de programmation, par exemple) ;
- Améliorer continuellement la qualité et l'efficacité des interventions ;
- Remettre en question les préjugés des prestataires de services, des parents et des décideurs en matière de genre ;
- Promouvoir l'institutionnalisation et la durabilité des interventions.

### 3. Coordination

La lutte contre le mariage d'enfants nécessitant des interventions multisectorielles, la coordination est primordiale. Il s'agit notamment de coordonner les différents éléments programmatiques afin que les adolescentes bénéficient pleinement des investissements réalisés au niveau des systèmes et des services dans les secteurs de l'éducation, de la protection de l'enfance, de la santé sexuelle et procréative des adolescents, de la protection sociale et des moyens de subsistance, mais également dans le renforcement du soutien apporté aux

adolescentes au sein des communautés. Il convient d'établir des liens entre les interventions à tous les niveaux du modèle socioécologique pour créer des synergies de sorte que les investissements en faveur des adolescentes génèrent des retombées plus importantes que la somme de ses parties. De récentes études sur les stratégies nationales adoptées en Afrique subsaharienne témoignent de la nécessité continue de coordonner les initiatives des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile, des ONG internationales et des autres entités afin d'assurer leur harmonisation et leur complémentarité plutôt que de doubler les efforts et gaspiller les ressources. Certains pays sont dotés de mécanismes destinés à coordonner la planification, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux de lutte contre le mariage d'enfants et de prévention des grossesses adolescentes, en réunissant les OSC et les partenaires gouvernementaux afin de mieux organiser le plaidoyer et de mutualiser les ressources. Dans d'autres pays, en revanche, les mécanismes de coordination existants ne fonctionnent pas correctement. Le Programme mondial continuera de soutenir les mécanismes de coordination nationaux et infranationaux mis en place par les pouvoirs publics et la société civile à des fins de programmation et de plaidoyer. Il pourra également examiner les dispositifs existants pour identifier les modèles qui fonctionnent, partager les enseignements tirés et aider les pays dotés de mécanismes moins performants.

### 4. Mettre à profit une protection sociale qui tienne compte des questions de genre

Une protection sociale tenant compte des questions de genre permet de remédier à deux des principaux facteurs du mariage d'enfants : la pauvreté et les inégalités entre les genres. Les programmes de protection sociale à grande échelle sont à mettre à profit, car ils peuvent contribuer à la prévention du mariage d'enfants et répondre aux besoins des filles déjà mariées. Tirer parti des systèmes de protection sociale qui existent déjà à grande échelle est l'un des moyens les plus prometteurs de démultiplier les résultats en matière d'élimination du mariage d'enfants. Ces programmes constituent en outre un outil de premier plan pour renforcer la résilience et l'adaptation aux crises. La protection sociale est un concept souple, qu'il est possible d'adapter à diverses problématiques. Bien conçue et correctement financée, la protection sociale est sans doute l'une des approches les plus évolutives dans la lutte contre le mariage d'enfants.

Durant la phase III, le Programme mondial a pour objectifs :

- De mettre à profit le potentiel des systèmes, politiques et programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté à grande échelle, et ainsi contribuer à l'élimination du mariage d'enfants et à l'autonomisation économique des adolescentes ;
- De tirer parti de son influence auprès des autorités nationales et locales en matière de politiques et de protection sociales pour encourager des réformes politiques en faveur des adolescentes ;

- D'utiliser le mandat de coordination des Nations Unies dans les différents ministères chargés de la protection sociale, de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la santé afin de soutenir les adolescentes ;
  - De tester l'intégration d'éléments « cash plus » adaptés au contexte dans les programmes de protection sociale ;
  - De produire et diffuser des données probantes sur l'utilisation des services et systèmes de protection sociale pour mettre fin au mariage d'enfants ;
  - De rédiger des directives concernant la prise en compte des questions de genre et l'évolution de la conception des genres dans les programmes de protection sociale, à la fois dans les contextes humanitaires et non humanitaires.
- Six des 12 pays ciblés par le Programme mondial ont aujourd'hui la possibilité de mettre à profit des programmes de protection sociale de grande envergure, aux effets avérés ou prometteurs en ce qui concerne le mariage d'enfants, mais également de tester les mesures qui fonctionnent afin d'obtenir des résultats encore meilleurs (voir le tableau 5).

**Tableau 5** : Pays prioritaires pour les interventions de protection sociale tenant compte des questions de genre et la lutte contre le mariage d'enfants

Pays	Système de protection sociale	Données probantes attestant d'un impact avéré ou prometteur sur le mariage d'enfants ou les grossesses adolescentes ?
<b>Éthiopie</b>	Programme de protection sociale fondé sur des activités productives	Efficacité avérée, avec la possibilité de procéder à des adaptations pour obtenir un impact accru
<b>Ghana</b>	Initiative de services sociaux intégrés et programme de transferts en espèces LEAP	Prometteur, avec la possibilité de tester ce qui fonctionne et pourquoi
<b>Inde</b>	Programme MNREGA et transferts en espèces destinés aux adolescentes, selon les États (p. ex. : Kanyashree Prakalpa, Ladli Laxmi Yojana, Mukhya Mantri Corona Sahayata Yojana)	Efficacité avérée, avec la possibilité de procéder à des adaptations pour obtenir un impact accru
<b>Mozambique</b>	Programme « Cash and Care » et allocations pour les enfants	Prometteur, avec la possibilité de tester ce qui fonctionne et pourquoi
<b>Népal</b>	Beti Bachau, Beti Padau (Éduquez une fille, sauvez une fille)	Efficacité avérée, avec la possibilité de procéder à des adaptations pour obtenir un impact accru
<b>Zambie</b>	Programme de prestations sociales et de moyens de subsistance durables pour les femmes	Prometteur, avec la possibilité de tester ce qui fonctionne et pourquoi

## 5. Priorité à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation

Durant la phase III, le Programme mondial mettra davantage l'accent sur les services de santé sexuelle et procréative destinés aux adolescents, l'éducation complète à la sexualité, le recul de l'âge de la première grossesse et l'accès aux moyens de contraception pour les adolescentes, mariées ou non. Il devra pour cela améliorer la coordination entre les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection.

*Contextualiser les approches relatives à la santé sexuelle et procréative des adolescents*

Les adolescents ont une sexualité. Tout comme les adultes, les adolescents et les adolescentes ont des

pensées, des émotions, des désirs et des besoins d'ordre sexuel. La gêne des adultes face à l'existence d'une sexualité à l'adolescence et leurs préjugés sur cette question peuvent limiter l'accès des jeunes à des informations et des services de qualité. Le refus de reconnaître les besoins des adolescents et des adolescentes en matière de santé sexuelle est souvent un frein aux cadres, politiques, programmes et services relatifs à la santé sexuelle et procréative de cette population<sup>128</sup>.

Les stratégies des pays doivent se fonder sur une analyse et une compréhension approfondies des différents scénarios auxquels peuvent être confrontées les adolescentes. Si, dans certains contextes, celles-ci sont relativement plus libres d'avoir des relations sexuelles avant le mariage, elles peuvent en revanche

128. UNFPA, *My body, my life, my world: Operational guidance - Module 1 Adolescent sexual and reproductive health and rights* (Mon corps, ma vie, mon monde : Orientations opérationnelles - Module 1 : La santé et les droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation). N. d. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA-MBMLMW\\_MOD1-EN.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA-MBMLMW_MOD1-EN.pdf)>.



être exposées à des grossesses et à la perspective de devenir mères à l'adolescence, ou contraintes de se livrer à des rapports sexuels monnayés à cause de la pauvreté, et elles risquent davantage de subir des violences sexuelles, de contracter le VIH/sida ou d'autres IST, ou de faire face à une grossesse non intentionnelle. Même si leurs parents ne contrôlent pas forcément leur vie sexuelle, ils peuvent en revanche les forcer à se marier si elles tombent enceintes afin de préserver l'honneur de la famille<sup>129</sup>. Certaines adolescentes peuvent avoir des rapports sexuels, mais n'ont jamais bénéficié d'aucun programme d'éducation complète à la sexualité et n'ont pas accès aux services de santé sexuelle et procréative, notamment pour ce qui est de la contraception ou des soins complets d'avortement.

Dans les milieux où les relations sexuelles avant le mariage sont tolérées et où les adolescentes tombent plus souvent enceintes hors mariage que dans le cadre d'un mariage ou d'une union, les études et les politiques doivent avant tout se concentrer sur les grossesses adolescentes, plutôt que sur les mariages ou unions arrangés, la majorité des grossesses survenant avant le mariage<sup>130</sup>. Les interventions doivent s'employer à développer les services de santé sexuelle et procréative et les informations dans ce domaine, l'éducation (y compris l'éducation complète à la sexualité), ainsi que les services d'assistance et de protection sociales et d'autres ressources du même ordre destinées à renforcer la capacité d'action et l'autonomisation des adolescentes. Dans le même temps, les mesures de changement social et comportemental doivent porter sur la création d'un environnement favorable pour les adolescentes. Concrètement, les parents, les personnes qui s'occupent d'enfants et les prestataires de services doivent permettre aux adolescentes sexuellement actives de se protéger des grossesses non intentionnelles, garantir la sécurité et l'absence de violence liée au genre et proposer des cours d'éducation complète à la sexualité dans les écoles, et faire en sorte que les adolescentes bénéficient d'un soutien économique suffisant pour éviter les rapports sexuels monnayés et l'exploitation.

*Mettre à profit les systèmes, ressources et services existants*

Compte tenu de la nécessité de redoubler d'efforts concernant la sexualité et la grossesse chez les adolescentes, le Programme mondial s'appuiera sur les stratégies, directives et programmes existants en matière de prévention des grossesses adolescentes. Dans de nombreux pays, le système de santé investit

beaucoup dans la santé sexuelle et procréative des adolescents, et les stratégies de l'OMS et de l'UNFPA, fondées sur des données probantes, comportent des mesures de prévention du mariage d'enfants. Le cas échéant, les partenariats avec des organismes impliqués dans la prévention du VIH/sida seront renforcés, notamment pour promouvoir les pratiques sexuelles sans risques et prévenir les rapports sexuels monnayés ou trouver d'autres activités pour les remplacer. Les interventions en faveur de la santé sexuelle et procréative des adolescents aideront également les filles et adolescentes mariées ou divorcées à éviter de futures grossesses ainsi que leurs conséquences négatives, susceptibles d'entraver leurs droits, leur développement et leurs perspectives.

### Mobiliser des financements publics et renforcer la responsabilité des gouvernements

Le Programme mondial continuera de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux : il plaidera pour des réformes politiques et législatives et fera pression pour qu'ils investissent davantage dans l'élimination du mariage d'enfants et la prévention des grossesses adolescentes.



<sup>129</sup>. Equimundo, *She goes with me in my boat: Child and Adolescent Marriage in Brazil* (Elle part en bateau avec moi : Le mariage d'enfants et d'adolescentes au Brésil). 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://promundo.org.br/wp-content/uploads/2015/07/SheGoesWithMeInMyBoat\\_Web\\_15Sept2015-postprint.pdf](https://promundo.org.br/wp-content/uploads/2015/07/SheGoesWithMeInMyBoat_Web_15Sept2015-postprint.pdf)>.

<sup>130</sup>. Voir, par exemple, Coinco, E., *A Glimpse into the World of Teenage Pregnancy in Sierra Leone* (Un aperçu du monde des grossesses adolescentes en Sierra Leone). UNICEF, 2010. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/teenage\\_pregnancy\\_report\\_unicef\\_final\\_aug\\_2010\\_2.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/teenage_pregnancy_report_unicef_final_aug_2010_2.pdf)> ; Gouvernement de la Sierra Leone, *Let girls be girls, not mothers! National Strategy for the Reduction of Teenage Pregnancy (2013-2015)* (Laissons les filles être des filles, et non des mères ! Stratégie nationale de réduction des grossesses adolescentes 2013-2015). 2013. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://healtheducationresources.unesco.org/sites/default/files/resources/Sierra\\_Leone\\_National\\_Strategy\\_for\\_the\\_Reduction\\_of\\_Teenage\\_Pregnancy.pdf](https://healtheducationresources.unesco.org/sites/default/files/resources/Sierra_Leone_National_Strategy_for_the_Reduction_of_Teenage_Pregnancy.pdf)>.

## 1. Une approche fondée sur des données probantes afin de mobiliser des financements publics pour mettre fin au mariage d'enfants

Ces dernières années, la plupart des pays qui enregistrent une incidence élevée ou une forte prévalence du mariage d'enfants ont élaboré des stratégies ou des plans d'action nationaux visant à éliminer cette pratique. Ces plans d'action étaient généralement chiffrés mais, souvent, les engagements financiers n'ont pas donné lieu à l'affectation de fonds publics suffisants. Plusieurs enseignements sont à tirer concernant la mobilisation de financements publics pour mettre fin au mariage d'enfants :

- L'adoption de lois, de politiques et de plans sur l'élimination du mariage d'enfants ne se traduit pas automatiquement par des allocations budgétaires ;
- Les pouvoirs publics n'ont qu'une connaissance limitée des conséquences socioéconomiques du mariage d'enfants et du coût de l'inaction ;
- En matière de plaidoyer budgétaire, les approches toutes faites ont peu de chances de porter des fruits, car elles ne répondent pas aux préoccupations et aux intérêts particuliers du gouvernement du pays concerné ;
- La lutte contre le mariage d'enfants étant un enjeu transversal, elle requiert une approche coordonnée et multisectorielle de la part des autorités nationales ;
- Un leadership et un engagement politique fermes motivent souvent d'autres parties prenantes à soutenir les programmes de lutte contre le mariage d'enfants.

## 2. Les plans de la phase III

La politique et le plaidoyer budgétaire mis en œuvre par le Programme mondial durant la phase III s'inspireront de plusieurs principes fondés sur des données probantes :

*Comprendre le contexte et défendre les intérêts du gouvernement*

- Produire des données et des connaissances que les pouvoirs publics peuvent utiliser et qui les intéressent. Il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux et de bien cerner leurs besoins, leurs priorités et leurs cycles de travail pour appuyer des réformes politiques et législatives concernant le mariage d'enfants<sup>131</sup> ;
- Présenter aux gouvernements des données et des études sur les répercussions économiques négatives

du mariage d'enfants sur le produit intérieur brut et sur les nombreux effets positifs du recul de l'âge du mariage et de la prévention des grossesses adolescentes sur le plan de l'économie, de l'éducation et de la santé au niveau des ménages, des secteurs, et à l'échelle nationale<sup>132</sup> ;

- Élaborer des approches rapides et adaptées au contexte en matière de plaidoyer politique et budgétaire. Le chiffrage des plans d'action nationaux doit prendre en considération le cycle budgétaire du pays et présenter la lutte contre le mariage d'enfants comme un combat important pouvant sauver des vies.

*Apporter un appui technique*

- Renforcer les connaissances et les capacités techniques des fonctionnaires concernant la planification intégrée de l'élimination du mariage d'enfants et la budgétisation de la lutte contre cette pratique ;
- Aider les pouvoirs publics à intégrer des plans transversaux d'élimination du mariage d'enfants dans les cadres de dépenses à moyen terme et les budgets annuels des secteurs concernés ;
- Aider les ministères concernés à renforcer leurs approches budgétaires, qu'elles soient fondées sur des programmes ou sur des produits, afin d'améliorer la visibilité et la mesure des dépenses engagées pour mettre fin au mariage d'enfants ;
- Procéder aux activités de chiffrage et de budgétisation en étroite collaboration avec des spécialistes de l'élaboration des budgets publics de l'UNICEF (Section des politiques sociales) et de l'UNFPA (économistes de la santé) ;
- Offrir un accompagnement spécifique pour les institutions gouvernementales infranationales et renforcer leurs capacités en matière de transformation de la conception du genre afin de les aider à concevoir et mettre en œuvre des plans d'action infranationaux fondés sur des données probantes.

*Mener des actions de plaidoyer en s'appuyant sur des données probantes*

- Continuer de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux : plaider pour des réformes politiques et législatives fondées sur des données probantes et faire pression pour qu'ils investissent davantage en faveur de l'élimination du mariage d'enfants et de la prévention des grossesses non désirées chez les adolescentes ;

<sup>131</sup>. UNICEF, *Budget briefs* (Notes budgétaires). Différentes dates. Disponibles en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/esa/reports/budget-briefs](http://www.unicef.org/esa/reports/budget-briefs)>.

<sup>132</sup>. Banque mondiale, *Economic Impacts of Child Marriage: Ethiopia Country Brief* (Conséquences économiques du mariage d'enfants : Synthèse nationale pour l'Éthiopie). 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://documents1.worldbank.org/curated/en/360871525190466943/pdf/125882-BRI-P151842-PUBLIC-WorldBank-CountryBrief-Ethiopia-WebReady-v8.pdf>>.

- Plaider pour que les activités visant à mettre fin au mariage d'enfants soient reconnues comme des mesures susceptibles de sauver des vies et intégrées à ce titre dans les interventions ;
- Favoriser une collaboration interministérielle sur la lutte contre le mariage d'enfants afin d'inciter d'autres acteurs à s'impliquer dans ce domaine ;
- Maintenir des activités de plaidoyer et de suivi fondées sur des données probantes au niveau des districts afin de traduire les plans d'action nationaux en mesures concrètes en faveur des adolescentes marginalisées.

## Les innovations technologiques au service de résultats à grande échelle

Compte tenu de la multiplication des innovations technologiques, accélérée par la pandémie de COVID-19, le Programme mondial investira dans une approche rigoureuse d'identification, de conception, de mise en œuvre et de suivi d'innovations technologiques inclusives et sûres destinées à lutter contre le mariage d'enfants, à prévenir les grossesses adolescentes et à promouvoir l'égalité des genres.

### 1. La transformation numérique

Les technologies numériques transforment la société en profondeur. Elles ouvrent des perspectives inédites, comme la possibilité d'accélérer la réalisation des ODD. Ces technologies sont toutefois réparties de manière inégale. Utilisées à mauvais escient ou de façon malveillante, elles peuvent en outre engendrer des divisions au sein des pays et entre eux, accroître l'insécurité, fragiliser les droits de la personne et creuser les inégalités. Il est donc indispensable de garantir à tous et à toutes un accès sûr et abordable aux technologies numériques<sup>133</sup>.

L'UNFPA et l'UNICEF se servent des technologies numériques pour améliorer la mise en œuvre des programmes, simplifier les opérations et les processus, et développer les services à l'intention des communautés isolées et difficiles d'accès. Les enfants et les adolescents grandissent dans un monde en pleine transformation. Les interventions doivent donc les préparer à l'avenir en leur offrant la possibilité d'acquérir des compétences de la vie courante, des compétences numériques, des compétences transférables et des compétences professionnelles nécessaires aux emplois du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>134</sup>.

### 2. Les technologies numériques et le mariage d'enfants

Les interventions fondées sur la technologie jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la lutte contre le

mariage d'enfants, et certaines, qui ont fait la preuve de leur efficacité, ont déjà été déployées à plus grande échelle. La pandémie de COVID-19 a accéléré le passage au numérique et accru notre dépendance à l'égard de la technologie pour avoir accès à des informations, des services et des réseaux essentiels. Cette transition rapide a parallèlement engendré de nouvelles difficultés auxquelles il faudra trouver des solutions plus innovantes et plus efficaces<sup>135</sup>.

La lutte contre le mariage d'enfants et le soutien aux adolescentes nécessitent à la fois des interventions numériques et en présentiel. On observe en effet un besoin manifeste d'associer l'utilisation du numérique à des discussions en face-à-face. Les conclusions d'une étude portant sur les interventions technologiques visant à réduire la prévalence du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines dans 13 pays révèlent que les interventions les plus efficaces impliquaient divers partenariats entre différentes parties prenantes, et que beaucoup associaient des outils d'apprentissage et d'éducation virtuels et présentiels.

Le Programme mondial a conscience qu'il convient de remédier à la fracture numérique liée au genre pour mettre fin aux inégalités entre les genres, les femmes et les filles étant de loin les plus lésées en la matière et les plus touchées par les problèmes de sécurité numérique. Au cours de la phase II, le Programme mondial a rédigé des orientations techniques sur les approches numériques et à distance en matière de changement social et comportemental, compilé des études de cas sur les interventions technologiques ou faisant appel à la technologie, et évalué l'efficacité, l'inclusivité et la durabilité des interventions fondées sur la technologie.

### 3. Accélération des solutions faisant appel à la technologie durant la phase III

Le Programme mondial investit actuellement dans une approche rigoureuse d'identification, de conception, de déploiement et de suivi d'innovations inclusives visant à mettre fin au mariage d'enfants et à favoriser l'autonomisation des adolescentes. Il associera des outils d'apprentissage et d'éducation numériques et présentiels pour accroître l'accessibilité et la portée de ses interventions. Il encouragera l'acquisition des compétences et connaissances numériques de base tout en assurant la sécurité numérique des adolescentes<sup>136</sup>. Il cherchera également à résorber la fracture numérique entre les genres, les zones géographiques et les niveaux de richesse en s'attaquant aux normes et aux comportements qui restreignent l'accès des filles au numérique et en proposant des programmes d'apprentissage des outils numériques.

<sup>133</sup>. Nations Unies, 2023.

<sup>134</sup>. UNFPA, 2021a.

<sup>135</sup>. UNFPA, UNICEF et Division des affaires publiques, *Landscape Mapping and Review of Technology-based Interventions to Mitigate Child Marriage and Female Genital Mutilation for 13 countries in Africa and Asia: In-Depth Assessment Report - Mozambique, Sudan, and India* (Cartographie et analyse des interventions technologiques destinées à réduire la prévalence du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines dans 13 pays d'Afrique et d'Asie : Rapport d'évaluation approfondi - Mozambique, Soudan et Inde). 2023a.

<sup>136</sup>. UNFPA, *Guidance on the Safe and Ethical Use of Technology to Address Gender-based Violence and Harmful Practices: Implementation Summary* (Directives relatives à l'utilisation éthique et sans danger des technologies pour lutter contre la violence liée au genre et les pratiques néfastes). 2023b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA\\_SafeEthicalGBVTechGuide\\_Summary\\_2023.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA_SafeEthicalGBVTechGuide_Summary_2023.pdf)>.



## 7. Suivi, évaluation, recherche et apprentissage

Le Programme mondial continue de jouer un rôle déterminant dans les efforts de recherche, de programmation et de plaidoyer menés à l'international pour mettre un terme au mariage d'enfants. Il a vocation à combler le besoin impérieux de forger une expertise et de constituer des modèles permettant de déployer à plus grande échelle les interventions efficaces, en particulier celles qui s'appuient sur des approches transformatrices de la conception des genres et des approches tenant compte des questions de genre. Les données probantes issues du Programme ont des répercussions considérables sur le travail de nombreux organismes et ministères, y compris en dehors des 12 pays ciblés.

Étant donné la durée de la cette troisième phase (2024-2030) et l'évolution très rapide des contextes opérationnels (en raison de la polycrise, notamment), **la phase III devra impérativement s'appuyer sur un solide système de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage, doté d'un budget spécifique et de personnel qualifié.** Pour pouvoir ajuster rapidement les interventions et accroître leur réactivité, il est essentiel d'intégrer des approches adaptables et participatives de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage dans toutes les activités du Programme mondial, de leur lancement à leur achèvement. Dans ce contexte, le Programme mondial a considérablement renforcé ses plans afin de produire et diffuser systématiquement des données et des études qui répondent à la théorie du changement et à la stratégie de recherche adoptées. Pour mettre ces plans en œuvre, il devra affecter des budgets suffisants au suivi, à l'évaluation, à la recherche et à l'apprentissage.

Le cadre de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage de la phase III s'inspire des documents du Programme mondial, des bonnes pratiques à l'échelle mondiale et de réflexions des parties prenantes du Programme. Les différents éléments de ce cadre correspondent aux domaines d'intervention présentés en détail dans la partie relative à la stratégie du Programme, à savoir la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles, l'adaptation à la polycrise et aux grandes tendances mondiales (programmation adaptable), ainsi que l'accélération des progrès et la mobilisation des partenariats et des ressources. Ce cadre a pour but de répondre aux besoins mis en évidence dans les rapports annuels, lors des consultations et des ateliers avec les parties prenantes, dans l'étude de faisabilité des évaluations d'impact, et lors de l'évaluation de la phase I du Programme mondial.

### Encadré 7 : Adaptabilité de l'apprentissage et de la mobilisation

La phase III du Programme mondial se distingue tout particulièrement par son adaptabilité et sa flexibilité en matière de programmation et de recherche. Sur le front de la recherche, la phase III mettra l'accent sur l'adaptabilité de l'apprentissage et de l'évaluation afin de répondre rapidement aux nouveaux défis et de s'assurer de l'efficacité des nouveaux programmes avant de les déployer à grande échelle. Cette démarche s'appuie sur un large éventail d'outils conçus pour répondre aux difficultés stratégiques et programmatiques en menant des recherches qui tiennent compte des systèmes, flexibles, adaptées au contexte, systématiques et souvent rapides. Les méthodes employées s'inspirent généralement des principes de conception centrée sur l'humain et de recherche participative. Elles reposent sur l'idée selon laquelle les personnes les plus impliquées dans un programme possèdent des renseignements précieux sur les moyens d'évaluer son efficacité, savent identifier les points faibles et les aspects plus rigides, et sont capables de proposer des solutions pouvant être testées et reproduites, dans une logique d'amélioration des processus. L'apprentissage adaptatif peut passer par l'analyse des réseaux, la visualisation des données, la cartographie et la collecte de données participatives, un suivi en temps réel, des évaluations d'impact, des cycles rapides d'examen des données probantes et d'autres activités, suivant le niveau d'incertitude lié à la conception des programmes, les questions soulevées par les parties prenantes, les besoins programmatiques émergents et les crises contextuelles pouvant nécessiter de repenser les interventions. Mettre en place une recherche adaptative et s'engager dans un processus d'apprentissage permettra au Programme d'améliorer constamment les interventions de la phase III de façon à optimiser les retombées pour les filles les plus vulnérables et les plus défavorisées.

Les objectifs de la phase III en matière de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage sont les suivants :

→ Rendre compte des mesures efficaces en matière de lutte contre le mariage d'enfants et les appliquer rigoureusement dans les activités prévues et en cours ;

→ S'attacher à combler les lacunes en matière de données probantes à l'aide d'approches inclusives et participatives afin d'enrichir la base de connaissances mondiale ;

→ Améliorer le suivi des résultats et l'évaluation de l'impact du Programme mondial ;

- Investir dans des boucles de rétroaction permettant de communiquer les résultats des activités de suivi, d'évaluation et de recherche afin d'adapter rapidement les interventions en conséquence ;
- Mettre l'accent sur l'apprentissage croisé et le brassage des idées pour renforcer les synergies entre les programmes similaires, mettre à profit les expériences passées et éviter au maximum la duplication des efforts (et donc réduire le gaspillage de ressources) ;
- Garantir la responsabilité envers les populations touchées ;

- Recenser des témoignages de changements pour accroître la mobilisation des parties prenantes.

Les sections ci-après traitent du suivi, de l'évaluation, de la recherche et de l'apprentissage durant la phase III du Programme mondial. Des plans détaillés de suivi, d'évaluation, de recherche, de gestion des connaissances et d'apprentissage seront élaborés afin de faciliter la réalisation des objectifs énoncés dans le présent chapitre.

## 7.1 Suivi

Le suivi des données est indispensable pour comprendre ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi. Les activités de suivi facilitent une gestion adaptative et peuvent contribuer à l'amélioration continue du Programme. Suivre les progrès réalisés et les performances des interventions par rapport au cadre de résultats de la phase III du Programme mondial permettra en outre aux agents d'exécution et aux responsables des programmes de déterminer quels domaines se prêteraient le mieux à un examen rapide ou à une intégration dans d'autres activités de recherche ou d'évaluation afin de pleinement comprendre les données communiquées.

Au cours des phases précédentes, les données concernant les produits étaient générées grâce à un suivi régulier et communiquées tous les ans, tandis que celles concernant les résultats s'appuyaient sur plusieurs enquêtes ainsi que d'autres sources de données collectées à intervalles réguliers (enquêtes démographiques et de santé ou EDS, enquêtes par grappes à indicateurs multiples ou MICS). La phase III aura recours à une méthode de suivi plus participative et produira des données plus fréquemment afin que les réflexions régulièrement inspirées par les données de suivi contribuent à l'adaptation des méthodes de suivi et servent aux activités d'évaluation et de recherche du Programme mondial.

### 7.1.1 Investissement accru dans les activités de suivi durant la phase III

Les conclusions du Rapport annuel 2021<sup>137</sup> soulignent la nécessité de mettre davantage l'accent sur le suivi, la supervision et l'accompagnement des bureaux de pays concernant l'utilisation des données probantes,

en leur expliquant l'importance d'utiliser des données pertinentes (et non obsolètes) sur ce qui fonctionne (et non sur ce qui a été fait).

Figure 19 : Priorités en matière de suivi pour la phase III



137. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, 2022b.



© UNICEF/UN0297689/Adriko

### **1. Renforcer les capacités du personnel et des partenaires et permettre l'échange de capacités concernant les techniques de suivi**

#### *Évaluation des besoins en matière de capacités*

Les activités réalisées par le passé, notamment les échanges lors des ateliers, des examens et des évaluations du Programme mondial, ont mis en évidence la nécessité de procéder à une évaluation des besoins des équipes et des partenaires en matière de capacités afin de déterminer dans quels domaines des investissements cruciaux seront nécessaires. Cette évaluation permettra de mieux cibler le renforcement des capacités et l'affectation des ressources durant la phase III.

En parallèle, l'initiative STAR étudiera systématiquement les produits et méthodes de suivi disponibles et pertinents qu'il serait possible d'utiliser pour renforcer les capacités au niveau national, accroître la qualité des données de suivi et garantir l'utilisation des données collectées.

#### *Renforcement des capacités et apprentissage croisé*

Le personnel chargé du suivi de la phase III, en concertation avec les coordonnateurs de la gestion des connaissances, organisera des réunions de suivi trimestrielles qui incluront des séances de renforcement des capacités et d'échange de capacités destinées au personnel et aux partenaires du Programme mondial au niveau national. Les membres du personnel, expérimentés ou novices, pourront ainsi prendre part aux processus de suivi, poser des questions et partager leurs retours d'expérience et leurs bonnes pratiques de façon plus approfondie. Ce sera également l'occasion

de communiquer au personnel des bureaux de pays les résultats de l'examen systématique des produits et méthodes de suivi.

### **2. Définir clairement les rôles et responsabilités dans le cadre des processus de suivi et affecter des ressources financières et humaines suffisantes**

En complément du Manuel de référence du Programme mondial relatif aux indicateurs, un autre manuel détaillant les rôles et responsabilités dans le cadre des processus de suivi sera élaboré au cours de la phase III. Le Programme veillera à affecter des ressources financières et humaines suffisantes aux activités de suivi.

### **3. Harmoniser les systèmes de suivi avec d'autres initiatives pertinentes pour créer une approche plus uniforme et coordonnée et encourager la collaboration ; optimiser l'utilisation des ressources et simplifier l'établissement de rapports (soit réduire la charge liée à cette tâche pour le personnel et les partenaires du Programme mondial) ; améliorer la qualité, l'homogénéité et la comparabilité des données ; et favoriser une compréhension plus approfondie des contextes opérationnels et de la programmation afin que les prises de décisions s'appuient sur des données probantes**

Le GPSU, en collaboration avec l'initiative STAR, aidera les pays à examiner leur situation en matière de suivi dans le domaine de la lutte contre le mariage d'enfants. Ces évaluations favoriseront une meilleure connaissance des contextes opérationnels et donneront lieu à des recommandations en faveur d'approches plus uniformes et coordonnées, permettant d'optimiser l'utilisation des ressources, de simplifier l'établissement des rapports et de renforcer la qualité, l'homogénéité



et la comparabilité des données afin que les prises de décisions soient fondées sur des données probantes.

#### **4. Comblent les lacunes en matière de données de suivi et faire en sorte que les données soient accessibles sur le Tableau de bord du suivi de la phase III (outil interne disponible sur SharePoint) et sur le site Web du Programme mondial**

Les données de suivi de la phase II sont actuellement disponibles sur le Tableau de bord du suivi correspondant, mais certaines données sont incomplètes et l'outil est accessible sur le SharePoint interne du Programme mondial, hébergé sur l'intranet de l'UNICEF. Pour la phase III, le personnel du GPSU chargé du suivi travaillera en étroite collaboration avec les pays afin que ces derniers fournissent leurs rapports sur les indicateurs dans les délais impartis. Les activités de renforcement des capacités et d'apprentissage croisé décrites dans le premier point ci-dessus contribueront également à combler certaines lacunes au niveau des données de suivi. La phase III continuera en outre à faire preuve de transparence sur les produits et les résultats immédiats et intermédiaires en communiquant les données de suivi dans les rapports du Programme mondial.

Enfin, la phase III étudiera la possibilité de ventiler davantage les données de suivi (en fonction d'un handicap éventuel ou de la situation matrimoniale, par exemple) de façon à combler certaines lacunes.

#### **5. Trouver des moyens de faire participer activement les populations touchées aux processus de suivi afin de renforcer la participation, l'adhésion et la responsabilité**

La phase III, en partenariat avec les collègues chargés de la gestion des connaissances et l'initiative STAR, déterminera comment favoriser la participation active des communautés touchées aux processus de suivi.

#### **6. Augmenter la fréquence des rapports faisant état de mesures qualitatives des résultats afin de pouvoir adapter davantage les interventions**

Durant les phases précédentes, les rapports sur les résultats s'appuyaient sur des sources de données recueillies à différents intervalles (EDS, enquêtes MICS, etc.). La phase III privilégiera les mesures qualitatives et participatives afin d'identifier les nuances liées au genre et d'évaluer rapidement les interventions qui tiennent compte des questions de genre et qui transforment la conception des genres à tous les niveaux du modèle socioécologique. Ces approches ont pour but d'accroître la participation, la responsabilité et la transparence entre les prestataires de services, les utilisateurs de ces services et les décideurs.

Le cadre de résultats adopté pour la phase III modifie la périodicité de certains indicateurs afin de permettre un suivi plus fréquent (au moyen d'activités de collecte de données qualitatives pour rendre compte des résultats, par exemple).

#### **7. Travailler en étroite collaboration avec les collègues chargés de l'évaluation et de la recherche afin de déterminer, à partir des données de suivi, les domaines qui mériteraient des études plus approfondies**

Le personnel en charge du suivi de la phase III, en coordination avec les collègues du PGSU chargés de la gestion des connaissances, organisera des réunions de suivi trimestrielles à l'intention du personnel ayant des responsabilités en matière de suivi au niveau national. Ces réunions permettront aux pays d'indiquer aux collègues chargés de l'évaluation et de la recherche quels domaines mériteraient des études plus approfondies. Le suivi des données peut en effet révéler des tendances qu'il convient d'analyser plus en détail pour bien les comprendre, et faire ainsi le lien entre le personnel chargé du suivi et celui chargé de la recherche et de l'évaluation sera indispensable durant la phase III.

#### **8. Adapter les processus de suivi en fonction des enseignements tirés et des données produites avec les collègues chargés de l'évaluation et de la recherche**

Durant la phase III, le personnel au niveau national sera informé des dernières données probantes générées grâce aux activités d'évaluation et de recherche en lien avec le suivi du Programme. Le Programme mondial fournira une assistance technique aux pays afin de les aider à ajuster leurs systèmes de suivi sur la base de ces informations.



## 7.1.2 Méthodes de suivi pour la phase III

La phase III fera appel à différentes techniques de suivi en fonction du contexte local et des moyens disponibles (ressources humaines et financières). Ces techniques s'appuieront sur des approches féministes et intersectionnelles afin que personne ne soit laissé de côté. Le Programme mondial, en collaboration avec les

équipes nationales en charge des programmes et avec les partenaires, déterminera les outils de suivi les plus appropriés selon le contexte opérationnel. La figure 20 donne quelques exemples de techniques de suivi qui pourraient être employées lors de la phase III suivant les besoins.

Figure 20 : Techniques de suivi

### TECHNIQUES DE SUIVI

**Évaluations qualitatives rapides** : pour ajuster rapidement les programmes en fonction des retours d'informations des parties prenantes. Des boucles de rétroaction permettent de collecter les retours d'informations des parties prenantes et de les utiliser tout au long du processus de suivi. Cette démarche suppose une communication et des échanges réguliers avec les participants du Programme, les partenaires et les autres parties prenantes afin de recueillir leurs réflexions, de répondre à leurs inquiétudes et d'adapter les interventions en conséquence.

**Suivi des processus** : pour identifier les goulets d'étranglement, les difficultés et les écarts par rapport à l'objectif premier du Programme mondial, et obtenir des informations sur la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre des interventions.

**Suivi en temps réel** : pour faire remonter rapidement les informations sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, afin qu'elles puissent contribuer à la prise de décisions, à la résolution des problèmes et à la gestion adaptative (sur la plateforme U-Report, par exemple).

**Observation sur le terrain** : pour observer directement la mise en œuvre des activités.

**Suivi des produits** : pour évaluer les résultats immédiats.

**Suivi des résultats** : pour déterminer dans quelle mesure le Programme mondial obtient les résultats escomptés.

**Suivi par un tiers** : pour obtenir des données de suivi objectives, impartiales et fiables, en particulier lorsque les capacités à collecter des données de suivi sont limitées en interne.

**Visites de suivi conjointes** : pour recueillir directement les retours d'informations des parties prenantes et des personnes ayant bénéficié du Programme ou y ayant participé, suivre les résultats du Programme et faire remonter les informations de façon à remédier aux éventuels problèmes à résoudre.

**Suivi participatif** : pour impliquer les populations touchées dans le processus de suivi. Cette démarche suppose 1) **une conception axée sur les mouvements de jeunes et de femmes ou dirigés par des jeunes ou des femmes**, afin que les jeunes et les adolescents, en particulier les filles, ne soient pas des sujets passifs du suivi, mais des agents actifs qui façonnent leur existence et leur avenir, et 2) **un suivi communautaire** afin d'autonomiser les communautés, de renforcer la responsabilité et d'améliorer l'exécution et la qualité des interventions du Programme mondial.

## 7.2 Évaluation

Le processus d'évaluation prévu pour la phase III poursuit un triple objectif : 1) contribuer à faire connaître dans le monde entier les interventions qui fonctionnent et les raisons de leur efficacité ; 2) servir de mécanisme de reddition de comptes pour les parties prenantes ; et 3) éclairer les interventions futures et favoriser une prise de décisions fondée sur des données probantes.

Compte tenu de la complexité des environnements dans lesquels intervient le Programme mondial, la phase III appliquera une **approche d'évaluation réaliste** afin de comprendre comment et pourquoi les interventions fonctionnent dans certains contextes. L'évaluation réaliste ne se limite pas à déterminer si les interventions sont efficaces. Elle vise à mettre en évidence les mécanismes sous-jacents et les facteurs contextuels qui contribuent à la réussite ou à l'échec d'un programme. Cette démarche s'inscrit dans la philosophie du réalisme, qui reconnaît que l'efficacité des programmes sociaux n'est pas universelle et que leur réussite varie selon les situations. Elle cherche notamment à comprendre quelles sont les mesures qui fonctionnent, pour qui, dans quelles circonstances et pour quelles raisons, en s'intéressant aux mécanismes sous-jacents et aux

facteurs contextuels afin d'analyser les liens de cause à effet à l'origine des résultats observés. L'étude du contexte social, culturel, économique et politique dans lequel sont menées les interventions permet de comprendre comment ces facteurs contextuels interagissent avec les mécanismes du programme pour produire certains résultats. Ces informations sont indispensables pour adapter les interventions aux différents contextes, améliorer leur efficacité et étudier les possibilités d'accélération et de déploiement à plus grande échelle.

Les évaluations de la phase III seront réalisées suivant des **méthodes inclusives et participatives** afin que les populations touchées et les autres parties prenantes contribuent activement au cadre d'évaluation du Programme mondial. Le processus d'évaluation pourra ainsi s'appuyer sur des points de vue plus divers, faciliter le renforcement et l'échange des capacités et aboutir à des conclusions et des recommandations fiables, utiles et exploitables. L'implication active des parties prenantes dans une évaluation favorise en outre l'appropriation des résultats d'évaluation et l'utilisation des données.

### 7.2.1 Activités d'évaluation globale de la phase III

Le processus d'évaluation prévu pour la phase III poursuit un triple objectif : 1) contribuer à faire connaître dans le monde entier les interventions qui fonctionnent et les raisons de leur efficacité ; 2) servir de mécanisme de reddition de comptes pour les parties prenantes ; et 3) éclairer les interventions futures et favoriser une prise de décisions fondée sur des données probantes.

Compte tenu de la durée de la phase III, le plan d'évaluation intègre plusieurs techniques d'évaluation (voir la figure 21). Les Bureaux d'évaluation indépendants de l'UNFPA et de l'UNICEF conduiront les activités d'évaluation suivantes :

→ Des témoignages de changement seront recensés au cours du quatrième trimestre de chaque année. Ces témoignages seront utilisés dans le rapport annuel publié au cours du deuxième trimestre de chaque année, communiqués aux parties prenantes lors des réunions avec les donateurs, les partenaires d'exécution et les autres parties prenantes, et mis en avant lors des activités d'échange de connaissances du Programme mondial. Ils contribueront également à l'examen à mi-parcours ainsi qu'à l'évaluation finale.

- Des évaluations d'impact seront réalisées suivant les recommandations formulées dans l'étude de faisabilité commandée par les Bureaux d'évaluation de l'UNFPA et de l'UNICEF en 2022-2023. En tout, quatre évaluations d'impact seront effectuées ; elles contribueront à l'adaptation des interventions, mais également à l'examen à mi-parcours ainsi qu'à l'évaluation finale<sup>138</sup>.
- Une synthèse des évaluations et des travaux de recherche servira de base à l'examen à mi-parcours.
- L'examen à mi-parcours de la phase III aura lieu à la moitié du programme (2027) et s'appuiera sur la synthèse des évaluations et des travaux de recherche, sur quatre cycles de recensement de témoignages de changement, ainsi que sur la série de référence et la première série de données de suivi des quatre évaluations d'impact.
- L'évaluation finale de la phase III sera réalisée avant la fin du programme afin d'orienter les interventions ultérieures. Elle s'appuiera sur six cycles de recensement de témoignages de changement, sur

<sup>138</sup>. À noter que compte tenu de la chronologie du suivi de l'évaluation d'impact concernant l'approche communautaire de la protection de l'enfance au Niger, les conclusions finales de cette évaluation ne seront disponibles qu'à mi-parcours du processus de rédaction de l'évaluation finale. Il n'a pas été possible d'établir le calendrier autrement, puisque les activités de suivi sont prévues à cette date et que l'évaluation finale doit être réalisée avant 2030 pour faciliter la planification des programmes ultérieurs. À noter également que la faisabilité des évaluations d'impact peut être affectée par le contexte d'un pays donné (contexte politique au Niger en milieu d'année 2023, par exemple).

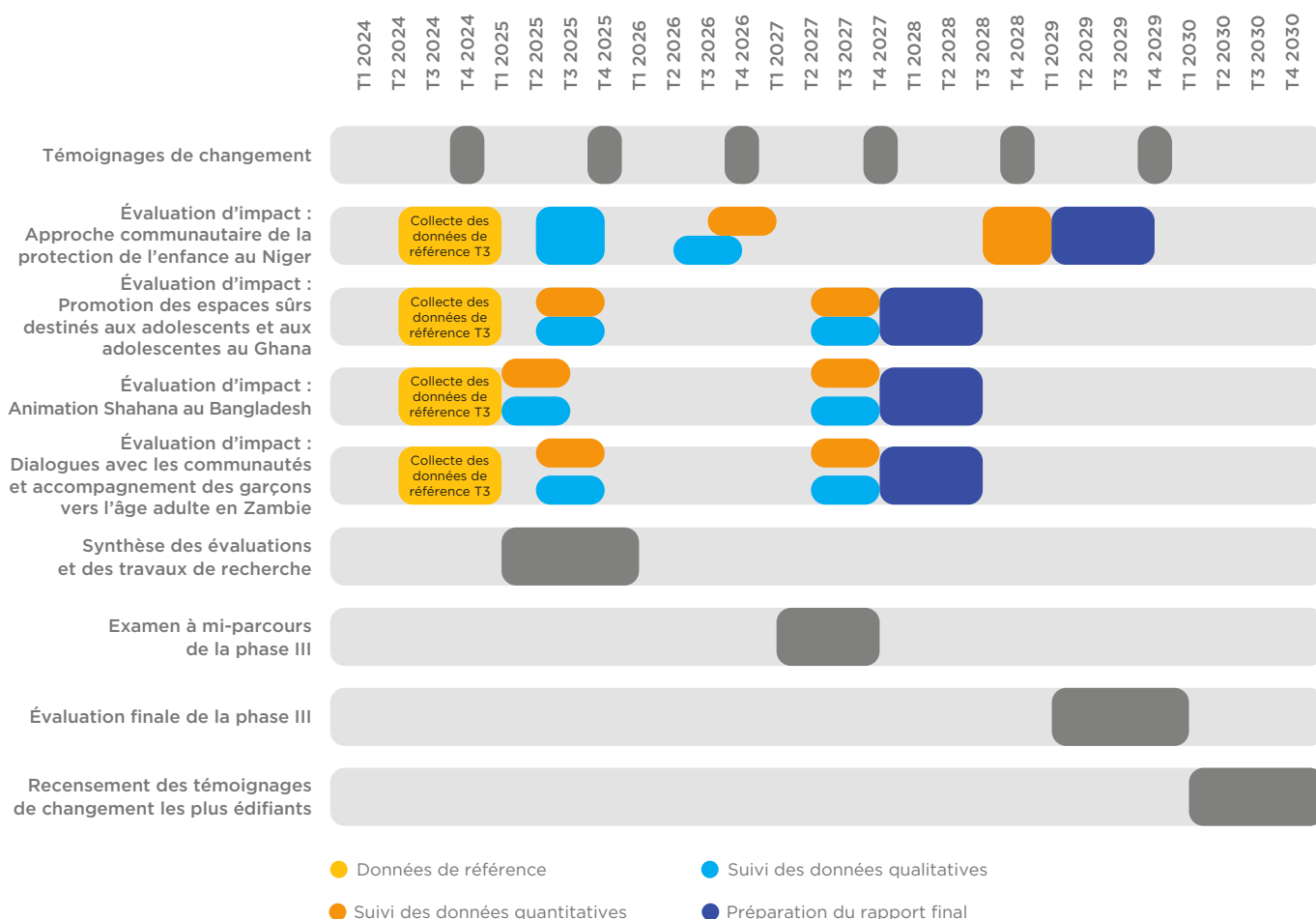


l'évaluation à mi-parcours et sur les observations finales de trois des quatre évaluations d'impact.

→ Les témoignages de changement les plus édifiants fourniront des données qualitatives concernant les

répercussions du Programme mondial sur la vie des populations touchées et des autres parties prenantes à la fin du Programme. Les témoignages les plus instructifs pourront éventuellement être repris dans le rapport final de la phase III du Programme mondial.

Figure 21 : Principaux exercices d'évaluation pour la phase III



### Calendrier des activités d'évaluation

Outre les méthodes utilisées, la chronologie des différentes activités d'évaluation joue un rôle déterminant dans l'utilité des résultats obtenus. L'un des points faibles mis en évidence lors des précédentes phases du Programme mondial était que les activités d'évaluation étaient organisées de telle sorte que les conclusions d'une activité ne pouvaient pas servir de base à l'activité suivante. Le cadre d'évaluation prévu pour la phase III est structuré de sorte que les données probantes obtenues grâce à une activité puissent orienter dans la mesure du possible les évaluations et autres rapports ultérieurs. Les facteurs limitants, pour la phase III, sont le suivi des évaluations d'impact proposées, qui s'étale sur trois à quatre ans (et ne sera donc pas terminé avant fin 2029), et la période de l'évaluation finale, prévue essentiellement

en 2029 afin de faciliter l'élaboration des programmes ultérieurs à l'achèvement de la phase III, en 2030. Pour trois des quatre évaluations d'impact, l'analyse des données issues des derniers suivis ne pourra donc pas être utilisée dans l'évaluation finale de la phase III. En revanche, ces informations pourront servir à une nouvelle version similaire de programme mondial de lutte contre le mariage d'enfants à l'issue de la phase III du Programme mondial.

→ **Témoignages de changement : du quatrième trimestre 2024 au quatrième trimestre 2029**

Des témoignages de changement seront recensés au cours du quatrième trimestre de chaque année, de 2024 à 2029, dans chacun des 12 pays concernés par le Programme. Ces témoignages seront utilisés dans le rapport annuel et serviront également à sensibiliser les



parties prenantes (y compris les gouvernements et les donateurs) aux effets transformateurs des interventions du Programme mondial sur la vie des bénéficiaires, sous la forme de publications indépendantes destinées à faciliter le partage de connaissances, le plaidoyer et la collecte de fonds. Ces témoignages seront largement relayés auprès des parties prenantes, notamment lors des réunions avec les donateurs, les partenaires d'exécution et les autres parties prenantes, et mis en avant lors des activités d'échange de connaissances du Programme mondial. Ils contribueront également à l'examen à mi-parcours ainsi qu'à l'évaluation finale.

#### → **Évaluations d'impact : du deuxième trimestre 2024 au quatrième trimestre 2029**

Les Bureaux d'évaluation de l'UNFPA et de l'UNICEF ont commandé une étude de faisabilité des évaluations d'impact au cours de la période 2022-2023 afin de déterminer quelles interventions du Programme mondial se prêtaient le mieux à ce type d'examen. Cette étude a procédé à une hiérarchisation rigoureuse en tenant compte de diverses considérations relatives au contexte et à la faisabilité des évaluations (notamment le contexte national, les conditions de réalisation du programme, la possibilité de déployer l'intervention à plus grande échelle ou de la reproduire dans des

contextes différents ou similaires, etc.). Elle a ensuite recommandé quatre interventions pouvant faire l'objet d'une évaluation d'impact durant la phase III. Ces évaluations doivent démarrer en 2024 et prévoient des activités de suivi jusqu'à quatre ans après la période de référence. L'étude a également fourni des recommandations sur la conception de ces évaluations et estimé les budgets nécessaires à chacune. L'équipe chargée de cette étude a jugé que les interventions du Programme mondial pouvaient facilement intégrer un volet « évaluation d'impact » et comportaient de nombreux éléments pouvant être mis à profit pour générer des données rigoureuses et stratégiques à partir des évaluations en question<sup>139</sup>.

L'adoption d'une approche réaliste dans le cadre des évaluations d'impact permettra de mieux comprendre comment et pourquoi les effets observés se produisent en s'intéressant aux mécanismes sous-jacents et aux facteurs contextuels. Cette approche apportera une connaissance plus nuancée de l'efficacité du programme et mettra en lumière les liens de cause à effet à l'origine de certains résultats.

#### → **Synthèse des évaluations et des travaux de recherche : du deuxième trimestre au quatrième trimestre 2025**

La synthèse des évaluations et des travaux de recherche fournira des indications précieuses sur l'état des connaissances concernant l'élimination du mariage d'enfants grâce à une analyse et une synthèse systématiques des travaux de recherche et des résultats d'évaluation existants. Les conclusions de cette synthèse faciliteront une prise de décisions fondée sur des données probantes, mettront en évidence les lacunes et les domaines nécessitant des études plus approfondies et contribueront à enrichir la base de connaissances mondiale.

#### → **Examen à mi-parcours : du premier au troisième trimestre 2027**

L'examen à mi-parcours permettra de faire le point, de considérer ce qui a été accompli durant la première moitié de la phase III ainsi que les difficultés rencontrées, et de réfléchir aux adaptations nécessaires pour mieux répondre aux différents contextes opérationnels. Des études de cas approfondies seront réalisées dans un échantillon de pays ciblés par le Programme, tandis que les autres pays du Programme feront l'objet d'études plus superficielles. Une approche réaliste de l'évaluation sera employée afin de comprendre comment et pourquoi les interventions produisent des résultats différents selon les contextes. Cette approche permettra aux évaluateurs de mettre en évidence les mécanismes sous-jacents et les facteurs contextuels à l'origine des résultats observés. Des méthodes participatives telles

<sup>139</sup> Fiala, N., Peterman, A. et Boender, C., *UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage Impact Feasibility Assessment: Final Report - Stage 4* (Étude de faisabilité des évaluations d'impact pour le Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants : Rapport final - Phase 4). 2023 (non publié).



que le recensement des résultats serviront en outre à identifier les effets, escomptés ou non, qui se seront produits en raison du Programme.

→ **Évaluation finale de la phase III : du premier trimestre 2029 au premier trimestre 2030**

Le lancement du processus d'appel d'offres de l'évaluation finale de la phase III au premier trimestre 2029 relève d'un choix stratégique : l'objectif est en effet que l'évaluation soit terminée durant le premier trimestre 2030 afin de pouvoir servir de base à l'élaboration des interventions ultérieures, et notamment à une version similaire de programme mondial de lutte contre le mariage d'enfants à l'issue de la phase III du Programme mondial.

L'évaluation finale appliquera la même méthodologie que l'examen à mi-parcours, à savoir une approche réaliste et la réalisation d'études de cas approfondies

et plus superficielles, mais elle intégrera également les enseignements tirés des difficultés rencontrées lors de l'examen à mi-parcours, le cas échéant.

→ **Recensement des témoignages de changement les plus édifiants à la fin du programme : du troisième au quatrième trimestre 2030**

Étant donné que l'évaluation finale devra avoir lieu avant 2030 pour faciliter la planification des programmes ultérieurs, le recensement des témoignages de changement les plus édifiants à la fin du programme sera l'occasion de porter la voix des parties prenantes et de mettre en avant leurs témoignages concernant les évolutions importantes survenues grâce au Programme mondial. L'expérience détaillée et le parcours individuel des parties prenantes du Programme permettront de mieux comprendre l'impact humain des interventions réalisées.

### 7.2.2 Autres activités d'évaluation de la phase III

Les activités d'évaluation globale menées par les Bureaux d'évaluation indépendants seront complétées par des évaluations réalisées par les pays. Ces dernières

seront déterminées en fonction des besoins nationaux, alignées sur la théorie du changement du Programme mondial et réalisées avec le soutien du GPSU.







© UNICEF/UN0853163/Magray

## 7.3 Recherche

Le processus d'évaluation prévu pour la phase III poursuit un triple objectif : 1) contribuer à faire connaître dans le monde entier les interventions qui fonctionnent et les raisons de leur efficacité ; 2) servir de mécanisme de reddition de comptes pour les parties prenantes ; et 3) éclairer les interventions futures et favoriser une prise de décisions fondée sur des données probantes.

La recherche joue un rôle déterminant dans l'identification des méthodes efficaces pour mettre fin au mariage d'enfants. Le Programme mondial a créé une plateforme destinée à faciliter la conception, la réalisation et la diffusion des travaux de recherche afin d'orienter ses propres activités et d'enrichir la base de connaissances mondiale :

- le **Réseau recherche-action sur le mariage des enfants** (CRANK). Ce partenariat entre le Programme mondial et l'initiative Filles, pas épouses réunit des chercheurs qui travaillent sur le mariage d'enfants, des professionnels et des décideurs afin qu'ils puissent partager les dernières études sur le sujet et en discuter. Il propose également des séances d'échanges de capacités et des ressources, notamment un outil de suivi des travaux de recherche en ligne, qui présente en détail les études en cours et à venir des membres du réseau afin d'éviter les doublons, de partager et d'utiliser les connaissances, et d'identifier les domaines de recherche prioritaires dans le cadre d'une plateforme démocratique et participative qui rassemble les chercheurs et les professionnels du Nord et du Sud. Pendant la phase III, le CRANK continuera de favoriser l'échange de connaissances et l'apprentissage.
- L'**initiative d'assistance technique stratégique à la recherche** (STAR) pour l'élimination des pratiques néfastes, qui dépend du Centre mondial de la recherche et de la prospective UNICEF Innocenti,

accompagne les pays ciblés par le Programme mondial dans leurs travaux de recherche. Elle les aide à définir les questions prioritaires, à concevoir des études inédites et systématiques, à réaliser les travaux de recherche et à diffuser les résultats afin d'enrichir la base de connaissances mondiale et de faire part des enseignements tirés aux autres pays et régions. Durant la phase III, l'initiative STAR poursuivra sa collaboration avec les pays du Programme mondial et les bureaux régionaux et contribuera à la formation et au renforcement des compétences du personnel s'agissant de la commande et de la mise en œuvre des travaux de recherche et de l'interprétation des résultats obtenus. La contribution de l'initiative STAR au Programme mondial comprend des examens de données probantes, ainsi que la conception et la réalisation de travaux de recherche, entre autres. À l'avenir, l'initiative STAR assurera, selon les besoins, des activités de renforcement des capacités et une assistance technique auprès du personnel de l'UNFPA et de l'UNICEF, mais aussi auprès des organisations locales, partenaires incontournables des travaux de recherche visant à identifier les mesures efficaces. Elle constituera une ressource particulièrement précieuse pour les pays et les régions concernés par le Programme mondial durant la phase III.

- La **stratégie de recherche de la phase III**, publiée en 2021 et fondée sur les priorités mondiales en matière de recherche ainsi que sur les réalisations et les lacunes recensées lors de la phase I, a pour objectif d'orienter les pays dans la conception de leurs travaux de recherche. Elle indique notamment comment rationaliser les besoins, sélectionner les questions prioritaires et choisir les méthodes appropriées. En 2023, le Programme mondial a actualisé son plan de recherche afin de tenir compte des dernières données disponibles et de l'adapter au contexte de la phase III<sup>140</sup>.

140. Pour plus d'informations, voir le plan de recherche du Programme mondial (à paraître).

## 7.4 Gestion des connaissances, utilisation des données probantes et apprentissage

### 7.4.1 Gestion des connaissances à tous les niveaux du cycle de programmation

La gestion des connaissances restera un domaine prioritaire doté de moyens spécifiques (ressources financières et humaines) durant la phase III, qui s'attachera à **renforcer l'intégration de la gestion des connaissances aux différents niveaux du cycle de programmation**.

Lorsque la gestion des connaissances et d'autres activités d'apprentissage complémentaires comme le suivi, l'évaluation et la recherche sont réalisées séparément, il n'est pas rare d'être confronté à des obstacles tels que la duplication des efforts en raison d'une communication et d'un partage d'informations limités. Le manque de coordination entre ces différentes activités restreint la circulation des connaissances et donne lieu à des incompréhensions entre le niveau national, le niveau régional et celui des sièges, mais également entre les différents partenaires. En intégrant la gestion des connaissances dans les processus de suivi, d'évaluation et de recherche, le Programme mondial

s'assure que les connaissances produites évitent la duplication des efforts, exploitent les connaissances existantes et favorisent l'amélioration continue des interventions. Cette intégration permet également de consigner et synthétiser efficacement les connaissances produites et de les communiquer rapidement aux parties prenantes concernées. Cette démarche, à terme, facilite une prise de décisions fondée sur des données probantes à différents niveaux, de sorte que l'élaboration des programmes et des politiques s'appuie sur les informations déjà disponibles concernant les mesures qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas<sup>141</sup>.

En assurant une meilleure intégration de la gestion des connaissances aux différents niveaux du cycle de programmation, la phase III compte éviter certains problèmes couramment rencontrés lorsque cette dimension n'est pas prise en compte dans l'écosystème du programme au sens large (voir la figure 22).

**Figure 22** : Difficultés liées à l'absence d'investissements dans la gestion des connaissances<sup>142</sup>

- 1 Les activités de conception et de mise en œuvre ne tiennent pas compte de toutes les informations et données pertinentes disponibles, car les connaissances ne sont pas consignées, diffusées et consultées de façon systématique par le personnel et les partenaires.
- 2 Les mêmes erreurs sont commises plusieurs fois, faute d'avoir été consignées, analysées et communiquées avec les enseignements qu'elles ont permis de tirer.
- 3 L'enregistrement des connaissances et le partage des bonnes pratiques émergentes au sein des bureaux et entre eux n'étant pas systématiques, les solutions et innovations mises en œuvre dans le cadre des interventions ne peuvent pas être déployées à grande échelle, ce qui compromet l'accélération des progrès.
- 4 Des informations essentielles sont perdues lorsqu'un membre du personnel est muté ou quitte l'organisation.
- 5 Des moyens sont affectés à des activités de production de connaissances et de données probantes qui, en définitive, ne bénéficient pas au programme, les informations générées n'étant pas utilisées.

L'intégration de la gestion des connaissances doit impérativement être planifiée dès le début d'une activité. Il convient par exemple de prévoir des séances de réflexion et de déterminer les modalités de consignation des enseignements tirés tout au long du cycle de programmation, mais aussi les modalités de leur diffusion auprès des principales parties prenantes

et de leur utilisation dans l'élaboration des interventions ultérieures. Il est donc essentiel que des ressources humaines spécialisées soient disponibles pour assurer la gestion des connaissances. La phase III continuera par conséquent à mobiliser des ressources institutionnelles au sein de l'UNFPA et de l'UNICEF, comme le prévoient par exemple le Plan stratégique de l'UNICEF (qui présente

<sup>141</sup>. Voir ONUSIDA, *Knowledge Management and Monitoring & Evaluation: Proposed Collaboration Activities across the Program Cycle* (Gestion des connaissances, suivi et évaluation : Proposition d'activités de collaboration tout au long du cycle de programmation). N. d. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PA00WS4X.pdf](https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00WS4X.pdf)>.

<sup>142</sup>. Adapté de : UNICEF, *Global Knowledge Management Medium-term Strategy 2021-2022: putting knowledge to work to achieve rights and results for children* (Stratégie à moyen terme pour la gestion des connaissances mondiales 2021-2022 : Exploiter les connaissances pour faire valoir les droits des enfants et améliorer leur situation). 2020b.

la gestion des connaissances comme une stratégie de changement) et le déploiement de la stratégie mondiale de gestion des connaissances de l'UNICEF, de façon à bénéficier des ressources humaines et de l'expertise disponibles au sein des sièges, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Cela lui permettra de renforcer les capacités en matière de gestion des connaissances, d'améliorer les interventions de lutte contre le mariage d'enfants et d'obtenir de meilleurs résultats pour les filles et leur famille.

Dans le cadre de cette approche intégrée, la phase III cherchera comment reconnaître et récompenser les comportements de partage de connaissances

afin d'encourager la participation et de garantir l'institutionnalisation de la gestion des connaissances à tous les niveaux du cycle de programmation. Cette reconnaissance pourra être témoignée en saluant la réussite des initiatives de partage des connaissances dans des actions de communication internes ou externes, en organisant des événements en leur honneur ou en faisant part des réussites individuelles et collectives afin d'encourager d'autres personnes à partager leur expérience. D'autres exemples d'activités de partage des connaissances et de leurs résultats sont également présentés dans les rapports annuels du Programme mondial, de façon à bien montrer l'importance de la gestion des connaissances.

#### 7.4.2 La stratégie de gestion des connaissances du Programme mondial

La phase III du Programme mondial redoublera d'efforts s'agissant de la gestion des connaissances afin d'améliorer l'apprentissage, d'éviter la duplication des initiatives de production de données probantes, de faire perdurer les efforts déjà déployés dans ce domaine et de promouvoir l'utilisation des connaissances. La stratégie de gestion des connaissances permettra également au Programme de conserver son rôle de chef de file du secteur grâce à la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances, et de faciliter les relations entre les chercheurs, les professionnels et les décideurs politiques

de tous horizons, dans le périmètre géographique ciblé par le Programme, mais également en dehors. Comme lors des phases précédentes, les bureaux régionaux auront un rôle déterminant à jouer concernant la coordination de la production de connaissances, la fourniture d'orientations techniques aux bureaux de pays et le renforcement de leurs capacités, ainsi que la création de réseaux de connaissances et d'informations, la synthèse et la compilation de données, et l'interprétation de ce que ces dernières impliquent pour les interventions sur le terrain.



© UNICEF/UN0765166/Pedro



**1. OUVRIR LA VOIE : s'assurer que les partenaires, dans le monde entier, aient accès aux données les plus récentes, en mettant en évidence l'impact du Programme mondial**

- a. Notes techniques et documents d'orientation pour faciliter l'élaboration des programmes
- b. Webinaires mondiaux et régionaux pour présenter les dernières données probantes ou l'orientation des programmes
- c. Résumés de travaux de recherche et catalogues de publications compilant les données probantes, les rapports et les articles les plus récents de façon accessible
- d. Bulletins d'information mondiaux faisant état des études de cas, des rapports, des principales évolutions relatives au mariage d'enfants (adoption de résolutions des Nations Unies, par exemple), des réunions et des événements
- e. Documents de recherche et synthèses, pour dresser un état des lieux des données factuelles pour un pays, une région ou un domaine thématique donné par l'intermédiaire de l'initiative STAR
- f. Liens avec les activités de communication externe, pour mettre en avant les efforts de production de connaissances et diffuser les principales données probantes par l'intermédiaire des médias sociaux, par exemple

**2. RELIER : établir des liens afin d'assurer un partage de connaissances efficace entre pairs entre les pays, les régions et les différents partenaires**

- a. Visites d'apprentissage Sud-Sud sur le terrain (y compris visites virtuelles)
- b. Séances de formation en ligne, mettant par exemple en relation les

chercheurs, les professionnels et les décideurs dans le cadre des réunions de recherche du réseau CRANK

- c. Réseaux établis d'experts de différents horizons et appartenant à différentes organisations
- d. Communauté de pratique pour certaines priorités programmatiques (transformation de la conception des genres ou interventions numériques, par exemple)

**3. APPRENDRE : veiller à ce que les réussites et les échecs soient consignés, partagés et utilisés pour la conception des programmes et l'élaboration des politiques**

- a. Expositions « World café », en ligne et en présentiel, pour mettre en avant les enseignements tirés et les bonnes pratiques des équipes de pays au sein et en dehors du Programme mondial
- b. Réflexion annuelle sur les enseignements tirés par les équipes de pays dans le cadre de l'établissement de leur rapport annuel
- c. Séances virtuelles « Open clinic » pour permettre aux collègues de réfléchir à certaines composantes des programmes
- d. Formations à la gestion des connaissances, afin que les collègues disposent des outils et des compétences nécessaires pour consigner les informations, les diffuser et les utiliser (par l'intermédiaire des cours en ligne de l'UNICEF sur la gestion des connaissances en interne destinés aux professionnels et aux responsables, par exemple)
- e. Plateformes internes et externes de partage des connaissances compilant les principales ressources des programmes, les travaux de recherche et les documents d'orientation

L'initiative STAR jouera un rôle important dans la phase III, ses objectifs étant d'éviter la duplication des efforts en matière de recherche et de favoriser l'utilisation des données existantes par les bureaux de pays. Cette approche encouragera le Programme mondial à se concentrer sur les travaux de recherche qui contribueront à combler les lacunes et à faire progresser

le programme de recherche mondial, comme indiqué dans la stratégie de recherche du Programme. Par ailleurs, le partenariat avec l'initiative Filles, pas épouses par l'intermédiaire du CRANK continuera de faciliter l'échange de données probantes lors de réunions de recherche virtuelles trimestrielles et de proposer son outil de suivi des travaux de recherche en ligne, qui présente



© UNICEF/UN0745973/Bashizi

en détail les études en cours et à venir des membres du réseau afin d'éviter les doublons. Le CRANK constitue une plateforme essentielle pour coordonner les travaux de recherche et les diffuser au-delà des pays ciblés par le Programme mondial, atteindre les partenaires de la société civile par l'intermédiaire du réseau Filles, pas

épouses et accueillir les chercheurs des pays du Sud. Cela contribue en outre à soutenir les organisations et mouvements locaux, notamment ceux qui sont dirigés par des femmes et des jeunes, ce qui constitue un autre objectif interdépendant du Programme mondial.

### 7.4.3 Utilisation des données probantes et apprentissage

Des stratégies et des mesures devront être mises en œuvre pour encourager l'utilisation effective des conclusions des travaux de recherche, des résultats des évaluations, des observations liées au suivi et d'autres formes de données probantes et leur prise en compte dans les prises de décisions, l'élaboration des politiques, la conception des programmes et les pratiques. La phase III cherchera à promouvoir une culture de la prise de décisions fondée sur des données probantes par différents moyens. Des relations seront nouées avec les principaux décideurs ayant l'autorité et l'influence nécessaires pour utiliser les données en question ; les réussites et les études de cas seront recensées et mises en avant pour illustrer l'influence positive de ces informations sur les décisions, les politiques et les interventions ; les messages et les stratégies de diffusion seront adaptés aux publics cibles ; et les parties prenantes recevront une assistance technique, des conseils ou des formations pour interpréter les données probantes et les utiliser. Ces stratégies bénéficieront à la fois aux pays ciblés par le Programme mondial et aux autres

pays, puisque les données probantes contribueront à enrichir la base de connaissances mondiale.

La phase III prêtera par ailleurs une attention particulière à la responsabilité envers les populations touchées<sup>143</sup> en encourageant une culture de l'apprentissage et de l'amélioration fondée sur les retours d'informations et l'expérience de ces populations. Les retours d'informations et les enseignements tirés seront utilisés pour adapter et modifier les interventions, dont le Programme s'efforcera constamment d'accroître la pertinence, la qualité et l'efficacité. Le Programme mondial reconnaît qu'une communication efficace relève d'un processus continu, qui ne doit pas se limiter à la diffusion des données probantes. Un engagement durable, des activités de suivi et un dialogue constant avec les populations touchées sont essentiels pour instaurer un climat de confiance, encourager la collaboration et garantir une utilisation des données probantes qui puisse engendrer des changements positifs en faveur de l'élimination du mariage d'enfants.

<sup>143</sup> La responsabilité envers les populations touchées désigne le devoir qui incombe aux organisations, aux institutions et aux individus de rendre des comptes et de prendre en considération les besoins, les droits et les préférences des personnes auxquelles ils ont l'intention de venir en aide ou de proposer des services dans les contextes de développement ou d'aide humanitaire. Dans le cadre de cette démarche, il est important de coopérer avec les populations touchées et de les impliquer dans les processus décisionnels, d'encourager leur participation, et de leur permettre de se faire entendre et d'avoir gain de cause. La responsabilité envers les populations touchées reconnaît leur libre arbitre, leurs droits et leur dignité, l'objectif étant de leur donner les moyens de contribuer activement à leur propre développement ou à l'intervention humanitaire qui les concerne. Cela nécessite un engagement constant, des pratiques transparentes, et une culture du respect et de l'inclusion au sein des organisations et des institutions qui travaillent avec les populations touchées.

## 8. Communication et plaidoyer à l'échelle mondiale

L'élaboration d'une stratégie de communication mondiale pour la phase III passe par la création d'un mouvement visant à susciter un soutien politique et financier des secteurs public et privé de façon à maintenir les investissements en faveur de l'élimination du mariage d'enfants et de l'autonomisation des filles dans le monde entier. Le Programme mondial doit exprimer une ambition commune et présenter une stratégie cohérente permettant d'accélérer les investissements dans la lutte contre le mariage d'enfants, en précisant pourquoi cette démarche est essentielle pour réaliser non seulement la cible 5.3 des ODD, mais aussi plusieurs autres objectifs de développement. Cette stratégie s'appuie sur une campagne multipays et multicanaux claire et percutante afin d'obtenir un soutien politique et financier maximal.

**Encadré 9 :** Guide relatif à la stratégie de communication mondiale prévue pour la phase III

Le Programme mondial a élaboré un guide afin de faciliter les activités de communication mondiales, régionales et nationales durant la phase III. Ce guide fournit des recommandations relatives à la communication stratégique et au plaidoyer, ainsi que des ressources et des outils destinés à renforcer les activités de sensibilisation et de mobilisation au cours de la phase III du Programme mondial. Il a vocation à orienter les efforts de communication à l'échelle mondiale, de sorte que les activités de communication et de partage d'informations relatives au Programme mondial soient homogènes, reproductibles à grande échelle et efficaces quels que soient le public cible, la zone géographique et le canal employé.

Ce guide a été conçu pour fournir au personnel et aux partenaires du Programme mondial des orientations stratégiques, des approches fondées sur des données probantes et des techniques de communication efficaces. Il suggère quelques pistes pour mobiliser les décideurs politiques, les organismes gouvernementaux et les organisations de la société civile, les systèmes sectoriels, les institutions régionales et mondiales, les principaux partenaires et les médias. Il constitue une feuille de route détaillée pour réaliser des campagnes de communication et de plaidoyer efficaces, sensibiliser les populations et inciter à l'action dans divers contextes.

La communication constitue un défi évident : dans un contexte de polycrise mondiale, les publics ciblés par le Programme mondial sont préoccupés et peu disponibles. Ils se soucient des ODD en général, mais l'éradication du mariage d'enfants ne fait pas nécessairement partie de leurs priorités. Les activités de communication menées durant la phase III doivent donc se démarquer et aborder des questions qui intéressent les différents publics.

Le message central du Programme mondial est simple : **permettre aux filles de faire des choix positifs afin d'accélérer la création d'un avenir meilleur pour tous les êtres humains**. Le Programme mondial a pour but de créer les conditions nécessaires pour que les filles puissent vivre leur vie comme elles l'entendent et s'épanouir davantage. L'autonomisation des filles est au cœur du programme. Lorsque les filles ont conscience de leur propre pouvoir, elles deviennent des agentes du changement à part entière. Lorsqu'elles se marient plus tard et restent scolarisées plus longtemps, les effets positifs qui en découlent bénéficient également à leur famille, à la communauté locale et à l'économie.

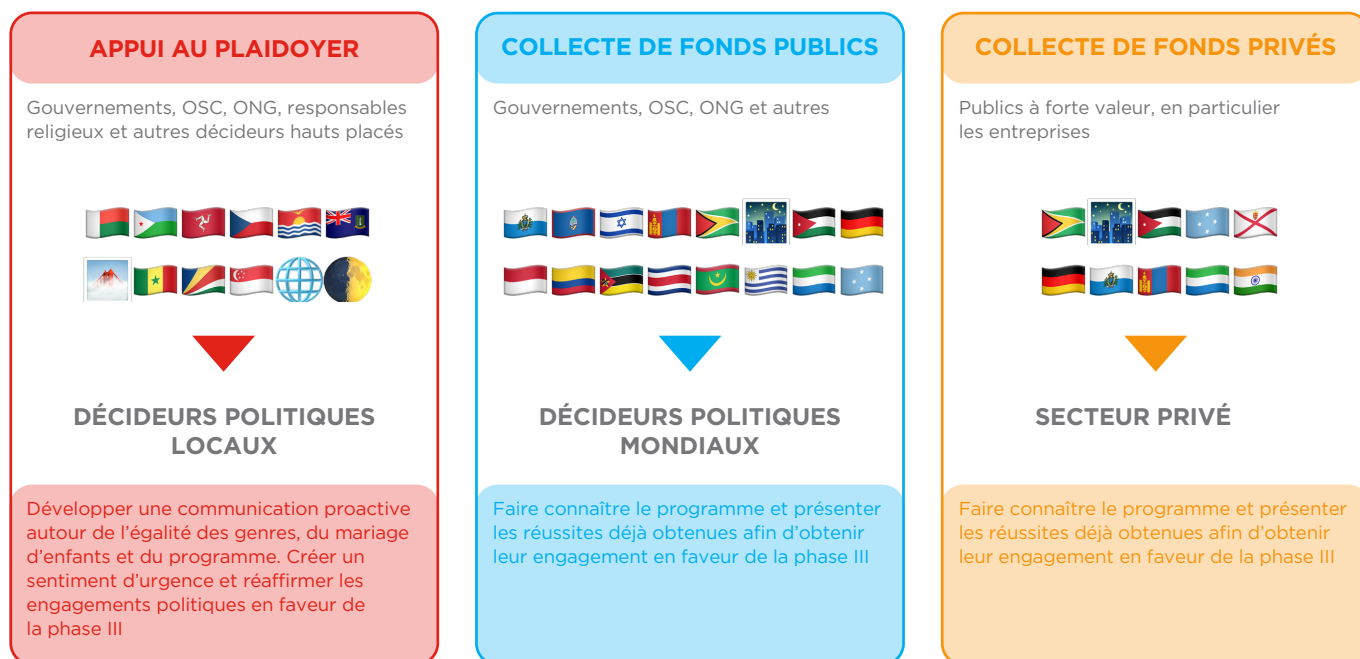
La campagne de communication et de plaidoyer vise à faire du mariage d'enfants un enjeu prioritaire pour les décideurs politiques dans le cadre des ODD, et le moment est venu d'agir. Cette campagne touchera différents publics, au moment opportun, sur les plateformes appropriées. Elle fera valoir un idéal commun qui trouvera un écho auprès de tous les publics, quels que soient le moment, la zone géographique et le canal employé. Elle suscitera une ambition unique et mémorable, fondée sur des convictions communes, mais formulée pour différentes parties prenantes.



- **Sentiment d'urgence** : le temps presse, rejoignez-nous pour nous aider à réaliser notre mission. Chaque année, 12 millions de filles sont mariées de force. Nous devons progresser 20 fois plus vite pour atteindre notre objectif.
- **Approche globale** : pour mettre fin au mariage d'enfants, nous devons nous attaquer aux causes structurelles des inégalités, ce qui aura des répercussions sur l'ensemble de la société. Huit des ODD ne peuvent être réalisés qu'à condition d'éliminer le mariage d'enfants.
- **Espoir et enthousiasme** : nous sommes animés d'une grande ambition et déterminés à aller de l'avant. Ensemble, mettons fin à la pratique du mariage d'enfants d'ici à 2030.
- **Action axée sur les résultats** : nous avons déjà de belles réussites à notre actif. 68 millions de mariages d'enfants ont été évités ces 25 dernières années. Depuis 2012, le taux de prévalence mondial de cette pratique est passé de 23% à 19%.
- **Action fondée sur des données probantes** : Notre plaidoyer s'appuie sur les données les plus récentes pour instaurer des relations de confiance avec les parties prenantes et veiller à ce que la résolution des problèmes les plus importants mette à profit les connaissances les plus actuelles.

Malgré les troubles et l'instabilité ambiants, le Programme mondial continue de prouver son intérêt pour la société dans son ensemble et de démontrer pourquoi l'égalité des genres est à ce point primordiale face à la polycrise qui sévit aujourd'hui. La phase III est l'occasion de montrer tout ce que le Programme mondial a déjà accompli, de valoriser les réussites et de mettre en avant les derniers progrès réalisés par le programme sur le plan qualitatif et quantitatif. Il s'agira notamment de présenter des preuves attestant que le programme a renforcé les systèmes, favorisé l'adoption de lois et de politiques, combattu les facteurs de pauvreté, aidé les filles marginalisées et permis la mobilisation des familles et des communautés. Les activités de plaidoyer s'efforceront avant tout d'exprimer l'urgence de la situation, en démontrant que la communauté internationale est mal partie pour respecter ses engagements en matière d'égalité des genres et que le temps presse. Cette urgence sera toutefois contrebalancée par un sentiment explicite d'espoir, d'optimisme, d'ambition et d'enthousiasme. Le Programme mondial devra pour cela employer un ton valorisant, empathique et ferme, qui laisse entendre que tout est possible, afin d'instaurer un état d'esprit auquel s'identifieront les principales parties prenantes et qu'elles voudront s'approprier, adopter et partager fièrement au sein de leurs réseaux (voir la figure 23, qui recense les principaux publics visés).

Figure 22 : Auprès de qui communiquons-nous ? Principaux publics visés



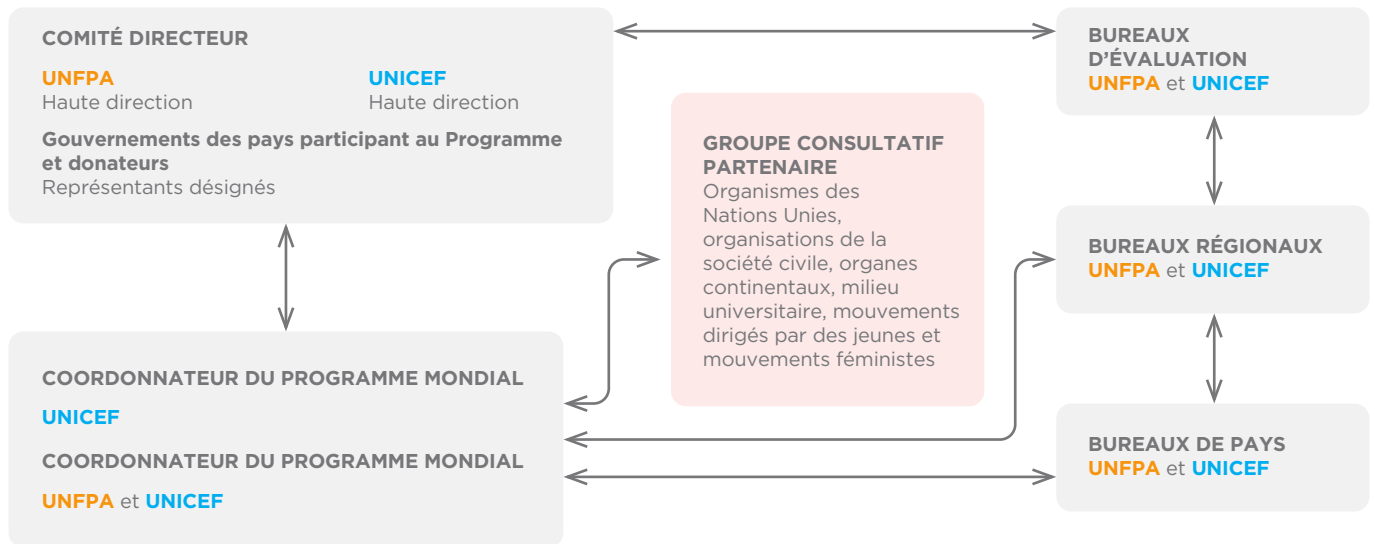
# 9. Gouvernance et gestion du programme

## 9.1 Structure de gouvernance

La structure de gouvernance du Programme mondial consiste en une série de mécanismes interdépendants qui visent à garantir la fiabilité de la mise en œuvre du

Programme, de sa gestion financière et programmatique et de l'établissement de rapports axés sur les résultats (voir la figure 24).

Figure 24 : Structure de gestion du Programme mondial



### 9.1.1 Comité directeur

Le Comité directeur fait partie du cadre de gestion du Programme mondial et se compose des organismes signataires de ce dernier, des donateurs et d'au moins un représentant gouvernemental d'un pays participant au Programme. Il fournit des orientations stratégiques, exerce une fonction de contrôle et détient un pouvoir décisionnel. Chacun des organismes des Nations Unies participant au Programme mondial assume la responsabilité des aspects programmatiques, financiers et de communication des données relatifs à la partie du Programme qui lui est confiée. En résumé, le Comité directeur est investi des fonctions décrites ci-après :

- Il constitue l'autorité décisionnelle du Programme et l'organe le plus haut placé en ce qui concerne les orientations stratégiques ainsi que le contrôle et la coordination des aspects fiduciaires et liés à la gestion ;
- Il facilite la collaboration entre les organismes des Nations Unies participants et les donateurs dans le cadre de la mise en œuvre du Programme mondial ;
- Il comprend les responsables principaux de programme de tous les organismes signataires du descriptif du Programme mondial ;
- Il examine et approuve les documents et les plans de travail annuels relatifs au Programme mondial, fournit

des orientations stratégiques, exerce une fonction de contrôle, suit l'avancée de la mise en œuvre et traite les problèmes, examine et approuve les rapports de situation et les rapports d'évaluation, prend note des révisions et des réaffectations budgétaires ainsi que des rapports d'audit (publiés conformément à la politique de divulgation de l'information propre à chaque organisme des Nations Unies participant) et lance des enquêtes lorsque cela est nécessaire ;

- Il se réunit au moins deux fois par an. Une réunion prévue en début d'année porte sur l'approbation des demandes annuelles d'affectation de fonds pour l'année en cours, tandis que la seconde, organisée en milieu d'année, vise à accuser réception d'une synthèse du rapport de fin d'année, à examiner ce rapport, à visiter un pays participant au Programme dans le cadre d'une mission de suivi et d'apprentissage, ainsi qu'à débattre des autres questions en suspens, le cas échéant.

Les membres du Comité directeur reçoivent l'ordre du jour des réunions ainsi que la documentation nécessaire au moins deux semaines à l'avance. Les réunions du Comité directeur auront lieu soit en ligne, soit sous la forme d'une visite de terrain dans l'un des pays ciblés par le Programme. Le Groupe d'appui au Programme mondial assure le secrétariat du Comité directeur, et les réunions sont coprésidées par l'UNFPA et l'UNICEF.

### 9.1.2 Groupe consultatif partenaire

Le Groupe consultatif partenaire qui a été mis en place sera reconduit. Son rôle consiste en premier lieu à conseiller les responsables du Programme mondial, et en second lieu à servir de plateforme pour la coordination et le partage de connaissances entre le secteur dans son ensemble et un éventail d'acteurs engagés dans la lutte contre le mariage d'enfants. Il constitue l'homologue du Comité directeur dans le domaine technique et donne son avis sur les politiques, les stratégies et les activités de plaidoyer par l'intermédiaire de ses discussions avec le Groupe d'appui au Programme mondial. Le Groupe consultatif partenaire contribue à structurer le

processus de consultation engagé avec les partenaires, notamment la société civile, les mouvements dirigés par des jeunes et des femmes, les ONG internationales, les autres organismes des Nations Unies, les fondations, le milieu universitaire et le secteur privé. Il permet ainsi de mettre à profit les conseils en matière de stratégies, de politiques et d'opérations donnés par ces parties prenantes. Parmi les membres du Groupe consultatif partenaire figurent notamment des organismes des Nations Unies, des représentants gouvernementaux, des organisations régionales ainsi que des organisations de la société civile.

### 9.1.3 Groupe d'appui au Programme mondial

Le Groupe d'appui au Programme mondial se compose de membres du personnel de l'UNFPA et de l'UNICEF. La direction et la gestion de cette unité sont assurées par l'UNICEF, dont la mission, en tant qu'organisme pivot, consiste à garantir une planification, une mise en œuvre et une supervision de qualité, tant au sein du siège qu'au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Les bureaux du siège sont chargés du leadership global et collaborent avec les bureaux régionaux en ce qui concerne l'orientation, la planification, la production de rapports et la supervision liées au Programme. Les coûts

relatifs à la gestion et à la coordination du Programme assumés par l'UNFPA (car ils ne font pas partie du budget alloué à l'UNICEF en qualité d'organisme pivot) sont pris en compte dans les plans de travail du siège et des bureaux régionaux de l'organisation. Le Groupe d'appui au Programme mondial encadre les travaux conjoints en matière de planification, d'examen et de suivi annuels du Programme, lesquels sont soumis au Comité directeur pour approbation. Il est également responsable des orientations du Programme sur les plans stratégique et technique.

### 9.1.4 Entités régionales et nationales

Les bureaux régionaux et les bureaux de pays travaillent en collaboration étroite avec le Groupe d'appui au Programme mondial, conformément au modèle global de répartition des tâches présenté dans le tableau 6.



© UNICEF/UN0757289/Rahman



**Tableau 6** : Répartition des tâches au sein du Programme mondial

Leadership mondial (siège)	Leadership régional (bureau régional)	Leadership national (bureau de pays)
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fournir des orientations et un accompagnement stratégiques aux programmes menés par les bureaux de pays.</li> <li>→ Fournir des orientations techniques, des cadres de suivi et d'évaluation, des stratégies de recherche et une assistance technique aux bureaux de pays, en collaboration avec les bureaux régionaux.</li> <li>→ Informer les partenaires clés, les États Membres et les conseils d'administration sur les activités de communication, de mobilisation des ressources et de plaidoyer.</li> <li>→ Réunir le Comité directeur et appuyer le secrétariat.</li> <li>→ Compiler les plans de travail et les allocations budgétaires.</li> <li>→ Rédiger des rapports annuels et des rapports de suivi.</li> <li>→ Mettre en place et diriger des processus plurinationaux et plurirégionaux de gestion des connaissances au-delà des 12 pays ciblés par le Programme mondial.</li> <li>→ Organiser des réunions bisannuelles de consultation à l'échelle mondiale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fournir des orientations et un accompagnement stratégiques au niveau régional, ainsi qu'un appui technique aux programmes menés par les bureaux de pays.</li> <li>→ Assurer le suivi conjoint de la mise en œuvre et des résultats dans les différents pays.</li> <li>→ Contribuer aux processus régionaux, soutenir l'action des organismes régionaux.</li> <li>→ Préparer des orientations techniques, des cadres de suivi et d'évaluation, des stratégies de recherche et une assistance technique aux bureaux de pays, en collaboration avec les sièges.</li> <li>→ Mettre en place des processus plurinationaux de gestion des connaissances au-delà des 12 pays ciblés par le Programme mondial.</li> <li>→ Soutenir les réunions et les consultations mondiales et régionales.</li> <li>→ Préparer des rapports sur les avancées régionales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Collaborer avec le groupe de coordination nationale sur la lutte contre le mariage d'enfants.</li> <li>→ Coordonner la planification conjointe de l'UNFPA et de l'UNICEF avec les pouvoirs publics en ce qui concerne les plans de travail annuels.</li> <li>→ Établir des accords de partenariat avec les partenaires d'exécution et une responsabilité directe en matière de ressources et de résultats.</li> <li>→ Mettre en place des systèmes de collecte de données et des processus de suivi.</li> <li>→ Fournir une assistance technique aux pouvoirs publics et aux partenaires d'exécution.</li> <li>→ Mener des missions conjointes.</li> <li>→ Préparer des rapports conjoints à l'échelle internationale.</li> <li>→ Renforcer le plaidoyer et les partenariats locaux.</li> </ul>

### 9.1.5 Rapports de situation et d'utilisation des fonds

Conformément aux lignes directrices élaborées par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) concernant les modalités de financement parallèle et par intermédiation, une seule organisation est responsable de l'établissement d'un rapport descriptif détaillé au niveau mondial, fondé sur les rapports conjoints rédigés au niveau national. L'UNICEF, en qualité d'organisme pivot désigné d'un commun accord, dirige l'élaboration de ce rapport. L'UNFPA et l'UNICEF appliquent un système fondé sur la préparation, par les bureaux participants aux niveaux des pays, des régions et des sièges, de rapports descriptifs

et financiers annuels. Ce processus est le même pour tous les bureaux et vise à fournir des informations sur les principaux domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis. Chaque année, au mois de janvier, les bureaux de pays et les bureaux régionaux de l'UNFPA et de l'UNICEF transmettent un rapport annuel conjoint au Groupe d'appui au Programme mondial. Les rapports annuels de chaque pays et région sont synthétisés à leur tour en un rapport mondial qui doit être présenté au Comité directeur au cours du deuxième trimestre de chaque année.



© UNICEF/UN0836122/Lateef

## 9.2 Ressources humaines

Plusieurs consultations ont permis aux deux organismes des Nations Unies de définir les ressources humaines existantes et les domaines de capacité à mobiliser pour la mise en œuvre du Programme mondial. Bien que la structure des équipes responsables de la lutte contre le mariage d'enfants varie d'un bureau à l'autre, celles-ci s'articulent toutes autour d'une approche intersectorielle et d'un mécanisme permettant de coordonner l'action menée dans les différents secteurs. Tous les secteurs de l'UNICEF concernés (développement et participation des adolescents, protection de l'enfance, changement social et comportemental, données et analyse, éducation, évaluation, égalité des genres, politique sociale, santé et VIH) tissent des liens de plus en plus étroits entre leurs activités et programmes respectifs en vue d'apporter une réponse coordonnée au mariage d'enfants. Les bureaux de pays et les bureaux régionaux de l'UNFPA s'appuient quant à eux sur du personnel disposant d'une expertise en matière de santé sexuelle et procréative de l'adolescent, de questions de genre et de droits de la personne, ou de population et de développement, notamment pour ce qui est des données qui s'y rapportent et de l'économie et du financement de la santé.

L'UNFPA et l'UNICEF renforcent leurs ressources humaines aux niveaux des pays, des régions et des sièges afin d'étendre leur action relative au mariage d'enfants et d'obtenir les résultats visés par le Programme mondial. À quelques exceptions près, les ressources humaines mobilisées par les deux organisations pour

travailler sur le Programme sont constituées à partir des capacités existantes et composées de personnel affecté à différents domaines d'intervention. La stratégie globale étant multisectorielle, la plupart des bureaux ont défini, dans le cadre de leur plan d'action, des stratégies spécifiques qui seront déployées par les unités concernées. Un coordonnateur responsable de la lutte contre le mariage d'enfants doit être désigné dans chacune de ces unités. Les plans d'action prévoient également la tenue de réunions régulières consacrées à la planification multisectorielle et à un bilan des progrès accomplis, en vue de garantir une coordination et une collaboration étroites entre les unités. L'accent doit être mis sur l'expérience et les compétences en matière de lutte contre le mariage d'enfants.

Les fonctions attribuées au personnel sont déterminées par les plans de gestion des bureaux et des programmes de pays ; les bureaux de pays et les bureaux régionaux ont recruté un nombre limité de personnes pour des postes directement liés aux activités de programmation portant sur la lutte contre le mariage d'enfants. Lorsque cela est nécessaire, des consultants sont sollicités pour des missions à court terme. Il est important que chaque bureau dispose d'un membre du personnel spécifiquement chargé de la gestion du Programme mondial afin de faciliter la coordination, la création de synergies ainsi que les processus conjoints de planification et de mise en œuvre. Les pays sont autorisés à affecter jusqu'à 15% de leur budget au financement des ressources humaines (personnel national et international).



## 9.3 Gestion des fonds

Le Programme mondial réunit l'UNFPA et l'UNICEF, auxquels sont confiés des mandats distincts de façon à produire un impact optimal à grande échelle. Le Programme est conçu pour favoriser une définition claire des rôles et des devoirs de chaque partenaire, mettre en évidence les complémentarités, réduire le chevauchement des activités, et garantir une responsabilité mutuelle concernant les résultats obtenus. Pour y parvenir, le Programme mondial recourt principalement au financement par intermédiation, tout en autorisant les contributions parallèles en fonction des restrictions établies par les donateurs, conformément aux lignes directrices du GNUDD. L'UNFPA et l'UNICEF peuvent ainsi œuvrer conjointement en faveur d'un objectif commun et sur la base d'un même cadre de résultats clairement défini, tout en assumant la responsabilité de leurs performances respectives.

L'UNICEF exerce la fonction d'agent d'administration et d'organisme pivot pour le Programme mondial. Les lignes directrices du GNUDD prévoient que l'agent d'administration assume les responsabilités suivantes :

- Tâches administratives quotidiennes ;
  - L'agent d'administration perçoit une commission correspondant à 1% du montant total des contributions.
- L'organisme pivot assume les responsabilités suivantes :
- Coordination des activités programmatiques et établissement des rapports descriptifs ;
  - Coordination des aspects opérationnels et programmatiques - l'organisme pivot assure la liaison entre tous les partenaires du Programme mondial, il coordonne et compile les plans de travail annuels et les rapports descriptifs, planifie le suivi des cibles annuelles, organise les réunions du Comité directeur et produit les comptes rendus de ces réunions, encadre les audits et les évaluations, et communique les informations qui en découlent au Comité directeur ; il peut également participer à la mobilisation des ressources ;
  - Participation aux activités de coordination quotidiennes (il n'assume toutefois aucune responsabilité d'ordre financier ou programmatique) ;
  - L'organisme pivot inscrit directement le coût de ses activités de coordination au budget du Programme mondial.
- Gestion fiduciaire et information financière efficaces et impartiales ;
  - Gestion financière et administrative - l'agent d'administration reçoit les contributions des donateurs, décaisse les fonds destinés aux entités des Nations Unies participantes sur la base des instructions du Comité directeur, et consolide les rapports financiers périodiques ainsi que le rapport financier final ;



© UNICEF/UN0825634/Das



## Références

Austrian, K. *et al.*, « The impact of the Adolescent Girls Empowerment Program (AGEP) on short and long term social, economic, education and fertility outcomes: a cluster randomized controlled trial in Zambia ». *BMC Public Health*, vol. 20, n° 1, 2020, p. 349. DOI : 10.1186/s12889-020-08468-0 ; PMID : 32183783 ; PMCID : PMC7079524.

Bandiera, O. *et al.*, *Women's empowerment in action: Evidence from a randomized control trial in Africa*. Banque mondiale, 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/393e329a-d3c5-54a4-8d93-a21c09ed17f9/content>>.

Banque mondiale, *Child marriage laws and their limitations*. 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://documents1.worldbank.org/curated/en/334131513322505611/pdf/122074-BRI-2017-10-ending-child-marriage.pdf>>.

Banque mondiale, *Economic Impacts of Child Marriage: Ethiopia Country Brief*. 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://documents1.worldbank.org/curated/en/360871525190466943/pdf/125882-BRI-P151842-PUBLIC-WorldBank-CountryBrief-Ethiopia-WebReady-v8.pdf>>.

Bergstrom, K. et Özler, B., *Improving the Well-Being of Adolescent Girls in Developing Countries*. Groupe de recherche sur le développement et Pôle des pratiques mondiales sur la santé, la nutrition et la population de la Banque mondiale, document de travail de recherche sur les politiques n° 9827, 2021. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/d6340e66-f894-5c64-9026-b09ef6a9434a/content>>.

Buchmann, N. *et al.*, *Power vs Money: Alternative Approaches to Reducing Child Marriage in Bangladesh, A Randomized Control Trial*. 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.povertyactionlab.org/sites/default/files/research-paper/Power-vs-Money-Working-Paper.pdf](http://www.povertyactionlab.org/sites/default/files/research-paper/Power-vs-Money-Working-Paper.pdf)>.

Centre pour le développement et les activités en matière de population (CEDPA), *Adolescent Girls in India Choose a Better Future: An Impact Assessment*. 2001. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[http://genderlinks.org.za/wp-content/uploads/imported/articles/attachments/13177\\_file\\_blp\\_report.pdf](http://genderlinks.org.za/wp-content/uploads/imported/articles/attachments/13177_file_blp_report.pdf)>.

Chae, S. et Ngo, T., *The global state of evidence on interventions to prevent child marriage*. Rapport de recherche du GIRL Center n° 1, Population Council, 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://knowledgecommons.popcouncil.org/departments\\_sbsr-pgy/533/](https://knowledgecommons.popcouncil.org/departments_sbsr-pgy/533/)>.

Collin, M. et Talbot, T., « Are age of marriage laws enforced? Evidence from developing countries ». *Journal of Development Economics*, vol. 160, 2023.

Conseil d'administration de l'UNICEF, *Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres*. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/executiveboard/media/7051/file/2021-31-Gender\\_Action\\_Plan\\_2022-2025-FR-ODS.pdf](http://www.unicef.org/executiveboard/media/7051/file/2021-31-Gender_Action_Plan_2022-2025-FR-ODS.pdf)>.

Equimundo, *She goes with me in my boat: Child and Adolescent Marriage in Brazil*. 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://promundo.org.br/wp-content/uploads/2015/07/SheGoesWithMeInMyBoat\\_Web\\_15Sept2015-postprint.pdf](https://promundo.org.br/wp-content/uploads/2015/07/SheGoesWithMeInMyBoat_Web_15Sept2015-postprint.pdf)>.

Equimundo, UNFPA et Spotlight Initiative, *Boyhood and Child, Early, and Forced Marriages and Unions: An evidence review*. 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://www.equimundo.org/wp-content/uploads/2022/09/Equimundo\\_CEFMU\\_Report.pdf](https://www.equimundo.org/wp-content/uploads/2022/09/Equimundo_CEFMU_Report.pdf)>.

Faculté de droit de l'Université Columbia, « Kimberlé Crenshaw on Intersectionality, More than Two Decades Later ». 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.law.columbia.edu/news/archive/kimberle-crenshaw-intersectionality-more-two-decades-later](http://www.law.columbia.edu/news/archive/kimberle-crenshaw-intersectionality-more-two-decades-later)>.

Fan, S., Qian, Y. et Koski, A., « Child marriage in mainland China ». *Studies in Family Planning*, vol. 53, n° 1, 2022, p. 23-42.

FCDO, *Annual review*. Mars 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://devtracker.fcdo.gov.uk/projects/GB-1-204496/documents>>.

FCDO, *Annual review*. 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://devtracker.fcdo.gov.uk/projects/GB-GOV-1-301058/documents>>.

Fiala, N., Peterman, A. et Boender, C., *UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage Impact Feasibility Assessment: Final Report – Stage 4*. 2023 (non publié).

Filles, pas épouses, « Établissement et application de lois et de politiques »; n. d. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/th%C3%A9orie-du-changement/etablir-et-appliquer-lois-et-politiques/>>.

Filles, pas épouses, *Ending child marriage is crucial to gender equality*. 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.girlsnotbrides.org/documents/953/Ending-child-marriage-is-crucial-to-gender-equality\\_2020-July.pdf](http://www.girlsnotbrides.org/documents/953/Ending-child-marriage-is-crucial-to-gender-equality_2020-July.pdf)>.

Gavrilovic et al., *Child Marriage and Ethiopia's Productive Safety Net Program: Analysis of protective pathways in the Amhara region*. 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/ethiopia/media/6761/file/Final%20Report%20.pdf](http://www.unicef.org/ethiopia/media/6761/file/Final%20Report%20.pdf)>.

Gupta, G. R. et al., « Beyond gender mainstreaming: transforming humanitarian action, organizations and culture ». *Journal of International Humanitarian Action*, vol. 8, n° 5, 2023.

Haberland N. et Rogow D., « Sexuality education: emerging trends in evidence and practice ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 56, 2015, p. S15-S21.

Haberland, N. A., McCarthy, K. J. et Brady, M., « A Systematic Review of Adolescent Girl Program Implementation in Low- and Middle-Income Countries: Evidence Gaps and Insights ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 63, n° 1, 2018, p. 18-31.

Handa, S., Halpern, C., Pettifor, A. et Thirumurthy, H., « The Government of Kenya's Cash Transfer Program Reduces the Risk of Sexual Debut among Young People Age 15 ». *PLoS One*, vol. 9, n° 1, 2014.

HCDH, « *Stéréotypes liés au genre* ». N. d. Disponible à l'adresse suivante : <[www.ohchr.org/fr/women/gender-stereotyping](http://www.ohchr.org/fr/women/gender-stereotyping)>.

Heath, R. et Mobarak, A. M., « Manufacturing growth and the lives of Bangladeshi women ». *Journal of Development Economics*, vol. 115, 2014, p. 1-15.

Hindin, M., Kalamar, A., Thompson, T. et Upadhyay, U., « Interventions to prevent unintended and repeat pregnancy among young people in low and middle income countries: A systematic review of the published and gray literature ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 59, n° 3, 2016, p. S8-S15.

Jensen, R., « Do labour market opportunities affect young women's work and family decisions? Experimental evidence from India ». *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 127, n° 2, 2012, p. 753-792.

Kerr-Wilson, A. et al., *What works to prevent violence against women and girls? A rigorous global evidence review of interventions to prevent violence against women and girls. Programme mondial « What Works to Prevent Violence Against Women and Girls »*, 2020, p. ii-iii. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.whatworks.co.za/documents/publications/374-evidence-reviewfweb/file](http://www.whatworks.co.za/documents/publications/374-evidence-reviewfweb/file)>.

Loy, Irwin, « What the latest funding data says about the humanitarian system ». *The New Humanitarian*, juin 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.thenewhumanitarian.org/news/2023/06/21/what-latest-funding-data-says-about-humanitarian-system?utm\\_source=The+New+Humanitarian&utm\\_campaign=f91a72flae-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2023\\_06\\_23&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_d842d98289-f91a72flae-75519541](http://www.thenewhumanitarian.org/news/2023/06/21/what-latest-funding-data-says-about-humanitarian-system?utm_source=The+New+Humanitarian&utm_campaign=f91a72flae-EMAIL_CAMPAIGN_2023_06_23&utm_medium=email&utm_term=0_d842d98289-f91a72flae-75519541)>.

Malhotra, A. et Elnakib, S., « 20 Years of the Evidence Base on What Works to Prevent Child Marriage: A Systematic Review ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 68, n° 5, 2021, p. 847-862.

Mathers, N., *How cash transfers contribute to ending child marriage: review and synthesis of the evidence*. Filles, pas épouses, 2021. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.researchgate.net/publication/359972704\\_How\\_Cash\\_Transfers\\_Can\\_Contribute\\_to\\_Ending\\_Child\\_Marriage\\_Review\\_and\\_synthesis\\_of\\_the\\_evidence](http://www.researchgate.net/publication/359972704_How_Cash_Transfers_Can_Contribute_to_Ending_Child_Marriage_Review_and_synthesis_of_the_evidence)>.

McGavock, T., « Here waits the bride? The effect of Ethiopia's child marriage law ». *Journal of Development Economics*, 2021, p. 149.

Mehra, D. *et al.*, « Effectiveness of a community based intervention to delay early marriage, early pregnancy and improve school retention among adolescents in India ». *BMC Public Health*, vol. 18, 2018, p. 732. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://doi.org/10.1186/s12889-018-5586-3>>.

Molitoris, J. *et al.*, « Early Childbearing and Child Marriage: An Update ». *Studies in Family Planning*, 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://doi.org/10.1111/sifp.12243>>.

Nations Unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. 1979. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>>.

Nations Unies, *Report of the UN Economist Network for the UN 75th anniversary: shaping the trends of our time*. 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://digitallibrary.un.org/record/3884187?ln=en>>.

Nations Unies, *Global Digital Compact: Background Note (version 17 January 2023)*. 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.un.org/techenvoy/sites/www.un.org.techenvoy/files/Global-Digital-Compact\\_background-note.pdf](http://www.un.org/techenvoy/sites/www.un.org.techenvoy/files/Global-Digital-Compact_background-note.pdf)>.

OCDE, *Coopération pour le développement 2020 : Apprendre des crises, renforcer la résilience*. 2020. Disponible à l'adresse suivante : <[www.oecd-ilibrary.org/fr/development/cooperation-pour-le-developpement-2020\\_b8d7cf8c-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/cooperation-pour-le-developpement-2020_b8d7cf8c-fr)>.

OIT, « *Women's labour force participation in India: Why is it so low?* ». N. d. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-new\\_delhi/documents/genericdocument/wcms\\_342357.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-new_delhi/documents/genericdocument/wcms_342357.pdf)>.

ONU-Femmes, *Democratic backsliding and the backlash against women's rights: Understanding the current challenges for feminist politics*. 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/discussion-paper-democratic-backsliding-and-the-backlash-against-womens-rights](http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/discussion-paper-democratic-backsliding-and-the-backlash-against-womens-rights)>.

ONU-Femmes, « *Glossaire d'égalité des sexes* ». 2023. Disponible à l'adresse suivante : <<https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&lang=fr>>.

ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, ONU-Femmes et OMS, *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité*. 2018. Disponible à l'adresse suivante : <[www.who.int/fr/publications/m/item/9789231002595](http://www.who.int/fr/publications/m/item/9789231002595)>.

Oringanje, C. *et al.*, « Interventions for preventing unintended pregnancies among adolescents ». *Cochrane Database Systematic Reviews*, vol. 2, n° 2, 2016, CD005215. DOI : 10.1002/14651858.CD005215.pub3.

Partners in Law for Development India, *A case for differentiated legal responses to child, early and forced marriage and unions: Lessons from India for a Global Audience*. 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://pldindia.org/advocacy/papers-and-articles/a-case-for-differentiated-legal-responses-to-child-early>>.

Pasten, R. *et al.*, *Not a Dream Wedding: The Hidden Nexus Between Climate Change and Child Marriage*. 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://econ.uchile.cl/uploads/publicacion/6e5a4a088041b583694ad85ae25948c4fe9443e8.pdf>>.

Peterman, A. et Fiala, N., *Rapid review and stocktaking of child marriage interventions research: Impact Feasibility Assessment for the UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage*. 2022.

Pope, D. H. *et al.*, « *What is the current evidence for the relationship between the climate and environmental crises and child marriage? A scoping review* ». *Global Public Health*, 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://doi.org/10.1080/17441692.2022.2095655>>.



Population Council, *Delivering impact for adolescent girls, emerging findings from Population Council research*. Publication « Knowledge Commons », 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://knowledgecommons.popcouncil.org/cgi/viewcontent.cgi?article=1459&context=departments\\_sbsr-pgy](https://knowledgecommons.popcouncil.org/cgi/viewcontent.cgi?article=1459&context=departments_sbsr-pgy)>.

Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Joint Assessment of Adaptations to the UNFPA-UNICEF Global Programme to End Child Marriage in Light of COVID-19*. 2020a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/documents/joint-assessment-adaptations-unfpa-unicef-global-programme-end-child-marriage-light-covid](http://www.unicef.org/documents/joint-assessment-adaptations-unfpa-unicef-global-programme-end-child-marriage-light-covid)>.

Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Leaving No One Behind: Technical Note of the Global Programme to End Child Marriage*. 2020b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/resources/leaving-no-one-behind-technical-note-global-programme-end-child-marriage](http://www.unfpa.org/resources/leaving-no-one-behind-technical-note-global-programme-end-child-marriage)>.

Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, « *Note technique sur l'autonomisation des adolescentes par les compétences transférables dans le cadre du Programme mondial pour mettre fin au mariage d'enfants* ». 2020c. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/104831/file/Girls-empowerment-technical-note-2020-French.pdf](http://www.unicef.org/media/104831/file/Girls-empowerment-technical-note-2020-French.pdf)>.

Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, « *Note technique - Programmes de compétences de vie pour l'autonomisation des adolescentes* ». 2020d. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/104846/file/Life-skills-technical-note-2019-French.pdf](http://www.unicef.org/media/104846/file/Life-skills-technical-note-2019-French.pdf)>.

Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Global Child Marriage Research Strategy*. 2021a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/104126/file/Child-marriage-research-strategy-2021.pdf](http://www.unicef.org/media/104126/file/Child-marriage-research-strategy-2021.pdf)>.

Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Evolution in the evidence base on child marriage (2000-2019)*. 2021b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/documents/evolution-evidence-base-child-marriage-2000-2019](http://www.unicef.org/documents/evolution-evidence-base-child-marriage-2000-2019)>.

Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Assessment of feminist-focused CSOs under the Global Programme to End Child Marriage*. 2022a (à paraître).

Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Annual report 2021*. 2022b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/documents/fighting-odds-catalyzing-change](http://www.unicef.org/documents/fighting-odds-catalyzing-change)>.

Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK), *Evidence review: Child marriage interventions and research from 2020 to 2022*. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants et Filles, pas épouses, 2023.

Ruane-McAteer, E. *et al.*, « Gender-transformative programming with men and boys to improve sexual and reproductive health and rights: A systematic review of intervention studies ». *BMJ Global Health*, vol. 5, 2020. DOI :10.1136/bmjgh-2020-002997.

Rudgard, W. *et al.*, « Multiple Impacts of Ethiopia's Health Extension Program on Adolescent Health and Well-Being: A Quasi-Experimental Study ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 71, 2022, p. 303-316.

Salam, R. A. *et al.*, « Improving adolescent sexual and reproductive health: A systematic review of potential interventions ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 59, n° 4, 2016, p. S11-S28.

Santhya, K. G. et Jejeebhoy, S. J., « Sexual and reproductive health and rights of adolescent girls: Evidence from low- and middle- income countries ». *Global Public Health*, vol. 10, n° 2, 2015, p. 189-221.

Service d'assistance de l'ASDI sur la sécurité humaine et l'aide humanitaire, *Leaving no crisis behind with assistance for the triple nexus: Humanitarian, development and peace funding in crisis contexts*. 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://devinit.org/documents/1298/SHD261\\_nexus\\_financing\\_data\\_for\\_distribution\\_signed\\_off\\_final\\_v2\\_5G8xy9F.pdf](https://devinit.org/documents/1298/SHD261_nexus_financing_data_for_distribution_signed_off_final_v2_5G8xy9F.pdf)>.

Siddiqi, M. et Greene, M., « Mapping the Field of Child Marriage: Evidence, Gaps, and Future Directions From a Large-Scale Systematic Scoping Review, 2000–2019 ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 70, n° 3, 2022, p. 9-16.

Stark, L. *et al.*, « The Effectiveness of Women and Girls Safe Spaces: A Systematic Review of Evidence to Address Violence Against Women and Girls in Humanitarian Contexts ». *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 23, n° 4, 2022, p. 1249-1261.

UNFPA, *My body, my life, my world: Operational guidance – Module 1 Adolescent sexual and reproductive health and rights*. N. d. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA-MBMLMW\\_MOD1-EN.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA-MBMLMW_MOD1-EN.pdf)>.

UNFPA, *État de la population mondiale 2013*. 2013. Disponible à l'adresse suivante : <[https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FR-SWOP2013\\_0.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FR-SWOP2013_0.pdf)>.

UNFPA, *Measuring prevalence of violence against women: Key terminology*. 2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://asiapacific.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/kNOwVAWdata%20Key%20Terminology.pdf>>.

UNFPA, *Sexual and Reproductive Health and Rights: An Essential Element of Universal Health Coverage*. 2019a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/featured-publication/sexual-and-reproductive-health-and-rights-essential-element-universal-health](http://www.unfpa.org/featured-publication/sexual-and-reproductive-health-and-rights-essential-element-universal-health)>.

UNFPA, *Women's Ability to Decide: Issue Brief on Indicator 5.6.1 of the Sustainable Development Goals*. 2020a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/resources/womens-ability-decide-issue-brief-indicator-561-sustainable-development-goals](http://www.unfpa.org/resources/womens-ability-decide-issue-brief-indicator-561-sustainable-development-goals)>.

UNFPA, *Renforcer les droits et les choix de tous : Note d'orientation pour l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme à la programmation*. 2020b. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2020\\_HRBA\\_guidance\\_note\\_unfpa\\_fr22.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2020_HRBA_guidance_note_unfpa_fr22.pdf)>.

UNFPA, *Principes directeurs et programmatiques internationaux sur l'éducation complète à la sexualité en milieu extrascolaire*. 2020c. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/featured-publication/international-technical-and-programmatic-guidance-out-school-comprehensive](http://www.unfpa.org/featured-publication/international-technical-and-programmatic-guidance-out-school-comprehensive)>.

UNFPA, *Plan stratégique 2022-2025*. 2021a. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/fr/strategic-plan-2022](http://www.unfpa.org/fr/strategic-plan-2022)>.

UNFPA, *État de la population mondiale 2021*. 2021b. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/fr/sowp-2021/autonomy](http://www.unfpa.org/fr/sowp-2021/autonomy)>.

UNFPA, *Rendre tous les espaces sûrs*. 2021c. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA-TFGBV-Making%20All%20Spaces%20Safe.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA-TFGBV-Making%20All%20Spaces%20Safe.pdf)>.

UNFPA, *The Impact of the Climate Crisis on Sexual and Reproductive Health and Rights*. 2022a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://esaro.unfpa.org/en/publications/impact-climate-crisis-sexual-and-reproductive-health-and-rights>>.

UNFPA, *Motherhood in Childhood: The Untold Story*. 2022b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/MotherhoodInChildhood\\_report.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/MotherhoodInChildhood_report.pdf)>.

UNFPA, *Empowering Adolescent Girls Through Non-Formal Education*. 2022c. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/publications/empowering-adolescent-girls-through-non-formal-education](http://www.unfpa.org/publications/empowering-adolescent-girls-through-non-formal-education)>.

UNFPA, *État de la population mondiale 2023*. 2023a. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/fr/swp2023](http://www.unfpa.org/fr/swp2023)>.

UNFPA, *Guidance on the Safe and Ethical Use of Technology to Address Gender-based Violence and Harmful Practices: Implementation Summary*. 2023b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA\\_SafeEthicalGBVTechGuide\\_Summary\\_2023.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA_SafeEthicalGBVTechGuide_Summary_2023.pdf)>.

UNFPA et UNICEF, *Joint evaluation report: UNFPA-UNICEF Global Programme to Accelerate Action to End Child Marriage*. 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/sites/default/files/2019-06/GP-2019-Evaluation.pdf](http://www.unicef.org/sites/default/files/2019-06/GP-2019-Evaluation.pdf)> ; résumé d'évaluation disponible en français à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/sites/default/files/2019-06/GP-2019-Evaluation-Summary-French.pdf](http://www.unicef.org/sites/default/files/2019-06/GP-2019-Evaluation-Summary-French.pdf)>.

UNFPA, UNICEF et Division des affaires publiques, *Landscape Mapping and Review of Technology-based Interventions to Mitigate Child Marriage and Female Genital Mutilation for 13 countries in Africa and Asia: In-Depth Assessment Report - Mozambique, Sudan, and India*. 2023a.

UNICEF, UNFPA et Division des affaires publiques, *Review of technology-based interventions to address child marriage and female genital mutilation*. 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/documents/review-technology-based-interventions-address-child-marriage-and-female-genital](http://www.unicef.org/documents/review-technology-based-interventions-address-child-marriage-and-female-genital)>.

UNICEF, *Gender Equality Glossary of Terms and Concepts*. 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/rosa/media/1761/file/Gender%20glossary%20of%20terms%20and%20concepts%20.pdf](http://www.unicef.org/rosa/media/1761/file/Gender%20glossary%20of%20terms%20and%20concepts%20.pdf)>.

UNICEF, *Global framework on transferable skills*. 2019a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/reports/global-framework-transferable-skills](http://www.unicef.org/reports/global-framework-transferable-skills)>.

UNICEF, *Le modèle des facteurs comportementaux : Un cadre conceptuel pour la programmation du changement social et comportemental*. 2019b. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.unicef.org/wca/media/7706/file/Modele-des-facteurs-comportementaux.pdf>>.

UNICEF, *Gender Equality in Humanitarian Action: Action Learning Brief and Checklist. Partnering with women- and girl-led organizations*. 2020a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/129046/file/UNICEF%20-%20Action%20Brief%20-%20Engaging%20Local%20WGLos.pdf](http://www.unicef.org/media/129046/file/UNICEF%20-%20Action%20Brief%20-%20Engaging%20Local%20WGLos.pdf)>.

UNICEF, *Global Knowledge Management Medium-term Strategy 2021-2022: putting knowledge to work to achieve rights and results for children*. 2020b.

UNICEF, *La crise climatique est une crise des droits de l'enfant - Présentation de l'indice des risques climatiques pour les enfants*. 2021a. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.unicef.org/media/109861/file/The%20Climate%20Crisis%20is%20a%20Child%20Rights%20Crisis%20.pdf>>.

UNICEF, *Towards ending child marriage: Global trends and profiles of progress*. 2021b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://data.unicef.org/resources/towards-ending-child-marriage/>>.

UNICEF, *Définition des normes sociales et des concepts connexes*. 2021c. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/media/114436/file/Social-norms-definitions-French.pdf](http://www.unicef.org/media/114436/file/Social-norms-definitions-French.pdf)>.

UNICEF, *Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 : Des ambitions renouvelées pour 2030*. 2021d. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/sites/default/files/2022-02/UNICEF-strategic-plan-2022-2025-publication-FR.pdf](http://www.unicef.org/sites/default/files/2022-02/UNICEF-strategic-plan-2022-2025-publication-FR.pdf)>.

UNICEF, *Best of UNICEF Research 2021*. 2022a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef-irc.org/publications/pdf/Best-of-UNICEF-Research-2021.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/Best-of-UNICEF-Research-2021.pdf)>.

UNICEF, *Gender solutions: Capturing the impact of UNICEF's gender equality evidence investments (2014-2021)*. 2022b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef-irc.org/publications/pdf/Gender-Solutions-Capturing-the-impact-of-UNICEFs-gender-equality-evidence-investments.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/Gender-Solutions-Capturing-the-impact-of-UNICEFs-gender-equality-evidence-investments.pdf)>.

UNICEF, *Prospects for Children in the Polycrisis. A 2023 global outlook*. 2023a. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/globalinsight/reports/prospects-children-polycrisis-2023-global-outlook](http://www.unicef.org/globalinsight/reports/prospects-children-polycrisis-2023-global-outlook)>.

UNICEF, *Is an End to Child Marriage Within Reach? Latest trends and future prospects: May 2023 update*. 2023b. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://data.unicef.org/resources/is-an-end-to-child-marriage-within-reach/>>.

UNICEF, *Best of UNICEF Research 2022*. 2023c.



UNICEF, *Social and behaviour change guidance*. 2023d. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.sbcguidance.org/home](http://www.sbcguidance.org/home)>.

UNICEF, UNFPA et Division des affaires publiques, *Review of technology-based interventions to address child marriage and female genital mutilation*. 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/documents/review-technology-based-interventions-address-child-marriage-and-female-genital](http://www.unicef.org/documents/review-technology-based-interventions-address-child-marriage-and-female-genital)>.

USAID, *Knowledge Management and Monitoring & Evaluation: Proposed Collaboration Activities across the Program Cycle*. N. d. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[https://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PA00WS4X.pdf](https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00WS4X.pdf)>.

Weldon, S. L. et Htun, M., « Feminist mobilisation and progressive policy change: Why governments take action to combat violence against women ». *Gender & Development*, vol. 21, n° 2, 2013, p. 231-247. DOI:10.1080/13552074.2013.802158.

Yunusa, Zainab, « Climate policies must allow women to control their bodies and their fates ». *The New Humanitarian*, avril 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.thenewhumanitarian.org/opinion/2022/04/14/Climate-change-policies-women-control-bodies](http://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2022/04/14/Climate-change-policies-women-control-bodies)>.

## Glossaire

Quelques-uns des principaux termes du présent rapport sont définis ci-après. Des définitions plus complètes sont proposées par l'UNFPA<sup>144</sup>, l'UNICEF<sup>145</sup> et ONU-Femmes<sup>146</sup>.

**Autonomie corporelle** (ou liberté de disposer de son corps) : ce terme désigne le fait d'avoir la capacité et les moyens de faire des choix concernant son corps et son avenir, sans violence ni contrainte. Il s'agit notamment de décider si l'on souhaite ou non avoir des relations sexuelles, quand et avec qui ; de décider si l'on souhaite ou non concevoir un enfant, quand et avec qui ; ou encore d'être libre d'aller chez le médecin quand on en éprouve le besoin. Pourtant, les femmes et les filles (et l'ensemble de la population, d'ailleurs) se heurtent à des restrictions quant à leur autonomie corporelle. Les conséquences sur leur santé, leur bien-être et leurs projets de vie peuvent être dévastatrices. Le droit à l'intégrité physique, en vertu duquel les personnes peuvent vivre sans avoir à se livrer à des actes physiques non consentis, est indissociable du droit à disposer de son corps. Le manque d'autonomie corporelle est l'une des causes fondamentales des inégalités entre les genres et peut faire obstacle aux progrès dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation<sup>147</sup>.

**Budgétisation tenant compte des questions de genre** : analyse de l'impact des dépenses et des recettes publiques réelles sur les filles et les femmes, par rapport aux garçons et aux hommes. L'objectif de ce processus n'est pas de faire en sorte que des budgets soient spécifiquement alloués aux femmes, ni que les fonds consacrés aux programmes destinés aux femmes soient simplement revus à la hausse. Cette démarche vise plutôt à aider les pouvoirs publics à ajuster leurs politiques et à affecter les ressources en fonction des besoins afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités entre les genres.

**Discrimination à l'égard des femmes** : « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur situation matrimoniale, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine<sup>148</sup>. » Les discriminations peuvent être dues à des lois ou à des pratiques discriminatoires. La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes reconnaît ces deux formes de discrimination, qu'elles soient inscrites dans la loi, les politiques, les procédures ou les pratiques, et vise à les éliminer.

**Éducation tenant compte des questions de genre** : ce terme désigne une éducation inclusive qui garantit le même accès aux possibilités d'apprentissage pour les filles et les garçons, ainsi que pour les femmes et les hommes, qui lutte contre les obstacles liés au genre et les interactions entre les différentes formes de discrimination, qui promeut des mesures positives en vue de réduire les lacunes et les disparités entre les genres concernant la gestion du processus d'apprentissage, qui offre aux enfants un environnement propice à l'apprentissage et répondant à leurs besoins divers, et qui permet ainsi d'assurer progressivement l'égalité des genres en matière d'acquis scolaires.

**Égalité des genres** : l'égalité entre hommes et femmes signifie que les hommes et les femmes, ainsi que les filles et les garçons, ont les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes possibilités. La notion d'égalité ne signifie pas que les hommes et les femmes seront identiques, mais que leurs droits, responsabilités et possibilités ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. L'égalité des genres suppose que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont pris en compte, tout en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. Cette question ne concerne pas uniquement les femmes, mais l'ensemble de la société ; les hommes comme les femmes devraient pleinement s'engager en faveur de l'égalité des genres. L'égalité des femmes et des hommes est considérée comme un droit fondamental, mais aussi comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable axé sur les personnes.

144. UNFPA, *Measuring prevalence of violence against women: Key terminology* (Mesurer la prévalence de la violence à l'égard des femmes : Terminologie). 2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://asiapacific.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/kNOwVAWdata%20Key%20Terminology.pdf>>.

145. UNICEF, *Gender Equality Glossary of Terms and Concepts* (Glossaire des termes et concepts liés à l'égalité des genres). 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/rosa/media/1761/file/Gender%20glossary%20of%20terms%20and%20concepts%20.pdf](http://www.unicef.org/rosa/media/1761/file/Gender%20glossary%20of%20terms%20and%20concepts%20.pdf)>.

146. ONU-Femmes, « *Glossaire d'égalité des sexes* ». 2023. Disponible à l'adresse suivante : <<https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&lang=fr>>.

147. UNFPA, *État de la population mondiale 2021*. 2021b. Disponible à l'adresse suivante : <[www.unfpa.org/fr/sowp-2021/autonomy](http://www.unfpa.org/fr/sowp-2021/autonomy)>.

148. Nations Unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. 1979. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>>.

**Équité entre les genres :** ce terme désigne le traitement équitable des hommes et des femmes, ainsi que des filles et des garçons, et surtout l'égalité des résultats. Pour parvenir à l'équité entre les genres, il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures provisoires exceptionnelles en compensation des préjugés et des discriminations systémiques ou historiques. Ces mesures peuvent se traduire par un traitement différencié, mais équitable, destiné à combattre des préjugés ou des inégalités dus aux rôles ou aux normes assignés à chaque genre ou à certaines différences entre les hommes et les femmes. L'équité assure les mêmes chances aux hommes et aux femmes, ainsi qu'aux filles et aux garçons, et ce tout au long de la vie. Ce processus consiste à garantir un traitement juste et équitable aux deux genres, en tenant compte des différents besoins des hommes et des femmes, des obstacles culturels et des discriminations dont chaque groupe peut être ou a pu être victime.

**Grandes tendances mondiales :** tendances produisant des effets à l'échelle mondiale, comme les changements climatiques, les évolutions démographiques telles que le vieillissement, les migrations et l'urbanisation, ou encore l'émergence des technologies numériques et le creusement des inégalités<sup>149</sup>.

**Intersectionnalité :** cadre analytique permettant de déterminer le pouvoir et les privilèges que possède chaque individu en fonction de formes croisées d'oppression, liées par exemple à la race, au genre, à l'orientation sexuelle ou à la nationalité. Le mariage d'enfants est un problème intersectionnel. Cette pratique est en effet indissociable des inégalités croisées que subissent les filles et les garçons en fonction de leur sexe, de leur genre et de leur âge, ainsi que d'autres facteurs tels que le fait de vivre en milieu urbain ou rural et leur situation socioéconomique. Des facteurs supplémentaires, comme les inégalités économiques, tendent bien souvent à creuser encore davantage ces disparités<sup>150</sup>.

**Interventions faisant appel à la technologie :** politiques, programmes et initiatives utilisant dans une certaine mesure des équipements ou des services technologiques pour autonomiser les femmes et les filles afin de combattre et de faire reculer le mariage d'enfants. En d'autres termes, ces équipements ou services technologiques contribuent à l'intervention, mais il ne s'agit ni des principaux outils, ni de l'élément central de l'intervention.

**Interventions technologiques :** politiques, programmes et initiatives reposant principalement sur des équipements ou des services technologiques pour autonomiser les femmes et les filles afin de combattre et de faire reculer le mariage d'enfants.

**Mariage avec une différence d'âge importante :** les enquêtes démographiques et de santé définissent généralement la différence d'âge dans le mariage comme le nombre d'années complètes qui séparent l'âge de la fille ou de la femme et celui de son conjoint. Cet écart est généralement classé en trois catégories : moins de cinq ans, entre cinq et neuf ans, et 10 ans ou plus. Les mariages arrangés et/ou forcés s'accompagnent souvent d'une plus grande différence d'âge. Le déséquilibre des rapports de pouvoir qui en découle au sein du couple peut avoir de graves conséquences. Les filles mariées à des hommes plus âgés, qui constituent dans de nombreuses sociétés la catégorie dominante de la population, sont souvent les plus mal loties en matière de violence, de santé, d'autonomisation, etc. La prévalence de ces mariages varie en fonction du contexte. C'est en Afrique que les mariages avec une différence d'âge importante sont les plus courants.

**Mariage d'enfants :** un mariage d'enfants est défini comme un mariage officiel ou une union non officialisée impliquant un garçon ou une fille de moins de 18 ans. Un mariage officiel peut être civil, religieux ou régi par les pratiques et le droit coutumiers. À l'inverse, une union non officialisée fait référence à l'union d'un couple vivant ensemble depuis un certain temps et engagé dans une relation durable, mais n'ayant pas officialisé cette union dans le cadre d'une cérémonie civile ou religieuse. Les résolutions des Nations Unies font référence aux « mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés ». Cette formulation tend à dissocier ces concepts qui, pourtant, sont souvent imbriqués.

**Mariage forcé :** le mariage forcé est un mariage dans lequel au moins l'un des deux conjoints ne donne pas son consentement libre, entier et éclairé, et ce, quel que soit son âge. Le mariage forcé peut également désigner une union dans laquelle au moins l'un des deux conjoints n'est pas en mesure de quitter l'autre ou de mettre un terme au mariage. Étant donné que, dans la plupart des pays, un enfant n'est pas considéré comme étant capable de donner un consentement légal, tout mariage d'enfants peut être considéré comme un mariage forcé. Il arrive néanmoins souvent que deux adolescents âgés de moins de 18 ans se marient volontairement.

149. Nations Unies, *Report of the UN Economist Network for the UN 75th anniversary: shaping the trends of our time* (Rapport du Réseau des économistes des Nations Unies pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU : façonner les tendances d'aujourd'hui). 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://digitallibrary.un.org/record/3884187?ln=en>>.

150. Faculté de droit de l'Université Columbia, « Kimberlé Crenshaw on Intersectionality, More than Two Decades Later » (Entretien avec Kimberlé Crenshaw au sujet de l'intersectionnalité, plus de 20 ans après), 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.law.columbia.edu/news/archive/kimberle-crenshaw-intersectionality-more-two-decades-later](http://www.law.columbia.edu/news/archive/kimberle-crenshaw-intersectionality-more-two-decades-later)>.



**Mariage précoce :** les termes « mariage d'enfants » et « mariage précoce » renvoient sensiblement à la même notion : un mariage dans lequel au moins l'un des conjoints a moins de 18 ans. On parle généralement de mariage précoce lorsque l'âge d'au moins l'un des conjoints est inférieur à l'âge minimum légal du mariage en vigueur dans le pays. On emploie aussi parfois ce terme pour désigner un mariage dans lequel l'un des conjoints (ou les deux) a 18 ans ou plus, mais que sa capacité à accorder son consentement est compromise. Par exemple, serait considéré comme précoce le mariage d'une jeune fille de 19 ans qui n'est pas physiquement ou émotionnellement mature ou qui ne dispose pas d'informations suffisantes sur les choix qu'elle peut faire.

**Mariage volontaire :** mariage relevant d'un choix délibéré de la part des deux conjoints. Les mariages volontaires sont parfois vus comme une échappatoire à des situations violentes ou à un mariage forcé. Ces unions permettent aussi aux jeunes d'avoir une activité sexuelle dans les contextes où les rapports sexuels ne sont admis que dans le cadre de l'institution du mariage. Elles peuvent en outre servir à « légitimer » une grossesse. Les adolescents peuvent également décider de se marier pour obtenir leur indépendance (besoin d'appartenance et d'indépendance lié au développement cérébral durant cette période de la vie) en fondant leur propre famille et/ou foyer.

**Masculinité :** si l'on se place dans une perspective de genre, c'est-à-dire que l'on analyse les répercussions du genre sur les perspectives, les rôles sociaux et les interactions des individus, on constate que les hommes et les garçons sont soumis à des pressions pour se conformer à certains rôles et certains types de relations avec les filles et les femmes et agir en conséquence. Ainsi, le terme « masculinité » renvoie à la définition sociale de ce qu'implique le fait d'être un homme, une notion construite et définie d'après des critères sociaux, historiques et politiques, et non pas uniquement biologiques. La masculinité fait l'objet de nombreuses constructions sociales qui évoluent dans le temps et varient d'un territoire à l'autre. Ce concept se rapporte aux principes et aux idéaux liés au comportement attendu des hommes dans un contexte donné. La masculinité n'est pas uniquement l'affaire des hommes ; les femmes aussi influent sur le sens qui est donné à cette notion et peuvent adopter des comportements jugés « masculins ».

**Normes de genre :** ce terme renvoie aux idées ou « règles », intériorisées et apprises dès le plus jeune âge, censées définir l'identité et le comportement des hommes et des femmes. Ces normes déterminent la socialisation en fonction du genre tout au long de la vie et engendrent des stéréotypes en conséquence. Autrement dit, les normes de genre sont les normes et les attentes auxquelles s'ajuste généralement l'identité de genre, dans le cadre propre à une société, à une culture et à une communauté donnée à un moment déterminé. Les normes de genre sont des normes sociales fondées sur des distinctions entre les genres. Les approches relatives aux normes de genre permettent de pallier certaines lacunes de la théorie des normes sociales. Cette dernière fait en effet l'impasse sur le rôle du pouvoir dans les relations sociales, mais aussi sur le fait que les institutions reproduisent les rôles liés au genre et que les interactions quotidiennes contribuent également à la construction et à la reproduction de ces rôles, et sous-estime l'importance de la socialisation des enfants.

**Normes sociales :** règles perçues et informelles qui déterminent ce qui est approprié et acceptable au sein d'une communauté, d'une culture ou d'un groupe donné. On parle de « normes sociales » lorsque des individus adoptent un comportement parce qu'ils pensent que d'autres personnes comme eux ou d'autres membres de leur communauté le font également, ou pour répondre aux attentes supposées des gens qui comptent à leurs yeux. Les normes de genre sont des normes sociales fondées sur des distinctions entre les genres.

**Prise en compte des questions de genre :** attitude consistant à reconnaître et à prendre en considération les besoins respectifs des hommes et des femmes, mais aussi à prendre des mesures pour combattre les préjugés et la discrimination liés au genre afin de garantir l'égalité et l'équité entre les genres. La prise en compte des questions de genre implique de porter une attention constante et systématique aux différences entre les hommes et les femmes afin de lutter contre les obstacles structurels à l'égalité des genres.

**Programmes de transformation de la conception des genres :** programmes visant à faire évoluer de façon durable les normes de genre discriminatoires aux niveaux individuel, relationnel et institutionnel. L'objectif est de faire progresser l'égalité des genres – partage du contrôle des ressources et de la prise de décisions – et l'autonomisation des femmes et des filles, en plaçant ces deux priorités au centre des programmes et des interventions. Les approches de transformation de la conception des genres examinent, remettent en cause et transforment activement les normes de genre rigides et s'efforcent de rééquilibrer les rapports de pouvoir inégaux en s'attaquant aux causes profondes des inégalités de genre.

**Rôles liés au genre :** les rôles liés au genre font référence aux normes sociales et comportementales qui, au sein d'une culture donnée, sont largement reconnues comme étant socialement appropriées pour les hommes ou pour les femmes. Ils déterminent généralement les responsabilités et les tâches qui sont traditionnellement assignées aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles. Les rôles attribués à chaque genre sont souvent conditionnés par la structure des ménages, l'accès aux ressources, les effets de l'économie mondiale, des conflits ou des

catastrophes, ainsi que d'autres facteurs déterminants à l'échelle locale, tels que les conditions écologiques. Tout comme le genre lui-même, les rôles qui y sont associés peuvent évoluer au fil du temps, notamment avec l'autonomisation des femmes et la transformation des masculinités.

**Polycrise** : ce terme désigne la survenue de plusieurs événements catastrophiques en même temps, c'est-à-dire la coexistence de crises multiples quasiment simultanées et fortement interdépendantes dans un monde de plus en plus intégré.

**Sensible aux questions de genre** : une approche sensible aux questions de genre identifie les différences, les problèmes et les inégalités liés aux genres et cherche à en tenir compte dans des stratégies et des actions. La sensibilité aux questions de genre est désormais jugée insuffisante et doit être remplacée par la prise en compte des questions de genre qui, au-delà des sentiments et de la sensibilisation, s'accompagne d'un réel engagement à agir.

**Stéréotypes fondés sur le genre** : un stéréotype fondé sur le genre est une opinion généralisée ou un préjugé quant aux attributs ou caractéristiques que les femmes et les hommes possèdent ou doivent posséder et aux rôles qu'ils jouent ou doivent jouer. Ces stéréotypes deviennent néfastes dès lors qu'ils limitent la capacité des femmes et des hommes à développer leurs compétences personnelles, à exercer un métier et à prendre des décisions concernant leur vie<sup>151</sup>.

**Technologie** : tout équipement, technique ou système appartenant ou relatif au domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ou à celui des espaces et technologies numériques, visant à remédier à la privation d'autonomie des filles et des femmes afin de lutter directement ou indirectement contre le mariage d'enfants<sup>152</sup>.

**Technologies numériques** : outils, systèmes, appareils et ressources électroniques conçus pour produire, stocker ou traiter des données. Les technologies numériques sont en perpétuelle évolution et ne cessent de se développer. Elles englobent Internet et les technologies mobiles, les réseaux, contenus, services et applications numériques, les anciens et nouveaux systèmes médiatiques, de communication et d'information, les appareils et environnements connectés, la réalité virtuelle et augmentée, l'intelligence artificielle (notamment l'apprentissage automatique), la robotique, les systèmes automatisés et l'analyse des données, ainsi que la biométrie et les biotechnologies<sup>153</sup>. Les technologies numériques fonctionnent grâce à des infrastructures numériques (câbles sous-marins, souterrains et aériens, tours de télécommunication, centres de données, satellites, spectre invisible utilisé pour la communication sans fil, etc.). Ces infrastructures sont indispensables : sans elle, aucune connexion n'est possible.

**Violence** : il existe plusieurs formes de violence, parmi lesquelles figurent notamment les violences physiques, verbales, sexuelles, psychologiques et socioéconomiques.

La **violence liée au genre facilitée par la technologie** désigne tout acte de violence contre une personne en raison de son genre, perpétré par un ou plusieurs individus, commis, facilité, aggravé ou amplifié totalement ou en partie par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ou des médias numériques<sup>154</sup>.

La **violence numérique** renvoie aux actions ou paroles ayant pour but de nuire dans le cadre d'une utilisation abusive des technologies et outils numériques (ordinateurs, smartphones ou autres appareils connectés).

La **violence ou l'agression verbale** peut se traduire par des insultes en privé ou en public, des moqueries, l'utilisation de jurons particulièrement embarrassants pour la victime, ainsi que des menaces d'autres formes de violence contre la victime, ou contre une personne ou un objet qui lui sont chers. Les agressions verbales peuvent être liées aux origines de la victime et consister en des insultes ou des menaces vis-à-vis de sa religion, de sa culture, de sa langue, de son identité sexuelle ou encore de ses traditions.

151. HCDH, « Stéréotypes liés au genre ». N. d. Disponible à l'adresse suivante : <[www.ohchr.org/fr/women/gender-stereotyping](http://www.ohchr.org/fr/women/gender-stereotyping)>.

152. UNICEF, UNFPA et Division des affaires publiques, 2023.

153. <[https://www.unicef.org/executiveboard/media/7051/file/2021-31-Gender\\_Action\\_Plan\\_2022-2025-FR-ODS.pdf](https://www.unicef.org/executiveboard/media/7051/file/2021-31-Gender_Action_Plan_2022-2025-FR-ODS.pdf)>.

UNICEF, UNFPA et Division des affaires publiques, *Review of technology-based interventions to address child marriage and female genital mutilation* (Examen des interventions visant à lutter contre le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines à l'aide des technologies), 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <[www.unicef.org/documents/review-technology-based-interventions-address-child-marriage-and-female-genital](http://www.unicef.org/documents/review-technology-based-interventions-address-child-marriage-and-female-genital)>.

154. UNFPA, 2021c.

La **violence physique** désigne tout acte ayant pour but ou pour effet d'infliger de la douleur et/ou des blessures physiques. Frapper, brûler, donner des coups de pied ou des coups de poing, mordre, mutiler, infliger des sévices au moyen d'objets ou d'armes et tirer les cheveux constituent des formes de violence physique. Poussée à l'extrême, la violence physique liée au genre peut mener au féminicide, soit le meurtre d'une femme en raison de son genre. Certaines classifications considèrent également l'esclavage et la traite des êtres humains comme des types de violence physique. Les jeunes femmes et les jeunes hommes qui en sont victimes subissent des violences supplémentaires du fait de leur asservissement.

La **violence psychologique** renvoie notamment à des comportements menaçants n'impliquant pas nécessairement de violence physique ni même verbale. Il peut s'agir d'agissements se rapportant à des actes de violence passés, d'une indifférence ou d'une négligence délibérée. La violence psychologique peut également être perpétrée par le biais de l'isolement, de la détention, de la rétention d'informations, de la désinformation, etc. Le contrôle coercitif est une forme de violence psychologique exercée au fil du temps, qui empêche la victime isolée d'obtenir de l'aide et la prive de son indépendance en contrôlant sa vie quotidienne, notamment par des actes de violence socioéconomique.

La **violence sexuelle** couvre de nombreux actes portant également atteinte à toutes les victimes, et commis aussi bien dans la sphère publique que privée. Ce terme englobe notamment le viol (violence sexuelle avec pénétration, de quelque nature que ce soit, du corps de la victime), y compris le viol conjugal, ainsi que les tentatives de viol. Parmi les autres actes sexuels forcés, on recense entre autres le fait de contraindre une personne à regarder quelqu'un s'adonner à des actes sexuels ou à se livrer elle-même à un acte sexuel en public, le fait d'imposer des rapports sexuels non protégés, le harcèlement sexuel, et, dans le cas des femmes, les abus liés à la procréation (grossesse forcée, avortement forcé et stérilisation forcée).

La **violence socioéconomique** est à la fois une cause et une conséquence des relations de pouvoir inégalitaires entre les hommes et les femmes dans nos sociétés. Les formes les plus courantes de violence socioéconomique consistent à confisquer les revenus de la victime, à lui interdire de disposer de revenus séparés (statut de femme au foyer imposé, travail non rémunéré au sein de l'entreprise familiale), ou à la rendre inapte au travail en lui infligeant des sévices physiques ciblés. Dans l'espace public, refuser à une personne l'accès à l'éducation ou à un travail rémunéré équitablement (surtout pour les femmes), lui interdire d'accéder à certains services, l'exclure de certains emplois ou l'empêcher d'exercer ses droits civils, culturels, sociaux ou politiques relève de la violence socioéconomique.

**Violence liée au genre :** ce terme désigne la violence (voir la définition) fondée sur les différences établies par la société et les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes, autrement dit, sur le genre. La nature et l'ampleur des différents types de violence liée au genre varient d'une culture, d'un pays et d'une région à l'autre. La violence liée au genre peut ainsi prendre plusieurs formes, telles que les violences sexuelles, notamment l'exploitation et les abus sexuels ainsi que la prostitution forcée, les violences domestiques, la traite d'êtres humains, les « crimes d'honneur », ou encore le lévirat (tradition selon laquelle une veuve est donnée en héritage à un proche de son défunt mari).



## Matrice des risques (mise à jour en août 2023)

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
<b>Risques liés au contexte</b>			
1. Le manque de volonté politique des États Membres, notamment en ce qui concerne les changements juridiques et législatifs et les investissements financiers, empêche une évolution positive.	Faible	Modéré	Le Programme mondial a sélectionné de façon stratégique des pays dans lesquels il existe une certaine dynamique en faveur de l'élimination du mariage d'enfants. Il maintiendra les solides relations de travail qu'il entretient déjà avec les autorités et les ministères nationaux afin de susciter un sentiment d'unité et d'améliorer l'appropriation nationale du processus. Le Programme servira également de porte-voix à la société civile, et inclura les alliances et les financements externes, ce qui améliore généralement la responsabilité des pouvoirs publics (en participant par exemple à des activités communes de plaidoyer avec des réseaux de la société civile tels que Filles, pas épouses). Le Programme mondial continuera par ailleurs : 1) à collaborer avec les communautés économiques régionales, notamment l'Union africaine (UA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de renforcer son « influence » au niveau des pays, et 2) à coopérer avec les entités gouvernementales régionales et nationales au travers de mécanismes tels que la Commission de la condition de la femme et l'Assemblée générale des Nations Unies afin d'assurer un plaidoyer de haut niveau.
2. L'évolution du contexte politique des pays, notamment les changements de gouvernement et la modification des priorités nationales (au détriment de l'élimination du mariage d'enfants) ou d'autres problèmes de sécurité, affecte la poursuite et la pérennité des processus d'évolution positive en cours.	Faible à modérée	Modéré	Les programmes de pays sont conçus pour mettre en œuvre des plans stratégiques, en concertation avec les gouvernements centraux et conformément aux priorités nationales. L'UNFPA et l'UNICEF entretiennent tous deux des relations de longue date avec les pouvoirs législatif et exécutif des États Membres, ce qui permet de garantir une continuité d'action, en opérant de légers changements d'orientation pour tenir compte des priorités nouvelles, le cas échéant. La continuité et la pérennité de l'action du Programme mondial sont également assurées par sa nature multisectorielle, via les ministères clés les plus prometteurs, quel que soit le contexte. Les engagements pris par les pays dans les conventions et les déclarations internationales servent aussi de base pour pérenniser l'action. Le Programme mondial poursuivra sa collaboration avec les communautés économiques régionales, notamment l'UA, la SADC et la CEDEAO, afin de renforcer son « influence » au niveau des pays. Un plaidoyer fondé sur des données probantes sera également assuré dans des secteurs ciblés de tous les pays concernés par le Programme mondial, à l'exception du Yémen.  Si l'orientation stratégique, la gestion des performances et l'exécution du programme ne peuvent plus se poursuivre comme prévu, les deux organisations procèdent à un exercice de criticité du programme afin de réduire les objectifs au minimum atteignable. Dans la mesure du possible, les activités se poursuivront dans les régions non touchées. Les responsables de programme et la direction des bureaux régionaux et des sièges surveilleront de près la situation et le taux de mise en œuvre afin de pouvoir prendre des décisions rapidement. L'assistance technique sera renforcée afin d'aider les pays à redéfinir leurs réalisations attendues et à reprogrammer les financements, le cas échéant, de façon à atteindre quand même les objectifs du programme. S'ils s'avèrent nécessaires, les financements seront réaffectés à d'autres pays ciblés par le Programme, en concertation avec le Comité directeur.
3. Les crises humanitaires (épidémies virales, catastrophes naturelles, conflits, polycrise, etc.) ralentissent la mise en œuvre, voire l'empêchent complètement.	Modérée	Élevé	Les sièges, les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'UNFPA et de l'UNICEF donnent la priorité à la préparation et se tournent temporairement vers des interventions d'urgence dans les régions et les pays touchés (où résident généralement les enfants et les adolescentes à risque ou concernées par le mariage d'enfants). Les activités programmatiques se poursuivront dans la mesure du possible, en concertation avec le Comité directeur du Programme mondial, et les activités de lutte contre le mariage d'enfants seront réexaminées de façon à tenir compte des restrictions et des mesures de protection, qu'elles soient individuelles ou collectives. L'UNFPA et l'UNICEF assurent un suivi constant des situations d'urgence dans les pays ciblés par le Programme mondial (grâce aux rapports de situation, notamment).  Une solution potentielle consisterait à accroître les investissements dans les programmes de protection sociale, notamment les transferts en espèces et l'aide alimentaire, qui peuvent contribuer à atténuer les répercussions économiques immédiates pour les familles. Ces programmes peuvent également renforcer la résilience et réduire les vulnérabilités. La mise en place de programmes de relèvement dans le secteur de l'éducation permettra de remédier aux pertes d'apprentissage et d'éviter que les enfants ne prennent encore plus de retard sur le plan scolaire.  Enfin, des efforts coordonnés et collectifs sont nécessaires pour protéger les droits et le bien-être des enfants et des adolescents. Il s'agit non seulement de leur fournir une assistance immédiate, mais aussi de

s'attaquer aux causes sous-jacentes de la polycrise et de renforcer leur résilience en vue de l'avenir. Cela ne pourra se faire qu'au prix d'un effort plus collectif et mieux coordonné des organisations internationales et des pouvoirs publics dans le but d'atténuer les effets de la polycrise et de protéger l'avenir des enfants.

#### Risques relatifs à la coordination, aux capacités et à l'exécution

4. La coordination entre l'UNFPA et l'UNICEF est insuffisante.	Faible	Modéré	Le Programme mondial intervient dans le cadre d'une structure programmatique formelle qui facilite et impose divers systèmes de coordination, notamment à travers la fonction d'agent d'administration et le Comité directeur. Le Programme mondial améliore la coordination entre l'UNFPA et l'UNICEF grâce à un coordonnateur unique du Programme mondial, une communication commune et des projets conjoints dans des zones géographiques similaires.
5. La coordination inadéquate entre les partenaires de développement œuvrant pour mettre fin au mariage d'enfants entraîne des redondances.	Faible à modérée	Modéré	<p>La collaboration avec de multiples donateurs dans le cadre du Programme mondial permet déjà indéniablement d'atténuer ce risque. La phase III veillera en outre à ce que les ressources programmatiques soient complémentaires les unes des autres et atteignent les zones qui en ont le plus besoin. Au niveau des pays, l'UNFPA et l'UNICEF collaborent avec les pouvoirs publics pour que leur stratégie de lutte contre le mariage d'enfants soit en phase avec les priorités nationales ; les deux organismes soutiennent également la coordination des efforts de la société civile afin d'éviter toute redondance.</p> <p>La structure de gouvernance du Programme mondial (notamment via le Comité directeur et le Groupe consultatif partenaire) constitue par ailleurs une instance de coordination entre les partenaires de développement, les organisations de la société civile et les pouvoirs publics. La participation active du Programme mondial à des réseaux tels que Filles, pas épouses et son engagement en faveur de la mise en œuvre de l'initiative phare d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles contribuent à atténuer les risques de redondances. Le Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK), créé en partenariat avec Filles, pas épouses, facilite le partage de connaissances et renforce les capacités des partenaires, en incitant par exemple les chercheurs et spécialistes africains à participer aux échanges mondiaux.</p>
6. Les capacités insuffisantes du personnel des partenaires gouvernementaux, de la société civile ou des deux organismes des Nations Unies réduisent l'efficacité, l'efficience et la pertinence des interventions.	Modérée	Modéré	<p>Le Programme mondial dispose d'un solide cadre de suivi et d'évaluation qui prévoit des résultats intermédiaires et immédiats ainsi qu'une évaluation indépendante en étroite collaboration avec les bureaux indépendants d'évaluation des deux organisations. Des données de référence et un suivi régulier du Programme ont permis de surveiller la progression de la mise en œuvre de la phase II. Une évaluation des résultats sera réalisée afin de savoir dans quelle mesure ceux-ci peuvent être attribués au Programme mondial. Par ailleurs, le Programme continue à produire des études et des données probantes qui seront utilisées à ces fins, mais aussi de façon indépendante. Ensemble, ces éléments permettront de suivre l'efficacité du Programme en matière de résultats intermédiaires, de résultats immédiats et de produits, ce qui fournira des indicateurs utiles pour évaluer les progrès accomplis.</p> <p>Le plan de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage de la phase III prévoit une évaluation des besoins des équipes du Programme mondial et des partenaires en matière de capacités, qui servira à déterminer dans quels domaines des investissements cruciaux seront nécessaires. Cette évaluation permettra de mieux cibler le renforcement des capacités et l'affectation des ressources durant la phase III. Le personnel chargé du suivi de la phase III, en concertation avec les coordonnateurs de la gestion des connaissances, organisera des réunions de suivi trimestrielles qui incluront des séances de renforcement des capacités et d'échange de capacités destinées au personnel et aux partenaires du Programme mondial au niveau national. Les membres du personnel, expérimentés ou novices, pourront ainsi prendre part aux processus de suivi, poser des questions et partager leurs retours d'expérience et leurs bonnes pratiques de façon plus approfondie. Ce sera également l'occasion de communiquer au personnel des bureaux de pays les résultats de l'examen systématique des produits et méthodes de suivi.</p> <p>Les capacités ayant tendance à varier d'un pays à l'autre ; l'appui financier consacré à leur renforcement sera adapté en conséquence. Le soutien technique à l'échelle du Programme (par les sièges, par les bureaux régionaux, entre les pays et par les partenaires techniques extérieurs) sera également accordé en fonction des capacités et des besoins. S'ils s'avèrent nécessaires, des partenaires et des consultants extérieurs seront recrutés pour combler les lacunes en matière de capacités. L'UNFPA et l'UNICEF assureront une évaluation continue du Programme pour confirmer la pertinence des partenaires d'exécution et veiller à travailler avec les partenaires adéquats, les mieux à même d'obtenir des résultats et disposant du mandat et de l'avantage concurrentiel nécessaires sur le terrain. Les autres mesures d'atténuation sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Bureau de l'évaluation procède à une autoévaluation afin de renforcer sa responsabilité en communiquant au Programme mondial des données en temps réel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies adaptées durant une crise (pandémie de COVID-19, par exemple).</li> </ol>

			<ol style="list-style-type: none"> <li>Le Groupe d'appui au Programme mondial et les bureaux régionaux s'attachent à fournir un soutien technique visant à améliorer les capacités des pays, grâce au partage d'informations, d'outils et de directives techniques via des plateformes de gestion des connaissances ; des webinaires ; des communautés de pratique (par exemple, UNICEF Yammer) ; des courriers électroniques ; des lettres d'information mensuelles ; des visites de pays ; des consultations annuelles ; et le recrutement de consultants.</li> <li>Les bureaux de pays apportent leur soutien aux partenaires d'exécution et les forment à la gestion financière, à la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) et à la rédaction de rapports.</li> <li>Les bureaux de pays organisent des examens trimestriels et annuels de la mise en œuvre, comprenant le suivi du budget et des échanges Sud-Sud.</li> </ol>
7. Le programme n'atteint pas les filles et les femmes les plus à risque/les plus vulnérables.	Faible à modérée	Faible	Lors de la conception du Programme mondial, l'UNICEF a utilisé une approche fondée sur le Système de suivi des résultats pour l'équité afin d'assurer une planification, une programmation et un suivi axés sur l'équité. Cet outil aide les programmes et politiques de suivi à garantir que l'approche axée sur l'équité utilisée pour atteindre les enfants les plus marginalisés s'appuie sur des données probantes et tend vers l'impact prévu. L'UNFPA utilise par ailleurs des données démographiques pour mener des analyses ventilées par âge, par genre et par zone géographique afin d'évaluer la prévalence et l'incidence du mariage d'enfants. Ces deux approches ont pour principaux objectifs d'identifier et de cibler les populations les plus vulnérables, de demander des comptes aux prestataires de services et d'améliorer l'accès aux services pour les communautés les plus défavorisées, notamment les filles exposées au mariage d'enfants ou concernées par cette pratique.
8. Sujet potentiellement sensible sur le plan culturel, risque de réactions conservatrices au sein même des communautés	Faible	Faible à modéré	Les organisations sont sensibles à la réalité culturelle des pays dans lesquelles elles interviennent. Il est crucial que le Programme mondial ne soit pas perçu comme suivant une politique spécifique ou un cadre idéologique ne servant pas les intérêts supérieurs de la communauté. Une attention particulière sera donc portée à la façon dont les notions sont conceptualisées et définies dans un pays et dans un contexte infranational donné, en veillant à suivre le principe consistant à ne pas nuire. Les responsables communautaires, les parents et les tuteurs seront impliqués dès le départ, dans le respect des protocoles éthiques et des spécificités culturelles. L'UNFPA et l'UNICEF ont l'habitude d'intervenir au niveau communautaire et gèrent déjà efficacement des programmes de lutte contre le mariage d'enfants dans de nombreux pays, prouvant qu'il est effectivement possible d'éviter tout risque d'atteinte à la réputation des organisations ou des partenaires de développement.
9. Recul de l'égalité des genres : les femmes et les filles se heurtent à des résistances et à des obstacles à l'égalité des genres à tous les niveaux du modèle socioéconomique. L'hostilité à l'égard de l'égalité des genres risque de réduire à néant les avancées durement acquises en la matière.	Élevée	Modéré	<p>La constitution d'alliances avec des donateurs, des gouvernements et d'autres organisations en faveur de l'égalité des genres est une stratégie d'atténuation incontournable. Elle nécessite de coordonner et d'harmoniser les stratégies, mais aussi de comprendre et d'analyser les efforts concertés des opposants à l'égalité des genres.</p> <p>La promotion de l'égalité des genres à tous les niveaux du modèle socioécologique permet au Programme mondial de cibler les axes d'amélioration, par exemple l'éducation des filles, l'accès des adolescents aux services de santé sexuelle et procréative, la protection sociale ou la formation professionnelle dans les contextes où les réformes sur l'âge légal du mariage sont au point mort, ou dans lesquels l'évolution des normes de genre discriminatoires profondément ancrées prend trop de temps au sein des communautés. La capacité du Programme mondial à faire preuve de flexibilité lui permet de saisir les occasions qui se présentent pour faire progresser l'égalité des genres.</p>
10. Risque de violations des droits de la personne de la part des partenaires gouvernementaux, de la société civile ou du personnel de l'UNFPA/de l'UNICEF, soit directement au travers d'actions (ou d'omissions) soit au travers des relations opérationnelles ou des chaînes d'approvisionnement.	Faible	Modéré	<p>Le Programme mondial intervient selon les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il utilise en outre une approche fondée sur les droits de la personne dans ses interventions de lutte contre le mariage d'enfants au niveau régional, national et mondial. Par ailleurs, l'UNICEF applique les procédures relatives au cadre de sauvegarde de l'enfance dans tous les pays. Ce cadre s'appuie sur la politique de sauvegarde de l'enfant de 2016.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Dans tous les pays, l'UNICEF met en œuvre un cadre de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, qui couvre certains aspects ne figurant pas dans le cadre de sauvegarde de l'enfance.</li> <li>Conformément aux directives du GNUD sur l'élaboration des Bilans communs de pays et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (anciennement Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), l'ensemble des bureaux de pays de l'UNFPA et de l'UNICEF procèdent à une évaluation indépendante, impartiale et collective et analysent la situation de chaque pays. Ils recensent ainsi les progrès réalisés, les lacunes, les atouts et les obstacles liés aux principes des droits de la personne (égalité et non-discrimination, participation, responsabilité) de façon à orienter la planification et la mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies.</li> </ol>
11. Le recul du mariage d'enfants est bien trop lent pour atteindre la cible 5.3 des ODD, à savoir éradiquer le mariage d'enfants d'ici à 2030.	Élevée	Modéré	Le Programme mondial s'appuie sur les données existantes relatives aux mesures efficaces contre le mariage d'enfants et concentre ses ressources sur les stratégies les plus susceptibles d'obtenir les meilleurs résultats en matière de bien-être et d'autonomisation des adolescentes. À l'inverse,



il réduit les ressources et le soutien alloués aux interventions qui n'ont pas enregistré de progrès suffisamment rapides en matière de recul du mariage d'enfants.

## Risques financiers et fiduciaires

12. Le Programme mondial n'attire pas suffisamment de financements pour produire des résultats à grande échelle, que ce soit à cause de l'évolution des priorités des partenaires ou pour d'autres raisons.

Modérée

Modéré à élevé

Le fait de travailler conjointement avec d'autres donateurs dans le cadre du Programme mondial contribuera grandement à atténuer ce risque. La phase III veillera en outre à ce que les ressources programmatiques soient complémentaires et atteignent les zones qui en ont le plus besoin. Des réunions régulières pour examiner la situation des pays et les progrès accomplis encouragent les relations stratégiques avec les donateurs, ce qui contribue aussi à atténuer ce risque. Ce risque est également atténué par les relations avec les comités nationaux de l'UNFPA et de l'UNICEF, entretenues au moyen de visites, de téléconférences et de points réguliers avec les pays. La phase III du Programme mondial prévoit en outre une stratégie de communication approfondie et dynamique, assortie d'un calendrier de plaidoyer visant à accroître la visibilité du Programme et d'une stratégie de mobilisation des ressources (dirigée par le PGSU) destinée à identifier et rencontrer des partenaires afin de lever des fonds.

13. Les fonds ne sont pas utilisés aux fins prévues, les ressources ne sont pas optimisées et/ou ne sont pas correctement comptabilisées.

Modérée

Modéré à élevé

Les politiques de l'UNFPA et de l'UNICEF en matière de prévention des fraudes et de passation de marchés sont accessibles au public et sont rigoureusement appliquées. Dans le cadre du Programme mondial, le Comité directeur constitue l'organe le plus haut placé en ce qui concerne les orientations stratégiques ainsi que le contrôle et la coordination des aspects fiduciaires et liés à la gestion. L'agent d'administration est tenu d'assurer une gestion fiduciaire efficace et impartiale. En dehors du cadre direct du Programme mondial, l'unité du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) chargée du contrôle de la gestion fiduciaire sert de premier point de contact aux sièges pour les questions fiduciaires. Il supervise la mise en œuvre des aspects fiduciaires des politiques du GNUD concernant les mécanismes de financement conjoint et discute s'il y a lieu de la nécessité de s'écarter du protocole d'accord standard, des lettres d'accord ou du mandat du Comité directeur.

L'UNICEF a élaboré une stratégie détaillée de lutte contre la fraude à tous les niveaux et nommé comme coordonnateurs le représentant adjoint du responsable des opérations et les chefs régionaux des opérations, respectivement pour les bureaux de pays et les bureaux régionaux. La gestion des risques de fraude est assurée en continu, ce qui signifie notamment que les cas sont signalés dès qu'ils sont révélés. Dans le cadre de ces efforts, et dans une logique de sensibilisation, le personnel a été formé à la stratégie de lutte contre la fraude et a suivi une formation en ligne obligatoire de sensibilisation à la fraude. D'autres formations en ligne similaires ont également été élaborées grâce à la collaboration entre les différents organismes des Nations Unies et traduites en plusieurs langues. Les pays concernés par le Programme mènent continuellement des activités d'assurance par l'intermédiaire de sociétés d'audit externes qui procèdent à des vérifications ponctuelles, des audits et des microévaluations. Les politiques de l'UNFPA et de l'UNICEF en matière de prévention des fraudes et de protection des lanceurs d'alerte sont en outre communiquées aux partenaires, aux consultants et aux sous-traitants, le cas échéant.

Toutes les allégations de fraude font l'objet d'une enquête, et si elles s'avèrent fondées, le donateur est informé, des efforts sont déployés pour recouvrer les pertes et tous les partenaires d'exécution impliqués sont exclus de toute possibilité de collaboration ultérieure avec l'UNICEF. Ces efforts, notamment la gestion rigoureuse des risques adoptée dans le processus HACT, renforcent la sensibilisation à la fraude dans le cadre des projets financés par l'UNICEF et devraient réduire les incidents liés à des activités frauduleuses grâce à la prévention, la dissuasion et la détection. Les mesures strictes de lutte contre la fraude mentionnées ci-dessus ciblent tous les cas de fraude signalés dans tous les projets. L'UNICEF rend compte chaque année au Conseil d'administration de tous les cas de fraude et de corruption ; l'intégralité du rapport 2020 (en anglais) est disponible en cliquant sur le lien suivant : [2021-ABL3-OIAI\\_annual\\_report-EN-ODS.pdf](#) (unicef.org)

L'UNICEF dispose d'une politique de protection des lanceurs d'alerte. Il s'agit d'une politique interne qui n'est pas accessible au public. Le Bureau de la déontologie de l'UNICEF, chargé d'administrer cette politique, et le Bureau de l'audit interne et des investigations, responsable des enquêtes sur les plaintes faisant état de représailles, présentent des rapports publics au Conseil d'administration de l'UNICEF. La politique et les coordonnées du Bureau de la déontologie figurent en évidence à plusieurs endroits de l'intranet de l'UNICEF, et ce Bureau entreprend régulièrement des campagnes de sensibilisation.

L'UNFPA et l'UNICEF envisagent également des solutions de rechange aux transferts de fonds directs vers les partenaires afin de limiter au maximum les risques de fraude et d'utilisation abusive.

## Cadre de résultats

Énoncés de résultats de la phase III	N°	Indicateurs clés	Niveaux de ventilation	Périodicité (en années)	Moyens de vérification
<b>Cible 5.3 des ODD</b> : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5301	Proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; quintile de richesse	3 à 5 ans	EDS ; MICS ; enquête auprès des ménages
	5302	Proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans	Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; quintile de richesse	3 à 5 ans	EDS ; MICS ; enquête auprès des ménages
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 1000</b> : Les adolescentes exposées au mariage d'enfants ou concernées par cette pratique prennent des décisions éclairées et font leurs propres choix concernant le mariage, l'éducation, les moyens de subsistance et la santé sexuelle et procréative (notamment en ce qui concerne la maternité).	1001	Proportion de filles de 15 à 19 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions en matière de relations sexuelles, d'utilisation de la contraception et de soins de santé procréative	Âge ; situation matrimoniale ; niveau d'études ; handicap ; quintile de richesse	2 à 3 ans	EDS ; MICS ; enquête auprès des ménages
	1002	Proportion de personnes interrogées estimant que les enfants doivent pouvoir choisir librement à quel moment se marier	Âge ; genre ; situation matrimoniale ; niveau d'études ; quintile de richesse	2 à 3 ans	Enquête auprès des ménages
	1003	Proportion de personnes interrogées ayant confiance dans leur capacité à choisir de ne pas marier leur fille avant l'âge de 18 ans malgré la pression sociale	Âge ; genre ; situation matrimoniale ; niveau d'études ; quintile de richesse	2 à 3 ans	Enquête auprès des ménages
	1004	Proportion de filles et de garçons de 15 à 19 ans qui pensent qu'un mari est en droit de frapper ou de battre sa femme pour au moins l'une des raisons suivantes : si le repas est brûlé, si elle se dispute avec lui, si elle sort sans le lui dire ou si elle s'occupe mal des enfants	Âge ; genre ; situation matrimoniale ; niveau d'études ; quintile de richesse	3 à 5 ans	EDS ; MICS ; enquête auprès des ménages
	1005	Taux de natalité chez les adolescentes	Âge ; situation matrimoniale ; niveau d'études ; handicap ; quintile de richesse		EDS ; MICS ; enquête auprès des ménages
	1006	Nombre de libertés civiles restreintes pour les femmes (droit de citoyenneté, liberté de mouvement, accès à la justice)		Annuelle	Indice Institutions sociales et égalité homme-femme ; examen documentaire ; enquête
<b>Résultat immédiat 1100</b> : Amélioration des connaissances, de l'éducation et des <b>compétences</b> , ainsi que des attitudes des adolescentes marginalisées (à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire) en ce qui concerne des sujets tels que leurs droits, leurs relations, la santé sexuelle et procréative et la compréhension des questions financières.	1101	Proportion de filles (de 10 à 24 ans) disposant de connaissances exhaustives en matière de santé sexuelle et procréative	Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; handicap ; quintile de richesse	2 à 3 ans	EDS ; enquête auprès des filles
	1102	Proportion de filles faisant état d'un sentiment d'efficacité personnelle accru ; ayant confiance dans leur capacité à négocier et à retarder un mariage précoce ; se sentant capables de parler sans crainte	Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; handicap ; quintile de richesse	Annuelle	Enquête auprès des ménages
	1103	Proportion d'adolescentes en âge de fréquenter un établissement scolaire secondaire de premier cycle qui sont non scolarisées	Âge ; situation géographique ; handicap ; quintile de richesse	Annuelle	Données administratives ; enquête auprès des ménages

<p><b>Produit 1110</b> : Parmi les adolescentes (filles âgées de 10 à 19 ans) marginalisées ou n'ayant qu'un accès restreint aux services de base, celles qui sont exposées au risque d'un mariage précoce, mariées, séparées, divorcées ou veuves, ainsi que celles qui sont enceintes ou déjà mères participent à des programmes de développement des compétences nécessaires à la vie courante et d'éducation complète à la sexualité qui font évoluer la conception des genres et permettent aux adolescentes concernées de renforcer leurs connaissances et leurs compétences, d'être informées de leurs droits, et d'être orientées vers les services disponibles.</p>	1111	<p>Nombre (et proportion) d'adolescentes (de 10 à 19 ans) ayant activement participé à des interventions de renforcement des compétences de la vie courante ou d'éducation complète à la sexualité dans les zones ciblées par le Programme</p>	<p>Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; handicap ; source de financement</p>	Annuelle	Données du Programme/des ONG et données administratives pertinentes
<p><b>Produit 1120</b> : Les adolescentes marginalisées/n'ayant qu'un accès restreint aux services de base bénéficient d'une aide pour s'inscrire à des programmes d'éducation formelle ou non formelle et pour rester scolarisées, notamment lors du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.</p>	1121	<p>Nombre (et proportion) de filles (de 10 à 19 ans) dont la scolarisation ou le maintien dans l'enseignement primaire ou secondaire ont été favorisés par le Programme</p>	<p>Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; handicap ; quintile de richesse ; source de financement</p>	Annuelle	Données du Programme
<p><b>Résultat immédiat 1200</b> : Les familles, les responsables traditionnels et religieux, les membres des communautés (filles, garçons, hommes et femmes), les groupes communautaires et d'autres acteurs influents (à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire) sont plus sensibles à l'équité entre les genres et soutiennent davantage les droits des filles.</p>	1201	<p>Proportion de personnes interrogées estimant que tous les membres de leur communauté (ou la plupart) marient leurs enfants avant l'âge de 18 ans</p>	<p>Âge ; genre ; situation matrimoniale ; niveau d'études ; quintile de richesse</p>	2 à 3 ans	Enquête auprès des ménages
	1202	<p>Proportion d'adultes interrogés capables d'identifier les sanctions (représailles) et les avantages (récompenses) associés à l'abandon du mariage d'enfants</p>	<p>Âge ; genre ; situation matrimoniale ; niveau d'études ; quintile de richesse</p>	2 à 3 ans	EDS ; MICS ; enquête auprès des ménages
	1203	<p>Proportion de personnes interrogées (responsables traditionnels, religieux et communautaires) prêtes à prendre des sanctions contre ceux qui ne pratiquent pas le mariage d'enfants</p>	<p>Âge ; genre ; situation matrimoniale ; niveau d'études</p>	2 à 3 ans	Enquête auprès des responsables communautaires, traditionnels et religieux
	1204	<p>Proportion de personnes interrogées jugeant préférable de marier leur fille/les filles de la famille avant l'âge de 18 ans</p>	<p>Âge ; situation géographique</p>	2 à 3 ans	Enquête auprès des ménages
<p><b>Produit 1210</b> : Les garçons et les hommes participent à des programmes transformateurs de la conception des genres (y compris des programmes d'éducation complète à la sexualité pour les garçons) qui encouragent des relations saines, des masculinités positives et l'égalité des genres.</p>	1211	<p>Nombre (et proportion) de garçons et d'hommes participant activement à des séances d'enseignement/de discussion de groupe traitant des masculinités et des normes de genre aux effets néfastes</p>	<p>Âge ; situation géographique</p>	Annuelle	Données du Programme
<p><b>Produit 1220</b> : Les familles, les responsables traditionnels et religieux, les membres de la communauté (filles, garçons, hommes et femmes), les groupes communautaires et les autres personnes d'influence (les jeunes, les femmes, les militantes féministes, etc.) participent à des dialogues et des activités de plaidoyer qui visent à transformer la conception des genres, mais aussi à la recherche d'un consensus autour de solutions visant à éviter le mariage d'enfants (notamment l'éducation), des droits des adolescentes et de l'égalité des genres.</p>	1221	<p>Nombre (et proportion) de personnes (garçons, filles, femmes et hommes) participant à des séances d'enseignement/de discussion de groupe traitant des conséquences du mariage d'enfants et des solutions pour l'éviter, des droits des adolescentes et de l'égalité des genres</p>	<p>Âge ; genre ; situation géographique</p>	Annuelle	Données du Programme
	1222	<p>Nombre (et proportion) de personnes (garçons, filles, femmes et hommes) auxquelles sont parvenus les messages diffusés dans les médias (médias traditionnels et médias sociaux) au sujet du mariage d'enfants, des droits des adolescentes et de l'égalité des genres</p>	<p>Âge ; genre ; source de financement</p>	Annuelle	Données du Programme



	1223	Nombre (et proportion) d'acteurs locaux (responsables traditionnels, religieux, communautaires, etc.) participant concrètement au dialogue et à la recherche de consensus sur les alternatives permettant de mettre fin au mariage d'enfants (y compris l'éducation)	Genre ; situation géographique	Annuelle	
<b>Produit 1230</b> : Les organisations, réseaux et coalitions dirigés par des femmes et des jeunes et les organisations, réseaux et coalitions féministes sont pris en considération et bénéficient d'un appui pour renforcer leurs capacités, appeler les populations marginalisées (en particulier les filles) à s'exprimer, remettre en cause les normes sociales et de genre néfastes, contrer les oppositions et les échecs et promouvoir l'égalité des genres par l'intermédiaire du plaidoyer, de la mobilisation des communautés et du renforcement des capacités, entre autres initiatives.	1231	Nombre (et proportion) d'organisations, de réseaux et de coalitions dirigés par des femmes et des jeunes, d'organisations, de réseaux et coalitions féministes et d'organisations de la société civile mobilisés par le Programme mondial afin de contribuer à remettre en cause les normes sociales, à contrer les oppositions et les échecs et à promouvoir l'égalité des genres par l'intermédiaire du plaidoyer, de la mobilisation des communautés et du renforcement des capacités	Type d'organisation  Statut du partenariat (nouveau, en cours [préexistant], terminé)	Annuelle	Données du Programme
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 2000</b> : Les institutions et les systèmes sectoriels compétents répondent efficacement aux besoins des adolescentes et de leur famille dans les zones ciblées par le Programme mondial.	2001	Proportion de filles et de jeunes femmes en âge de procréer (de 15 à 19 ans) qui utilisent une méthode de contraception moderne pour répondre à leurs besoins de planification familiale	Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; quintile de richesse	3 à 5 ans	EDS/MICS ; enquête auprès des ménages
	2002	Taux de transition des filles de l'enseignement primaire vers le premier cycle de l'enseignement secondaire	Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; handicap	3 à 5 ans	EDS/MICS ; enquête auprès des ménages
<b>Résultat immédiat 2100</b> : Capacités accrues des systèmes d'éducation, de santé, de prévention et de lutte contre la violence liée au genre et de protection de l'enfance à proposer des programmes et des services coordonnés de qualité, qui répondent aux besoins des adolescentes et de leur famille, à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire.	2101	Proportion d'adolescentes en âge d'être scolarisées dans le premier cycle du secondaire qui ne sont pas allées à l'école au cours du mois écoulé et des 12 derniers mois parce qu'elles ne se sentaient pas en sécurité à l'école, sur le trajet pour s'y rendre, ou en ligne	Âge ; situation géographique	2 à 3 ans	Données sur l'éducation
	2102	Nombre (et proportion) de filles et de garçons vivant dans les zones ciblées par le Programme qui ont bénéficié de services de prévention et de protection dans les points de prestation de services de santé, de lutte contre la violence liée au genre et de protection de l'enfance	Âge ; genre ; situation géographique ; niveau d'études ; type de service	2 à 3 ans	Données du Programme ; enquête auprès des filles
<b>Produit 2110</b> : Les établissements d'enseignement (primaire et secondaire) formels et non formels bénéficient d'un soutien pour fournir aux adolescentes une éducation de qualité tenant compte des questions de genre et prévoyant une éducation complète à la sexualité.	2111	Nombre (et proportion) d'écoles primaires, secondaires et non formelles proposant un enseignement de qualité tenant compte des questions de genre (avec notamment un programme d'éducation complète à la sexualité) et respectant les normes minimales dans les zones ciblées par le Programme ayant fait l'objet d'une évaluation	Situation géographique ; niveau d'études ; source de financement	Annuelle	Enquête auprès des établissements scolaires ; rapports de supervision
<b>Produit 2120</b> : Les systèmes de santé (en particulier de santé sexuelle et procréative), de prévention et de lutte contre la violence liée au genre et de protection de l'enfance sont accompagnés dans la mise en œuvre de directives, de protocoles et de normes visant à proposer aux adolescentes non mariées, mariées, séparées, divorcées ou veuves, ainsi qu'aux adolescentes enceintes ou ayant déjà des enfants, des services coordonnés et de qualité, adaptés à leur âge et tenant compte des questions de genre.	2121	Nombre (et proportion) de points de prestation de services dans les zones ciblées par le Programme qui proposent des services (de santé, de protection de l'enfance, de lutte contre la violence liée au genre) de qualité, adaptés aux adolescents et respectant les normes minimales	Situation géographique ; source de financement	Annuelle	Enquêtes sur site ; rapports de supervision

<b>Résultat immédiat 2200</b> : Capacités accrues des programmes et services nationaux et infranationaux de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique à répondre aux besoins des adolescentes les plus pauvres et de leur famille, à la fois dans les contextes de développement et d'aide humanitaire.	2201	Nombre (et proportion) d'adolescentes (de 10 à 19 ans) parmi les plus démunies qui bénéficient de programmes de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique	Âge ; situation géographique ; niveau d'études ; quintile de richesse	2 à 3 ans	Données du Programme
<b>Produit 2210</b> : Les partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les réseaux de protection sociale et les autres partenaires d'exécution bénéficient d'un soutien pour garantir que les programmes et services de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique sont adaptés aux adolescents, tiennent compte des questions de genre et bénéficient aux adolescentes les plus démunies ainsi qu'à leur famille.	2211	Nombre (et proportion) de partenariats (formels et informels) conclus pour proposer des programmes et des services de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique adaptés aux adolescents et tenant compte des questions de genre qui bénéficient aux adolescentes les plus démunies ainsi qu'à leur famille	Accord de partenariat (formel ou informel)  Statut du partenariat (nouveau, en cours [préexistant], terminé)	Annuelle	Données du Programme
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 3000</b> : Le renforcement du cadre juridique et politique permet de prévenir le mariage d'enfants et de soutenir les adolescentes enceintes, mariées, séparées, divorcées ou veuves ainsi que les filles exposées au risque d'un mariage précoce.	3001	Indice d'effort politique, mesuré par la responsabilité nationale concernant l'élimination du mariage d'enfants dans sept domaines (gouvernance et coordination, politiques et législation, mobilisation et participation, financement et ressources humaines, accès aux services, collecte de données, suivi et évaluation)		Annuelle	Liste de contrôle pour l'évaluation des politiques
<b>Résultat immédiat 3100</b> : Capacités accrues des pouvoirs publics, des autorités locales et des organisations de la société civile à coordonner et mettre en œuvre des plans d'action, des politiques et des systèmes nationaux et infranationaux chiffrés en vue d'éliminer le mariage d'enfants	3101	Nombre (et proportion) de plans infranationaux chiffrés <u>mis en œuvre</u> prévoyant des interventions fondées sur des données probantes pour lutter contre le mariage d'enfants	Niveau infranational	Annuelle	Examens documentaires des politiques infranationales ; enquêtes
<b>Produit 3110</b> : Les pouvoirs publics et les organisations de la société civile bénéficient d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique et sont la cible d'un plaidoyer afin de promulguer, d'appliquer et de faire respecter des lois et politiques de grande envergure visant à prévenir le mariage d'enfants, à protéger les personnes à risque et à répondre aux besoins des populations touchées, conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne.	3111	Nombre de politiques ou d'instruments juridiques relatifs au mariage d'enfants élaborés, proposés ou adoptés aux niveaux national et infranational avec le soutien du Programme mondial	Source de financement	Annuelle	Examens annuels des politiques et des lois
<b>Produit 3120</b> : Les pouvoirs publics et les organisations de la société civile bénéficient d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique pour mettre en œuvre, au sein des différents ministères et services à l'échelle nationale et infranationale, un plan multisectoriel chiffré d'élimination du mariage d'enfants qui tienne compte des questions de genre.	3121	Nombre (et proportion) de plans infranationaux prévoyant des interventions fondées sur des données probantes pour lutter contre le mariage d'enfants		Annuelle	Examens documentaires des politiques infranationales
	3122	Nombre de rapports d'analyse des politiques et des budgets rédigés et communiqués pour contribuer à l'élaboration de plans multisectoriels chiffrés et tenant compte des questions de genre afin de lutter contre le mariage d'enfants		Annuelle	Examens documentaires
<b>Résultat immédiat 3200</b> : Capacités accrues des pouvoirs publics et des organisations de la société civile à produire, diffuser et utiliser des données probantes récentes et de qualité pour éclairer la conception des politiques et des programmes, suivre les progrès réalisés et tirer des enseignements.	3201	Nombre (et proportion) de données probantes et de connaissances relatives au mariage d'enfants utilisées dans les décisions politiques, la conception des programmes, les activités de plaidoyer et la reddition de comptes	Source de financement	Annuelle	Données du Programme ; documents relatifs aux politiques

<b>Produit 3220</b> : Le soutien et la coordination fournis aux niveaux régional et mondial facilitent la production de données probantes et les apprentissages croisés sur les mesures efficaces contre le mariage d'enfants entre les pays ciblés par le Programme mondial et avec des initiatives menées dans d'autres pays du globe.	3221	Nombre (et proportion) de travaux de recherche réalisés et d'activités d'apprentissage croisé sur les mesures efficaces contre le mariage d'enfants (assistance technique, conférences, consultation entre pairs, voyages d'études, communautés de pratiques) bénéficiant d'un soutien aux niveaux régional et mondial	Source de financement	Annuelle	Données du Programme ; documents relatifs aux politiques
--	------	--	-----------------------	----------	--

#### 4000 Efficacité et efficience du Programme mondial (facteurs)

<b>Facteur 4100</b> : La gestion efficiente et efficace des partenariats et des ressources permet d'obtenir des résultats.	4101	Nombre (et proportion) de biens et de services du Programme achetés dans le cadre d'accords à long terme		Annuelle	Sièges ; bureaux de pays et bureaux régionaux
	4102	Nombre (et proportion) d'accords de partenariat signés avec des ONG locales		Annuelle	Bureaux de pays
	4103	Ratio entre les frais généraux et les dépenses du Programme		Annuelle	Sièges ; bureaux de pays et bureaux régionaux
	4104	Taux d'exécution du budget		Annuelle	Sièges ; bureaux de pays et bureaux régionaux
	4105	Nombre (et proportion) d'activités communes mises en œuvre grâce à une coordination efficace entre différents organismes		Annuelle	Bureaux de pays
	4106	Nombre (et proportion) de localités ayant mis en œuvre des mesures communes du Programme		Annuelle	Bureaux de pays
	4107	Nombre (et proportion) de localités directement concernées par le Programme où la prévalence du mariage d'enfants se situe dans le 50 <sup>e</sup> centile et au-dessus de la moyenne nationale		Annuelle	Bureaux de pays
<b>Facteur 4200</b> : Les bureaux de pays et les partenaires d'exécution disposent de capacités renforcées à soutenir la mise en place d'interventions visant à mettre fin au mariage d'enfants	4201	Nombre (et proportion) d'activités d'assistance technique (missions, ateliers, appels) jugées satisfaisantes par les bureaux de pays		Annuelle	Bureaux de pays
	4202	Nombre (et proportion) de demandes d'assistance technique (missions, ateliers, appels) auxquelles les sièges et les bureaux régionaux ont répondu		Annuelle	Sièges ; bureaux régionaux
<b>Facteur 4300</b> : Le Programme mobilise des ressources pour soutenir les interventions relatives à la lutte contre le mariage d'enfants	4301	Nouvelles recettes mobilisées (en milliers de dollars É.-U.) pour :		Annuelle	Sièges ; bureaux régionaux et bureaux de pays ; comités nationaux
	a. les interventions menées par un seul organisme		Annuelle		
	b. les interventions conjointes à plusieurs organismes		Annuelle		





Fonds des Nations Unies pour la population  
605, Third Avenue  
New York, NY 10158, États-Unis  
[www.unfpa.org/fr](http://www.unfpa.org/fr)



[pour chaque enfant](http://www.unicef.org/fr)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
3 United Nations Plaza  
New York, NY 10017, États-Unis  
[www.unicef.org/fr](http://www.unicef.org/fr)

@gpchildmarriage

